



UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE

École Doctorale Lettres, Langues, Spectacles

THÈSE DE DOCTORAT

LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ROMANES : **PORTUGAIS**
en co-tutelle avec l'**Université Fédérale de Bahia**, Salvador, Brésil

présentée et soutenue publiquement par

Reginaldo Carvalho da Silva

Le 10 juin 2014 à Salvador, Brésil

**Dyonisos par la voie de chemin de fer : cirque et théâtre dans
l'intérieur de l'Etat de Bahia, Brésil, pendant la première
moitié du XX e siècle.**

VOL. 2

sous la direction de

Madame le Professeur **Idelette Muzart-Fonseca dos Santos**
(Université Paris Ovest Nanterre La Défense)

et de

Madame le Professeur **Angela de Castro Reis**
(Université Fédérale de Bahia)

Jury composée de Mesdames et Messieurs les Professeurs :

Idelette **MUZART-FONSECA DOS SANTOS**, de l'Université Paris Ovest Nanterre La
Défense;

Angela **DE CASTRO REIS**, de l'Université Fédérale de Bahia, UFBA, Brésil;

Paulo Ricardo **MERÍSIO**, l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, Brésil (rapporteur);

Jean-Marie **PRADIER**, de l'Université Paris 8 (rapporteur);

Eliene **BENÍCIO AMANCIO COSTA**, de l'Université Fédérale de Bahia, UFBA, Brésil.

UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE
ÉCOLE DOCTORALE LETTRES, LANGUES, SPECTACLES
LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ROMANES : PORTUGAIS



UNIVERSIDADE FEDERAL DA BAHIA
ESCOLA DE DANÇA E ESCOLA DE TEATRO
PROGRAMA DE PÓS-GRADUAÇÃO EM ARTES CÊNICAS

REGINALDO CARVALHO DA SILVA

**DYONISOS PAR LA VOIE DE CHEMIN DE FER : CIRQUE ET
THEATRE DANS L'INTERIEUR DE L'ETAT DE BAHIA, BRESIL,
PENDANT LA PREMIERE MOITIE DU XX E SIECLE.**

REGINALDO CARVALHO DA SILVA

**DIONÍSIO PELOS TRILHOS DO TREM:
CIRCO E TEATRO NO INTERIOR DA BAHIA, BRASIL,
NA PRIMEIRA METADE DO SÉCULO XX**

v. 2

Tese apresentada ao Programa de Pós-graduação em Artes Cênicas, Escolas de Dança e Teatro, da Universidade Federal da Bahia em convênio de cotutela com o Doctorat en Langues, Littératures et Civilisations Romanes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense como requisito parcial para obtenção do grau de Doutor em Artes Cênicas.

Orientadoras: Profa. Dra. Angela de Castro Reis (UFBA)
Profa. Dra. Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (Paris Ouest Nanterre La Défense)

Nanterre/Salvador
2014

SUMÁRIO

ANEXO 01	05
Circo Franconi	05
ANEXO 02	35
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral	37
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral 1808	37
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral 1809	47
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral 1810	55
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral 1811	68
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral 1812	76
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral 1818	85
Mémorial Dramatiques ou Almanach Théatral 1819	103
Almanach des Spectacles de Paris	106
Almanach des Spectacles de Paris 1815	106
Almanach des Spectacles	115
Almanach des Spectacles 1825.....	115
Almanach des Spectacles 1826.....	153
Almanach des Spectacles 1827.....	210
Almanach des Spectacles 1828.....	275
Almanach des Spectacles 1829.....	329
Almanach des Spectacles 1830.....	373
Almanach des Spectacles 1831-1834	450

ANEXO 01

O Circo Franconi

Este anexo apresenta imagens de integrantes da família Franconi, criadores do *Cirque Olympique*, distribuídas no livro *Le cirque Franconi: détails historiques sur cet établissement hippique et sur ses principaux écuyers*, de Frédéric Hillemacher, publicado em 1875. Traz ainda um dos apêndices desta obra onde estão listados nomes de artistas, números e peças teatrais das diferentes fases do circo da família Franconi. Estas imagens foram fotografadas pelo autor desta tese a partir de um exemplar que pertence à *Bibliothèque d'Histoire du Théâtre* da *Société d'Histoire du Théâtre*, localizada na Rua Richelieu número 58, Paris, França.

1875

ANNEXE 01

Le Cirque Franconi

Cette annexe présente des images de membres de la famille Franconi, créateurs du *Cirque Olympique*, contenues dans le livre *Le cirque Franconi: détails historiques sur cet établissement hippique et sur ses principaux écuyers*, de Frédéric Hillemacher, publié en 1875. Cet ouvrage contient aussi un des ses annexes où sont citées des noms des artistes, les numéros et les pièces théâtrales des différentes étapes du cirque de la famille Franconi. Ces images ont été photographiées par l'auteur de cette thèse depuis une copie appartenant à la *Bibliothèque de l'Histoire du Théâtre* de la *Société d'histoire du Théâtre*, situé au 58 Rue Richelieu, Paris, France.

1875

LE
CIRQUE FRANCONI

DÉTAILS HISTORIQUES SUR CET ÉTABLISSEMENT HIPPIQUE

ET SUR SES PRINCIPAUX ÉCUYERS

Recueillis

PAR UNE CHAMBRIÈRE EN RETRAITE

AVEC QUELQUES PORTRAITS GRAVÉS À L'EAU-FORTE

par

FRÉDÉRIC HILLEMACHER



LYON

IMPRIMERIE ALF. LOUIS FERRIN & MARINET

Rue d'Amboise, 6.

1875



Henri Franconi (1805-1827)
Session original anonyme.
(collected x/cn.)



A. Franconi del.

ANTONIO FRANCONI

1793 - 1805



*Francois Klammer
1827*

LAURENT FRANCONI

1805-1827



*And. Wittman
1878*

MADAME. Laurent FRANCONI
1805 - 1816



J. Kilmaker sculp. 1802.

HENRI dit MINETTE FRANCONI

1805 - 1827



*Gravé d'après
1825*

*Ris. gravé
1825*

MADAME Minette FRANCONI

1805 - 1832



Adolphe Franconi par P. 1855

ADOLPHE FRANCONI

1827 - 1855



*Fred. Wilhelmson
del. f. 1875.*

VICTOR FRANCONI



SCÈNES JOUEES DANS LE MANÈGE.

Rognolet & Passe-Carreau, jouée par Baffin père & Philippe Aftley.

Le Combat du fabre, par Philippe Aftley.

Les grandes Ombres anglaises, par le même.

La Beauté maîtrisant l'Innocence, par M^{mes} Philippe Aftley & Lucy Saunders.

Les Tours de Paillasse, par Saunders.

Le petit Voltigeur anglais & le grand Voltigeur italien, par Saunders & Baffin père.

Montauciel, par Benoît Guerre.

La Métamorphose du Sac, par Saunders.

Marlborough, par Antonio Franconi & Baffin père

L'Arrivée de Nicodème dans la lune, par Aftley père & fils & Saunders.

Les Aventures de don Quichotte, par Antonio Franconi & Baffin père.

Fra Diavolo, par Aftley père.

Le Maquignon de Bernay, par Baffin père.

Les Deux Anglais au Manège, par Baffin père & fils.

L'Apothicaire, scènes bouffonnes, par Montignani (26 octobre 1818).

Le Maréchal-des-Logis, par le même & Lagoutte.

Le Marché au chevaux, par Laurent & Henri Franconi.

52

- Les Meuniers & le Charbonnier, par Charles Voifin & Henry.
 L'Arlequinade.
 Jocko, ou le Singe du Brésil, par Montero père.
 Marquis & Marquise.
 Arlequin Statue.
 Le Monstre.
 Le Père Godiveau.
 Le Duel entre deux Clowns, par Boswell & Price jeune.
 Le Conscrit & la Payse.
 L'Avare ou le Songe d'or.
 Le Barbier, par Chadwick, Leroy & Montero père.
 Pierrots mannequins, par Chadwick, Leroy, Price jeune & Chiarini.
 La Cavalerie improvisée, par Auriol.
 L'Escamotage du Clown, par le même.
 Le Nain, par le même.
 L'Armoire, par Chadwick, Leroy & Henry.
 Le Tonneau, par Whytoine, Secchi & Alfano.
 Le Mort vivant, par les mêmes.
 Le Chemin de fer, par les mêmes.
 La Poupée, par les mêmes.
 Lucie de Lamermoor, par Whytoine & Secchi.
 L'Ours & la Sentinelle (*), par Kemp, Leroy & Henry.
 La Croissance électrique, par Leroy, Price jeune & Fernando.
 Le Mélomane, par Chadwick & Price jeune.
 Vol au vent, par Chadwick & Henry.
 Cheval en liberté, par Chadwick & Alfano.
 La Femme géante.
 Les Deux nains grotesques.
 Les Saltimbanques.

(*) Cette scène est, sans contredit, l'une des plus amusantes qu'on puisse voir & c'est elle qui devrait servir de type. M. Caspers, qui ne se borne pas à diriger en maître l'orchestre du Cirque, en est l'auteur.

INTERMÈDES.

Le Pont infernal, par le cerf Coco.
 Cavolo-Dios.
 Madura, jongleur indien (14 mai 1818).
 La double Echelle, par Leroy & Henry.
 L'Echelle animée, par Price jeune.
 Jeux Icariens, par Candler.
 La Perche, par le même & Larifti.
 L'Homme-Mouche, par Larifti.
 La Plume de paon, par Kemp.
 Le Chapeau tournant, par le même.
 La Cachucha, par Boswell.
 Le Bilboquet, par Alexandri.
 La Batoude, par Léclair.
 Double Saut périlleux dans un cercle, par le même.
 Tête en bas, par Boswell.
 Le Tourniquet, par les frères Bury.
 Les Carafes, par Amodio.
 La Trenka hispaniola, par Leroy.
 Les Tonneaux, par le même & Henry.
 La Danse des Ballons, par les mêmes.
 Les Colonnes lumineuses, par les mêmes.
 La Boule, par les mêmes.
 L'Hercule espagnol.
 Les Arabes du désert.
 Les Echelles chinoises, par les mêmes.
 Jeux athlétiques.
 L'Autruche & le Vampire.
 Les Globes.
 Les Peaux-Rouges, par Henry & Leroy.
 Les Cipayes, par Henry & Langlois.

54

- Le Duel aux poignards, par les mêmes.
 Exercices d'équilibre, par Langlois.
 Le Panderera, ou Joueur de tambour de basque.
 Les Arabes du désert.
 Les Japonais.
 Les Prestidigitateurs chinois.
 Le Plongeur.
 L'Homme de feu.
 Le Tambour aérien, par Werrecke.
 La Suspension aérienne.
 L'Homme-Canon, par Vigneron.
 Le Jongleur Agouft.
 Les Chaïfes,
 Les Bouteilles,
 Les Pantouffles,
 La Gavotte sur la corde roide,
 Le Clown Hercule,
 Le Saut périlleux,
 Le Cercle des bougies & des pipes,
 La Pyramide des tables,
 Le Singe fashionable,
 Le Moulin (*),
 La Béquille,
 Les Echaffes,
 Le grand Tremplin,
 Le Concert des cloches, par la famille Spira,
 La Malle de l'Indo-Chine, par Welle,
 Les Patineurs américains.

par Auriol.

(*) Cet exercice prodigieux fut exécuté pour la première fois par Auriol, dans la pièce féerie de *Za Ze Zi Zo Zu*.

SCÈNES ÉQUESTRES.

- Le Combat naval, par Aftley fils.
 Jeux pyrrhiques, par Antonio Franconi.
 Le Cheval Tigre, par le même.
 Les Forces d'Hercule, par Laurent Franconi, M^{mes} Laurent & Henri Franconi.
 Cavolo-Dios, par le même.
 L'Equitomanie, par le même.
 Les deux Hercules, par Laurent & Henri Franconi.
 La grande Pyramide sur trois chevaux, par les mêmes & Baffin père.
 La jeune Américaine, par M^{me} Laurent Franconi.
 Les grands Sauts du ruban, par la même.
 Les trois Grâces, par M^{mes} Laurent, Henri & Éliſa Franconi.
 Les Cercles & les Bannières.
 La Vie d'un soldat, par Baſtien.
 La Noce de village, par le même.
 Le Cheval chasseur, par Paul Laribeau.
 Les deux Polichinelle, par Baſtien & Baſſin fils.
 Le Carnaval de Veniſe, par Baſtien.
 Le Jongleur à cheval, par Paul Laribeau.
 Maleck-Adhel, par le même.
 La Poſte royale ſur ſix chevaux, par le même.
 Mazeppa, par le même.
 Le Huffard en goguette, par le même.
 Le galant Jardinier, par Adolphe Franconi.
 Le Lancier & ſon Drapeau, par le même.
 Voltigeur chinois.
 Les Papillons.
 Les Chanſons de Béranger, par Théodore Loyal & M^{me} Bridges.

56

Bellone, par M^{me} Bridges.
 La Vivandière, par la même.
 + Jeanne-d'Arc, par la même.
 Les Mystères de Londres, par Bridges.
 Fantaisies chinoises, par le même.
 Le Tonneau, par Fernando.
 Les cinq Nations, par Sélim.
 Les quatre Eléments, par le même.
 Les quatre Saisons, par M^{me} Adams.
 Les Guirlandes, par la même.
 Les Cercles & les Tonneaux.
 Mayeux, par Hermann.
 Course rapide, par Kennebel.
 Le Saut des Haies, par le même.
 John Bull.
 L'Ecoffais & la Sylphide.
 La Bacchante.
 L'Incroyable, par Auriol.
 Le Clown & sa Grand'Maman, par le même.
 Le Matelot, par Lalanne aîné.
 Le Fou d'équitation, par Paul Lalanne.
 Les deux Ponts.
 Travail au trot, par Verdier.
 Blaise & Babet, par Théodore Loyal & M^{me} Bridges.
 Jeux romains, par Paul Cuzent.
 Fanfan le bâtonniste, par Antoinette Lejars.
 La Pastorale.
 Ballet des Fleurs.
 Le Volant.
 Les Barres.
 Les Poses de la Baguette.
 Le Jockey, par Bradbury.
 Le Bandit, par le même.
 Rob-Roy.

Le Cheval de feu.
Les cinq Chevaux en liberté.
Cheval Sauteur.
L'Ane Rigolo.
Les Dieux de l'Olympe.
Quadrille des Dames.
— des Mousquetaires.
— Villageois.
— des Poiffardes.
— de M^{me} Angot.
— des Incroyables.
Manœuvres de cavalerie.
Manœuvres algériennes.
Les Lanciers.
Ballet des grosses Têtes.



58

HAUTE-ECOLE.

MM. Antonio Franconi.
 Laurent Franconi.
 Victor Franconi.
 Baucher.
 Verdier.
 Pfau.
 Fillis.
 M^{mes} Caroline Loyo.
 Pauline Cuzent.

M^{mes} Angèle.
 Mathilde Monet.
 Maria d'Embrun.
 Clara Roche.
 Thérèse Mach.
 Newsom.
 Chiarini.
 Adèle Drouin.
 Vidal.

ECUYERS & VOLTIGEURS.

MM. Philippe Astley.
 Astley fils.
 Antonio Franconi.
 Saunders.
 Benoist Guerre.
 Baffin père.
 Dominique.
 Lagoutte.
 Chauvaux.
 Lamarre.
 Courtaux.
 Jafes.
 Maffen.
 Chollet.

MM. Emile.
 Constant Lapierre.
 Petrus.
 L'Espérance.
 Laurent Franconi.
 Niemensieck.
 Hiller père.
 Hiller fils.
 Cook père.
 Cook fils.
 André.
 Sélim.
 Bridges.
 Adams.

MM. Newfom.

Henri Franconi.

Davis (5 avril 1817.)

Andrew Ducrow (16 décembre 1818) (*).

Paul Laribeau.

Bastien Gillet.

Quertzner.

Varnier

Alfred Tocanier.

Voltère.

Maffota.

Amand.

Henri Lagoutte.

Bertoto.

Baffin.

Bottari.

Adolphe Franconi.

Prosper Lalanne.

Emile Lalanne.

Paul Lalanne.

Fortuné Lalanne.

Rimbert.

Price.

Malcom.

Hinri.

Wofchlager (**).

MM. Paul Cuzent.

Lejars.

Loiffet aîné.

Loiffet jeune.

Varin aîné.

Varin jeune.

Cinizelli.

Hermann.

Karl Berg.

Vertier.

Lepic.

Kennebel.

Théodore Loyal (***)).

Henry.

Guertner fils.

Pierre Neiwitt.

Lhémann.

Gillet Loifeau.

Kembfer.

Pérez.

Montero fils.

Lambert.

Armand.

Leguay.

Bradbury.

Léopold Loyal.

(*) Le 6 avril 1819, il débuta dans la pantomime d'*Annette & Lubin*, & s'y montra aussi bon mime qu'il était intrépide voltigeur.

(**) HINRI & WOSCHLAGER, devenus plus tard directeurs de grandes troupes en Allemagne & en Russie, y ont fait une brillante fortune.

(***) A la mort d'Adolphe Franconi, il devint régisseur du manège. Quand il se retira, son frère Léopold lui succéda en la même qualité.

60

ECUYÈRES & VOLTIGEUSES.

M^{mes} Aftley.

Saunders.

Guerre.

Baffin.

Laurent Franconi.

Henri Franconi.

Elifa Franconi.

Laurence Franconi.

Annette.

Joséphine.

Caroline Delarue.

Flora Maillart.

Richomme.

Steinberg.

Varnier.

Lucile Birette.

Amaglia.

Camille Leroux.

Antoinette Lejars.

Armantine Jolibois.

Palmyre Anato.

Philippine Anato.

Virginie Kennebel.

Coralie Ducos.

Cinizelli.

Arabella.

M^{mes} Berg.

Fanny Stanley.

Loiffet.

Rebecca.

Léopoldine Guertner.

Virginie Tourniaire.

Clotilde Loyal.

Eméline Lambert.

Rimbert.

Sternath.

Elian.

Angelina Rudolph.

Théodore Loyal.

Adams.

Bridges.

Cook.

Tompson.

Clara Auffude.

Zulma Auffude.

Bénard.

Rebowski.

Constance Chiarini.

Bradbury.

Guerra.

Mayol.

CLOWNS.

MM. Saunders.
 Gontar (*).
 Derwin.
 Blinhard.
 Garthwaeth.
 Siégrift aîné.
 Baptifte Siégrift.
 Augufte Siégrift.
 François Siégrift.
 Auriol.
 Charles Voifin.
 Kemp (**).
 Bofwell.
 Roger.
 Mariano.
 Candler.
 Larifti.
 Auriol fils.
 Cook fils.
 Edwards.
 Franck.
 Wheale.
 Ségrétain.
 Leroy.

MM. Nicolet 1^{er}.
 Nicolet 2^e.
 Nicolet 3^e.
 Cavalini frères.
 Price aîné.
 Price jeune.
 Montero père.
 Léclair.
 Chadwick.
 Whytoine.
 Secchi.
 Alfano.
 Orefte Bellezza.
 Emilio Bellezza.
 Gaillard.
 Pucci.
 Werrecke.
 Chiarini.
 Conges.
 Vandevelde.
 Perfivani.
 Conftanti frères.
 Goodrich.
 Curtis.

(*) Gontar était le feul *Clown*, ou plutôt le feul *Grotesque* (nom ufité alors et qui avait remplacé celui de *Paillaffe*), fous la direction des frères Franconi.

(**) C'eft le premier *Clown* anglais proprement dit, qui ait paru au Cirque.

GYMNASTES & DISLOQUÉS.

MM. Antonio Diavolo (28 octob ^r e 1830).	MM. Lulu.
Amodio (*).	Joseph Pfau.
Dimond.	Gonza.
Derwin.	Rhoumah.
Blinchard.	Bonnaire.
Garthweath.	Legouge.
Avolo.	Sylvester.
Van Cantendick.	Couture.
Bracquet.	Rifarelli.
Bury frères.	Prunier.
Hanlon frères.	Lawrence (**).
Segondo frères.	Redisha (**).
Léotard.	Popular (**).
Poirier.	Onra.
Leroy.	La petite Foucart.

DANSEURS & DANSEUSES DE CORDE.

MM. Antonio Diavolo.	MM. Auriol.
Plége.	Le jeune Chiarini.
Cook père, danse des patins.	M ^{mes} Adams.
Handerfon.	Bridges.
Hiller père.	Clara Auffude.
Hiller fils.	Constance Chiarini.

(*) Le premier qui ait exécuté l'exercice des *Carafes*.

(**) Les premiers disloqués anglais qui aient paru à Paris dans *les Pillules du Diable*.

ORICHALCIENNES.

M^{mes} Romanini sœurs.
Clara Auffude.

M^{mes} Bridges.
Zulma Auffude.

DRESSEURS DE CHIENS & DE SINGES SAVANTS.

MM. Bofwell.
Olivier.
Edwards.
Doughty.

MM. Rabewski.
Moglia.
Bugny.

DOMPTEURS.

MM. Martin.
Carter.
M^{lle} Borelli.
MM. Lucca.
Crockett.

M^{me} Labarrère.
MM. Batty.
Cooper.
M^{me} ***.

EXCENTRICITÉS.

La Liliputienne Babet (20 décembre 1817).
Harvey Leach.
Les Asteks.

La Princesse Félicie.
Le Violoniste sans bras.
L'Homme de feu.
Millie & Christine.





PIÈCES COMPOSÉES

Soit seul, soit en collaboration, pour le théâtre du Cirque,

PAR H. FRANCONI JEUNE.

-
1808. *Bizaldini, ou le Fugitif*, pantomime, un acte, avec Deforme (7 janvier).
 « *L'Equitomanie*, scène mimée, avec Monffard (25 juin).
 « *Fra Diavolo, chef de bandits dans les Alpes*, pantomime, deux actes, avec Cuvelier (17 août).
 « *Cavolo-Dios*, scènes équestres, avec Cuvelier (16 novembre).
 « *Barberouffe le balafre, ou les Valaques*, pantomime, deux actes, avec Cuvelier (14 décembre).
 1809. *La Prise de la Corogne, ou les Anglais en Espagne*, pantomime, deux actes (15 mars).
 1810. *Les Chevaux vengés*, tableau hippique, un acte (7 janvier).
 1812. *Le Pont infernal*, scènes mimées où le cerf *Coco* jouait le principal rôle (25 février).
 « *La Mine Beaujonc*, fait historique, pantomime, deux actes (28 mars).
 « *Geneviève, ou la Confiance trahie*, pantomime, trois actes (1^{er} juin).

66

1812. *Frédégonde & Brunehaut*, pantomime, deux actes, avec Denohé (9 juillet).
- “ *La Famille d'Armincour, ou les Voleurs*, pantomime, deux actes, avec Camel (30 décembre).
- “ *Les trois Aigles, ou les Mariages Lithuaniens*, pantomime historique militaire, deux actes, avec Cuvelier (3 août).
- “ *Maria, ou le Mauvais Fils*, pantomime, trois actes (5 septembre).
1813. *Arsène, ou le Génie Maure*, pantomime, trois actes, avec M^{me} Bellement (30 janvier).
- “ *La Dame du Lac, ou l'Inconnu*, pantomime, trois actes (11 décembre).
1814. *La Bataille de Denain*, action militaire, un acte (3 février).
- “ *La Mort du capitaine Cook*, pantomime, deux actes (13 octobre).
1815. *Diane & les Satyres*, pantomime dialoguée, deux actes (16 février).
- “ *Orfino*, pantomime dialoguée, deux actes (11 mars).
- “ *Robert-le-Diable, ou le Criminel repentant*, trois actes (22 novembre).
1817. *Cain, ou le Premier Crime*, pantomime, trois actes (28 juin).
1818. *La Ferme des Carrières*, pantomime dialoguée, deux actes, avec P. Villiers (25 novembre).
1819. *Le Soldat laboureur*, mimodrame, deux actes, avec Louis Ponet (Portelette), (10 mars).
- “ *Poniatowski, ou le Passage de l'Elster*, mimodrame, trois actes, avec P. Villiers (11 décembre).
1820. *Le Cuirassier, ou la Bravoure récompensée*, mimodrame, trois actes, avec Ponet (15 janvier).
- “ *Fayel & Gabrielle de Vergy*, pantomime, trois actes, avec Blanchard (21 octobre).

1820. *L'Hospitalité, ou la Chaumière hongroise*, anecdote militaire, un acte, avec *** (Carmouche & Ferdinand Laloue), (20 novembre).
1821. *Le Soldat Fermier*, mimodrame, un acte, (avec Portellette) (17 janvier).
- « *Le Berceau d'Henri IV*, à-propos, un acte, avec Cuvelier (30 avril).
- « *La Bataille de Bovines*, mimodrame, trois actes, avec Laurent Franconi (26 octobre).
1823. *Le Pâtre*, mimodrame, deux actes, avec L. Ponet (16 janvier).
1825. *Le Chien du Régiment, ou l'Exécution militaire*, mélodrame, un acte, avec Adolphe Franconi & Saint-Léon (9 février).
- « *Les Recruteurs, ou la Fille du Laboureur*, mélodrame, deux actes, (avec Saint-Georges & Carmouche) (13 avril).
1825. *L'Incendie de Salins*, mélodrame, un acte, avec Léon (Rabbe) & Saint-Léon (18 octobre).
- « *Le Vieillard, ou la Révélation*, mélodrame, deux actes, avec L. Ponet & Alexandre (Leroy de Bacre), (19 décembre).
1830. *Youli, ou les Souliotes*, mélodrame, deux actes, avec Henri (Vilmot & Théodore Nezel), (7 mars).



PIÈCES COMPOSÉES PAR ADOLPHE FRANCONI.

1821. *L'Attaque du Convoi*, pantomime, trois actes (19 février).
1825. *Le Chien du Régiment*, ou *l'Exécution militaire*, mélodrame, un acte, avec son père Henri Franconi & Saint-Léon (9 février).
1828. *Le Drapeau*, mélodrame, deux actes, avec L. Ponet & Anicet (Bourgeois), (13 avril).
1829. *L'Eléphant du roi de Siam*, pièce, trois actes, avec Léopold (Chandezon) & Ferdinand Laloue ().
- “ *Le Nain de Sunderwald*, pièce, deux actes, avec Tackeray & *** (Léopold Chandezon), ().
- “ *Le Sémestrier*, pièce, un acte ().
- “ *Les quatre Frères*, mélodrame, deux actes, avec L. Ponet (24 décembre).
1830. *Pungo*, ou *la Foire de Guibray*, parade, deux actes, avec Henri V*** (Vilmot) & Th. N. (Théodore Nezel), (1^{er} janvier).
- “ *La Prise de la Bastille*, gloire populaire, *le Passage du Mont Saint-Bernard*, gloire militaire, tableaux en six actions, avec Théodore Nezel & H. V*** (Vilmot), (30 juillet).
- “ *Philippe*, ou *la Guérison militaire*, pièce, un acte, avec Stanislas (Tackeray), (28 septembre).
- “ *Le Feu du Bivouac*, mimodrame, un acte, avec Valory, (Mourier), (9 octobre).

1830. *Le Curé Mingrat*, mélodrame, deux actes, avec Paul (Ferdinand Laloue), Th*** (Tackeray) & H*** (Vilmot), (26 octobre).
- « *L'Empereur*, événements historiques, cinq actes & dix-huit tableaux, avec Prosper (Lepoitevin de Légréville), (6 décembre).
1831. *Les Lions de Mysore*, mélodrame, trois actes, avec Henri Vilmot & Théodore Nezel (21 avril).
- « *Les Seranos, ou le Te Deum à Malaga*, mélodrame, avec Valory (Mourier), (22 novembre).
- « *Les Polonais*, événements historiques, quatre actes, avec Prosper (Lepoitevin de Légréville), (22 décembre).
1832. *La République, l'Empire & les Cent-Jours*, pièce, quatre actes & dix-sept tableaux, avec le même (13 octobre).
1833. *La Prise d'Anvers*, mélodrame, trois actes, avec le même (20 avril).
- « *L'Homme du Siècle*, événement historique, quatre actes & quinze tableaux, avec le même (26 novembre).



ANEXO 02

Mémorial Dramatiques ou Almanach Théâtral

(1808 | 1809 | 1810 | 1811 | 1812 | 1818 | 1819)

Almanach des Spectacles de Paris (1815)

Almanach des Spectacles

(1825 | 1826 | 1827 | 1828 | 1829 | 1830 | 1831 - 1834)

Este anexo apresenta majoritariamente informações referentes ao *Cirque Olympique* e às leis e decretos que o afetaram, embora traga algumas dados sobre a representação do melodrama *Les deux sergents* no *Théâtre de la Porte de Saint-Martin*. Todos os documentos foram encontrados no fundo Léon Chancerel da *Société d'Histoire du Théâtre*, localizada na Rua de Richelieu, número 58, em Paris, França.

ANNEXE 02

Mémorial Dramatiques ou Almanach Théâtral

(1808 | 1809 | 1810 | 1811 | 1812 | 1818 | 1819)

Almanach des Spectacles de Paris (1815)

Almanach des Spectacles

(1825 | 1826 | 1827 | 1828 | 1829 | 1830 | 1831 - 1834)

Cette annexe fournit principalement des informations concernant le *Cirque Olympique* et les lois et les décrets qui l'ont touché, bien qu'il contient quelques données sur la représentation du mélodrame *Les deux sergents* au *Théâtre de la Porte Saint-Martin*. Tous les documents ont été trouvés au fonds Léon Chancerel à la *Société d'Histoire du Théâtre*, situé au 58 de la Rue de Richelieu, à Paris, France.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

MÉMORIAL
DRAMATIQUES
OU ALMANACH THÉATRAL

1808

MÉMORIAL
DRAMATIQUE,
 OU
ALMANACH THÉÂTRAL,
POUR L'AN 1808 ;

CONTENANT l'Analyse raisonnée et critique de toutes les Pièces jouées aux différens Théâtres de la Capitale, en l'an 1807 ; les Noms de leurs Auteurs et la date des Représentations, avec les couplets qui ont fait le plus de plaisir dans les vaudevilles ; le Précis historique des Spectacles ; les Noms des Acteurs et Actrices attachés auxdits Théâtres ; l'époque de la mort de ceux qui se sont rendus célèbres ; les Décrets impériaux concernant les Spectacles ; et un Calendrier pour la présente année.

DÉDIÉ A M. VESTRIS,
 ET ORNÉ DE SON PORTRAIT.

—
 PRIX : 1 fr. 25 c.
 —

PARIS,
 BOCQUET et C^e., IMPRIMEURS, rue du Faub.
 Montmartre, N^o. 4, au coin du boulevard.

M. DCC. VIII.

DÉCRET IMPÉRIAL
CONCERNANT LES THÉÂTRES.

St.-Cloud, 8 Août 1807.

TITRE Ier. — Dispositions générales.

ARTICLE Ier. Aucune représentation à bénéfice ne pourra avoir lieu que sur le théâtre même dont l'administration ou les entrepreneurs auront accordé le bénéfice de ladite représentation.

Les acteurs de nos théâtres impériaux ne pourront jamais paraître dans ces représentations que sur le théâtre auquel ils appartiennent.

II. Les préfets, sous-préfets et maires sont tenus de ne pas souffrir que, sous aucun prétexte, les acteurs des quatre grands théâtres de la capitale qui auront obtenu un congé pour aller dans les départemens, y prolongent leur séjour au-delà du tems fixé par le congé; en cas de contravention, les directeurs des spectacles seront condamnés à verser à la caisse des pauvres le montant de la recette des représentations qui auront eu lieu après l'expiration du congé.

III. Aucune nouvelle salle de spectacle ne pourra être construite, aucun déplacement d'une troupe d'une salle dans une autre ne pourra avoir lieu dans notre bonne ville de Paris, sans une autorisa-

& la Lune
de 8 h. 20'
st de 8 h. 14'
dimin. de 18'

PHASES
de
la)

P.L.
le 3
à 3 h. 46'
du mat.

D.Q.
le 10
à 10 h. 2'
du soir.

Périgée
le 16.
N.L.
de
décemb.
le 17, à 1
h. 46' du
soir.

P.Q.
le 24,
à 4 h. 54'
du soir.
Apogée
le 28.

e 21. à 11 h.
oir. Hiver.

tion donnée par nous , sur le rapport de
notre ministre de l'intérieur.

**TITRE II. — Du nombre des Théâtres
et des règles auxquelles ils sont as-
sujettis.**

IV. Le *maximum* du nombre des
théâtres de notre bonne ville de Paris est
fixé à huit ; en conséquence , sont seuls
autorisés à ouvrir , afficher et représenter
indépendamment des quatre grands théâ-
tres mentionnés en l'article Ier. du règle-
ment de notre ministre de l'intérieur,
en date du 25 avril dernier , les entre-
preneurs ou administrateurs des quatre
théâtres suivans :

1°. Le théâtre de la Gaîté , établi en
1760 , celui de l'Ambigu-Comique , établi
en 1772 , boulevard du Temple , lesquels
joueront concurremment des pièces du
même genre désignées aux paragraphes 3
et 4 de l'art. III du règlement de notre
ministre de l'intérieur ;

2°. Le théâtre des Variétés , boulevard
Montmartre , établi en 1777 , et le théâtre
du Vaudeville , établi en 1792 , lesquels
joueront concurremment des pièces du
même genre , désignées aux paragraphes
5 et 4 de l'art. III du règlement de
notre ministre de l'intérieur.

V. Tous les théâtres non autorisés par
l'article précédent seront fermés avant le
15 août ; en conséquence , on ne pourra
représenter aucune pièce sur d'autres
théâtres dans notre bonne ville de Paris

que ceux
prétexte ,
gratuitem
tribuer a
main , sou
et réglemen

VI. Le
notre minis
pour être e
sitions aux
le présent d

*Règlement
de la Cap
l'Empereur
1807.*

Art Ier. U
chargé de l
grands théât
de sur-intend

II. Les soc
du Théâtre E
pératrice ne
gement à le
autorisation

III. Il pro
tés qui vien
à l'admissio
jets.

IV. Les
tions ser

(25)

que ceux ci-dessus désignés, sous aucun prétexte, ni y admettre le public, même gratuitement, faire aucune affiche, distribuer aucun billet imprimé ou à la main, sous les peines portées par les lois et réglemens de police.

VI. Le règlement susdaté, fait par notre ministre de l'intérieur, est approuvé, pour être exécuté dans toutes les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé par le présent décret.

Signé, NAPOLEON.

Règlement des quatre grands Théâtres de la Capitale, décrété par S. M. l'Empereur et Roi, le 1er. Novembre 1807.

Art. Ier. Un officier de notre maison sera chargé de la sur-intendance des quatre grands théâtres de la capitale, sous le titre de sur-intendant des spectacles.

II. Les sociétaires du Théâtre Français, du Théâtre Feydeau et du Théâtre de l'Impératrice ne pourront faire aucun changement à leurs statuts actuels qu'avec son autorisation.

III. Il prononcera sur toutes les difficultés qui viendraient à s'élever relativement à l'admission définitive des nouveaux sujets.

IV. Les pensions, retraites, gratifications seront accordées sur sa proposition.

V. Les répertoires proposés par les comités ou conseils des théâtres seront soumis à son approbation.

VI. Le budget des dépenses de chaque théâtre lui sera soumis tous les ans , avant le 1er. décembre , pour être présenté à notre approbation. Les comptables de chaque théâtre rendront leur compte de l'année précédente , au plus tard au mois de février de l'année suivante. Ces comptes seront présentés au sur-intendant.

VII. Toute transaction qui viendrait à être passée par les théâtres ou par leurs agens pour eux , devra être approuvée par le sur-intendant.

VIII. Aucun des sujets des quatre grands théâtres ne pourra quitter l'un ou l'autre de ces théâtres , sans la permission du sur-intendant.

IX. Lorsqu'un sujet , ayant dix ans de service , aura réitéré pendant une année , la demande de sa retraite , et qu'il déclarera qu'il est dans l'intention de ne plus jouer sur aucuns théâtres ni français ni étranger , sa retraite ne pourra lui être refusée.

X. Aucun sujet ne pourra s'absenter sans un congé du sur-intendant , qui ne pourra en accorder ni depuis le premier décembre jusqu'au premier mai , ni pour plus de deux mois.

XI. La police , sur le personnel des théâtres , sera exercée , à l'Académie impériale de musique , par le directeur ; et dans les autres théâtres , par les personnes qui en ont été chargées jusqu'à ce jour.)

XII. Tout sujet qui aura fait manquer

le service .
jugées val
son emplo
présent au
vice , soit
d'insubordi
supérieurs ,
la gravité d
aux arrêts.

XIII. Le
rêts , ne pe
maison de P
du sur-inten

XIV. La
être prolong
qu'il nous e

XV. Tan
appointeme
dans les pro
de courir a
tenu.

XVI. L
impériale d
administrat
teur nomm
taire-géné
Ils prêter
ministre de
plier avec fi

XVII.)
de tout ce
et la direc
sable et le
artistes. Il
donne les

XVI

le service , soit en refusant , sans excuses jugées valables , de remplir un rôle dans son emploi , soit en ne se trouvant pas présent au moment indiqué pour son service , soit enfin pour toutes autres fautes d'insubordination quelconque envers ses supérieurs , pourra être condamné , suivant la gravité des cas , ou à une amende , ou aux arrêts.

XIII. Les sujets qui seront mis aux arrêts , ne pourront être conduits dans la maison de l'Abbaye , que sur l'autorisation du sur-intendant.

XIV. La durée des arrêts ne pourra être prolongée au-delà de huit jours , sans qu'il nous en soit rendu compte.

XV. Tant que dureront les arrêts , tous appointemens et toute part quelconque dans les produits du spectacle , cesseront de courir au profit de celui qui sera détenu.

XVI. L'administration de l'Académie impériale de musique sera composée d'un administrateur comptable et d'un inspecteur nommés par nous. Il y aura un secrétaire-général également nommé par nous. Ils prêteront , entre les mains de notre ministre de l'intérieur , le serment de remplir avec fidélité leurs fonctions.

XVII. Le directeur sera chargé en chef de tout ce qui concerne l'administration et la direction. Il est le principal responsable et le supérieur immédiat de tous les artistes. Il nomme à tous les emplois , et il donne les mandats pour tous les paiemens.

XVIII. L'administrateur comptable sera

subordonné au directeur pour tout ce qui concerne l'exercice de ses fonctions , à l'exception néanmoins de ce qui concerne le budget , dont il est le gardien , et dont il ne peut dépasser les articles , sans compromettre sa responsabilité personnelle. Hors ce cas , il ne peut s'opposer à aucun paiement , sauf à faire insérer ses observations au procès-verbal du conseil d'administration dont il est parlé ci-après.

XIX. Il y aura un conseil d'administration présidé par le directeur , et composé de l'administrateur comptable , de l'inspecteur et de trois sujets de notre Académie impériale de musique , les plus méritans par leur probité , leurs talens et leur esprit de conciliation , et désignés chaque année par le sur-intendant. Le secrétaire-général de l'Administration tiendra la plume. Ce conseil se réunira au moins une fois par semaine. Le directeur pourra le convoquer , lorsqu'il le jugera convenable.

XX. Les membres de ce conseil n'auront que voix consultative , la décision appartenant dans tous les cas au directeur ; mais chaque membre pourra faire ses observations , soit sur la police du théâtre , soit sur le choix des pièces , soit sur les abus qu'il croirait appercevoir dans la maintenance des magasins ou dans la dépense , soit sur les moyens d'accroître les recettes et d'ajouter à l'éclat du spectacle. Le secrétaire-général sera tenu d'insérer ses observations au procès-verbal , qui sera remis par le directeur au sur-intendant : le di-

recteur p
particuliè

XXI. L
année et
au conse
au sur-int
bre , avec
bries du co

XXII.
à la conna
tion.

XXIII.
conseil d'
chaque m
S'il résulte
sé au sur-i
nions sur l
sur-intenc
ment.

XXIV.
nouveaux
devis de l
d'adminis
probation
de même
remis au
à la séar
déclarer
rations e
peuvent
vent ser
nouvelle

XXV
commis
recevoi
surer qu

ut ce qui
tions , à
concerne
et dont
ans com-
sonnelle.
à aucun
es obser-
eil d'ad-
près.
ministra-
composé
de Pins-
Acadé-
lus méri-
s et leur
s chaque
crétaire-
ndra la
oins une
pourra
conve-
il n'au-
lécision
ecteur ;
ses ob-
éâtre ,
sur les
la ma-
pense,
cettes
e se-
s ob-
remis

recteur pourra y joindre ses observations particulières.

XXI. Le budget des dépenses de chaque année et les états à l'appui seront rédigés au conseil d'administration et présentés au sur-intendant avant le premier novembre, avec les observations, soit des membres du conseil, soit du directeur.

XXII. Tous les marchés seront portés à la connaissance du conseil d'administration.

XXIII. Le répertoire sera arrêté en conseil d'administration, les 14 et 30 de chaque mois, pour la quinzaine suivante. S'il résulte du procès-verbal qui sera adressé au sur-intendant, des différences d'opinions sur la composition du répertoire, le sur-intendant pourra statuer définitivement.

XXIV. Lorsque les pièces ou ballets nouveaux auront été admis par le jury, le devis de la dépense sera arrêté en conseil d'administration, et présenté à notre approbation par le sur-intendant. Il en sera de même pour les ouvrages que seront remis au théâtre. Le machiniste sera admis à la séance du conseil, et interpellé de déclarer sur sa responsabilité, si les décorations existant en magasin peuvent ou ne peuvent point être employées, ou ne peuvent servir qu'en tel nombre pour la pièce nouvelle ou remise.

XXV. Il sera nommé tous les ans une commission de notre conseil d'Etat pour recevoir les comptes de l'Opéra, et s'assurer que les budgets, devis et réglemens

ont été exécutés. Cette commission fera remettre, sous les six mois, les états de recette et dépense, et fera l'inspection de toutes les parties du service.

XXVI. Toutes les réserves de loges, entrées de faveur ou de bienveillance, billets *gratis* et facilités semblables, sont supprimés dans les quatre grands théâtres, sauf les entrées personnelles des auteurs, et l'exécution du concordat, en vertu duquel les sujets des grands théâtres ont respectivement leurs entrées, dans les proportions déterminées entr'eux.

XXVII Le sur-intendant fera les réglemens d'administration intérieure qu'il jugera nécessaires. Les réglemens qui concerneront les bases de l'association dans les théâtres organisés en société, seront soumis à notre approbation.

XXVIII. Les décrets et réglemens rendus jusqu'à ce jour, pour l'administration des grands théâtres, sont maintenus en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions ci-dessus.

XXIX. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

ACAD

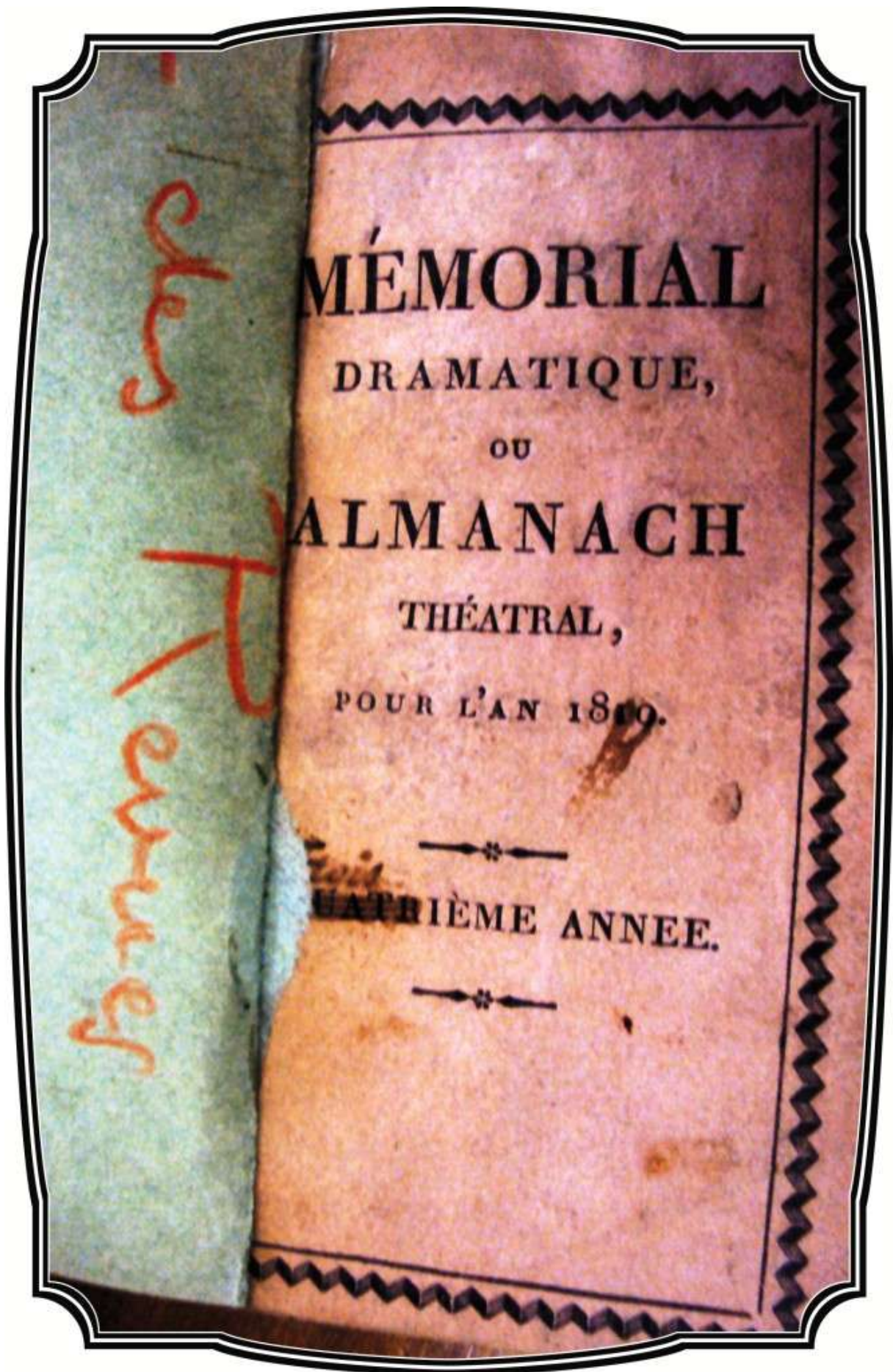
Ce
au ch
comp
que b
blisse
Il
sont
du ge
les s
ou d
pers
des
non
lets
des
dir
mi
Ro

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

MÉMORIAL
DRAMATIQUES
OU ALMANACH THÉATRAL

1809



MÉMORIAL
DRAMATIQUE,
 ou
ALMANACH THÉÂTRAL,
 POUR L'AN 1809 ;

CONTENANT l'Analyse raisonnée et critique de toutes les Pièces jouées aux différens Théâtres de la Capitale, en l'an 1808 ; les Noms de leurs Auteurs et la date des Représentations, avec les couplets les plus agréables des vaudevilles ; les Noms des Acteurs et Actrices attachés auxdits Théâtres ; la demeure des Administrateurs par lesquels ils sont dirigés ; les Débuts ; les événemens remarquables arrivés pendant l'année ; les Lois et Actes du Gouvernement relatifs aux Spectacles ; des Anecdotes dramatiques, etc. ; le tout précédé d'un Calendrier pour la présente année.

DÉDIE A MADAME BELMONT,
 ET ORNÉ DE SON PORTRAIT.

PRIX : 1 fr. 50 c.

PARIS,

HOCQUET et C^e., IMPRIMEURS, rue du Faub.
 Montmartre, n^o. 4, au coin du boulevard.

BARBA, LIBRAIRE, Palais - Royal, n^o. 51^e
 derrière le Théâtre Français.

TROISIÈME ANNÉE. — 1809.

(235)

CIRQUE OLIMPIQUE,
DE MM. FRANCONI,

LA LANTERNE DE DIOGÈNE.

Ce nouvel établissement a fait son ouverture dans les derniers jours de décembre 1807, par une pantomime équestre, ayant pour titre, *la Lanterne de Diogène*. Ce titre seul suffit pour indiquer le sujet de cet ouvrage. Diogène cherche un homme et n'en trouve point. C'est en vain qu'on montre à ses yeux les héros de chaque siècle, il ne souffle pas sa lumière et continue sa recherche. Enfin le buste du héros français parait entouré de tous les braves compagnons de sa gloire, et des trophées indiquant ses victoires; alors notre philosophe étonné, éteint son flambeau, en disant : *Je l'ai trouvé*.

Ce tableau ingénieux est dû à M. Cuvellier, auteur de plusieurs ouvrages remplis d'imagination. Il a été applaudi avec transport.

Dans les divers ouvrages montés au Cirque Olympique, MM. Franconi frères ont déployé tour-à-tour les talens d'écuyers et de mimes avec une rare perfection.

Mesdames Franconi attirent aussi l'attention du public, l'une par sa souplesse et son agilité dans les exercices d'équitation, l'autre par la noblesse de son jeu dans la pantomime.

Le nouvel amphitéâtre est beaucoup

(236)

plus grand que ceux occupés jusqu'à ce jour par MM. Franconi ; indépendamment du manège , il offre encore un vaste théâtre pour l'exécution des scènes équestre et des actions dramatiques.

Au nombre des artistes qu'ils se sont associés pour les représentations théâtrales , on compte MM. Gougibus frères , Saint-Martin, et Mlle. Montcassin.

BIZALDINI, OU LE FUGITIF, pantomime de MM. *Franconi jeune et Désorme.*
(7 janvier).

Cette pantomime a obtenu beaucoup de succès ; les rencontres de cavalerie , les combats , les décorations , ont contribué à la réussite de l'ouvrage , et particulièrement le jeu de MM. Franconi.

LE CALIFE GÉNÉREUX, OU LA FÊTE DU SÉRAIL, pantomime. (18 janvier).

Le spectacle que présente cette pièce est très-riche ; les décorations , les costumes , sont de la plus grande fraîcheur ; le divertissement ordonné par le Calife , a beaucoup amusé : ce sont les prétendus sauvages qui l'exécutent par des marches , des évolutions et des exercices où l'adresse est jointe à la force et à la souplesse.

(237)

LES FRANÇAIS EN POLOGNE, pantomime
de M. Cuvellier. (9 mars).

Les Français en Pologne doivent être considérés comme un tableau militaire mis en action ; c'est un cadre dans lequel on a rassemblé beaucoup de traits héroïques ; mais comme il faut toujours une intrigue, M. Cuvellier a eu l'art de créer au milieu des combats, des attaques, des retraites, etc., une action dramatique.

LES CENTAURES, OU LA JEUNESSE
D'ACHILLE, pantomime de M. Augustin,
musique de M. D'Haussy.
(26 mai.)

L'éducation d'Achille forme le premier plan de ce tableau ; les exercices des Centaures, leurs luttes, leurs combats, les triomphes du jeune fils de Thétis, au milieu de tous ces jeux guerriers, ont été applaudis avec transport. Chiron et les autres Centaures, invités aux noces de Pirithoüs et d'Hippodamie, forment le projet d'enlever la princesse ; Achille arrive au temple de l'himen, au moment où les Centaures vont exécuter leur dessein ; la victoire le suit, tous les Centaures sont exterminés, et par une métamorphose subite, on les voit au milieu des flammes du Ténare, sous la forme de montres, moitié homme et moitié chevaux. Grand succès mérité, magnifique spectacle, exécution parfaite.

(238)

L'ÉQUITOMANIE, pantomime de
M. Moussard et Franconi jeune,
musique de M. D'Haussy. (25 juin.)

L'Opéra a sa *Dansomanie*; la Scène
Française s'honore de la *Métromanie*;
l'Opéra-Comique a sa *Mélomanie*; le
Cirque Olympique devait avoir l'*Equito-
manie*. Cette folie a complètement réussi.

FRA DIAVOLO CHEF DE BANDIS DANS
LES ALPES, scènes equestres en 2 parties,
de MM. Cuvelier et Franconi jeune,
musique arrangée par M. Navoigille.
(17 août.)

Cette pièce, qui a eu assez de succès,
est, à peu de chose près, la pantomime de
la *Caverne*, ou les *Miquelets*.

M. Franconi jeune joue parfaitement
le rôle de Fra Diavolo; son frère ne se dis-
tingue pas moins dans celui d'un officier
Français.

LA BATAILLE D'ABOUKIR, action mili-
taire en 2 parties, par MM. Cuvelier et
Augustin, musique arrangée par
M. D'Haussy, (7 septembre.)

La *Bataille d'Aboukir* offre un spec-
tacle pompeux et brillant, des décorations
très-pittoresques, des costumes de la plus
grande vérité, et des combats qui font
illusion.

Cet ouvrage a obtenu un brillant succès;
les incidens y sont nombreux et variés, et
l'exécution en est parfaite.

(239)

CAVALO-DIOS , ou LE CHEVAL GÉNIE BIENFAISANT , scènes équestres en 2 parties , par MM. Cuvellier et Franconi jeune. (16 novembre.)

Cet ouvrage , qui est plutôt un tissu de scènes équestres , qu'une pantomime régulière , a obtenu un brillant succès. MM. Franconi y déploient beaucoup de talens , comme acteurs et comme écuyers. M. Gougi est très-comique dans le rôle d'un valet poltron , et Mlle. Montcassin s'est fait remarquer dans celui d'une jeune espagnole.

Cavalo-Dios est véritablement le héros de cette pièce ; faut-il briser les liens qui tiennent le chevalier , frapper du pied pour avertir , porter une lettre , la remettre en se dressant contre une tour , s'introduire sans bruit chez le magicien , et lui enlever son talisman ; l'animal intelligent se prête à tout avec une adresse étonnante. Cette espèce de prodige est dû aux soins de M. Franconi aîné ; c'est à ses doctes leçons que Cavalo-Dios est redevable de son éducation , et jamais élève n'a fait plus d'honneur à son maître.

BARBEROUSSE LE BALAFRÉ , ou LES VALAQUES , scènes équestres en 2 parties , de MM. Cuvellier et Franconi jeune. (14 décembre.)

Cette pièce est montée avec beaucoup de soin , et a mérité son succès. Les combats sont fort bien réglés et exécutés avec précision par MM. Franconi jeune et Gougi.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

MÉMORIAL
DRAMATIQUES
OU ALMANACH THÉATRAL

1810

TOME QUATRIÈME

MÉMORIAL

DRAMATIQUE.

QUATRIÈME ANNÉE.

1810.

AVERTISSEMENT.

Nous prévenons le Public que, desirant faire parvenir le MÉMORIAL à nos Abonnés de province, dans les derniers jours de Décembre, nous terminons nos analyses fin de Novembre, et qu'alors le Mémorial de 1811 commencera par les ouvrages joués depuis le 1 Décembre 1809, et ainsi de suite, chaque année, ce qui formera toujours, à dater de 1811, une année entière. Cette marche doit plaire à nos lecteurs, puisqu'elle avance l'époque de la publication de cet ouvrage.

Nota. Les pièces jouées depuis le 10 Novembre, sur les quatre premiers Théâtres, se trouvent au Supplément.

M

ALM

CONTENAN
de toute
Théâtres
Noms de
présenta
agréable
Demeure
Actrices
Spectacle
remarqu
Anecdote
cédé d'un

HOCQUE
Mont

MENT.

MÉMORIAL DRAMATIQUE,

OU

ALMANACH THÉÂTRAL

POUR L'AN 1810;

lic que, des
MÉMORIAL
ce, dans les
re, nous ter-
e Novembre,
1811 com-
oués depuis
si de suite,
ra toujours,
ntière. Cette
eurs, puis-
a publica-

CONTENANT l'Analyse raisonnée et critique
de toutes les Pièces jouées aux différens
Théâtres de la Capitale, en l'an 1809; les
Noms de leurs Auteurs et la date des Re-
présentations, avec les Couplets les plus
agréables des vaudevilles; les Noms et
Demeures des Administrateurs, Acteurs,
Actrices, Musiciens et Employés desdits
Spectacles; les Débuts; les Evénemens
remarquables arrivés pendant l'année; des
Anecdotes dramatiques, etc.; le tout pré-
cédé d'un Calendrier pour la présente année.

IV^e. ANNÉE.

PRIX : 1 fr. 50 c.

PARIS,

HOCQUET et C^e., IMPRIMEURS, rue du Faub.
Montmartre, n^o. 4, au coin du boulevard.

BARBA, LIBRAIRE, Palais - Royal, n^o. 51,
derrière le Théâtre Français.

1810.

uis le 10
premiers
plément.

années mili-
 taires, devient
 belle : une autre
 identité, elle est
 occède au tirage.
 oient les anti-
 nées, ils sont
 dater de ce mo-
 que des esche-
 nues, des com-
 éfaites, c'est un
 ne se reconnaît
 contre la loi des
 est rapportée ;
 et leurs amantes ;
 ne de quoi faire
 auteurs y ont
 é commune et
 a-t-il été cons-
 Chollot.
 L'Espérance.

à ce théâtre,
 prince royal
 e du Grand
 ems privé de
 distingué par
 par de non-
 plaisir qu'il

CIRQUE OLYMPIQUE
DE MM. FRANCONI FILS.

ADMINISTRATION.

MM.
 Franconi frères.
 Avoine, secrétaire-régisseur.

ÉCUYERS.

MM.
 Franconi aîné.
 Franconi jeune.
 Bassin.
 Dominique.
 Lagoutte.
 Masse.
 Chollet.
 L'Espérance.

Mesdames
 L. Franconi.
 Bassin.
 Annette.

ÉLÈVES.

Henri.
 Bassin.
 Emile.
 Joseph.

ACTEURS.

MM.
 Franconi aîné.
 Franconi jeune.
 Gougibus aîné.
 Marcés aîné.
 Saint-Martin.
 Parisot.
 Gougibus jeune.
 Marcés jeune.
 Hache.
 Perin.

(198)

CIRQUE OLYMPIQUE

Mesdames

M. Franconi.
Gougibus.

Tigé.
Julie.

Chef d'orchestre

M. D'Haussy.

DANSE.

Premier Danseur

M. Jacquinet.

MM.

Hugon.
Gentil.
Lefevre.
Henri.
Lenormand.
Plançon.
Léger.

Mesdames

Julie.
Salmond.
Duvall.
Larue.
Guérin.
Sanier.

Nota. Les programmes des pantomimes représentées au Cirque Olympique, se trouvent chez Barba, libraire, Palais-Royal, derrière le Théâtre Français, n° 51; et le soir, au Cirque.

CIR

LA BELL
FRAN
en tro

Cette p
plus brill
tement e
pelle l'an
pagnol qu
au Franç
vie. On e
Cuvelier
coni, po
vrage et
il a été r

LA PRIS
tres en 3

M. Fr
des plu
d'Espag
par des
tes; la
bats de
la cu

CIRQUE OLYMPIQUE

DE MM. FRANCONI BILSA

M. Franconi.
Gouffier.
Julie.

LA BELLE ESPAGNOLE, OU L'ENTRÉE DES
FRANÇAIS A MADRID, scènes équestres
en trois parties, par M. Cuvelier.

(16 janvier.)

Cette pantomime, qui a eu le succès le plus brillant, offre des combats parfaitement exécutés, de jolis décors, et rappelle l'anecdote de ce vieux général espagnol qui a offert 900,000 fr. et sa fille, au Français qui lui a sauvé l'honneur et la vie. On connaît assez les moyens de M. Cuvelier, et les talens de MM. Franconi, pour se faire une idée de l'ouvrage et de la manière satisfaisante dont il a été rendu.

LA PRISE DE LA COROGNE, scènes équestres en 3 parties, par M. Franconi jeune.

(15 mars.)

M. Franconi jeune a mis en scène un des plus beaux faits d'armes de la guerre d'Espagne; sa pantomime est remarquable par des scènes dramatiques et intéressantes; la perfection des tableaux et des combats de cet ouvrage ont long-tems excité la curiosité.

CIRQUE

DE M.

igé.
Julie.

est
FRANÇAIS
en trois parties

E.

Cette pantomime
plus brillante
très exécutée
belle anecdote

Mesdames

Julie.

Salmond.

Duval.

Larue.

Guérin.

Sanier.

LA PRISE DE

en 3 parties

des pantomimes

Olympique, se

libraire, Palais-

Français, n° 51

par des acteurs

les; la beauté

de cet ouvrage

la curiosité

(200)

DÉBUT DU CERF, âgé de 3 ans. (4 avril)

Ce superbe Cerf, dressé par M. Franconi aîné, avait attiré au Cirque Olympique une foule de curieux. Après les exercices accoutumés de danse et de voltige à cheval, que l'on revoit toujours avec autant d'agrément que de surprise, le débutant a fait son entrée. Son cortège était digne de lui : dix piqueurs ouvraient la marche, et M. Franconi aîné, son gouverneur et son écuyer, était à ses côtés. Le cerf a parcouru au pas toute l'enceinte; bientôt après, son guide lui a abandonné les rênes. C'est alors que, libre de ses mouvemens, il s'est efforcé de mériter la faveur du public par des miracles de légèreté, d'intelligence, d'adresse et de docilité. On l'a vu exécuter avec autant de précision que le ferait le cheval le plus instruit de MM. Franconi, tout ce que son maître exigeait de lui ; se coucher et se relever à son commandement, résister aux claquemens du fouët et aux coups de pistolet tirés entre ses oreilles; faire le grand saut du tonneau et franchir deux chevaux; à ces exercices déjà très-étonnans, joindre une intrépidité et une confiance extraordinaire; s'élancer et traverser à plusieurs reprises les pluies enflammées d'un feu d'artifice, etc.

Si l'on a peine à concevoir que l'on ait pu former des chevaux aussi habile que ceux de MM. Franconi, quelle inconcevable patience, quels soins multipliés et infinis, quelles études constantes et ré-

fléchies
ce charma
timide et
tremble a
premières
fallait rien
bileté de
à un résul
retiré sati
béissance
présenteme
riété.

Reprise de l
scènes éq
Cuvellier.

Cette par
le Théâtre d
à sa reprise,
qu'elle avait
suivantes or

Le 16 jui
la clôture n
pique, née
lissement a
ont passés t
ont captivé
jeune Cerf
térêt. Les
siasme jusq

(201)

fléchies n'a pas nécessité l'éducation de ce charmant animal, qui, naturellement timide et sauvage, n'aime que les forêts, tremble au moindre bruit, et s'alarme des premières apparences du danger! Il ne fallait rien moins que l'extraordinaire habileté de M. Franconi aîné, pour arriver à un résultat aussi heureux. Chacun s'est retiré satisfait de la douceur et de l'obéissance de son élève, qui est encore présentement l'objet de la plus vive curiosité.

Reprise de DAMOISEL ET LA BERGÈRETTE, scènes équestres en 3 parties, de M. Cuvelier. (5 juin.)

Cette pantomime, jouée avec succès sur le Théâtre de La Cité, a été bien accueillie à sa reprise, par les nombreux spectateurs qu'elle avait attirés; les représentations suivantes ont été également heureuses.

Le 16 juillet, MM. FRANCONI ont fait la clôture momentanée du Cirque Olympique, nécessitée par les travaux et embellissements à faire au théâtre et à la salle. Ils ont passés trois mois en province, où ils ont captivés les suffrages des amateurs; le jeune Cerf sur-tout a excité le plus vif intérêt. Les Rouennais ont porté l'enthousiasme jusqu'à le couronner.

(202)

OUVERTURE DU CIRQUE OLYMPIQUE.

(6 novembre.)

Une foule inouïable de curieux et d'amateurs, s'était portée au Cirque de MM. Franconi. On a jeté d'abord un oeil attentif sur les changemens qui ont été faits dans la salle et hors la salle, d'après les plans et sous la conduite de M. Dubois le jeune, architecte. Sous la galerie, une nouvelle façade ornée des attributs analogues au genre de cet établissement, décore l'entrée. Le vestibule est agrandi. Un nouveau rang de loges est établi dans tout le pourtour de la salle. L'amphithéâtre au-dessus des loges grillées, en face du théâtre, est remplacé par des loges fermées, richement décorées. Les colonnes ont de nouveaux chapiteaux. La salle est peinte à neuf. Le théâtre est agrandi en largeur, hauteur et profondeur; on y a pratiqué de nouvelles issues pour faciliter les manœuvres des chevaux; enfin l'avant-scène, rapprochée d'un plan vers le Cirque, est ouverte par de grands pilastres, avec loges et arrières-corps, formant quart de cercle; ce parti a été adopté par l'architecte, pour ne pas masquer la vue du théâtre à toutes les places de côté.

LE MARÉCHAL
BAT DE SA
parties, pa

L'auteur d
rangé, pour l
vrage qui avai
de Turenne,
succès sur les
bigu-Comique
équestres, d
agréables qui
ment neuf et
les belles act
rapelées avec
térêt. On aim
sans rancun
néralennemi
donnant des
dats, et faisant
les lâches; re
que lui fait o
ville de Fran
n'était pas su
lui-même da
sur ses épau
qu'il soustra
mis. Tous e
ame de Tu
mime, qui s
treuse qui,
leva le plu
France éplo
frapper Tu

(203)

OLYMPIQUE.

LE MARÉCHAL DE TURENNE, OU LE COMBAT DE SASPACH, scènes équestres en 3 parties, par M. Cuvelier.

(6 novembre.)

de curieux et
au Cirque de
l'abord un œil
s qui ont été
salle, d'après
de M. Dubois
la galerie, une
tributs analo-
issement, de-
est agrandi.
est établi dans
lle. L'amphi-
s grillées, en
cé par des lo-
décorées. Les
x chapiteaux.
e théâtre est
t profondeur ;
s issues pour
s chevaux ;
ée d'un plan
ar de grands
res - corps ,
parti a été
e pas mas-
s les places

L'auteur de cette pantomime, a arrangé, pour le Cirque, son ancien ouvrage qui avait aussi pour titre : *la Mort de Turenne*, et qui fut joué avec tant de succès sur les théâtres de la Cité et de l'Ambigu-Comique ; il a ajouté à des scènes équestres, des combats et des détails agréables qui rendent l'ouvrage absolument neuf et fait pour le Cirque. Toutes les belles actions du Grand Turenne, rapelées avec soin, produisent un vif intérêt. On aime à voir ce Héros rendant sans rançon l'épouse et les enfans du général ennemi qu'on lui amène prisonniers ; donnant des récompenses aux braves soldats, et faisant punir les maraudeurs et les lâches ; refusant les 300 mille livres que lui fait offrir, par les magistrats, la ville de Francfort, parce que cette ville n'était pas sur son passage ; se trouvant lui-même dans la mêlée, et emportant sur ses épaules un brave soldat blessé, qu'il soustrait ainsi à la fureur des ennemis. Tous ces traits qui peignent la belle ame de Turenne, parent cette pantomime, qui se termine par la scène désastreuse qui, au combat de Saspach, enleva le plus grand des capitaines à la France éplorée. Un boulet de canon vient frapper Turenne à la tête ; il tombe au

milieu des soldats qui , même au sein de la victoire, versent des pleurs, et donnent des regrets sincères à sa mémoire.

Cette pantomime a parfaitement réussi ; elle est montée avec le plus grand soin ; les costumes sont bien adaptés au siècle de Louis XIV.

TIVOLI ; des fêtes brillantes , ont été
bien entendues que habitent , ont été
belle société de Paris , dans les silencieu
bosquets de ce paradis terrestres. Les as-
sensions de Garnier, les lieux indiqués de
Ruggieri, les tours d'Oliver, les vus de
Gadbois, les vus de Pétilleux de Mad. Sa-
qui et du jeune Gohard, tout a été tenu
pour embellir ces fêtes, qui ont obtenu les
suffrages du public.

Le Tivoli d'ivier, aussi sous la direc-
tion de M. Baneu, s'est ouvert avec la sai-
son convenable. Ce local avantageusement
connu, a offert de plus, cette année, devant
gouverains décorés avec un goût exquis.
C'est là, que la lune de mille prodiges,
se répètent tous les jours du Tivoli d'été.

Le Cirque des Muses, dirigé par
M. Velloni, est, après le Tivoli d'ivier, le
plus recommandable. Tant par la
manière dont il est composé, que par les
soins que prend l'administrateur pour être
agréable au public.

Le Cirque de boulevard St-Martin, se
présente aussi. Les fêtes de l'été dernier
ont été assez suivies. Le local conduit l'or-
chestre, et c'est à regret qu'on se
amateurs de la

REGREAT

L'enchantement
tirer la foule à
TIVOLI ; des
bien entendues
belle société de
bosquets de ce
censions de Garr
Ruggieri, les tou
Gadbois, les sa
qui et du jeune
pour embellir ce
suffrages du pub

LE TIVOLI D'IVIER
tion de M. Baneu
son conveable.
connu, a offert de
Souterrains déco
C'est là, qu'à la
se répètent tous

LE CIRQUE
M. Velloni, est
bal le plus recom
manière dont il
soins que prend
agréable au pu

LE COLISÉE
présente ensuit
ont été assez s
chestre, et c
amateurs de la

ême au sein de
urs, et donnent
moire.

itement réussi ;
s grand soin ;
après au siècle

Tivoli ; des
bien entendues
belle société de
bosquets de ce
conservés de Gar
Ruggieri, les sa
Gadbois, les sa
qui et du jeune
pour embellir
suffrages du pu

Le Tivoli
de M. Bane
son conveable
connu, a offert
Souterrains de
C'est là, qu'à
se répètent

Le Cirque
M. Velloni,
est le plus
tant par la
soins que
agréable au

Le Colisée
présente
ont été
orchestre,
amateurs

RECREATIONS DIVERSES.

L'enchanteur BANEUX a continué d'attirer la foule aux délicieux JARDINS DE TIVOLI ; des fêtes extraordinaires aussi bien entendues que brillantes, ont fixé la belle société de Paris, dans les silencieux bosquets de ce paradis terrestre. Les ascensions de Garnerin, les feux ingénieux de Ruggieri, les tours d'Olivier, les vues de Gadbois, les sauts périlleux de Mad. Saqui et du jeune Godeau ; tout a été réuni pour embellir ces fêtes, qui ont obtenu les suffrages du public.

LE TIVOLI D'HIVER, aussi sous la direction de M. Baneux, s'est ouvert avec la saison conveable. Ce local avantageusement connu, a offert de plus, cette année, de vastes Souterrains décorés avec un goût exquis. C'est là, qu'à la lueur de mille quinquets, se répètent tous les jeux du Tivoli d'été.

LE CIRQUE DES MUSES, dirigé par M. Velloni, est, après le Tivoli d'hiver, le bal le plus recommandable, tant par la manière dont il est composé, que par les soins que prend l'administrateur pour être agréable au public.

LE COLISÉE, boulevard St.-Martin, se présente ensuite. Les fêtes de l'été dernier ont été assez suivies. Julien conduit l'orchestre, et c'est suffisant pour fixer les amateurs de la danse. Le local ne permet-

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

MÉMORIAL
DRAMATIQUES
OU ALMANACH THÉATRAL

1811

MÉMORIAL
DRAMATIQUE,
OU
ALMANACH
THÉATRAL,
POUR L'AN 1811.

—*—
CINQUIÈME ANNÉE.
—*—

MÉMORIAL
DRAMATIQUE,
 OU
ALMANACH THÉATRAL
 POUR L'AN 1811;

CONTENANT l'Analyse raisonnée et critique
 de toutes les Pièces jouées aux différens
 Théâtres de la Capitale, en l'an 1810 ; les
 Noms de leurs Auteurs et la date des Re-
 présentations, avec les Couplets les plus
 agréables des vaudevilles ; les Noms et
 Demeures des Administrateurs, Acteurs,
 Actrices, Musiciens et Employés desdits
 Spectacles ; les Débuts ; les Evénemens
 remarquables arrivés pendant l'année ; des
 Anecdotes dramatiques, etc. ; le tout pré-
 cédé d'un Calendrier pour la présente année.

V^e. ANNÉE.

~~~~~  
 PRIX : 1 fr. 50 c.  
 ~~~~~

PARIS,

BOCQUET et C^e., IMPRIMEURS, rue du Faub.
 Montmartre, n^o. 4, au coin du boulevard.

BARBA, LIBRAIRE, Palais - Royal, n^o. 51,
 derrière le Théâtre Français.

1811.

CIRQUE OLYMPIQUE

DE MM. FRANCONI FILS.

MM. Franconi se disposant à partir pour l'étranger, nous n'entrerons dans aucun détail sur ce spectacle, qui a constamment attiré la foule, tant par la beauté et la parfaite exécution des pantomimes, que par l'élégance et la précision des exercices.

SALLE

Ce spec
la pantom
janvier. C
prologues
dans.

L'ESPÉRA
LE SOL
seule
par M.
prolog
FÊTES
de Grèc

Cette
coup de
a laissé
beauté
frages.
a mérit

LE S

Ces

SALLE DES JEUX GYMNIQUES.

Ce spectacle, spécialement consacré à la pantomime, a fait son ouverture le 1^{er} janvier. On y représente aussi de petits prologues en un acte, à deux acteurs parlans.

L'ESPÉRANCE ET L'ARMATEUR, prologue;
LE SOLEIL ET LES GLACES, ou le Vaisseau le St.-Martin, tableaux allégoriques, par M. Augustin; UN AN DE PÉRICLÈS, prologue en vers, par M. Aude; LES FÊTES D'ELEUSIS, ou Tous les Jeux de la Grèce, par M. Augustin.
(1 janvier.)

Cette représentation avait attiré beaucoup de monde. L'exécution des tableaux a laissé quelque chose à désirer, mais la beauté du spectacle a réuni tous les suffrages. Le prologue en vers, de M. Aude, a mérité de nombreux applaudissemens.

LE SIÈGE DE DANTZICK, tabl. militaires.
(6 janvier.)

Ces tableaux, mal conçus, mal exécutés, n'ont point eu de succès.

LE GÉNIE DE LA FRANCE AU PIED DES ALPES, prologue en vers, par M. Aude;

(218)

LE PASSAGE DU MONT SAINT - BERNARD, grand tableau militaire et historique, par M. *A. Hapdé.*

(18 janvier.)

Ce tableau a long-tems attiré la foule ; le prologue n'a eu que deux ou trois représentations.

LA CHASSOMANIE, ou l'Ouverture du Jeune Henri mise en action, par M. *Augustin.*

(23 janvier.)

Cette pièce a fait plaisir ; l'orchestre a mérité des éloges pour l'exécution de ce chef-d'œuvre musical.

LA MORT DE BAYARD, tabl. historiques, précédés d'un Prologue en vers, par M. *Verment.*

(10 février.)

Cet ouvrage n'a point eu de succès.

LE LION DE FLORENCE, tableaux en 2 actions, par M. *Frédéric.*

(28 février.)

Succès mérité.

LE PONT D'ACOLE, tabl. militaire, par M. *de la T***.*

(24 mars.)

Mauvais ouvrage justement sifflé.

L'UNION DE MARS ET DE FLORE, ou les Bosquets de Lauriers, tableaux allégoriques, pour le mariage de LL. MM., par M. *Aug. Hapdé.*

(1 avril.)

Cette ingénieuse production a obtenu le plus brillant succès.

LA TIRE
tabl. en 3

Ne mérita

LA CHAUMI
pologue en
du Mont S
dore et Br

Peu de succ

LAFEYROUSE
Monde, tab

LE MARIN
M. *Martain*

Ces deux piè
succès.

L'APOTHÉOSE
précédé d'un
Augustin.

Faible succè

L'ARSENAL D'
du 76e., ta
*T***.*

Le beau tabl
sujet de cet

LES PYRAMI
par M. *Au*

Du succès

(219)

INT - BER-
ire et histo-

ier.)
ré la foule ;
a trois repré-

ouverture du
par M. Au-
aupier.)

l'orchestre a
cution de ce

historiques,
en vers, par
février.)
succès.

bleaux en 2
rier.)

ilitaire, par
mars.)
siffié.

ORE, ou les
bleaux allé-
LL. MM.
avril.)

a obtenu le

LA TÊTE ROUGE, ou la Fille séduite,
tabl. en 3 actions, par M. Frédéric.

Ne méritait pas d'être représenté.

LA CHAUMIÈRE AU PIED DES ALPES,
pologue en vaudeville ajouté au Passage
du Mont St.-Bernard, par MM. Théo-
dore et Brazier. (24 mai.)

Peu de succès.

LAPEYROUSE, ou le Voyageur au tour du
Monde, tab. hist., par M. Aug. Hapdés;
LE MARIN PROVENÇAL, prologue, par
M. Martainville. (13 juin.)

Ces deux pièces ont obtenu beaucoup de
succès.

L'APOTHÉOSE DU DUC DE MONTÉBELLO,
précédé d'une Pompe funèbre, par M.
Augustin. (7 juillet.)

Faible succès.

L'ARSENAL D'INSBRUCK, ou les Drapeaux
du 76e., tabl. militaire, par M. de la
T***. (22 juillet.)

Le beau tableau de M. Meynier a fourni
le sujet de cet ouvrage, qui n'a pas réussi.

LES PYRAMIDES D'EGYPTE, tabl. histor.
par M. Augustin. (8 octobre.)

Du succès.

(220)

LA COLONNE DE ROSBACH, tabl. milit. et
hist. ; LA FERMIÈRE PRUSSIENNE, prol.
(12 octobre.)
Chûte méritée.

L'ACTEUR DANS SA LOGE, prologue en
vaudevilles, par M. *Mayer*.
(19 octobre.)

Des couplets agréables ont assuré le suc-
cès de cette bluette.

L'AUBERGE ALLEMANDE, prologue, P.
MM. *Villiers* et *Brazier* ; L'ENFANT
LE GRENADIER, tableau historique, P.
M. *Villiers*. (20 octobre.)

Succès complet.

LES RUINES DE ROME, précédé d'un
Prologue. (12 novembre.)

La beauté du décor a seule fait le succès
de cet ouvrage.

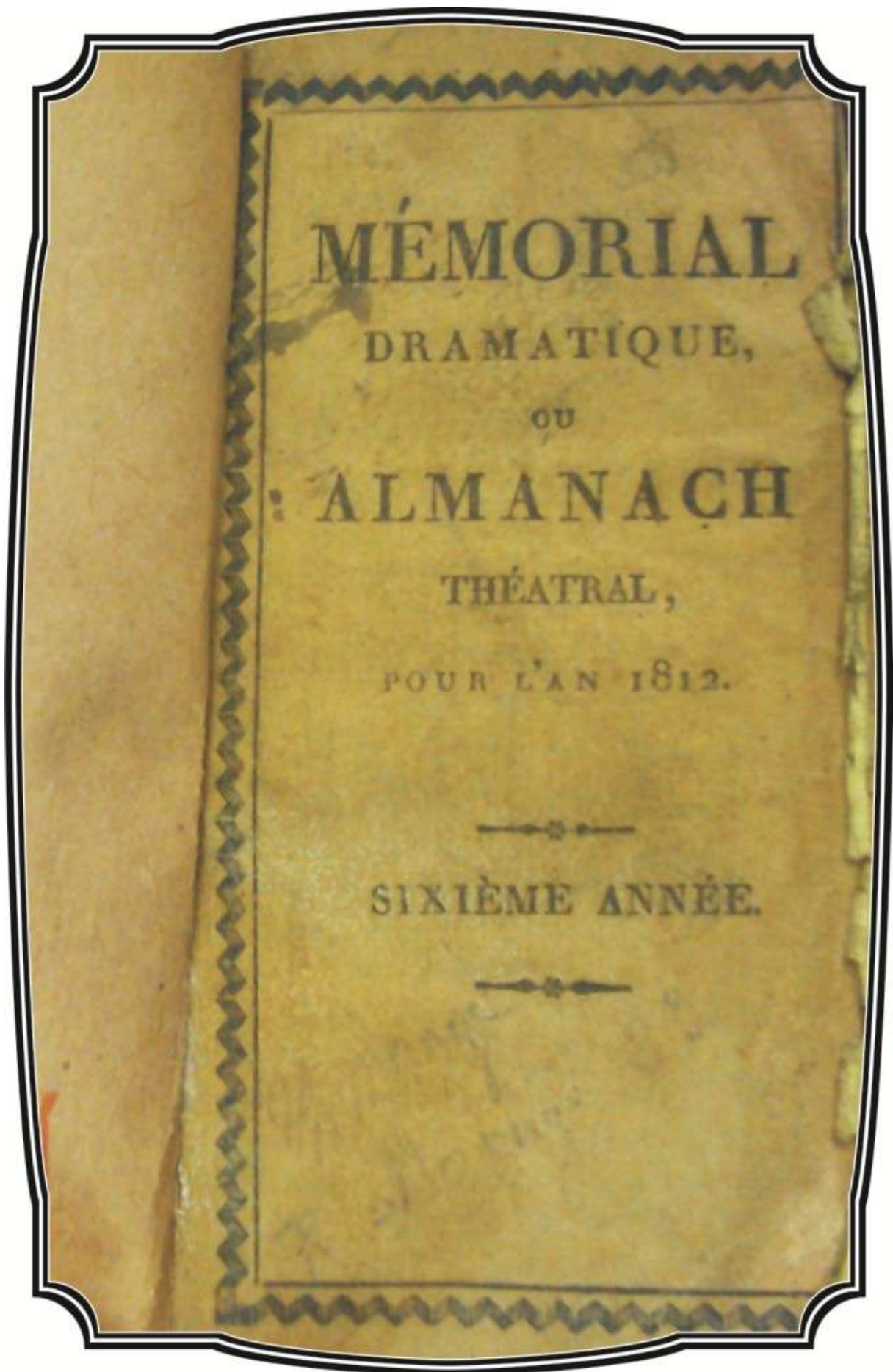
FIN.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

MÉMORIAL
DRAMATIQUES
OU ALMANACH THÉATRAL

1812



MÉMORIAL

DRAMATIQUE,

OU

ALMANACH

THÉATRAL,

POUR L'AN 1812.

— — — — —
SIXIÈME ANNÉE.

MÉMORIAL
DRAMATIQUE,
 OU
ALMANACH THÉATRAL
 POUR L'AN 1812;

CONTENANT l'Analyse raisonnée et critique
 de toutes les Pièces jouées aux différens
 Théâtres de la Capitale, en l'an 1811; les
 Noms de leurs Auteurs et la date des Re-
 présentations, avec les Couplets les plus
 agréables des vaudevilles; les Noms et
 Demeures des Administrateurs, Acteurs,
 Actrices, Musiciens et Employés desdits
 Spectacles; les Débuts; les Evénemens
 remarquables arrivés pendant l'année; des
 Anecdotes dramatiques, etc.

VI^e. ANNÉE.

~~~~~  
 PRIX : 1 fr. 50 c.  
 ~~~~~

PARIS,

HOCQUET et C^e., IMPRIMEURS, rue du Faub.
 Montmartre, n^o. 4, au coin du boulevard.

BARBA, LIBRAIRE, Palais-Royal, n^o. 51,
 derrière le Théâtre Français.

1812.

f. 00129

CIRQUE OLYMPIQUE.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur cet Etablissement, qui, sous l'administration des frères FRANCONI, attirera constamment la foule. Depuis leur retraite, la nouvelle administration a offert quelques pantomimes assez bien conçues et montées avec soin, mais dont l'exécution a toujours laissé beaucoup à désirer. Quant aux Exercices d'équitation et de voltige, qui devraient être la partie essentielle de ce spectacle, il est impossible de rien imaginer de plus mesquin.

On annonce comme prochaine la rentrée de MM. Franconi, fils. Ils ont laissé d'assez beaux souvenirs pour croire qu'ils seront accueillis par les amateurs de la capitale avec le même intérêt qu'ils ont su inspirer à tous ceux des départemens qu'ils viennent de parcourir.



SALL

LA REIN
me et
tions,
ET AB
Hapd

Ces ta
plet ; ils
iés. MII
sont acqu
talent. Ja
té un plu
public s'e
nombre d

ARLEQUIN
ques pa
MERVEI
Ourry
Cette m
merveille

LA DOUJ
vaudev
mond.

Plusier
valu que
bluette,
miniscen

IQUE.

aucun détail
de l'adminis-
tration, attira cons-
idérablement
leur retraite,
et a offert quel-
ques tableaux
bien conçus et
bien exécutés.
Ils ont l'exécu-
tion et de
très peu à désirer.
La partie es-
entielle est impos-
sible plus mes-

haine la ren-
dre. Ils ont laissé
pour croire
les amateurs
d'intérêt qu'ils
des départe-
courir.

SALLE DES JEUX GYMNIQUES.

LA REINE DE PERSÉPOLIS, ou la Fem-
me et le Malheur, tableaux en 3 ac-
tions, à grand spectacle; OROMAZD
ET ARIMANE, prologue, par M. Aug.
Hapdè. (11 décembre.)

Ces tableaux ont eu un succès com-
plet; ils sont bien conçus et bien exécu-
tés. Mlle. Dumouchel et Révalard se
sont acquittés de leurs rôles avec un rare
talent. Jamais ce théâtre n'avait présen-
té un plus brillant spectacle; aussi le
public s'est-il porté en foule à un grand
nombre de représentations.

ARLEQUIN CENDRILLON, tableaux comi-
ques par M. A***, précédés du CHIEN
MERVEILLEUX, prologue, par M.
Ourry. (6 janvier.)

Cette mauvaise imitation de *la Chatte
merveilleuse*, n'a point eu de succès.

LA DOUBLE ÉTOURDERIE, prologue-
vaudeville par MM. Théodore et Ed-
mond. (15 février.)

Plusieurs couplets assez agréables ont
valu quelques représentations à cette
bluette, qui est une des mille et une ré-
miniscences des pièces à travestissement.

(216)

LE JUGEMENT SUPRÊME, ou l'Innocence sauvée, tabl. héroïques en 3 actions, par M. *Cuvelier*; précédés du Petit Vaudeville aux Jeux Gymniques, prologue, par M. ***. (7 février)

Cet ouvrage, qui n'est autre que *Gérard de Nevers*, joué avec un grand succès au Cirque Olympique, fut représenté pour le début de MM. Franconi et de leur troupe à ce théâtre. Le prologue qui y a été ajouté est relatif à la réunion de la troupe équestre à celle des Jeux Gymniques. L'affluence était considérable, et les applaudissemens ont été unanimes.

L'ADROIT VALET, prologue-vaudeville, par M. *Brazier*. (15 mars.)

Ce prologue, qui sert à expliquer la pantomime de *Martial et Angélique*, n'a pas eu de succès; à peine y a-t-on remarqué deux couplets passables, mais les spectateurs ont été bien dédommagés par l'exécution de la pantomime; MM. Franconi et leur troupe équestre n'y ont rien laissé à désirer.

L'AUTEUR ET SA SERVANTE, prologue-vaudeville, par M. *Désaugiers*; et L'ENFANT D'HERCULE, ou les Deux Temples, tableaux allégoriques à grand spectacle, par M. *Cuvelier*. (1 avril.)

Le théâtre des Jeux Gymniques a voulu célébrer ausi l'heureux événement de

la na
peut
distin
grand
et tou
tent
pouvo
naître

Air

Comb
Et l'es
Un' ca
Va no

Pour
De c't
C'est l
Qu'il

Air: E

J' ven
L'horo
L' roi
D'un l
Et c' e
C'est e
Plus
J' voy

Heure
D'un
Tu te
Sur l
Sois
Héri
Et p
Sois

(217)

la naissance du Roi de Rome, et l'on peut dire que son hommage a mérité d'être distingué : la pantomime fait le plus grand honneur aux talens de son auteur, et tous les couplets du prologue méritent également d'être cités. Nous ne pouvons résister au désir d'en faire connaître quelques-uns.

Air : Du partage de la richesse.

Comblant enfin d' la France entière
Et l'espérance et le bonheur,
Un' enfant d' son père et d' sa mère
Va nous r' tracer l'esprit et l' cœur.
Pour l'Emp'reur, maugré son envie,
De c't'enfant l'sexe est un secret...
C'est la première fois d' sa vie
Qu'il n'a pas su ce qu'il faisait.

Air : Eh ! ma mère, est-c' que j' sais ça.

J' venons de tirer moi-même
L'horoscope de c't enfant :
L' roi d' cœur m'a donné l'emblème
D'un Princ' qui s'ra triomphant.
Et c' qui m' l'a prouvé bien vite,
C'est qu' plus j' mêlions les couleurs,
Plus autour du Roi que j' cite
J' voyons abonder les cœurs.

Air

Heureux enfant ! fruit précieux
D'un nœud que la gloire féconde,
Tu te vois placé par les Dieux
Sur le premier trône du monde.
Sois un jour, dans ton noble essor,
Héritier de la France entière ;
Et pour être plus riche encor
Sois-le des vertus de ton père.

(218)

LA FÊTE DE VILLAGE , tableaux champêtres , précédés de Deux Heures avant la Noce , prologue , par ***.
(22 avril .)

Ces tableaux, représentés pour la première fois au bénéfice de Mad. Camus, n'ont point été accueillis favorablement; le prologue sur-tout a justement provoqués les sifflets.

L'ASYLE DU SILENCE , ou Gloire et Sagesse , mimologue à grand spectacle , par M. Cuvelier. (8 juin .)

Ce grand tableau mythologique a offert un brillant spectacle et a été accueilli avec faveur.

LE CHEVALIER DE LA TABLE RONDE , ou Roger et Naïda , tableaux chevaleresques en 3 actions , à grand spectacle ; et l'Entrée des Chevaliers français dans Sérica , prologue , par M. Cuvelier. (16 juillet)

Cet ouvrage a obtenu le succès le plus complet. Il a été représenté avec une pompe et une magnificence difficile peut-être à surpasser aux théâtres des boulevards.

LES HERMITES BLANCS , tableaux , précédés du Vieux Sergent , prologue , par MM***. (octobre .)

Diverses circonstances ayant forcées

J'adr
dre s
s'en
repr
com

LA F
san
prés
Vil

Une
nal de
le suje
conçu
a beau
positio
enfant
une rar
Nichon

(219

l'administration de ce théâtre à suspendre ses représentations , la réouverture s'en est faite ledit jour , par la première représentation de cet ouvrage , qui a été complètement sifflé.

LA PETITE NICHON , ou la Petite Paysanne de la Moselle , petits tableaux , précédés d'un Prologue , par MM. Villiers et Cuvelier. (23 novembre.)

Une anecdote consignée dans le *Journal de Paris* , le 7 novembre , a donné le sujet de ce petit ouvrage , qui est bien conçu et parfaitement exécuté. Le public a beaucoup applaudi aux heureuses dispositions de la petite Elisa Gougibus , enfant de 5 ans , qui s'est acquitté avec une rare intelligence du rôle de *la petite Nichon*.

FIN.

aux cham-
x Heures
par ***.
ril.)

our la pre-
d. Camus ,
tablement ;
ent provo-

loire et Sa-
spectacle ,
3 juin.)

gique a of-
été accueilli

LE RONDE ,
aux chevale-
and specta-
aliers fran-
e , par M.
illet)

accès le plus
avec une
fficile peut-
des boule-

eaux , pré-
prologue ,
bre.)

nt forcées

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

MÉMORIAL
DRAMATIQUES
OU ALMANACH THÉATRAL

1818

MÉMORIAL
DRAMATIQUE,
 ou
ALMANACH THÉATRAL
 POUR L'AN 1818;

CONTENANT l'Analyse raisonnée et critique
 de toutes les Pièces jouées aux différens
 Théâtres de la Capitale, en l'an 1817; les
 Noms de leurs Auteurs et la date des Re-
 présentations; les Débuts; les Noms et
 Demeures des Administrateurs, Acteurs,
 Actrices, Musiciens et Employés desdits
 Spectacles, etc. etc.

XII^e. ANNÉE.

PRIX : 1 fr. 50 c.

Par R. J. Charrier

(voir Solenne, 5^e v, p 71, art 312

15 p^{is} - 18, Paris,

HOCQUET, Imprimeur, Faub. Montmartre, n. 4.
 BARBA,
 Mad. LADVOCAT, } Libraires, au Palais-Royal.
 DELAUNAY, }

1818.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Franconi frères, Faub. du Temple.
 Avoine, contrôleur en chef, rue de
 Laucry,
 Magnaudé, régisseur, rue des Fossés du
 Temple, n^o. 68.
 Pardoux, contrôleurs.
 Picot,

ECUYERS.

MM.

Franconi père.
 Franconi aîné.
 Franconi jeune.
 Adolphe Franconi.
 Bassin.
 Bassin fils.
 Dominique.
 Lagoutte.

Masse.
 Emile.
 Constant.

Mesd.
 Elisa Franconi.
 Caroline.

Acteurs.

MM.

Franconi aîné.
 Franconi jeune.
 Adolphe Franconi.
 Bunel.

Melcourt.
 Naille.
 Delahaie.
 Ferrin.

Mesdames

Franconi.
 Dumouchel.

Tigé.
 Lamarre.

(242)

Chef d'orchestre.

M. Gauterot.

DANSE.

Maître de ballets.

M. Jaquinet , rue Fontaine au roi.

Premiers Danseurs.

Mérante.
Jacquinet.

Mlle. Julie.
Mad. Jacquinet.

MM.
Léger jeune.
Dutheil.
Auguste.
Begrand.
Tournois.
Henri.

Mesd.
Elisa Franconi.
Barbier.
Fanchonnette.
Duval.
Pauline.
Alexandrine.

CH

OL

L'ouve
MM. Fra
monde ; l
salle y ét
le désir d
dont on
L'intér
d'une for
et constr
points ,
seulemen
du manè
phées sé
porté pa
chapitea
rinthien
entre-co
scène ,
décorée
tent dif
la chev
Les
vaudev
qui a é
comm
trois
père
senté
l'ina

CIRQUE OLYMPIQUE.

Ouverture , le 8 Février.

L'ouverture du nouveau Cirque de MM. Franconi avait attiré beaucoup de monde ; la curiosité de voir la nouvelle salle y était au moins pour autant que le désir de revoir ces célèbres écuyers , dont on était privé depuis long-tems.

L'intérieur de la nouvelle salle est d'une forme parfaitement cylindrique , et construit de manière que , de tous les points , le public peut bien voir non-seulement la scène , mais les exercices du manège. Le plafond , orné de trophées séparés par des lances , est supporté par des colonnes , et surmonté de chapiteaux et d'une corniche d'ordre corinthien d'un très-bel effet. Dans chaque entre-colonnement et jusqu'à l'avant-scène , règne une devanture de loges décorée par des bas-reliefs qui représentent différens sujets tirés de l'histoire de la chevalerie française.

Le spectacle a commencé par un petit vaudeville fait pour la circonstance , et qui a été très-applaudi ; les exercices ont commencé immédiatement après , et trois générations de Franconi , le grand-père , les fils et le petit-fils , se sont présentés , avec leur troupe , pour faire l'inauguration de leur salle. Ils ont reçu

(532)

d'éclatans témoignages du plaisir que l'on avait à les revoir. La variété de leur spectacle, jointe aux talents et au zèle des directeurs et écuvers, leur ont constamment attiré beaucoup de monde.

LE BOULEVARD DU TEMPLE, vaudeville d'inauguration en un acte, par MM. *Brazier* et *Cuvelier*. (8 février.)

L'intrigue de cette pièce n'est guères susceptible d'analyse ; c'est un cadre où l'on a placé bon nombre de détails de localité. Les couplets, qui sont de M. Brazier, font à-peu-près tout le mérite de cette bluette ; ils sont très-agréablement tournés et bien adaptés au sujet : on en a fait répéter plusieurs, entr'autres le suivant, qui indique la cause du retour de MM. Franconi dans leur ancien quartier.

Air : Comme faisaient nos pères.

L'pèr' de ces écuyers fameux,
Qui leur servit d'exemple,
Dans le Faubourg du Temple
Créa ses courses et ses jeux.
Quoique fort sages,
Un peu volages,
Ses fils bientôt firent quelques voyages.
Oui, mais comm' il faut en finir,
Ils ne pouvaient pas mieux choisir.
Qu'avec plaisir
On les voit revenir
Achever leur carrière
Au berceau de leur père,
Dans le berceau, le berceau de leur père

LA MASCARADE
ques, par
L'intrigue
en qu'une
assez banal

déguise et
M. de Soise
un musicien
dont on con
recevoir, et

paraît tour-
les noms de
Madame Des

Tout cel
mes, vieille
mauvaises,
les pièces,
modes, l'A

Tant de
les nombre
ont accueil
grande ind

MACBETH
de Birn
M. Cu

Le suje
connu p
d'en dor
d'un pr
meuses
sort qu
rempli
queur
d'Ecos

(333)

du plaisir que
variété de leur
ents et au zèle
leur ont consa-
de monde.

PLE, vaudeville
acte, par MM.
(8 février.)

èce n'est guères
est un cadre où
re de détails de
, qui sont de
près tout le mé-
sont très-agréa-
adaptés au su-
péter plusieurs,
qui indique la
. Franconi dans

nt nos pères.

fameux,
emple,
Temple
es jeux.

ques voyages.
aut en linair,
x choisir.

ère,
eur perso

LA MASCARADOMANIE, scènes épisodi-
ques, par MM. (11 mars.)

L'intrigue de cette bluette, qui n'a
en qu'une seule représentation, est
assez bannale. Un ancien comédien se
déguise et représente successivement
M. de Soiseul (*L'Égoïste par régime*),
un musicien, un perruquier, un auteur
dont on compose les pièces qu'il fait
recevoir, et un ivrogne; une femme
paraît tour-à-tour en soubrette et sous
les noms de Madame Dessuites et de
Madame Desrevues.

Tout cela est entremêlé d'épigram-
mes, vieilles et nouvelles, bonnes et
mauvaises, sur les bals, les théâtres,
les pièces, les auteurs, les acteurs, les
modes, l'Académie, etc. etc.

Tant de frais d'esprit n'a pu dérider
les nombreux habitués du Cirque, qui
ont accueilli cet ouvrage avec la plus
grande indifférence.

MACBETH, ou les Sorcières de la Forêt
de Birnam, pantomime en 3 actes, par
M. Cuvelier. (20 mars.)

Le sujet de cette pantomime est assez
connu pour que nous nous dispensions
d'en donner l'analyse : elle est précédée
d'un prologue dans lequel ces trois fa-
meuses sorcières prédisent à Macheth le
sort qui l'attend. Le premier acte est
rempli par l'arrivée de Macbeth, vain-
queur des Norvégiens. Duncan, roi
d'Ecosse, l'élève à la dignité de duc,

le Franconi

(334)

et lui donne la main de sa sœur. Macbeth, poussé par l'ambition, assassine le roi. Au second acte, Macbeth est couronné; mais au moment où il s'assied au banquet royal, l'ombre de Duncan sort de terre, et lui arrache la couronne. Le troisième acte est consacré aux dangers que court Malcolm, fils du roi; mais enfin des sujets fidèles sous le commandement du gouverneur du jeune prince, attaquent Macbeth, qui périt de la main de Malcolm.

Cet ouvrage, pour lequel MM. Franconi ont fait de grandes dépenses, a obtenu du succès.

X BARBE-BLEUE, ou les Enchantemens d'Alcine, pantomime en 3 actes, par Mad.^e Alexandre et M. Hapde. (27 mai.)

+ Cette pantomime est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner l'analyse. Elle fut jouée avec un très-grand succès, en 1811, au théâtre de la Porte Saint-Martin, et elle n'en obtint pas moins à sa reprise sur celui du Cirque Olympique.

Cette pièce avait été choisie pour le début de mademoiselle Dumouchel à ce théâtre. Cette mime célèbre a justifié, dans le rôle d'Aglaure, la brillante réputation qu'elle s'est acquise dans ce genre. Elle a été fort bien secondée par M. Franconi aîné, qui représente

3/12 cel. Piccini

Barbe-Bleue, que l'on donne

ANNETTE ET L'acte, par M.

Cette pièce n'est de Dauberv remis en scène danseur et son acquittés des r nette.

CAÏN, ou le Pr en 3 actes,]

Le sujet de depuis le com qu'il nous di longue analyse

Dans le pre jaloux de son concilie. Ils gneur. Un an et la foudre Fureur de ce l'esprit des fait voir en s térité et la Caïn reste toute la dur a gagné un teur.

Au troi

(335)

Barbe-Bleue, avec l'effrayant naturel que l'on donne à ce personnage.

ANNETTE ET LUBIN, pantomime en un acte, par M. Jacquinet. (14 juin.)

Cette pièce n'est autre que le joli ballet de Dauberval en abrégé, qui a été remis en scène par M. Jacquinet. Ce danseur et son épouse, se sont fort bien acquittés des rôles de Lubin et d'Annette.

CAÏN, ou le Premier Crime, pantomime en 3 actes, par M. Franconi, jeune. (28 juin.)

Le sujet de cet ouvrage est si connu depuis le commencement du monde, qu'il nous dispense d'en donner une longue analyse.

Dans le premier acte, on voit Caïn jaloux de son frère Abel. Adam les réconcilie. Ils offrent un sacrifice au Seigneur. Un ange enlève les dons d'Abel, et la foudre renverse l'autel de Caïn. Fureur de ce dernier. Au deuxième acte, l'esprit des ténèbres endort Caïn et lui fait voir en songe les malheurs de sa postérité et la félicité de celle d'Abel. Caïn reste endormi pendant presque toute la durée de cet acte, et son sommeil a gagné un grand nombre de spectateur.

Au troisième acte, Caïn, exaspéré

Imp. par J. J. 1815

sa sœur. Mac-
on, assassine
beth est con-
où il s'assied
de Duncan
la couronne.
acré aux dan-
fils du roi;
s sous le com-
eur du jeune
h, qui périt de

tel MM. Fran-
s dépenses, a

Enchantemens
en 3 actes,
M. Hapde.
(7 mai.)

p connue pour
donner l'ana-
un très-grand
re de la Porte
n obtint pas
ui du Cirque

oisie pour le
mouchel à ce
re a justifié,
brillante ré-
mise dans ce
secondée par
représente

par ce qu'il a vu en songe, tue Abel, et, presque aussitôt après, le démon l'endort encore pour faire défiler tout l'enfer à ses yeux: quand il est réveillé, le Père éternel apparaît dans une espèce de cage aux yeux du fratricide, que la malédiction paternelle accable ensuite. Abel est porté aux cieus par les anges, et la toile tombe.

Les décorations sont d'un effet pittoresque et de bon goût. Le double tableau du second acte a été surtout fort applaudi. Le succès n'en a pas moins été *cahin-caha*..

EST-CE UNE FILLE ? EST-CE UN GARÇON ?
a-propos-vaudeville en un acte, par
MM. *Emile* et *Martin*.
(13 juillet.)

Le motif qui l'avait inspiré, pouvait seul faire excuser la faiblesse de cet ouvrage, qui n'a d'autre mérite que d'avoir justifié son titre d'*a-propos*, en paraissant le jour même de l'événement qu'il était destiné à célébrer.

La scène se passe à Compiègne, devant la caserne des *chasseurs de Berri*. Les amours de l'un d'eux avec la mère Campêche, cabaretière, ceux de sa fille avec un nommé Poltronet, le niais de la pièce, forment la très-légère intrigue de cet *a-propos*, dont le dénouement est l'assurance de l'heureux accouchement de la princesse, et un nouvel acte de

bienfaisance
riage du cha

L'ENFANT
féerie en

Cet *Enfant* sera heureux à vingt-deux ans au théâtre d'ici à six mois. Il a eu plus de succès qu'il ne mérite, mais il est peu de pièces adaptées au théâtre muette, mes époux volent, une rivale vient la voir, voilà de la comédie et des comédiens, et des comédiens, et de Mad. de M... principal pour ju d'ouvra

LA FÉRIE
devi
Ch^o Hual
La

Emile Cottene

(257)

bienfaisance du Roi, qui décide le mariage du chasseur Sabretache.

L'ENFANT DU MALHEUR, pantomime-féerie en 3 actes, par M. Cuvelier.

HA (2 août.)

Cet *Enfant du Malheur*, qui fut assez heureux pour obtenir, il y a vingt à vingt-deux ans, le plus grand succès au théâtre de l'Ambigu-Comique, où il eut plus de cent représentations de suite, a reparu avec éclat au Cirque Olympique, mais il y a obtenu moins de vogue. Peu de dessins sont cependant mieux adaptés au cadre. Une mère innocente, muette, malheureuse et persécutée, un époux volage, courageux et repentant; une rivale jalouse, barbare, et qui devient la victime de ses propres artifices, voilà de la morale à la portée de tout le monde! Ajoutez à cela des décorations et des costumes de la plus grande fraîcheur, et le jeu de M. Franconi aîné et de Mad. Franconi jeune dans les deux principaux rôles; que faut-il de plus pour justifier le succès de ces sortes d'ouvrages?

LA FÊTE DU BÉARNAIS, à-propos-vau-deville en 1 acte, par MM. Emile et Hubert.

(25 août.)

La scène se passe dans un village près

Cottinet (Emile)

d'Amiens. Des paysans se disposent à fêter Henri IV. Ils apprennent, par Robert, jeune militaire, et fils de l'un d'eux, que ce monarque est arrivé devant Amiens dont on attend la prochaine reddition. Le garde-chasse Larquebuse, qui, dans la fête préparée, doit représenter le Roi, est forcé de s'absenter : on cherche quelqu'un qui puisse le remplacer. Henri vient d'arriver incognito dans le village ; il consent à remplir ce rôle ou plutôt *son rôle*. Son cœur jouit de voir à quel point il est aimé de son peuple, et, de leur côté, les villageois sont enchantés de la manière dont *il fait le Roi*.

Cependant Larquebuse revient ; il voit le Roi, et le fait aussitôt reconnaître.

En ce moment on annonce la soumission de la ville d'Amiens, et cette nouvelle ajoute à la gaieté de la fête embellie par la présence du bon Roi ; il répand ses bienfaits sur les habitans, et dote Robert, qui épouse la jeune Michélette, sa maîtresse.

Ce cadre léger sert à amener quelques jolis couplets, auxquels la circonstance donne un nouveau prix.

Les sentimens exprimés par les auteurs leur ont fait trouver grâce devant les habitués de ce théâtre, peu exigeans d'ailleurs pour ce genre de pièce.

AT
I
bri
tou
pan
plet
s'as
dan
trac
cou
siet
est
t-il
ave
d'A

Re

si
M
s
t



(339)

ATALA ET CHACTAS, pantomime en 5
actes, par M. Hapde.

(17 septembre.)

Le roman d'*Atala*, de M. Châteaubriant, après avoir été traduit dans toutes les langues, a aussi été mis en pantomime, et le succès le plus complet a couronné cette entreprise. Sans s'astreindre à suivre ce célèbre roman dans tous ses détails, l'auteur en a retracé les principales situations avec beaucoup d'art; il en a même ajouté plusieurs autres pour la mise en scène, qui est très-soignée. Aussi le succès en a-t-il été complet. Mad. Franconi a joué avec beaucoup de talent le beau rôle d'*Atala*.

Reprise de ROBERT-LE-DIABLE, pantomime en 5 actes, à grand spectacle, par M. Franconi jeune.

(17 octobre.)

Cette pièce, jouée avec le plus grand succès en 1815, au Cirque de la rue Mont-Thabor, n'en a pas obtenu moins à sa reprise à ce théâtre, où elle a longtemps attiré beaucoup de curieux. Nous croyons superflu de donner ici l'analyse de cet ouvrage, dont les amateurs n'ont pas perdu le souvenir; c'est de la mise en scène que nous nous occuperons: les détails en sont immenses, et ils sont parfaitement soignés. La fameuse contredanse à huit chevaux a été particu-

1814
12 Vaille ?
ou le
Criminel repartant

lièrement remarquée; le combat à la lance et au sabre, entre les deux frères Franconi est effrayant : l'imitation ne saurait aller plus loin.

les chasseurs d'bleaux militaires coup de précé Cette petite petit succès.

DEUX HEURES DE CASERNE, scènes militaires mêlées de couplets, par MM. Jules Vernet et Ferdinand.

(3 novembre.)

Les chasseurs du régiment de Berri ont résolu de célébrer, par un banquet militaire, la St.-Charles, qui leur est doublement chère, puisque cette fête est celle du prince leur colonel et de S. A. R. Monsieur, son auguste père. Chaque cavalier a fait d'avance les frais du repas, le brigadier Sans-Quartier est dépositaire de la bourse commune, et le jour heureux est enfin arrivé. Werther, vieil invalide, est père de Louise, jeune et jolie fille, qui aime un maréchal-des-logis du régiment, autant qu'elle en est aimée. Le pauvre invalide est poursuivi par un créancier impitoyable, et il se trouve sur le point d'être arrêté. La dette est de 200 fr. Le brigadier, qui connaît le cœur de ses camarades, devine leurs intentions; il vient au secours du vieux brave, et il livre la bourse dans laquelle, après le paiement de la dette, il ne reste qu'un louis. Cette bonne action reçoit l'approbation des chasseurs, et Louise épouse son maréchal-des-logis. Cette légère intrigue est égayée par la scène d'un huissier dont se moquent

ROLAND-LE-F... actes, à gra... velier et L...

Le titre de... fisamment le... teurs ont à-... les principale... jusqu'au mo... à la raison... mens les plu... sont l'amou... la redoutabl... désespoir de... mes d'Angé... Roland; la... Agramant; opérée par... Logistille; land, vair... magne.

On ne... mime que... briller le... machinis... ce cadre... par des... MM. Fy... le-Fur... les déc

de Delongue, Gentil

(341)

les chasseurs du régiment, et par des tableaux militaires exécutés avec beaucoup de précision.

Cette petite pièce n'a obtenu qu'un petit succès.

ROLAND-LE-FURIEUX, pantomime en 4 actes, à grand spectacle, par MM. Cuvellier et Léopold. (24 novembre.)

Le titre de cet ouvrage en indique suffisamment le sujet et l'action. Les auteurs ont à-peu-près suivi l'Arioste dans les principales situations de son poëme, jusqu'au moment où Roland est rendu à la raison par Alstrophe. Les changemens les plus importans qu'ils aient faits, sont l'amour qu'éprouve le héros pour la redoutable Marphise; la jalousie et le désespoir de l'amazone lorsque les charmes d'Angélique enchaînent le cœur de Roland; la mort de Marphise, tuée par Agramant; sa résurrection miraculeuse opérée par les enchantemens de la fée Logistille; enfin son mariage avec Roland, vainqueur des ennemis de Charlemagne.

On ne doit considérer cette pantomime que comme un cadre destiné à faire briller le musicien, le décorateur et le machiniste; mais il faut reconnaître que ce cadre est disposé avec intelligence et par des mains habiles. Les soins que MM. Franconi ont mis à monter *Roland-le-Furieux*, ne laissent rien à désirer; les décorations, très-multipliées, sont de

bat à la
ux frères
ation ne

nes mili-
par MM.

mbre.)

de Berri
a banquet
à leur est
cette fête
nel et de
uste père.
ce les frais
quartier est
une, et le
Werther,
ise, jeune
érhal-des-
elle en est
poursuivi
, et il se
rreté. La
dier, qui
s, devine
cours du
rse dans
la dette,
une ac-
sseurs,
des-lo-
ée par
cquent

(342)

la plus grande beauté : les effets de théâtre sont trop répétés pour que nous puissions les indiquer tous. On a surtout applaudi le moment où Astolphe, monté sur l'*hippogriste*, disparaît dans les airs pour aller chercher la raison de Roland, et les combats qu'il livre pour arriver à ce but. La dernière décoration, qui représente le palais de Charlemagne, est d'un effet enchanteur.

Le succès de cette pièce est si brillant que chaque soir, après les exercices d'équitation, le Cirque est promptement rempli par le grand nombre de curieux qui ne peuvent trouver à se placer dans la salle.

M
roya
a ex
angl
eût d
sieur
ceau
le m
de M
recu

—
Dia
succ
de
pou
de

(343)

DÉBUTS.

M. *Davis*, écuyer anglais du Cirque royal de Londres, a débuté le 3 avril. Il a exécuté sur son cheval des pas de danse anglaise avec autant de précision que s'il eût dansé dans un salon ; il y a joint plusieurs exercices d'agilité avec des cerceaux et le tambour de basque. Pendant le mois que M. *Davis* est resté au Cirque de MM. *Franconi*, il y a constamment recueilli beaucoup d'applaudissemens.

— M. *Bassin* fils, surnommé le *Petit Diable*, a aussi débuté avec beaucoup de succès dans les exercices d'équitation et de voltige. C'est une bonne acquisition pour MM. *Franconi*, toujours empressés de varier les plaisirs du public.

SPECTACLE DU MONT-THABOR,
A l'ancien Cirque de MM. Franconi.

Ce spectacle , qui a fait son ouverture le 2 janvier , n'a pas eu un mois d'existence. Le directeur, M. Comte , professeur de physique , promettait cependant qu'on y trouverait autant d'esprit et de malice qu'au Vaudeville ; des *bêtises* comme aux Variétés , et des *coups de sabre* comme aux boulevards. Malheureusement les acteurs et les actrices chantaient faux. Pour des *bêtises* , il n'en manquait pas , et les *coups de sabre* y étaient distribués avec autant de talent et de *mesure* que dans les pantomimes de M. Cuvelier. Entre chaque tableau , qui se représentait à travers une gaze fort transparente , M. Comte faisait quelques *tours d'adresse* qui n'ont *attrapé* qu'un très-petit nombre de spectateurs. Aussi notre *sorcier* , qui n'avait pas deviné *celui-là* , n'a-t-il pas tardé à transporter dans les départemens et son *adresse* et sa *fantasmagorie*.

FIN.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

MÉMORIAL
DRAMATIQUES
OU ALMANACH THÉATRAL

1819

MÉMORIAL
 DRAMATIQUE,
 OU
 ALMANACH THÉÂTRAL
 POUR L'AN 1819;

CONTENANT l'Analyse raisonnée et critique
 de toutes les Pièces jouées aux différens
 Théâtres de la Capitale, en l'an 1818; les
 Noms de leurs Auteurs et la date des Re-
 présentations; les Débuts; les Noms et
 Demeures des Administrateurs, Acteurs,
 Actrices, Musiciens et Employés desdits
 Spectacles, etc. etc.

XIII^e. ANNÉE.

 PRIX : 1 fr. 50 c.

PARIS,

HOCQUET, Imprimeur, Faub. Montmartre, n. 4.
 BARBA,
 DELAUNAY, } Libraires, au Palais-Royal.
 LADVOCAT,
 CORRÉARD, }

1819.

croit le père de l'enfant noir, et le mari noir le père de l'enfant blanc ; mais cette scène est fort plaisante, elle a excité des éclats de rire très-francs, et a décidé le succès de l'ouvrage.

~~~~~

### CIRQUE OLYMPIQUE.

Franconi frères, directeurs privilégiés,  
rue de Malte, n°. 1, faub. du Temple.  
Avoine, contról. en chef, rue de Lancry.  
Magnaudé, régisseur, rue des Fossés du  
Temple, n°. 68.

#### ECUYERS.

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Franconi père.    | Masse.          |
| Franconi aîné.    | Emile.          |
| Franconi jeune.   | Constant.       |
| Adolphe Franconi. |                 |
| Bassin.           | Mesd.           |
| Bassin fils.      | Elisa Franconi. |
| Lagoutte.         | Caroline.       |

Toujours plus empressés de plaire au public, MM. Franconi ont, depuis leur retour à Paris, monté quelques ouvrages qui ont joui d'un grand succès : nous citerons plus particulièrement *Othello* et *la Ferme des Carrières*, pantomimes, dans lesquelles ils ont apporté un soin prodigieux pour tous les détails. On y a aussi revu avec plaisir la *Lilliputienne* Babet, et le *Jongleur indien*, si surprenant par son adresse et son agilité.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

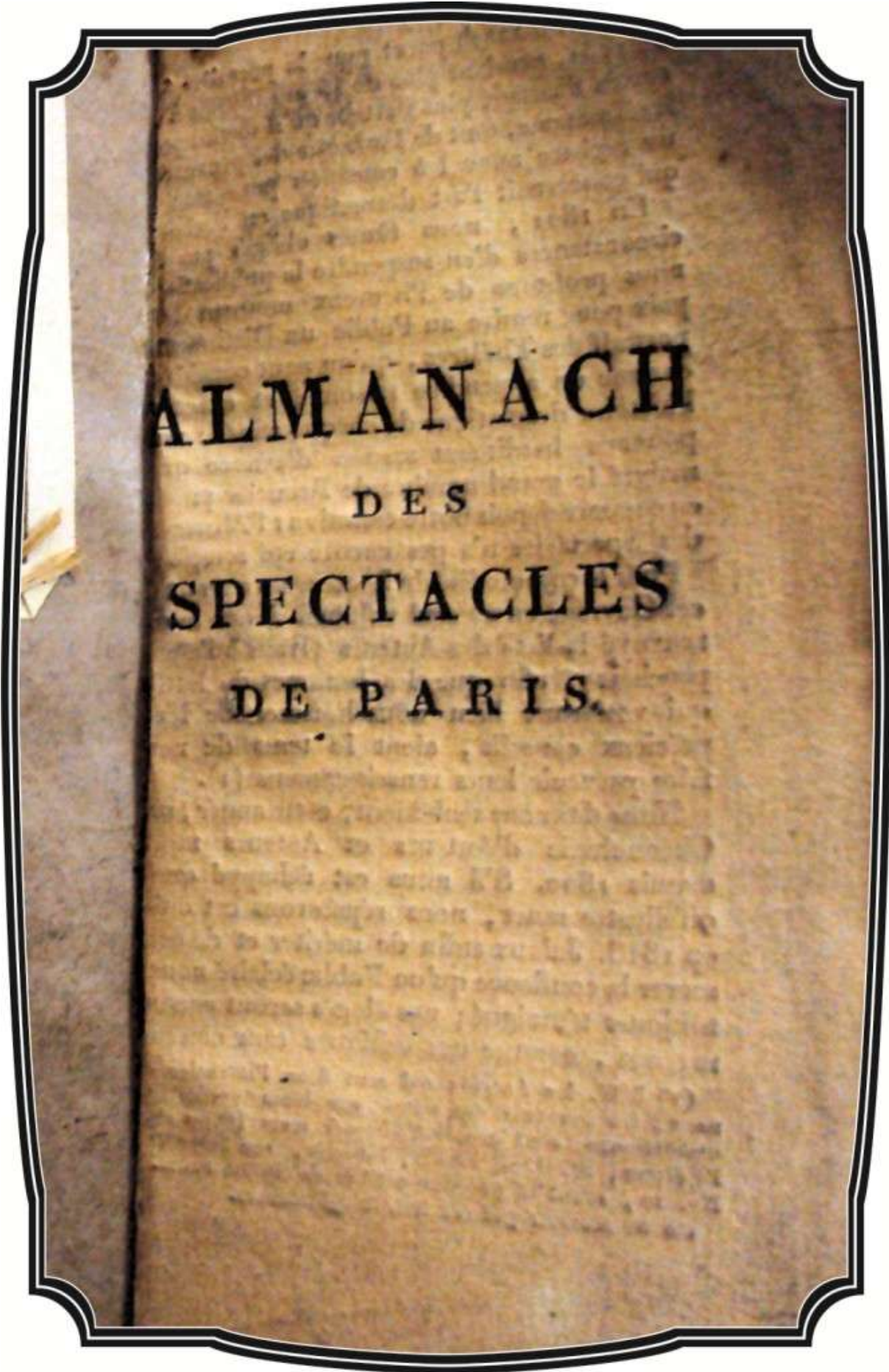
Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

---

ALMANACH  
DES SPECTACLES  
DE PARIS

---

1815

The image shows the title page of an antique book. The paper is aged and yellowed, with some faint, illegible text visible in the background. The title is printed in a bold, black, serif font. The text is centered and reads: "ALMANACH", "DES", "SPECTACLES", and "DE PARIS." The book is bound on the left side, and a small piece of yellowish paper is visible at the top left corner. The entire page is framed by a decorative, hand-drawn black border with rounded corners and a slight inward curve at the top and bottom.

ALMANACH  
DES  
SPECTACLES  
DE PARIS.

ALMANACH  
DES SPECTACLES  
DE PARIS,

CONTENANT les noms et demeures  
de tous les Artistes, Musiciens,  
Employés des Théâtres de Paris;  
la Nécrologie des Auteurs et Ac-  
teurs morts; toutes les Pièces  
jouées depuis 1801, et l'Analyse  
des Pièces nouvelles jouées pendant  
l'an 1814.

*Cet Almanach remplit le vuide qui se  
trouve depuis sa cessation en 1801.*

QUARANTE-SIXIÈME PARTIE.  
Pour l'an 1815.

~~~~~  
A PARIS,

Chez DUCHESNE, Libraire, rue Serpente,
N^o. 12.

Imprimerie de COUVURON, rue S. Jacques, n^o. 51.

(314)

 THÉÂTRE DU CIRQUE OLYMPIQUE.

C'EST M. Cuvellier qui est le grand fournisseur des pantomimes de ce Théâtre. Qu'on nous vante encore l'incroyable fécondité des Hardi et des Scuderi. M. Cuvellier est bien autrement fécond. Au reste, ses acteurs bipèdes et quadrupèdes, ne débitent pas tant de fadaïses que ceux de la Gaité et de l'Ambigu, Ils sont muets.

Ce Théâtre, dirigé par MM. Franconi fils, est situé entre les rues du Mont-Thabor et St.-Honoré, proche de la place Vendôme et des Tuileries.

Spectacle tous les jours.

Il se compose de grandes manœuvres de cavalerie, d'exercices et d'équitation, danse, voltige à cheval du Cerf Coco, de chevaux dressés et d'une pantomime souvent dialoguée à grand spectacle, mêlée de combats, jeux et divertissemens.

MM. Franconi donnent des leçons d'équitation et de voltige aux deux sexes, dressent et vendent des chevaux en tous genres.

 ADMINISTRATION.

MM. Franconi fils, directeurs, écuyers, et autres, rue du Mont-Thabor, près le Cirque.

(315)

M. Magniandé, régisseur, rue St.-Honoré,
n. 313.

MM.

Franconi père, rue du Mont-Thabor, au
Cirque.

Bassin, *idem.* Masseu, *id.*

Dominique, *id.* Bassin fils, *id.*

L'Espérance, *id.* Emile, *id.*

Mmes. Joséphine et Adèle, *id.*

Nota. Les Écuyers jouent également dans
les pantomimes.

Acteurs et Mimes.

MM.

Bonnet. Alin, père.

Baudot. Gougibus.

Leroy. Lebreton.

Lahaye. Thierry.

Actrices et Mimes.

Mmes.

Franconi, jeune. Adèle.

Tigré.

D A N S E.

M. Jacquinet, Maître de Ballet, et premier
Danseur, rue Montmartre, en face S.-
Joseph.

M. Morand, 1^{er}. Danseur.

M. Sirot, 2^e. *idem.*

Mme. Blanche Maison, 1^{ère}. Danseuse.

Battier, 2^e. Danseuse.

Sophie Rose, 3^e. Danseuse.

O 2

(316)

Danseurs.

MM.

Léger, l'aîné.

Lafargue.

Lebrun.

Dambouchel.

Ahn, fils.

Léger, jeune.

Danseuses.

Mlles.

Salomon.

Barbier.

Duval.

Ducroy.

Thierry.

Potier.

Enfants Mimes.

Ella.

Tigée.

Inspecteurs de musique.

M. Alexandre, rue de l'Échiquier, n. 29.

M. Durondeau, rue Rochefort, n. 42.

ORCHESTRE.

MM.

Gautrot, Chef d'Orchestre, 1^{er}. Violon;
rue de Miromesnil, n. 1.

Sergent, Répétiteur, rue S. Honoré, n. 270.

Hostié, Répétiteur de Ballets, rue de la
Michaudière, n. 14.1^{er}. Violons.

MM.

Blanchard.

Bauduin.

Herr.

2^{es}. Violons.

MM.

De Loffre.

Lasserre.

Lebrun.

Alto.

MM.

Ernest.

Personneux.

(317)

Violoncelles.

— MM.

Anbouin.

Lanry.

Contre-Basses.

MM.

Nicht.

Fete.

Jacob.

Perrier, *Basson.*Ezard, *Haut-Bois.*Testard, *Clarinette.*Nermel, *Flûte.*Schiroly, *1^{er}. Cor.*Roussat, *2^e. Cor.*Richard, *Trombone.*Cardon, *Timballier.*Houzey, *Timballier et grosse caisse.**Décorateurs et Peintres.*

MM.

Monell, *rue des Filles du Calvaire.*Gue, *rue Ste.-Marguerite, n. 34, faub. S.G.**Costumier.*M. Victor Pot ; *au Théâtre.**Machinistes.*

MM.

Viard, *père.*Viard, *fil.**Tapissiers.*

MM.

De Colonia.

Avillon.

M. Hoquet, *impria. rue du faubg. Montar.*

(318)

PIÈCES

Jouées en 1814.

St. Hubert, ou le Cerf miraculeux, pantomime en 3 actes de M. Cuvellier, le 24 janvier.

C'est un terrible homme que ce M. Cuvellier ! comme il vous fait remuer la gente quadrupède. Après avoir donné tant d'esprit à Coco, on s'attend bien un de ces jours à voir briller l'âne savant. Ça sera véritablement l'âne de Balaâme, car on dit que la pantomime sera dialoguée. Des personnes qui s'étonnent difficilement, croient qu'il n'y a rien de plus aisé, à l'auteur du petit Poucet et d'Alcibiade solitaire, que de faire parler des ânes.

La Bataille de Denain, ou le Maréchal de Villars, action militaire, par M. Franconi jeune, le 3 février.

Ce divertissement patriotique a fait grande sensation quelques mois avant le 31 mars, mais après.

Fanfan et Lolotte, ou les Flibustiers, pant. en 3 actes, par M. Ferdinand, le 19 mars.

Pour cette fois-ci, le grand patriarche du Cirque Olympique, M. Cuvellier, s'est reposé. Cependant cette pantomime a plu et le succès a été complet. Peu de pièces en ce genre offrent autant d'intérêt, à peine a-t-on le tems de respirer, les événemens s'y succèdent avec

(319)

une rapidité incroyable ; rien ne manque pour en rendre la représentation agréable , spectacle , décors , combats , jeu des acteurs , on ne sait où donner la tête. C'est une bien belle chose qu'une pantomime !

L'Entrée de Henri-Quatre à Paris, pantomime en 3 actes, de M. Cuvellier, le 30 avril.

A la vue de ce panache blanc tant vanté, l'enthousiasme du public fut à son comble. L'entrée du bon Henri y était représentée avec une magnificence digne des anciens ; la foule était telle à la 1^{re}. représentation, qu'on fut obligé de placer des bancs et des chaises dans le manège réservé aux exercices d'équitation ; tant il est vrai que l'on ne se lasse jamais de voir l'image chéri du bon Henri.

La mort du capitaine Cook, pant. en 2 actes, par M. Franconi jeune, le 13 octobre.

Grand succès, cette fois-ci les Anglais ne se plaindront pas de nous, on a présenté dignement un des plus hauts faits de l'histoire d'Angleterre.

Les Martyrs, pantomime en 3 actes, par M. Cuvellier, le 28 novembre.

Cette pièce a été précédée d'un prologue explicatoire et en prose, le tout a eu le plus grand succès. M. Cuvellier a tiré le meilleur parti possible du roman de M. Chateaubriant.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

ALMANACH
DES SPECTACLES

1825

ALMANACH
DES
SPECTACLES
POUR 1825.

QUATRIÈME ANNÉE,

CONTENANT l'Analyse des Pièces nouvelles, l'Indication des Débuts, le Personnel des Théâtres de Paris, des départemens et de l'étranger, la Demeure des Artistes, le Prix des places aux théâtres, spectacles et établissemens publics de la capitale, la Nomenclature des Auteurs et compositeurs dramatiques, l'Ordonnance royale sur les théâtres des départemens, etc., etc., etc.

Ouvrage utile aux étrangers et à toutes les personnes qui fréquentent les Spectacles.

PARIS,
J - N. BARBA, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DU THEATRE-FRANÇAIS,
n^o. 51.

1825.

ALMANACH
DES
SPECTACLES.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

On a publié un grand nombre d'ouvrages sur la décadence de l'art dramatique et sur les moyens de le relever; les réflexions que je pourrais faire à mon tour n'apprendraient rien de nouveau. Cependant qu'il me soit permis d'énoncer un fait incontestable, c'est que le principal inconvénient à cet égard provient de ce que les théâtres ne sont pas tous régis par la même autorité. Tant qu'ils dépendront à la fois du ministère de la maison du roi, des gentils hommes de la chambre et du ministère de l'intérieur, on ne peut espérer aucune amélioration.

Il faut de l'unité dans le gouvernement ,
a dit M. *Casimir Lavigne* (dans *l'École des*

Vieillards), et ce vers trouve ici son application naturelle.

Quoi qu'il en soit, les théâtres où règnent le zèle et l'activité attirent la foule, et reçoivent la récompense de leurs efforts.

Dans les grands théâtres, il devrait y avoir constamment, comme dans les petits, deux pièces nouvelles en répétition; si l'une d'elles ne réussit pas, on joue l'autre sans retard.

L'année a vu naître plusieurs ouvrages à peu près semblables: rien ne prouve mieux la stérile fécondité des auteurs dramatiques que cette foule de pièces sur le même sujet. C'est ainsi qu'ont paru successivement sur nos théâtres *les Aveugles* et *les Précepteurs*, *les Forçats* et *les Solitaires*, *les Bureaucrates* et *les Perruquiers*. *Les Grisettes* nous ont valu *les Couturières* et *les Modistes*. *L'École des Vieillards* a été suivie de plusieurs *Écoles* subalternes, et lorsqu'a paru le *Oui des Jeunes Filles*, ce *Oui* a été répété sur deux autres théâtres; il en a été de même des *Ourika*, des *Jane Shore* et des *Curieuses*.

Cet état de choses est nuisible aux théâtres. Les personnes qui ont lu la première édition d'un livre ne sont point tentées de lire les éditions suivantes; il en est de même des pièces puisées à la même source et par conséquent jetées dans le même moule; quand on en a vu une, on n'est guère tenté de voir les autres.

Un abus qu'on a eu lieu également de remar-

quer cette année est celui des représentations à bénéfice ; le nombre en a été trop considérable. Pour rendre ces représentations plus fructueuses, il faut moins les prodiguer.

Je dois signaler un autre abus, celui des congés accordés aux acteurs et actrices ; cela est en même temps nuisible aux théâtres de Paris et à ceux des départemens. La situation de ces derniers théâtres n'est pas satisfaisante : l'autorité supérieure a, dit-on, l'intention d'améliorer leur sort, et l'on prépare un travail à ce sujet ; espérons qu'il produira l'effet qu'elle en attend.

Les bons acteurs sont rares ; les directeurs ne peuvent les obtenir qu'en leur donnant des appointemens de six, huit, et dix mille francs ; le prix des places et des abonnemens n'est point en rapport avec les dépenses qu'exige la composition d'une troupe un peu passable. Il en résulte que presque partout les directeurs font un métier de dupe, et que si le public veut conserver le droit de se montrer difficile, il devrait acheter ce droit tout ce qu'il vaut. Dans la plupart des villes de France, le prix des places est aujourd'hui ce qu'il était il y a trente ans ; de là l'insuffisance des recettes. Les entreprises de théâtre sont encore surchargées d'une grande quantité d'entrées gratuites, que la loi n'autorise point, mais qu'exigent des autorités subalternes, au mépris des réglemens de S. Exc. le ministre de l'intérieur, et que la disposition

4

dépendante des directeurs les condamne à subir ; enfin dans les villes de garnison l'abonnement militaire est encore fixé à une journée de solde , comme il l'était avant la révolution. Que de causes de non succès pour les directeurs !

Puisqu'on s'occupe , dit-on , d'ordonnances sur les théâtres , il y a lieu d'espérer que pendant la septennalité on soumettra une loi sur les propriétés littéraires : cet objet mérite toute l'attention de nos législateurs.

Il est inouï qu'on n'ait pas encore rapporté cette loi ; qui fait entrer dans le domaine public le produit des ouvrages des auteurs décédés depuis dix ans. Pourquoi priver les descendans de nos écrivains dramatiques d'un héritage qui , comme les autres propriétés , devrait être sacré ? Si , ce que je ne puis croire , cette disposition était maintenue , pourquoi n'établirait-on pas sur ces ouvrages un droit , dont le montant servirait à donner des pensions ou des secours aux hommes de lettres , aux comédiens et directeurs qui auraient des titres à obtenir cet acte de munificence ?

C.....

PRIX DES PLACES

AUX DIFFÉRENS THÉÂTRES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Balcon,	10 fr.	c.
Premières loges d'avant-scène, amphithéâtre, orchestre et deuxièmes loges de face	7	50
Baignoires, deuxièmes loges de côté et troisièmes de face,	6	»
Troisièmes de côté,	4	»
Parterre,	4	»
Cinquièmes en face,	3	60

THÉÂTRE FRANÇAIS.

Balcon, premières loges, orchestre, deuxièmes de face et loges de la première galerie	6	60
Première galerie et secondes loges,	5	»
Troisièmes et petites loges,	3	30
Parterre et seconde galerie,	2	20
Amphithéâtre,	1	80

SECOND THEATRE FRANÇAIS.

Avant-scène du rez-de-chaussée,	6	»
	i*	

6

Avant-scène des premières, balcon, premières grillées et stalles,	6	»
Premières découvertes, avant-scène des secondes, orchestre et deuxièmes grillées,	5	»
Première galerie, avant-scène des troisièmes et deuxièmes découvertes,	4	»
Rez-de-chaussée,	3	»
Deuxième galerie, troisièmes, quatrièmes grillées et parterre,	1	50
Amphithéâtre,	1	»

(N. B. Dans le courant de mai 1823, il a été fait un tarif d'abonnemens au parterre en faveur de MM. les élèves des Facultés de Médecine et de Droit. Les prix sont, pour un mois, 15 fr.; pour trois mois, 40 fr.; pour six mois, 70 fr.; et pour un an 100 fr., payables en prenant sa carte d'entrée.)

OPÉRA-COMIQUE.

Premières loges, orchestre, loges du rez-de-chaussée, et loges grillées,	6	60
Première galerie, secondes et troisièmes loges,	4	40
Seconde galerie et quatrièmes loges,	2	75
Parterre,	2	20
Troisième galerie,	1	65

THÉÂTRE ROYAL ITALIEN.

Premières loges et secondes de face,	10	»
Stalles, premiers balcons,	9	»
Orchestre, loges de rez-de-chaussée, secondes loges d'avant-scène et de côté,	7	50

7

Seconds balcons , troisièmes loges ,	3	»
Première galerie ,	4	»
Seconde galerie , troisièmes balcons ,	3	»
Troisième galerie et parterre ,	2	25
Amphithéâtre des troisièmes ,	1	50

VAUDEVILLE.

Avant-scène ,	5	»
Premières loges et balcon ,	4	»
Baignoires , galerie et orchestre ,	3	50
Secondes ,	3	»
Troisièmes ,	2	25
Parterre et quatrièmes ,	1	65
Paradis ,	1	25

THÉÂTRE DE S. A. R. MADAME (GYMNASÉ).

Balcons et avant-scène ,	5	»
Premières loges ,	4	»
Orchestre , première galerie et baignoi- res ,	3	75
Secondes loges ,	2	50
Seconde galerie et troisièmes loges ,	2	25
Parterre ,	1	75

VARIÉTÉS.

Balcons , avant-scène des premières et du rez-de-chaussée ,	5	»
Premières loges , deuxièmes de face , avant-scène des secondes et rez-de- chaussée de face ,	4	»
Orchestre , première galerie et loges du rez-de-chaussée de côté ,	3	50
Secondes loges de côté , avant-scène		

8

des troisièmes et loges des troisièmes ,	3	»
Troisièmes de côté ,	2	25
Amphithéâtre des troisièmes et parterre ,	1	65
Galerie et amphithéâtre des quatrièmes ,	1	25

GAITÉ.

Avant-scène, premières de face et loges grillées ,	3	60
Premières loges, secondes de côté et loges de face ,	2	40
Première galerie et orchestre ,	1	80
Deuxième galerie en face ,	1	50
Parquet ,	1	25
Secondes de côté ,		90
Troisième amphithéâtre ,		60

AMBIGU-COMIQUE.

Avant-scène ,	3	60
Premières loges ,	2	40
Galerie ,	2	»
Pourtour et secondes loges ,	1	80
Parquet et amphithéâtre ,	1	25
Amphithéâtre des secondes ,		90
Troisièmes loges ,		60

PORTE SAINT-MARTIN.

Avant-scène du rez-de-chaussée, baignoires, premier balcon, loges grillées du rez-de-chaussée et des premières ,	4	»
--	---	---

	9	3	»
Loges du rez-de-chaussée,			
Avant-scène des secondes, premières			
de côté, orchestre, galerie du rez-		2	50
de-chaussée et des premières,			
Baignoires, secondes loges et loges du		1	80
cintre,		1	30
Premier amphithéâtre et parterre,			90
Troisièmes loges,			60
Second amphithéâtre,			

CIRQUE OLYMPIQUE.

Loges d'avant-scènes et grillées en fa-	4	»
ce,	3	»
Rez-de-chaussée,	2	50
Première galerie,	2	»
Seconde galerie,	1	50
Troisième galerie,	1	25
Parterre,		75
Amphithéâtre,		

SPECTACLE DE M. COMTE.

Loges grillées,	5	»
Balcon,	3	»
Orchestre,	2	50
Premières,	2	»
Parquet,	1	»

THÉÂTRES DES ENVIRONS DE PARIS.

THÉÂTRE D'ÉLÈVES,

Boulevards extérieurs entre la barrière des Martyrs et celle de Rochechouart, commune de Montmartre.

(Tous les jours.)

Avant-scène,	2 fr.	c.
Loges,	1	25
Premières, orchestre et amphithéâtre,	1	»
Parterre,		75
Galerie,		50

THÉÂTRE DU MONT-PARNASSE.

Barrière Mont-Parnasse, rue de la Gaîté, commune de Mont-Rouge.

(Tous les jours.)

Avant-scène,	1	50
Loges,	1	25
Premières et orchestre,	1	»
Parterre,		60
Galerie,		40

THÉÂTRE DES THERMES,

Barrière du Roule, commune de Neuilly.

(Tous les dimanches.)

Loges,	1	50
--------	---	----

11

Premières et orchestre ,	1	»
Parterre ,		75
Galerie ,		50

THÉÂTRE DU RANELAGH ,

*A l'entrée du bois de Boulogne, grille de Passy,
commune de Passy.*

(Tous les lundis d'été.)

Premières ,	2	»
Secondes ,	1	50
Parterre ,	1	»
Galerie ,		60

THÉÂTRE DE SAINT-CLOUD,

Avenue du château , commune de Saint-Cloud.

(Tous les mardis d'été, tous les dimanches d'hiver.)

Loges ,	2	»
Premières ,	1	50
Pourtour ,	1	25
Parterre ,	1	»
Galerie ,		50

THÉÂTRE DE SAINT-DENIS.

Rue de Paris , à Saint-Denis.

(Tous les dimanches d'hiver.)

Loges ,	1	65
Parterre ,	1	»

12

THÉÂTRE DE CORBEIL,
Rue du Trou-Patrix, à Corbeil.

(Tous les dimanches d'hiver.)

Avant-scène,	2	75
Premières et orchestre,	1	65
Loges fermées,	1	90
Pourtour,	1	25
Parterre,	1	10

336

CIRQUE OLYMPIQUE,
FAUBOURG DU TEMPLE.
ADMINISTRATION.

MM. Minette Franconi , au Cirque-Olympique.
 Laurent Franconi , rue de Malte, 12.
 Adolphe Franconi , *id.*
 Bunel , *régisseur et caissier* , rue de Bretagne,
 44.
 Édouard , *souffleur* , rue Philippeaux , 7.

Acteurs.

MM. Paul Seigneurie , faub. du Temple, 66.
 Baillieste , faub. du Temple, 1.
 Edmond , rue de Bondy, 52.
 Heret , rue Notre-Dame-de-Nazareth, 29.
 Philibert , rue d'Angoulême, 14.
 Champin , cul-de-sac de la Pompe, 6.
 Hippolyte Worms , rue Geoffroi-l'Angevin, 14.
 Chevalier , rue Boucherat , 12.
 Félix , faub. St.-Martin, 52.
 Hippolyte Rebars , faub. du Temple, 18.
 Langlois , faub. du Temple, 125.
 Huot , rue St.-Martin, 226.
 Ahn père , *chef des comparses* , rue du Temple.
 Ferin , rue Neuve-St -Sauveur, 5.
 Hiéps , rue Pagevin, 6.

Actrices.

Mmes. Dejardins , faubourg du Temple, 1.
 Croisette , rue St.-Denis, 374.
 Tigée , faubourg du Temple, 54.

337

Caroline, rue des Gravilliers, 48.
 Baron, rue de la Lune, 12.

DANSE.

M. Jacquinet, *maître de ballet*, faubourg du
 Temple, 1.

Danseurs.

MM. Baptiste, *premier danseur*, rue de la
 Tour, 3.

Bertolo, *id.*, rue de Malte, 12.

Fournal, rue de la Raquette, 30.

Boulet, rue St.-Nicolas-d'Antin, 13.

Olivary, rue du Foin-St.-Jacques, 19.

Auguste Ahn, faub. Saint-Martin, 13.

Lefebvre, rue des Blancs-Manteaux, 6.

Petit, rue Fontaine-au-Roi, 12.

Lebrun, faub. du Temple, 20.

Léger, rue Boucherat, 10.

Danseuses.

M^{me}. Jacquinet, *première danseuse*, faub. du
 Temple, 1.

M^{lles}. Ahn, *id.*, boulev. St.-Martin, 47.

Godet, rue des Gravilliers, 48.

Augusta, faub. St.-Martin, 33.

Lemine, faub. du Temple, 125.

Boulet, *id.*

Clouet, rue de Cléry, 58.

Latour, rue Vaucanson, 4.

Rousel, rue de Limoges, 7.

Rouset, rue Charlot, 47.

MAGASIN.

MM. Lecointe, *chef du magasin*, au Théâtre.

338

Delgrange, *sous-chef*, rue du Four-St.-Germain, 58.

Ouvriers tailleurs.

MM. Asniette, faub. du Temple, 113.
 Gillon, rue des Gravilliers, 43.
 Martin, rue de St.-Omer, 30.
 Lavesting, à Belleville, 1.
 Grave, rue des Oiseaux.
 M^{mes}. Régnier, faub. du Temple, 127.
 Marc, rue St.-Maure, 72.

Machinistes.

MM. Caron, *chef*, rue de Buffaut, 25.
 Aimée, rue Aumer, 44
 Pierre, rue d'Angoulême, 5.
 Charbonnier, rue Charlot.
 Henry, rue Saint-Gervais, 2.
 Auguste.
 L'Évêque, *brigadier*, à la Courtille, 49.
 Louis, rue du Grand-Prieur, 4.
 Louvrier.

Écuyers.

MM. Paul, rue de Malte, 12.
 Bastien, *id.*
 Guertener, *id.*
 Le petit Paul, *id.*
 Charles, *id.*
 L'Espérance, *id.*
 Lagoutte, *id.*
 Bassin, *id.*
 M^{me}. Varnier, *id.*
 M^{lle}. Rosa, *id.*
 M. Masse, *chef des écuries*, *id.*

339

Luminaire.

- MM. Étienne, *chef des lampistes*, rue des Fossés-
du-Temple, 43.
Jean, rue aux Fers, 12.
Joseph, rue du Grand-Prieur, 4.
Honoré, rue Ménilmontant, 99.

Employés.

- MM. Duray, *tapissier*, place du Palais-de-Jus-
tice, 1.
Salavin, faub. du Temple, 8.
Joseph, *balayeur*, rue d'Angoulême, 25.
Placide, rue Basse-du-Temple, 14.

Contrôle.

- MM. Avoine, *contrôleur général*, rue de Lancry,
28.
Henriet, rue des Deux-Portes.
Prince, rue St.-Sauveur.
Beaupied, rue Charlot, 39.
Colbery, rue de Malte, 12.
Chantre, rue de Bondi, 40.

Buralistes.

- MM. Magnaudé, rue Neuve-St.-Denis, 11.
Banne, rue Charlot, 9.
Grenau, rue de Grenelle-St.-Honoré, 4.

Ouvreuses.

- M^{mes}. Godet, faub. du Temple, 19.
Petit, rue du Temple.
Mabillotte, *id.*
Maz, rue de Sèvres.
Lefebvre, rue St.-Martin, 17.
Villeneuve, rue des Petites-Écuries.
L'Évêque, à la Courtille.

340

Adam, rue d'Anjou, 33.
 Hostié, rue du Faubourg-du-Temple, 12.
 Tubeuf.

ORCHESTRE.

MM. Sergent, *chef*, rue de Malthe, 12.
 Baudoin, *sous-chef*, rue du Temple, 49.
 Firmin, *bibliothécaire*, faub. du Temple, 19.
 Müller, à Saint-Denis.
 Maillard, rue de l'Égout-Saint-Paul, 23.
 Scaryella, rue des Ménétriers, 21.
 Troue.
 Lavocat, rue du Levant, à Vincennes.
 Bousquet, rue Neuve-St.-Roc, 8.
 Roughmans, rue Carême-Prenant, 14.
 Lelandais, rue Soly, 13.
 Gautry, faub. St.-Martin, 75.
 Krisel, rue des Fossés-St.-Germain, 17.
 Duhamel, rue Saint-Dominique, 69.
 Ista, rue de Malte, 21.
 Persin, boulevard Poissonnière, 20.
 Savoye, rue Beauregard, 17.
 Erisi, boulev. des Italiens, 9.
 Entizgaf, rue Neuve-St.-Sauveur, 1.
 Gaget, au 5^e. de la garde, rue Verte.
 Mauria, faub. du Temple, 56.
 Baumane, au 6^e. régiment.
 Millaux, rue de l'Échiquier, 10.
 Maillard, rue des Enfants-Rouges, 2.
 Julien, rue St-Honoré, 249.

Médecin.

M. Beaufiles, rue Neuve-St-Denis, 13.

Dentiste.

M. Jouve, faub. St.-Martin, 45.

341

Habilleurs.

MM. Grave.
 Asniette, faub. du Temple, 113.
 Gillon, rue des Gravilliers, 43.
 Martin, rue St.-Omer, 30.

Habilleuses.

M^{mes} Petit, rue de Faubourg St.-Martin.
 M^{lles}. Duval, rue du Temple.
 Sophie, au Cirque.

Coiffeurs.

MM. Ayreault, rue du Temple, au trottoir.
 Page, rue des Francs-Bourgeois, 21.

Décorateurs.

MM. Justin, faub. du Temple, 7.
 Dumay, rue St.-Denis.

Peintres.

MM. Dreux, rue Neuve-St.-Laurent, 16.
 Barbier, faub. du Temple, 7.
 Pillot, faub. St.-Martin, 8.
 Rubay, faub. du Temple, 5.
 Voisel, rue Petites-Écuries, 34.

ENTREPRENEURS.

MM. Bucli, *maître maçon*, rue du Bac, 72.
 Marteaux, *artificier*, faub. St.-Denis, 130.
 Desvignes, *vanier*, rue Sainte-Foi, 24.
 Maillet, *serrurier*, rue Montmorency.
 Bourla, *architecte*, rue du Temple, 34.
 Dublanc, *pharmacien*, id., 139.
 Leblond, *couvreur*, faub. St.-Denis, 10.

342

Egenno, *dégraisseur*, rue des Filles-du-Cal-
vaire, 20.

Pigus, *sellier*, rue du Temple.

Pingot, *armurier*, faub. du Temple, 29.

Demarez, *ferblantier*, rue de Vendôme.

Alain, *cordier*.

M^{me}. Mercy, *cordonnère*, rue St.-Martin, 62.

CIRQUE OLYMPIQUE.

12 *Id.* On a joué une pièce en trois actes intitulée : LES PYRÉNÉES, CADIX ET LA FRANCE. Les militaires seuls y ont été admis. Cet ouvrage a été représenté dix fois, mais aucun journaliste n'ayant pu pénétrer, on n'en a parlé que par *oui dire*. Les auteurs n'ont point voulu le faire imprimer.

7 *Id.* LE PONT DE LOGRONO, mimo-drame, paroles de MM. Cuvélier et Francis, musique de M. Sergent, ballets de M. Jacquinet, décorations de MM. Justin et Dennyay.

Le tambour de Logrono est le héros des deux premiers actes ; il sauve son capitaine pris par les Descamisados, il ouvre la porte du pont à ses camarades, enfin il reçoit du général la Croix-d'Honneur, prix de son courage et de ses services ; l'ouvrage est terminé par la prise du Trocadéro, dont l'effet a paru très-curieux.

Cette dernière partie de la pièce a mérité le succès qu'elle a obtenu.

11 *Février.* LE PLÂTRIER, mimo-drame en deux actes, par MM. Saint-Amand, Jules et Henry, musique de M. Sergent.

Un soldat, qui a joué et perdu une assez forte somme, puis qui a regagné bien au delà, est poursuivi par son *Partner* (le *Plâtrier*), et

344

un autre scélérat. Grâce à sa présence d'esprit, il tue l'un deux en se défendant ; mais il est accusé comme meurtrier par le plâtrier lui-même. L'épouse du criminel est en même temps la sœur de l'innocent persécuté, et elle éprouve les angoisses les plus terribles ; un mot de sa bouche peut perdre son époux et sauver son frère. Le juge lui persuade que le coupable s'est suicidé et alors elle proclame l'innocence du jeune militaire.

Ce sujet est dramatique, mais les scènes manquent de développemens. Le succès n'a pas été douteux.

23 *Id.* Première représentation DES OURS, folie en un acte.

Les amans des deux nièces du bailly, se déguisent en ours, pour voir leurs maîtresses, dont on leur refuse la main. Sur ces entrefaites un ours, que l'on montre à la foire, s'est échappé et une battue est ordonnée. Le louvetier Tayaut (le prétendu de l'une des deux nièces) tue cet ours et va chercher des témoins de sa victoire, mais pendant ce temps les deux amans font disparaître le défunt animal et prennent sa place. On les porte chez le bailly, qui, les voyant en tête à tête avec ses nièces, rit tout le premier de l'aventure, et marie les amans.

Cette farce, dans laquelle il y a une scène assez plaisante (celle où Valentin se trouve avec l'ours véritable, qu'il prend pour son camarade),

345

a réussi, malgré quelques sifflets qui ne voulaient pas qu'on s'amusât en carnaval. L'auteur ayant été demandé, on est venu dire que cette folie était *l'œuvre posthume de l'ours martin*. On croit que de son vivant il avait pour secrétaire M. Ferdinand.

26 Reprise de *Don Quichotte et Sancho-Pança*, pantomime.

16 Mars. Première représentation de MELMOTH, ou *l'Homme errant*, mimo-drame en trois actes, par MM. Ferdinand et Saint-Hilaire, musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet, décorations de MM. Justin et Dumay.

Melmoth est une espèce de vampire; il a fait un pacte avec les dieux infernaux et leur a promis d'entraîner à sa perte l'innocente Immalie, dont il s'est fait aimer. Il rompt l'hymen qu'on avait projeté pour elle, en démasquant son rival, qui est un assassin; il prive de la vie un sage vieillard, *qui sait tout*, et dont il redoute les révélations; enfin, il conduit mourante à l'autel, sa victime, dont l'ascension au ciel a lieu immédiatement, tandis qu'il rentre en enfer.

Tirée d'un roman anglais, cette fantasmagorie *diabolique* a eu un succès du *diable*.

24 *Id.* Première représentation DE LA VIVANDIÈRE, mimo-drame militaire en un acte, par M. Ludwic, musique de M. Sergent.

Un régiment français, stationné en Pologne, occupe un poste dangereux; le soldat Julien,

346

chargé par le colonel, d'aller porter une dépêche au général, se bat en duel, est blessé, et son adversaire, Robert, se dispose à le remplacer quand on le désigne lui-même pour être mis en faction près d'un pont. La *Vivandière*, l'intrépide Charlotte, reste alors en sentinelle et combat l'ennemi jusqu'à ce qu'on vienne à son secours. Le régiment, secondé par le renfort qu'amène Robert, reste maître du champ de bataille. Le colonel fait grâce aux deux soldats et marie l'un deux (Julien) à la *vivandière*.

Cette action militaire, fort bien exécutée, a réussi. On y a vu, pour la première fois, le danseur Dumas arrivant de Bordeaux, et qui, à l'aide de patins, glisse sur les planches comme sur la glace. Il a produit peu d'effet.

3 *Mai*. Représentation extraordinaire à laquelle ont assisté 2,000 hommes de la garnison de Paris. MM. Francony ne pouvaient célébrer plus dignement l'anniversaire de la rentrée du Roi. C'est ainsi qu'ils ont fait leur clôture.

2 *Octobre*. — Ouverture après cinq mois d'absence

26 *Id.* Première représentation du PORTEUR D'EAU, mimo-drame en 3 actes, par MM. Ferdinand et Simonin, musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet.

Deux valets ont volé, à force ouverte, leur ancien maître. Un honnête garçon serrurier, trouvé la nuit sur la voie publique, est arrêté

347

comme complice du crime et conduit au corps-de-garde. Le porteur d'eau Léonard protège sa fuite, et pour le faire sortir de Paris, a, comme Mikéli des *Deux Journées*, un tonneau à double fond, dans lequel se place l'un des voleurs dont on s'empare; on se saisit également des deux autres brigands, et le garçon serrurier, qu'on avait repris, est mis en liberté.

Habitué aux grands coups de théâtre, aux combats, aux évolutions, le public a sifflé cette production, dont les incidens sont trop naturels pour plaire aux partisans du merveilleux.

4 *Novembre*. Première représentation du 27 SEPTEMBRE 1824, vaudeville à spectacle, par MM. Saint-Hilaire et Franconi jeune.

Cette bluette offre le tableau de l'entrée de Charles X à Paris, et de l'enthousiasme qu'elle a excité. — Les scènes sont animées par de jolis couplets. — Succès.

13 *Id.* Début de mademoiselle Virginie dans le *Roulier*. — Bon accueil.

15 *Id.* Reprise de *Melmoth*.

20 *Id.* Première représentation de la PRISE DE TARIFA, mimo-drame en un acte, par MM. Jules et Henri, musique de M. Sergent. Mise en scène de M. Minette Franconi.

Un espion des insurgés s'introduit dans le camp français avec la qualité de parlementaire; afin d'être moins surveillé, il fait prendre ses habits à un domestique poltron et imbécile, et joue le

348

rôle de ce dernier. Par suite de ce travestissement, des quiproquos ont lieu entre le prétendu parlementaire, une jeune vivandière, un maréchal-des-logis et un traître de l'armée espagnole royaliste. La fraude est bientôt découverte, les Français attaquent Tarifa, dont les insurgés avaient pris possession par ruse, et s'en emparent.

Ce tableau militaire a produit beaucoup d'effet, et l'on peut dire que c'est un succès obtenu à coups de canon.

349

*Ouvrages représentés dans le courant de
l'année au Cirque Olympique.*

MIMO-DRAMES.

*Attaque (l') du convoi.
Bataille (la) de Bouvines.
Capitaine (le) Cook.
Chaumière (la) hongroise.
Diligence (la) attaquée.
Don Quichotte et Sancho Pança (pantomime).
Fausse aveugle.
Melmoth.
Mort (la) de Kléber.
Ours (les).
Plâtrier (le).
Pont (le) de Logrono, et la Prise du Trocadéro.
Porteur (le) d'eau.
Roulier (le).
Soldat (le) laboureur.
Vivandière (la).
27 (le) Septembre 1824.*

492

NOTA.

Nous avons suspendu l'impression et la publication de notre *Almanach*, afin de pouvoir donner la nouvelle ordonnance royale sur les théâtres des départemens.

ORDONNANCE DU ROI.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Considérant que presque toutes les entreprises dramatiques des départemens sont depuis quelques années en souffrance, qu'un grand nombre de villes ont fait de vains efforts pour soutenir ces entreprises, et que plusieurs directeurs y ont compromis leur fortune;

Considérant que l'art dramatique est intéressé à la prospérité des théâtres de province, puisqu'ils offrent aux jeunes comédiens, avec les avantages d'une instruction graduée, tous les moyens de se faire connaître et d'arriver un jour aux théâtres royaux;

Voulant favoriser les progrès d'un art qui a toujours été cultivé en France avec succès, et mettre les directeurs à même de conduire dans nos villes de meilleures troupes de comédiens;

493

Vu la nécessité d'organiser sur de nouvelles bases les théâtres de département,
 Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur,
 Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE 1^{er}.*Dispositions générales.*

Art. 1^{er}. Il y aura dans les départemens des troupes de *comédiens sédentaires*, des troupes de *comédiens d'arrondissement*, et des troupes de *comédiens ambulans*.

Art. 2. Toutes ces troupes ne pourront exister que sous la conduite de directeurs nommés pour trois ans par le ministre de l'intérieur.

Art. 3. Un directeur ne pourra avoir qu'une seule troupe, qu'il devra diriger en personne, à moins d'empêchement constaté.

Art. 4. Il ne pourra vendre ni céder son brevet, sous peine de destitution.

Art. 5. Les directions de ces troupes ne pourront pas être confiées à des femmes.

Art. 6. Deux directeurs de troupes d'arrondissement et ambulante pourront, s'ils le jugent convenable, changer temporairement de circonscription, pourvu qu'ils obtiennent l'autorisation des préfets, qui en informeront le ministre.

Art. 7. Au commencement de chaque année théâtrale, le directeur enverra au ministre de

l'intérieur, par l'intermédiaire du préfet du chef-lieu où il débutera, le tableau de sa troupe, contenant les noms et prénoms des acteurs, actrices et employés à ses gages, ainsi que son répertoire. La même communication sera faite à tous les préfets des départemens composant chaque circonscription de troupe d'arrondissement ou de troupe ambulante.

Art. 8. Les pièces nouvelles et celles qui sont représentées à Paris, ne pourront être jouées dans les départemens que d'après manuscrit ou exemplaire visé au ministère de l'intérieur, conformément à l'article 14 du décret du 8 juin 1806, et à la circulaire du 29 octobre 1822. Le titre sous lequel elles auront été jouées ne pourra être changé.

Art. 9. Il est fait défense aux directeurs d'engager aucun élève de l'École royale de Musique et de Déclamation, sans une autorisation spéciale.

Art. 10. Conformément à l'article 13 du décret précité, tout directeur qui aura fait faillite ne pourra être appelé de nouveau à la direction d'un théâtre.

Art. 11. Les directeurs continueront à jouir de l'indemnité qui leur est allouée sur les spectacles de curiosité, de quelque nature qu'ils soient. Toute exception qui aurait pu être accordée à cet égard, est révoquée. En conséquence, aucun spectacle de ce genre ne pourra être au-

torisé par les maires qu'avec la réserve du prélèvement établi en faveur des directeurs privilégiés, qui restera fixée à un cinquième sur la recette brute, défalcation faite du droit des pauvres, ainsi que cela est indiqué par l'article 21 du règlement de 1815, et conformément à l'article 15 du décret du 8 juin 1806.

Art. 12. Ce prélèvement appartiendra aux directeurs des troupes d'arrondissement dans les villes de leur itinéraire, et aux directeurs de troupes ambulantes dans toutes les autres villes ayant salle de spectacle.

Art. 13. Au temps du carnaval, les directeurs jouiront du droit de donner des bals masqués dans les théâtres dont l'exploitation leur est confiée.

Art. 14. Les maires veilleront, dans l'intérêt des pauvres, à ce qu'il ne soit accordé d'entrée gratuite qu'à ceux des agens de l'autorité dont la présence est jugée indispensable pour le maintien de l'ordre et de la sûreté publique.

Art. 15. Les préfets et maires veilleront à la stricte exécution des lois, décrets et instructions relatifs aux droits des auteurs et compositeurs dramatiques.

TITRE II.

Troupes sédentaires.

Art. 16. Les troupes sédentaires sont établies dans les villes suivantes :

496

Bordeaux (Gironde), Lyon (Rhône), Marseille (Bouches-du-Rhône), Rouen (Seine-Inférieure), Le Havre (*idem*), Toulouse (Haute-Garonne), Montpellier (Hérault), Lille (Nord), Strashourg (Bas-Rhin), Metz (Moselle), Nancy (Meurthe), Nantes (Loire-Inférieure), Toulon (Var), Brest (Finistère), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Calais (Pas-de-Calais), Boulogne (*idem*), Versailles (Seine-et-Oise).

Art. 17. Sur la demande des autorités locales, le ministre de l'intérieur pourra autoriser la formation de troupes sédentaires dans les autres villes qui, désirant avoir un spectacle permanent, assureront aux directeurs les moyens de s'y maintenir, en leur accordant la jouissance gratuite de la salle, et, si cela est jugé nécessaire, une allocation annuelle sur les fonds communaux.

Art. 18. Lorsqu'une de ces villes ne pourra entretenir une troupe sédentaire, le théâtre de cette ville sera du domaine du directeur de la troupe d'arrondissement qui exploite le département.

TITRE III.

Troupes d'arrondissement.

Art. 19. Le nombre des troupes d'arrondissement est fixé à dix-huit.

Art. 20. Tout directeur de troupe d'arrondissement, en recevant son brevet, désignera au ministre et aux préfets des départemens compo-

sant sa direction celles des villes dont il se chargera d'exploiter les théâtres, et indiquera les époques précises où il donnera des représentations.

Art. 21. Il devra conduire sa troupe au moins une fois tous les six mois dans chacune de ces villes, et donner au moins quinze représentations à chaque voyage.

Art. 22. Lorsque deux foires se trouveront à la même époque dans le même arrondissement théâtral, le directeur de la troupe d'arrondissement sera tenu d'indiquer, quinze jours d'avance, au préfet du département, celles de ces deux foires où il n'ira pas, afin que la troupe ambulante puisse s'y transporter.

Art. 23. Les directeurs avertiront, huit jours à l'avance, les autorités des villes où ils devront conduire leur troupe.

Art. 24. Les troupes d'arrondissement sont réparties de la manière suivante :

1^{er}. Arrondissement.

Départemens du Nord (moins Lille), du Pas-de-Calais (moins Calais et Boulogne).

2^e. Arrondissement.

Départemens de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise.

3^e. Arrondissement.

Départemens de la Marne, des Ardennes, de la Meuse.

498

4^e. Arrondissement.

Départemens de la Haute-Marne, de l'Yonne,
de l'Aube.

5^e. Arrondissement.

Départemens d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne,
de la Sarthe.

6^e. Arrondissement.

Départemens du Finistère, des Côtes-du-Nord,
du Morbihan.

7^e. Arrondissement.

Départemens du Calvados, de la Manche, de
l'Eure.

8^e. Arrondissement.

Départemens de la Côte-d'Or, de Saône-et-
Loire, de l'Ain, du Jura.

9^e. Arrondissement.

Départemens du Doubs, de la Haute-Saône, du
Haut-Rhin, des Vosges.

10^e. Arrondissement.

Départemens du Loiret, d'Indre-et-Loire, de
Loir-et-Cher, de Maine-et-Loire.

11^e. Arrondissement.

Départemens de la Charente-Inférieure, des
Deux-Sèvres, de la Vendée.

12^e. Arrondissement.

Départemens du Puy-de-Dôme, de la Nièvre,

499

du Cher, de l'Allier, de la Haute-Loire, de la Loire, du Cantal.

13^e. *Arrondissement.*

Départemens de la Haute-Vienne, de la Vienne, de la Dordogne, de la Charente, de la Corrèze.

14^e. *Arrondissement.*

Départemens de l'Isère, de la Drôme.

15^e. *Arrondissement.*

Départemens de Tarn-et-Garonne, du Tarn, de Lot-et-Garonne, de l'Aude, de l'Hérault (moins Montpellier), du Lot.

16^e. *Arrondissement.*

Départemens du Gers, des Landes, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées.

17^e. *Arrondissement.*

Département du Gard.

18^e. *Arrondissement.*

Départemens de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône (moins Marseille), des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes.

TITRE IV.

Troupes ambulantes.

Art. 25. Les directeurs des troupes ambulantes exploiteront :

1^o. Les théâtres des villes qui ne feront partie d'aucun arrondissement.

500

2°. Les théâtres des villes qui n'auront pas été comprises dans la désignation que les directeurs des troupes d'arrondissement auront faite chaque année, par suite de l'art. 20 du titre III.

3°. Les théâtres des villes dans lesquelles les directeurs des troupes d'arrondissement auront été plus de six mois sans donner quinze représentations, bien que ces villes eussent été comprises dans la désignation susmentionnée.

4°. Ils pourront en outre, et sur la demande des autorités, remplacer les directeurs des troupes d'arrondissement lorsque ceux-ci auront donné les représentations fixées par leur itinéraire.

Art. 26. Il sera organisé immédiatement des troupes ambulantes dans les départemens qui ne font point partie des arrondissemens indiqués dans le titre 3.

Art. 27. Il sera organisé ultérieurement des troupes ambulantes dans les arrondissemens indiqués au titre 3. Le nombre de ces troupes et les lieux qu'elles devront parcourir, seront déterminés aussitôt que les directeurs des troupes d'arrondissement auront fait la désignation qui leur est prescrite par l'article 20.

Art. 28. Le ministre de l'intérieur est autorisé à faire à la circonscription des arrondissemens les changemens partiels qui, plus tard, seraient jugés nécessaires.

Art. 29. Notre ministre secrétaire d'état au dé-

501

partement de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 8 décembre l'an de grâce 1824, et de notre règne le premier.

Signé, CHARLES.

FIN.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

ALMANACH
DES SPECTACLES

1826

ALMANACH
DES
SPECTACLES
POUR 1826.

CINQUIÈME ANNÉE,

CONTENANT l'Analyse des Pièces nouvelles, avec des couplets pris dans chaque vaudeville; l'Indication des Débuts; le Personnel des Théâtres de Paris, des départemens et de l'étranger; la demeure des Artistes; le Prix des places aux théâtres, spectacles et établissemens publics de la capitale; les Noms des Artistes qui se sont distingués dans le courant de l'année; les Mutations et Nouvelles diverses; la Nécrologie des Auteurs, Acteurs et Actrices morts en 1825; les Noms des Auteurs et Compositeurs dont les droits sont encore perçus; la Table sommaire et analytique des Lois et Réglemens relatifs aux théâtres, depuis 1790, etc., etc.

Ouvrage utile aux étrangers et à toutes les personnes qui fréquentent les Spectacles.

PARIS,

J.-N. BARBA, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
des OEuvres de MM. Pigault-Lebrun, Picard et Alex. Duval,

COUR DES FONTAINES, N^o. 7,

ET AU MAGASIN DE PIÈCES DE THÉÂTRE,

PACAIS-ROYAL, DERRIÈRE LE THÉÂTRE-FRANÇAIS, N^o. 51.

—
1826.

COUP D'OEIL SUR LES THÉÂTRES.

LES théâtres sont, à peu de chose près, dans la même situation que l'année dernière. Le théâtre de l'Académie royale de Musique, toujours le premier de l'Europe pour la danse, a fait annoncer que ses recettes, pendant les neuf premiers mois de 1825, présentaient, sur celles des neuf premiers de 1824, un excédant de 70,592 francs. Ce résultat répond à toutes les critiques. L'excellente administration de M. le vicomte d'Artois, d'Artois de la Rochefoucault, mieux appréciée, et moins par les auteurs et par les acteurs, que par certains journaux littéraires qui la déchirent dans de misérables intérêts de parti, paraît devoir assurer, malgré tous les obstacles, l'entière régénération du Théâtre-Français. M. le vicomte d'Artois de la Rochefoucault a donné un gage éclatant de sa sollicitude pour cette institution toute nationale, en confiant les fonctions de commissaire royal à M. le baron Taylor, connu par une aptitude immense à tous les arts, et par de brillans succès dans ceux qu'il a spécialement cultivés. Ses améliorations, si difficiles à introduire rapidement dans une machine aussi compliquée, se succèdent et se multiplient cependant d'une manière assez sensible pour que nous puissions espérer de jouir bientôt, et sans restriction, d'un théâtre vraiment français; et il est vrai de dire que les acteurs concourent avec un zèle inexprimable à cet acheminement vers le bien. La direction de la scène vient d'être confiée à M. Solomé, ancien directeur du théâtre de Reims, dont la

rare intelligence et la parfaite probité sont pour le succès de cette vaste entreprise une garantie de plus. Il serait presque inutile d'ajouter ici les noms si chers à la scène, et qui concourent si efficacement à l'amélioration du nouveau système. Talma et mademoiselle Mars, qui, malgré certaines gens, se plaisent à faire jouir le public de leurs talens toutes les fois qu'on le désire, mademoiselle Duchesnois, Lafon, Michelot, mesdemoiselles Leverd et Dupuis, Baptiste aîné, Firmin, Cartigny, et autres sociétaires et pensionnaires dont le zèle seconde si bien les efforts de l'administration, qui vient encore de s'adjoindre des sujets tels que Perrier et David, ne peuvent manquer de rendre au premier théâtre de la capitale et du monde le lustre dont il a autrefois brillé par les talens des Molé, des Monvel, des Fleury, des Dugazon, des Contat, des Joli et des Devienne.

L'Opéra-Comique s'est maintenu dans un état prospère, malgré la chute de plusieurs des pièces nouvelles qu'on y a données; mais ces ouvrages étaient pour la plupart reçus depuis longtemps, et il a fallu les jouer. Pendant le seul mois d'octobre, les recettes de ce théâtre ne s'en sont pas moins élevées à 74,784 francs, non compris 31,000 francs d'abonnemens. On ne peut que féliciter M. *Guilbert de Pixérécourt* sur son administration. On lui doit d'heureuses améliorations, et le choix d'artistes recommandables.

Le *Macon* est, de tous les ouvrages nouveaux représentés cette année, celui qui a obtenu le plus de succès.

La salle Feydeau ayant besoin de réparations considérables, il a été question d'en construire une boulevard Poissonnière, en face de la rue du Sentier; mais ce projet ne sera peut-être pas exécuté avant deux ou trois ans.

Le second Théâtre-Français (l'Odéon) a été constamment en faveur, et *Robin des Bois* lui a surtout procuré d'abondantes recettes. La tragédie et la comédie n'y ont pas été aussi heureux que l'opéra, mais à qui la faute? A compter du premier janvier prochain, l'ancien répertoire (tragique et comique) n'y sera plus joué : cette mesure, contre laquelle on s'est élevé dans quelques journaux, ne peut être qu'avantageuse aux auteurs vivans.

M. *Bernard*, dont le zèle et l'activité sont dignes des plus grands éloges, est le premier directeur qui ait supprimé les billets gratis; quoi qu'il en soit, les claqueurs à gages ont trouvé moyen de continuer à fréquenter l'Odéon, ainsi que les autres théâtres, où certaines personnes bien signalées à l'autorité font commerce de ces billets aux dépens des auteurs et des indigens.

Un fait inouï dans les annales théâtrales a eu lieu à l'Odéon, le 9 avril, à la première représentation de la *Mort de César*, tragédie de M. *Royou*. Cet auteur sexagénaire, se voyant victime d'une cabale et ne voulant point que l'on continuât de jouer au milieu des sifflets, entra sur le théâtre, prit son manuscrit des mains du souffleur, et l'emporta dans la coulisse.

Le théâtre de S. A. R. Madame (le Gymnase) a lutté avantageusement contre les chaleurs de l'été, grâce à *Perlet*, qui, pendant l'absence d'une partie de la troupe, en représentation à Dieppe, a attiré la foule. Le régisseur, M. *Dormeuil*, chargé pour la seconde fois de l'intérim, s'en est très-bien acquitté. M. *Delestre-Poirson* ne pouvait avoir un meilleur représentant.

A l'occasion du *Charlatanisme*, M. *Scribe*, jusqu'alors l'objet de la prédilection des journaux

4

listes, comme il l'est du public, a été en butte aux critiques et aux sarcasmes de leur part. On ne saurait le blâmer d'avoir signalé dans cet ouvrage un ridicule nuisible aux intérêts des théâtres; mais il a eu tort (on ne peut le dissimuler) de publier une lettre dans laquelle il semblait braver les rédacteurs des journaux qui l'attaquaient : la rigueur de quelques-uns d'eux à son égard n'était pas un motif pour en agir ainsi. La guerre commençait à prendre un caractère sérieux; mais, grâce à l'intervention d'habiles plénipotentiaires, la paix a été signée entre les parties belligérantes, et tout a fini par des chansons.

L'air de la procédure est mortel à Momus.

Le Vaudeville a ressenti d'une manière funeste l'effet de ses divisions intestines. Les *assignations*, les *référés*, les *jugemens* ont glacé la marotte de Momus, et le temple de ce dieu n'a été que trop souvent celui de la solitude (*).

La réunion de *Potier*, *Brunet*, *Lepeintre*, *Vernet* et *Odry* a soutenu la vogue des Variétés. Ce théâtre a fait pendant le mois d'octobre 66,000 fr. de recette.

Mademoiselle *Jenny Vertpré* (femme *Carmouche*) a rompu son engagement; mais le public n'est point pour cela privé du talent de cette charmante actrice, et l'applaudit au théâtre de Madame.

Mazurier, en *Jocko*, a fait *furor* à la Porte-Saint-Martin; mais le mélodrame y a fait une assez triste figure.

L'Ambigu-Comique, la Gaité et le Cirque se

(*) Les pièces du procès entre les actionnaires et le directeur sont insérées dans cet Almanach.

sont partagés les amateurs, qui ont jour à jour admiré *le Cocher de Fiacre, Gustave et l'Incendie de Salins*. *Le Chemin creux* fait beaucoup d'argent et en fera long-temps.

A la mort de madame *Bourguignon*, directrice du théâtre de la Gaité, le privilège de ce théâtre a été accordé pour dix ans à M. *Guilbert de Pixérécourt*, qui, ne pouvant l'exploiter en personne, à cause de ses fonctions de directeur de l'Opéra-Comique, a été autorisé, par S. Exc. le ministre de l'intérieur, à se faire remplacer par M. *Martainville*.

D'après les dispositions de ce privilège, aucun vaudeville nouveau ne pourra être joué à la Gaité. On a vainement sollicité une exception en faveur de quatorze pièces de ce genre qui sont recues par l'ancienne administration.

L'année dernière, les théâtres avaient été envahis par les *perruquiers*, les *grisettes* et les *couturières*; cette année on y a vu en majorité les *Jockos* et singes de toute espèce.

Les représentations à bénéfice se sont multipliées à l'infini : celle de madame *Belmont* a été la plus brillante et la plus productive.

Tous les théâtres de Paris, de la banlieue et des départemens se sont empressés de venir au secours des incendiés du Bazar et de Salins, et ces actes de bienfaisance doivent leur concilier l'estime générale.

La nouvelle organisation théâtrale, dans les départemens, par suite de l'ordonnance royale du 3 décembre 1824, a eu pour résultat de multiplier les troupes sédentaires. Est-ce un bien? est-ce un mal? c'est ce que l'avenir seul nous apprendra. Il est certain qu'un acteur qui ne perd pas son temps en voyages peut s'occuper avec

6

plus de fruit de l'étude de son art ; mais cet état de choses a dû nécessairement affaiblir les troupes d'arrondissement et les troupes ambulantes : il est d'ailleurs à craindre que quelques-uns des théâtres sédentaires ne puissent trouver assez de ressources pour se soutenir si les conseils municipaux ne votent en leur faveur des indemnités annuelles qui leur permettent de supporter les pertes qu'ils font pendant l'été.

Une seule faillite a eu lieu depuis le mois d'avril : c'est celle de M. *David*, directeur du théâtre de Toulouse. Son spectacle a été fermé le 21 juin, et le 2 juillet suivant sa banqueroute a été déclarée par le tribunal de commerce. Le 21 août ce tribunal l'a relevé des condamnations prononcées contre lui, et lui a rendu le libre exercice de tous ses droits ; mais déjà ce directeur avait été remplacé par M. *Martin*, marchand de musique à Toulouse.

Les débuts ont été orageux, notamment à Bordeaux, Rouen, Strasbourg, Dijon et Orléans.

A Rouen, *Tartufe*, qui était sur l'affiche et que le directeur n'eut pas la faculté de jouer, fut la cause de troubles pendant plusieurs jours. On annonça divers spectacles ; mais le public ne voulut rien entendre, demandant toujours *Tartufe* : enfin, l'autorité locale a autorisé la représentation de cet ouvrage, et le calme s'est rétabli.

Pendant les plus fortes chaleurs, *Tartufe* a été joué dans beaucoup d'autres villes. Partout cette pièce a procuré de bonnes recettes aux directeurs, et partout aussi l'on a applaudi ce vers :

Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude.

C

7

PRIX DES PLACES

AUX DIFFÉRENS THÉÂTRES ET SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Balcon ,	10 fr.	c.
Premières loges d'avant-scène, amphithéâtre, orchestre et deuxièmes loges de face ,	7	50
Baignoires, deuxièmes loges de côté et troisièmes de face ,	6	»
Troisièmes de côté ,	4	»
Parterre et cinquièmes en face ,	3	60

THÉÂTRE-FRANÇAIS.

Balcon, premières loges, orchestre secondes de face et loges de la première galerie ,	6	60
Première galerie et secondes loges ,	5	»
Troisièmes et petites loges ,	3	30
Parterre et deuxième galerie ,	2	20
Amphithéâtre ,	1	80

THÉÂTRE ROYAL DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Premières loges, orchestre, loges du rez de-chaussée et loges grillées ,	6	60
--	---	----

16

GAITÉ.

Avant-scène, loges grillées en face et de rez-de-chaussée,	3	60
Premières de côté, secondes en face et baignoires,	2	40
Première galerie,	2	»
Orchestre,	1	80
Seconde galerie en face,	1	50
Parterre,	1	25
Seconde galerie de côté,	»	90
Troisième amphithéâtre,	»	60

AMBIGU-COMIQUE.

Avant-scène,	3	60
Premières loges,	2	40
Galerie,	2	»
Pourtour et secondes loges,	1	80
Parterre et amphithéâtre,	1	25
Amphithéâtre des secondes,	»	90
Troisièmes loges,	»	60

PORTE SAINT-MARTIN.

Avant-scènes des baignoires et des premières du premier et du se- cond rang,	5	»
Baignoires, loges grillées du pre- mier et du second rang,	4	50
Premières de côté du premier rang,	3	»
Avant-scènes des secondes loges, premières de côté du second rang, galeries des premières, orchestre et baignoires,	2	75
Secondes loges de côté,	2	»

11

Parterre et premier amphithéâtre,	1	65
Troisièmes loges,	1	25
Second amphithéâtre,	»	75

CIRQUE OLYMPIQUE.

Avant-scène et loges grillées de face,	4	»
Loges du rez-de-chaussée et du balcon ;	3	»
Première galerie,	2	50
Secondes loges,	1	80
Parterre et troisième galerie,	1	25
Amphithéâtre,	»	75

SPECTACLE DE M. COMTE.

Balcon,	3	»
Orchestre,	2	50
Premières,	2	»
Parquet,	1	»

SPECTACLE DES ACROBATES DE M^{me}. SAQUI.

Balcon,	1	»
Premières,	»	60
Parterre,	»	40
Secondes,	»	25

SPECTACLE DES FUNAMBULES.

Premières,	»	75
Premières galeries,	»	60
Amphithéâtre,	»	40
Parterre,	»	30
Secondes,	»	20

257

THÉÂTRE DE LA PORTE-S^t.-MARTIN.

ADMINISTRATION.

MM. Deserres, *directeur*, au théâtre.
 Merle, *id.*, rue de Vendôme, 4.
 Boirie, *régisseur-général*, boulevard Saint-
 Martin, 8.
 Martin, *id.*, faub. St.-Martin, 38.
 Vercoussin, *caissier*, rue Charlot, 4.

ACTEURS.

MM. Gobert, *premiers rôles*, rue de Malte, 11.
 Ménier, *jeunes premiers*, rue Beauregard, 1.
 Masson, *pères nobles*, faub. St.-Denis, 73.
 Pierson, *premiers comiques*, faub. St.-Martin, 6.
 Moessard, *id.*, rue des Marais, 2.
 Defresne, *forts premiers rôles*, boulevard St.-
 Martin.
 Dugy, *manteau*, faub. St.-Martin, 102.
 Paul, *amoureux du vaudeville*, rue Meslée, 38.
 Granger, *grimes*, rue des Petites-Ecuries, 18.
 Signol, *deuxièmes comiques et caricatures*,
 faub. St.-Martin, 72.
 Hippolyte, *utilités*, rue Geoffroi-Langevin, 14.
 Léopold, *seconds amoureux*, rue Notre-Dame-
 de-Bonne-Nouvelle, 2.
 Jemma, *premiers rôles et forts jeunes pre-
 miers*, boulevard St.-Martin, 8.
 Héret, *seconds rôles*, rue Nazareth, 10.
 Blanchard, *utilités*, rue du Temple.
 Millot, *id.*

258

ACTRICES.

- M^{mes} Dorval, *premiers rôles*, boulevard Saint-Martin, 6.
 Jonas, *jeunes premières*, rue des Marais, 14.
 Zélie Molard, *amoureuses*, rue Meslée, 32.
 Florval, *premières chanteuses*, *id.*, 14.
 Léon, *mères nobles*, faub. St.-Martin, 38.
 Saint.-Amand, *duègnes*, *id.*, 11.
 Elisa, *rôles travestis et amoureuses*, faubourg St.-Denis, 68.
 Corali, *deuxièmes amoureuses*, boulevard St.-Martin, 8.
 Stéphanie, *utilités*, *id.*, 8.
 Bordes, *rôles d'enfans*, rue de Bondy, 52.

Choristes.

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| M ^{mes} Duranville. | M ^{mes} Augustine. |
| Sophie. | Virginie. |
| Bordes. | |
- M. David, *chef des comparses*.

BALLETS.

- MM. Coraly, *maître des ballets*, rue Notre-Dame-Nazareth, 23.
 Aniel, *deuxième idem et premier danseur*, rue St.-Martin, 240.
 Alexis, *premier danseur*, faub. St.-Martin, 72.
 Mazillier, *id.*, boulevard St.-Martin, 4.
 Allard, *id.*, faub. St.-Martin, 8.
 Mazurier, *premier danseur comique*, rue Meslée, 48.
 Fleuri, *deuxième idem idem*, faubourg St.-Martin, 8.
 Crombé, *premier danseur*, rue de Lancry, 31.

259

Premières danseuses.

- Mmes Florentine, première noble, faub. Poissonnière, 1.
 Alexis, première id., faub. Saint-Martin, 72.
 Adèle, demi-caractère, rue du Temple, 101.
 Dupuis, danseuse comique, rue Notre-Dame-Bonne-Nouvelle, 13.
 Volet, genre noble, rue Nazareth, 23.

Coryphées. — Femmes.

- Mmes Gracienne, faub. Poissonnière, 12.
 Marivin, rue de l'Échiquier, 7.
 Julie Berri, rue du Cadran, 12.
 Bernard, rue Charlot, 9.

Coryphées. — Hommes.

- MM. Arène, rue de l'Oratoire, 12.
 Émile Monnet, rue du Temple, 121.
 Dumas, faub. St.-Martin, 8.
 Lingot, id. id., 35.

CORPS DE BALLETS.

- MM. Millot, rue Jean-Robert, 19.
 Marchand, rue du Prieuré, 14.
 Duruissel, rue de Chartres, 11.
 Dumouchel, cul-de-sac de la Pompe, 3.
 Dautan, rue de la Marche, 16.
 Machaux, rue Culture-Ste.-Catherine, 62.
 Eugène, rue du Temple, 26.
 Tournois, rue Nazareth, 22.
 Clotot, rue du Prieuré, 14.
 Scio, rue de la Boule-Rouge, 3.
 Bouillet, faub. St.-Martin, 4.
 Ferria, rue Neuve-St.-Sauveur, 5.

260

- Ambroise , faubourg Saint-Denis, 47.
 Émile , passage de la Trinité, 47.
 Grenier, faub. St.-Martin , 64.
 Dauty, rue Montmartre, 131.
 Josset , faub. St.-Martin, 159.
 M^{mes} Adeline, rue Bergère, 21.
 Corbi, rue de Lancry, 30.
 Victoire , rue de Richelieu , 35.
 Coui, rue du Marais, 15 bis.
 Alexandrine, faub. du Temple, 17.
 Desplace, rue Neuve-St.-Eustache, 43.
 Louise Gouare , rue de Lancry, 3.
 Duclos, rue Beauregard, 15.
 Mélanie, faub. St.-Denis, 66.
 Matilde , rue Ste.-Appoline, 7.
 Joséphine, petite rue St. Martin, 3.
 Hyacinthe, rue de Cléri, 53.
 Rose, rue Notre-Dame-Bonne-Nouvelle, 13.
 Émé, faub. St.-Martin, 184.
 Julie Delrue, rue Poissonnière, 31.
 Augusta, rue St.-Maur, 28.

ORCHESTRE.

- M^M. Chautagne, *chef d'orchestre*, faubourg St.-
 Martin, 15.
 Bellou, *premier violon solo*, rue St.-Denis, 358.
 Elie, *deuxième premier violon solo*, rue Bour-
 bon-Villeneuve, 48.
 Meugnot, *violon*, rue Ste.-Avoie, 11.
 Robinet, *id*, *répétiteur*, rue Folie-Méricourt, 24.
 Vaquet, *id.*, *répétiteur de vaudevilles*, faub.
 St.-Martin, 74.
 Clément, *id.*, faub. Poissonnière, 46.
 Ferraut, *premier des deuxièmes violons*, rue
 Saintonge, 12.

- Piatard, *deuxième violon*, rue de Tracy, 1.
 Ducrotois, *id.* Traversière-St.-Honoré, 31.
 Desmots, *id.*, Grange-Batelière, 24.
 Elvart, *id.*, rue Montorgueil, 71.
 Smith, *id.*, rue des Fossés-Montmartre, 5.
 Regnaud, *première basse solo*, rue Pastourelle,
 24.
 Lefebvre, *deuxième id.*, rue Montmartre, 18.
 Lolli, *deuxième id.*, passage du Bois de Bou-
 logne, 4.
 Charles, *deuxième id.*, rue St.-Denis, 297.
 Vauderlaud, *première contre-basse*, rue Roche-
 chouard, 15.
 Pitoux, *deuxième id.*, carré St.-Martin, 350.
 Gracia, *deuxième id.*, quai St.-Michel, 13.
 Marty, *deuxième id.*, faub. St.-Martin, 68.
 Fauvel, *première quinte*, faub. St.-Martin, 53.
 Paris, *deuxième id.*, faub. St.-Denis, 78.
 Paris, *première clarinette*, faub. St.-Denis, 354.
 Hugot, *deuxième id.*, rue Chauchat, 3.
 Lavocat, *premier hautbois*, à Vincennes, rue
 de Paris, 22.
 Lovendal, *première flûte*, faub. St.-Martin, 8.
 Norbert, *premier cors*, rue Bourbon-Ville-
 neuve, 32.
 Ehrhart, *deuxième cors*, rue des Vertus, 16.
 Fougas, *premier basson*, faub. St.-Denis, 52.
 Rykmans, *deuxième id.*, *id.*, 89.
 Mathieu, *deuxième id.*, faub. St.-Martin, 70.
 Desgrennes, *trompette*, rue Bourtibourg, 14.
 Petit, *trombonne*, rue de Valois, 1.
 Boissier, *timballier*, rue Clocheperche, 16.
 Delacour, *harpiste*, rue Louis-le-Grand, 16.

262

SERVICE GÉNÉRAL.

MM. Sellier, *bibliothécaire et inspecteur du théâtre*,
rue Faubourg du Temple, 19.

Delille, *souffleur et copiste*, rue du Gros-
Chenet, 13.

M^{me} veuve Lebon, *concierge de la porte d'en-
trée des acteurs*.

MM. Colombon, *garde-magasin*, au théâtre.

Lalondre, *contrôleur en chef*, rue Godot-Mauroi.

Boutaud, *deuxième contrôleur*, rue Meslée, 1.

Certain, *teneur de livres*, rue de Richelieu, 44.

Godoff, *contrôleur de la location*, rue de
Bourbon Villeneuve, 8.

M^{mes} Clairville, *buraliste*.

Veuve Poirié, *id.*

Roncelle, *id.*

Contrôleurs.

MM. Lebon.

Louis.

Lebrun.

Marçon, *placeur*.

Poulet, *machiniste en chef*, rue du Temple.

Merville, *armurier*, rue Bar-du-Bec.

Bouquet, *id.*

Quatre brigadiers.

MM. Ciceri, *peintre*, aux Menus-Plaisirs du Roi.

Gigun, *id.*

Lefèvre, *id.*

Lecomte, *dessinateur*.

Lemaître, *médecin*, rue Neuve-St.-Laurent, 3.

Chaigneaux, *id.*, rue.....

MM. Duhuin.

Martier.

PORTE-SAINT-MARTIN.

8 Décembre. Première représentation de L'ÉCOLE DU SCANDALE, comédie en trois actes et en prose, imitée de Shéridan, par MM. Crosnier, Maurice Aloy et Jouslin Lasalle.

Aucun sujet n'a été plus souvent reproduit que celui-ci : les *Deux Neveux*, les *Portraits de Famille*, le *Tartufe de mœurs*, et cinq ou six autres pièces, ont toutes la même origine. M. Châteauneuf a en outre donné une traduction presque littérale de la comédie de *Shéridan* (cette comédie a été jouée à Versailles). Les nouveaux arrangeurs ont trouvé moyen de réussir après leurs devanciers. — Les scènes de la vente des portraits et du paravent ne pouvaient manquer leur effet. — Succès.

30 *id.* Première représentation de MILON DE CROTONE, pantomime en deux actes, par M. Blache fils, qui en a aussi arrangé la musique.

Milon de Crotone, disciple de Pythagore, était un des plus fameux athlètes de l'antiquité; on l'a rendu amoureux d'une princesse, dont il va devenir l'époux, après avoir lutté avec avantage contre tous ceux qui l'ont mis au défi; mais il est à son tour vaincu par un athlète de Béotie; la honte et le désespoir le privent de sa raison et il est écrasé par un arbre déjà fendu en partie, et qui se referme.

Ce sujet était très-convenable aux *Alcides*, dont on a admiré de nouveau la force extrême; on a aussi applaudi les ballets qui sont agréablement dessinés. — Succès.

274

la vieille mère de celle-ci, et qui, à son tour, tombe dans un piège, tel est le sujet très-léger de ce ballet, dont le succès a été légèrement contesté.

29 *id.* Reprise des *Petites Danaïdes*. — Fargueil a rempli le rôle du père Sournois que jouait Potier.

275

*Répertoire des ouvrages représentés dans le
courant de l'année au Théâtre de la porte
Saint-Martin.*

MÉLODRAMES.

Agent (l') de change.
Bourgmestre (le) de Saardam.
Château (le) de Kenilworth.
Colonel (le) de hussards.
Commissionnaire (le).
Deux (les) Sergens.
Docteur (le) d'Altona.
École (l') du Scandale.
Frères (les) à l'épreuve.
Homme (l') gris.
Jambe (la) de bois.
Jocko, *ou* le Singe du Brésil.
Lindane, *ou* l'Hôtellerie écossaise.
Mansarde (la).
Marie Stuart.
Pie (la) voleuse.
Prisonniers (les) de guerre.
Proscrit (le).
Valérien.

DRAMES.

Claudine de Florian.
Paméla mariée.
Petit (le) Ramoneur.

BALLETS-PANTOMIMES.

Bonnes (les) d'enfans, *ou* Jean Jean.
Chaste (la) Suzanue.

278

CIRQUE OLYMPIQUE,
RUE DU FAUBOURG-DU-TEMPLE.

ADMINISTRATION.

MM. Henry Franconi, au théâtre.
Laurent Franconi, rue de Malte, 12.
Adolphe Franconi, même adresse.
Bunel, *régisseur et caissier*, rue de Bretagne,
44.
Sylvan, *souffleur*, rue des Fossés-du-Temple,
47.

ACTEURS.

MM. Paul, à Belleville, 17.
Baillieste, faubourg du Temple, 1.
Edmond, rue de Bondy, n. 52.
Philibert, rue du Temple, 137 *bis*.
Champion, rue de Crussol, 15.
Chevalier, rue Boucherat, 12.
Achille, rue Grange-aux-Belles, 9.
Fournier, faubourg Saint-Martin, 8.
Charles Chéri, même adresse.
Félix, rue du Caire, 26.
Feret, rue de Paradis, 24.
Huot, rue des Marais, 27.
Rebard, boulevard du Temple, 6.
Langlois, à Belleville, 41.
Cossard, faubourg Saint-Denis, 89.
Firmin, rue Neuve-des-Petits-Champs, 51.
Ahu père, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 1.

ACTRICES.

Mmes. Desjardins, rue de Lancry, 33.

279

Tigée, rue Folie-Méricourt, 30.
 Elise Dubournier, rue Neuve-St.-Étienne, 17.
 Baron, rue de la Lune, 12.
 Caroline, rue de Malthé, 12.
 Croisette, rue d'Orléans, 24.
 Les petites Pauline, rue Jean-Robert, 16.

BALLET.

M. Télémaque, *maître de ballet, premier danseur*, boulevard du Temple, 6.
 M^{me}. Télémaque, *id.*, *première danseuse*.

Premiers danseurs.

M. Martin, rue Saint-Apolline, 4.
 M^{lle}. Clotilde, rue de l'Échiquier, 7.
 M^{me}. Clément, rue Michel-le-Comte, 22.

Corps de ballets.

MM. Fournal, rue de la Roquette, 33.
 Auguste Ahu, rue Notre-Dame-Nazareth, 1.
 Olevary, rue de la Verrerie, 35.
 Léger, rue Beaujolais, 5.
 Lebrun, même adresse.
 Lecolle, faubourg Poissonnière, 99.
 Bolyaquet, cour de la Corderie, 26.
 Boy, rue du Grand-Hurleur, 6.
 Boesser, rue du Four-Saint-Honore, 15.
 M^{lles}. Godet, rue du faubourg du Temple, 19.
 Boulet, rue du faubourg du Temple, 125.
 Rousset, même adresse.
 Lalour, rue Vaucanson, 4.
 Chantre, au théâtre.
 Audrot, rue Saint-Maure, 84.
 Petit, rue d'Angoulême, 14.
 Pleber, rue du faubourg Saint Martin, 8.
 Gossard, faubourg du Temple, 13.

280

MAGASIN.

MM. Delgrange, *chef*, rue du faubourg du Temple, 92.
 Martin aîné, *sous-chef*.

Ouvriers tailleurs.

MM. Asenite.
 Gillon.
 Lœveling.
 Grave.

M^{mes}. Régnier.
 Delgrange.
 Mare.
 Roland.

Écuyers.

MM. Paul, rue de Malte, 12.
 Bastien, *id.*
 Quertener, *id.*
 Charles, *id.*
 Lespérance, au théâtre.
 Le petit Paul, rue de Malte, 12.
 Lagoute, au théâtre.
 Bassin père, *id.*
 Bertoto, rue de Malthe, 12.
 M^{me} Varnier, *id.*
 M^{lle}. Julie, *id.*
 M. Masem, *chef des écuries*, *id.*

Machinistes.

MM. Caron, *chef*, au théâtre.
 L'Évêque.
 Charbonnier.
 Aimée.

Henry.
 Louvrier.
 Louis.
 Auguste.

Luminaire.

M. Étienne, *fournisseur, chef*, rue Philipaux, 7.
 Chantre, *concierge au théâtre*.

281

*Employés.*MM. Duray, *tapissier.* Salavin.*Contrôleurs.*MM. Avoine, *chef, contrôleur-général, rue de
Lancry, 28.*

Henriet.

Prince.

Louis.

M^{me}. Vesseron.

Colbert.

Buralistes.

MM. Magnaudé.

Lagoute.

Grenau.

*Ouvreuses.*M^{mes}. Gadet.

Petit.

Mabilotte.

Lefebvre.

Villeneuve.

Maz.

L'Évêque.

Adam.

Hostié.

ORCHESTRE.

MM. Sergent, *chef et compositeur, faubourg du
Temple, 17.*Firmin, *trombonne, bibliothécaire et copiste,
rue du Faubourg-du-Temple, 19.*Julien, *premier violon et répétiteur.*Bauman, Carpentier et Vialon, *premiers vio-
lons.*Buisson, Rocher et Lotz, *deuxièmes violons.*Gautry et Kretely, *altos.*Duchaine et Savoye, *violoncelles.*Jougremans et Romiset, *contre-basses.*Durocher, *flûte.*Trou, *clarinette.*

24*

282

Evrard, *hautbois*.
 Maillard, *basson*.
 Muller, *trompette*.
 Laurencio et Maillard, *cors*.
 Bousquet, *timballier*.

Entrepreneurs.

MM. Maslaux, *artificier*, faub. St.-Denis, 130.
 Duvigues, *vanier*, rue Ste.-Foy, 24.
 Maillit aîné, *rue Montmorency*, 14.
 Bourla, *architecte*, rue du Temple, 34.
 Dublanc, *pharmacien*, *id.*, 139.
 Leblond, *couvreur*, faub. St.-Denis, 67.
 Pingot, *armurier*, faub. du Temple, 7.
 Allui, *cordier*, rue Mouffetard, 294.
 Dieudonné, *ferblantier*, faub. du Temple, 10.
 M^{me} Mercy, *cordonnère*, faub. St.-Martin, 62.
 MM. Ayerault, *coiffeur*, rue du Temple, 10.
 Page, *id.*, rue des Francs-Bourgeois, 21.
 Beaufiles, *médecin*, rue Neuve-St.-Denis, 13.
 Jove, *dentiste*, rue St.-Joseph, 10.

Habilleurs.

MM. Asnite.	MM. Martin.
Gellou.	Grœve.

Habilleuses.

M ^{mes} Lespérance, <i>chef</i>	M ^{mes} Duval.
du magasin.	Sophie.
Pelet.	

Peintres, décorateurs.

MM. Dumay,	MM. Pillot.
Bartin.	Voisel.
Rubay.	Dreux.

CIRQUE OLYMPIQUE.

7 *Septembre.* Première représentation du **MA-RÉCHAL DES LOGIS**, mimodrame en deux actes, par MM. Ponet et Leroi de Bacre, musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet.

Paulin, c'est le nom du maréchal des logis, ne pouvant obtenir la permission d'aller auprès de sa mère, qui est sur le point de rendre le dernier soupir, s'emporte contre le major, au point de le tutoyer et de le menacer, puis se met en route; on le poursuit, il est arrêté et condamné à mort; mais sa maîtresse, fille du colonel, obtient sa grâce; il est reconnu pour le neveu de ce colonel, et comme un honneur ne vient pas sans l'autre, il est nommé officier. — Cette pièce doit plaire aux soldats, mais je doute qu'elle soit du goût des officiers. — Succès.

21 *id.* Reprise du *Capitaine Cook*.

11 *Janvier.* Première représentation de **MA-ZEPPA**, ou *le Cheval tartare*, mimodrame en trois actes, paroles de feu Cuvelier et de M. Léopold, musique de M. Sergent, ballets de M. Jacquinet, décorations de M. Justin, mise en scène de M. Franconi jeune.

Un jeune guerrier, appelé Casimir, qu'on croit orphelin, aime la fille d'un seigneur polonais, qui l'a élevé, et blesse en duel son rival; il est attaché sur un cheval tartare indompté que l'on rend libre. L'animal retourne dans son pays, et Casimir, reconnu pour l'héritier légitime du souverain, monte sur le trône. Il revient en Pologne, met tout à feu et à sang, et épouse sa maîtresse.

284

Un jeune grec, nommé Frédéric Grégoras a exécuté quelques tours dans cette pièce qui a réussi.

9 *Février*. Première représentation de L'EXÉCUTION MILITAIRE, ou le *Chien du régiment*, mimodrame en un acte, à spectacle, par MM. Saint-Léon et Franconi jeune, musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet.

Le secrétaire d'un quartier-maître, Auguste, ayant perdu au jeu l'argent qui lui était confié, vole la caisse du régiment; son frère Georges, sergent, est accusé de ce crime, et va être fusillé, lorsque, heureusement, le coupable se fait connaître, et se tue. — Succès.

10 *id.* Jeudi gras, bal masqué et non masqué.

23 et 15 *id.* Bals masqués.

10 *Mars*. Représentation extraordinaire au bénéfice des incendiés du Bazar. — On a joué les *Frères féroces*, le *Pont de Logrono*, etc. Cette représentation, à laquelle ont assisté LL. AA. RR. Mmes la Dauphine et la duchesse de Berri, ainsi que Mgr. le duc d'Orléans, a produit 3,400 fr., indépendamment de 500 fr. qu'a donnés la Dauphine, 500 fr. qu'a envoyés *Madame*, et 300 fr. qu'a fait remettre S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans.

19 *id.* Première représentation de la REDINGOTE ET LA PERRUQUE, ou le *Testament*, mimodrame en trois actes, paroles de MM. Léopold, Antony B...d, musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet, décorations de M. Dumay.

Ce sujet a déjà été traité à l'Opéra-Comique sous le même titre, mais sans succès. La redingote et la perruque servent de déguisement et sauvent la vie à un général français, ainsi qu'au jeune Frédéric, à qui ces objets ont été légués par un oncle irrité. Victime d'un méchant cousin,

Frédéric échappe aux poursuites dirigées contre lui, fait des prodiges de valeur et finit par jouir d'un riche héritage. — Divers combats fort bien exécutés ajoutent à l'intérêt de cet ouvrage qui a complètement réussi. Au surplus, presque tous les succès, à ce théâtre, sont enlevés à la baïonnette, ou à coups de canon.

13 *Avril*. Première représentation des RECRUTEURS, ou *la Fille du Laboureur*, mimodrame en un acte, par MM. Saint-Georges et Franconi jeune, musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet.

Un jeune homme qui, par désespoir d'amour, s'était engagé, se bat en duel avec un officier et va être fusillé au moment où il reçoit sa grâce par la généreuse intercession de cet officier. — Succès.

30 *id.* Première représentation des DRAPEAUX, ou *l'Hôpital militaire*, mimodrame en un acte, par M. Charles Hubert, musique de M. Sergent.

Des militaires blessés ou malades dans un hôpital y défendent leurs drapeaux contre les attaques de l'ennemi, dont ils obtiennent une honorable capitulation, — Succès.

15 *Mai*. Clôture.

28 *Juillet*. Représentation extraordinaire au bénéfice d'une mère de famille indigente (madame Deschamps, veuve du directeur de spectacle). *Les Templiers*, tragédie, *les Singes*, vaudeville; et *les Six Ingénus*, ballet. — Cette bonne œuvre a produit 2,512 fr. 35 c. S'il faut en croire le gendre de madame Deschamps, (M. Groux); la bénéficiaire n'a reçu que 284 fr.

8 *Octobre*. Rentrée de la troupe de MM. Franconi, de retour de leur tournée départementale.

18 *id.* Première représentation de l'INCENDIE DE SALINS, mimodrame en un acte, par MM. Saint-Léon et Léon, musique de M. Sergent, ballet de M. Télémaque, décorations de M. Dumay.

Étienne Laroche, entraîné par un scélérat nommé Macaire, a contrefait la signature d'un négociant, et se voit sur le point de recevoir le châtiment de son crime. Son frère, brave militaire, touché du repentir du coupable, lui procure les moyens de se réhabiliter. Telle est l'action qui précède le tableau de l'*Incendie de Salins*. Ce tableau, d'un très-bel effet, est de M. Franconi jeune.

1^{er}. *Novembre.* (Gratis.) Première représentation des LANCIERS, vaudeville, par M. Saint-Hilaire.

Un lancier mystifie son rival, garçon tailleur, et épouse une jeune blanchisseuse, au grand déplaisir d'une mercière surannée, que courtise le bossu Tourniquet. On fait la noce en même temps que l'on célèbre la Saint-Charles. — Succès.

Voici un des couplets :

Air d'Aristippe,

Suivons l'exempl' de Charl', de not' bon père,
Com' lui volons au s'cours des malheureux ;
De ses enfans soulager la misère,
N'est-ce pas combler tous ses vœux ?
Que chacun d'eux, en cette circonstance,
Au doux espoir enfin ouvre son cœur :
Ah ! la fête d'un roi de France
A tout l' mond' doit porter bonheur.

19 *id.* Première représentation de LA CHAISE DE POSTE, mimodrame en deux actes, par

287

MM. Saint-Amand et Louis Montigny , musique
de M. Sergent , ballet de M. Télémaque.

Un scélérat , nommé Florigny , a résolu d'as-
sassiner un voyageur , Philippe Deshayes , qui
lui a offert une place dans sa chaise de poste ;
il a pour complice Léonard , qui , reconnaissant
la victime pour être son propre frère , a juré de
le sauver. Il tue le brigand et lui - même est at-
teint d'un coup mortel. — Succès.

27 *id.* Reprise de *Mazeppa*.

*Répertoire des ouvrages représentés dans le
courant de l'année au Cirque Olympique.*

Attaque (l') du Convoi.
 Capitaine (le) Cook.
 Chaise (la) de poste.
 Cuirassier (le).
 Diligence (la) attaquée.
 Don Quichotte.
 Drapeaux (les), *ou* l'Hôpital militaire.
 Exécution (l') militaire, *ou* le Chien du régi-
 ment.
 Fausse (la) Aveugle.
 Fayel et Gabrielle de Vergy.
 Femme (la) magnanime.
 Hussards (les), *ou* le Maréchal des logis pié-
 montais.
 Incendie (l') de Salins.
 Mazeppa, *ou* le Cheval tartare.
 Melmoth.
 Montre (la) d'or.
 Mort (la) de Kléber.
 Plâtrier (le).
 Pont (le) de Logrono et la prise du Trocadéro.
 Prise (la) de Tarifa.
 Recruteurs (les), *ou* la Fille du Laboureur.
 Redingote (la) et la Perruque.
 Roulier (le).
 Soldat (le) laboureur.
 Vivandière (la).

VAUDEVILLE.

Les Lanciers.

SPECTACLES DE CURIOSITÉ.

SPECTACLE DE MAGIE

ET DES ENFANS DE M. COMTE, PHYSICIEN DU ROI,
Passage des Panoramas.

Tous les jours à six heures du soir.

M. Comte, directeur, rue Grange - Batière, 21.

MM. Armand, Breteau, Benauzy et Dauberval, professeurs :

Ce spectacle doit être considéré comme un intermédiaire entre les Ombres Chinoises et les théâtres des boulevarts. Il offre à l'enfance des scènes morales et instructives; des pièces de Berquin et des fables de La Fontaine y sont mises en action par des enfans qui montrent beaucoup d'intelligence; aussi de nombreuses familles et des instituteurs y conduisent journellement une jeunesse qui prend un grand plaisir à ces soirées, variées par les prestiges et les scènes de ventriloquie de M. Comte.

M. Comte se charge d'envoyer pour les noces et autres fêtes dans les maisons particulières, à jours et à heures fixes, à la ville et à la campagne, les spectacles ci-après : physiciens, scènes d'imagination, ventriloquie, marionnettes, fantasmagorie, théâtres et embellissemens que l'on jugerait nécessaires à toutes espèces de fêtes.

**COMMISSION
DE CENSURE DRAMATIQUE,**

Dépendante de Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

CETTE commission se compose de cinq membres. Ce sont :

- MM. Lacretelle jeune, rue Saint-Honoré, 339.
 Lemontey, rue du Mont-Blanc, 4.
 De Chazet, rue Neuve-des-Petits-Champs, 39.
 Royou, rue Dauphine, 32.
 Quatremère de Quincy, rue de Condé, 14.

Toutes les pièces jouées à Paris et dans les départemens sont préalablement soumises à l'examen de la commission, qui est placée dans les attributions de M. de *Lourdoueix*, chef de la seconde division au ministère, et de M. *Coupart*, chef du bureau des théâtres.

Par décision du 14 mai 1824, il a été créé deux inspecteurs des théâtres. M. *Laforêt* a les théâtres royaux; plus, celui de S. A. R. Madame. Les autres sont du domaine de M. *Jacquelin*. Leurs fonctions consistent à assister aux répétitions générales, afin de s'assurer si l'on s'est conformé aux corrections de la commission de censure dramatique, et à rendre compte de l'effet de la représentation des ouvrages.

JOURNAUX DES THÉÂTRES.

- La Pandore*, rue du Sentier,
Le Courrier des Théâtres, rue J.-J.-Rousseau, 15.
Le Corsaire, faub. Montmartre, 4.
L'Opinion, rue Neuve-St.-Augustin, 6, et rue
 de Ménars, 3.
La Lorgnette, rue Neuve-de-Montmorency, 2.
La Nouveauté, rue Feydeau, 26.
Le Frondeur, rue Joquelet, 2.
Le Correspondant des Théâtres, rue Neuve-
 St.-Augustin, 3.
Le Globe, rue St.-Benoît, 10.
L'Hygie, rue de Cléry, 19.

**NOUVELLES DIVERSES,
MUTATIONS, PROCÈS, ETC.**

*Procès entre le Directeur et les Actionnaires
du Vaudeville.*

Nous avons l'intention de publier toutes les pièces relatives au procès qui a duré dix-huit mois, entre M. Bérard et les actionnaires du Vaudeville; mais, pendant l'impression de notre Almanach, ces discussions ont été terminées, et nous renonçons à insérer les actes judiciaires et administratifs qui n'auraient plus aucun intérêt maintenant. Nous nous bornerons donc à indiquer que l'arrêt de la cour royale, en faveur des actionnaires, est du 14 mai, et que l'ordonnance royale qui a cassé une des dispositions de cet arrêt, est du 1^{er} septembre.

D'après les intentions bienveillantes du roi, S. Exc. le ministre de l'intérieur a rendu à M. Desaugiers la direction du Vaudeville, et le même jour (8 décembre), a autorisé M. Bérard à exploiter, dans la salle dite Montansier, au Palais Royal, le *Théâtre des Nouveautés*, dont le répertoire se composera uniquement de vaudevilles en un, deux et trois actes.

Nul doute que cette décision ne soit confirmée par une ordonnance royale.

Quelques journaux se sont élevés contre cette mesure, qui froisse en effet les intérêts de

deux autres théâtres, mais tous les auteurs de vaudevilles, et le nombre en est grand, sont très-satisfaits d'avoir un nouveau débouché pour leurs productions.

Procès entre M. Casimir Bonjour et son libraire.

M. Casimir Bonjour avait vendu à M. Brière, libraire, le manuscrit de la comédie intitulée : *les Deux Cousines*, moyennant 5,000 francs. Il avait été stipulé qu'à la troisième édition de cet ouvrage l'auteur toucherait en sus une somme de 1,500 f. — Cinq éditions de cette pièce ayant paru, M. Bonjour a demandé que les 1,500 fr. lui fussent payés. M. Brière répondit en prouvant que, bien que cinq dépôts successifs de l'ouvrage portant les titres de première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième édition aient été faites à la direction de la librairie; ces cinq éditions n'étaient que fictives, et n'étaient autre chose que les exemplaires de la première édition, métamorphosés en plusieurs autres éditions. — La troisième chambre du tribunal de première instance, a admis comme constans les faits allégués par le défendeur, et rejeté la demande de M. Bonjour.

Procès entre M. Berton et M. Vial.

Depuis long-temps la musique et la poésie vivaient en bonne intelligence; si, comme dans l'âge d'or, tout n'était pas commun entre elles, au moins tout était partagé. Une légère difficulté est venue pour quelques instans troubler cette heureuse harmonie, et deux écrivains qui, jusqu'à ce jour, n'avaient plaidé que devant Thalie, et avaient presque toujours gagné leur cause,

se sont présentés dans l'arène judiciaire pour y combattre un ami, un compositeur distingué, mais en courtois chevaliers.

MM. Vial et Justin Gensoul, auteurs de l'opéra comique des *Deux Mousquetaires*, vendent leur poëme au libraire Bouquin de la Souche. M. Berton, l'auteur de la musique, cède sa partition aux sieurs Dufau et Dubois, éditeurs marchands de musique, qui, dans cette partition, gravent aussi le poëme entier, d'après l'acte passé entre eux et M. Berton, qui leur a transporté également ce droit, transmission qu'il ne pouvait faire sans y être autorisé par les auteurs; et dans cet acte, M. Berton autorise les sieurs Dufau et Dubois à poursuivre les contre-facteurs et de la musique et du poëme.

Par suite de ces circonstances, MM. Vial et Justin Gensoul ont traduit MM. Dufau et Dubois en police correctionnelle pour délit de contrefaçon, en ce sens qu'ils avaient fait graver avec la musique des paroles qui n'appartenaient ni à eux ni à M. Berton, mais bien à eux, MM. Vial et Justin Gensoul, attendu que, même en vendant leur poëme à un libraire, les auteurs de poëmes d'opéras comiques se réservent tacitement le droit de céder au graveur de la partition moyennant (c'est un fait établi par l'usage) le tiers du prix qu'on donne au musicien pour sa partition. M. Berton et le libraire Bouquin de la Souche sont intervenus dans cette action; le premier, pour soutenir le marché qu'il avait passé avec les éditeurs de musique; le second, comme plaignant envers les auteurs du poëme, qu'il regardait comme tenus de l'indemniser.

La sixième chambre de première instance, par son jugement du 17 juin, a consacré le droit de

419

MM. Vial et Justin Gensoul, passé outre sur l'intervention de M. Berton et la plainte de Bonquin de la Souche, et condamné les sieurs Dufau et Dubois, comme contrefacteurs, à 100 fr. d'amende et à 900 fr. de dommages-intérêts, tiers du prix de la vente de la partition, envers MM. Vial et Justin Gensoul, sauf aux sieurs Dufau et Dubois leur recours contre M. Berton.

Le tribunal de commerce vient de prononcer dans l'affaire de Mondonville et de M. Prat, directeur des théâtres de Bordeaux, qui demandait à cet artiste 50,000 fr. de dommages-intérêts pour avoir débuté l'été dernier au théâtre de l'opéra-comique. Il a été reconnu d'abord que le directeur de ce théâtre royal, mis en cause par M. Prat, avait seulement exécuté les ordres de l'autorité en faisant débiter Mondonville, et le tribunal a déclaré également M. Prat non recevable dans toutes ses demandes. Mondonville ne sera tenu envers lui qu'au remboursement d'une somme qui lui avait été avancée.

On s'occupe enfin d'une loi sur la propriété littéraire. Une commission a été nommée, et s'est réunie au ministère de la maison du roi. M. le vicomte de La Rochefoucauld, chargé du département des Beaux-Arts, met à cette affaire un zèle dont tous les hommes de lettres lui savent beaucoup de gré. On doit également un tribut d'éloges à M. Jules Maréchal, secrétaire de la commission chargée de préparer le travail qui servira de base au projet de loi qu'on soumettra à la chambre des députés.

Jours où les spectacles sont fermés.

21 janvier, anniversaire de l'assassinat de Louis XVI.

13 février. (Par décision royale, la commémoration de ce funeste anniversaire a été avancée d'un jour en 1825, et a eu lieu le samedi 12.)

Toute la semaine sainte pour les théâtres royaux.

Jeudi, vendredi et samedi saints, et dimanche de Pâques pour les théâtres secondaires.

Dimanche de la Pentecôte.

Toussaint.

Et Noël.

En 1825, il y a eu, en outre, relâche le 16 septembre, anniversaire de la mort de Louis XVIII.

A Paris, ils rouvrent le lundi de Pâques, mais dans quelques villes de départemens des autorités subalternes forcent les directeurs à retarder la réouverture de leur spectacle jusqu'au dimanche suivant. Il devrait y avoir un mode uniforme à cet égard.

Spectacles forcés.— Les dimanches et jours de fêtes, les grands comme les petits théâtres, sont dans l'usage de forcer le spectacle, mais jusqu' alors on s'était borné à donner huit ou neuf actes au plus, et c'était fort raisonnable. L'Odeon a surpassé tout ce qu'on avait fait en ce genre : le 14 septembre, il a donné *Cléopâtre*, tragédie en cinq actes, *l'Enfant trouvé*, comédie en trois actes et *Robin des Bois*, opéra en trois actes; en tout onze actes... Cela s'est renouvelé depuis à ce théâtre.

421

Voici le relevé des sommes qui, dit-on, sont allouées aux théâtres royaux par le gouvernement :

A l'Académie royale de musique.	800,000 fr.
A l'Opéra Italien.	400,000
Au Théâtre-Français.	100,000
Non compris les supplémens de traitemens accordés à <i>Talma</i> , à mademoiselle <i>Mars</i> , etc.	
A l'Opéra Comique.	180,000 fr.
A l'Odéon.	100,000

Pièces à l'étude ou que l'on a reçues :

A l'Académie royale de musique, *Mahomet*, de MM. *Soumet* et *Rossini*; *Ulysse chez Alcinoüs*, de *Zimmerman*; *Alexandre aux Indes*, de *Lesueur*; *Macbeth*, de..... etc. *Les Filets de Vulcain*, ballet de *Blache*.

Au Théâtre-Français, *Valstein*, par M. *Lia-dières*; *le Tasse*, *l'Amitié des deux âges*, *la Petite Maison*, *Louis XI à Péronne*, *l'Intrigue et l'Amour*, *Charles VI*, de M. *Delaville*.

A l'Odéon, *le Roi et le Fermier*, *Fidélité*, *la Princesse d'Elide* ou *les Amans Magnifiques*, opéras, musique de *Cimaroza*, de *Mayer*, de *Zimmerman*, de *Winter* et de *Rossini*, *Rienzi T.*; *les Beaux dehors*, *le Naufrage*, *Honneur et préjugé*, drame.

A l'Opéra-Comique, *Fiorella*.

On annonce des représentations au bénéfice de madame *Branchu* et de *Vestris*.

Mademoiselle *Brocard* (la danseuse), a obtenu un congé de deux mois. Elle se rend à Londres.

On dit que madame *Montalan* est engagée à l'Opéra, et qu'une jeune et jolie danseuse, madame *Lecomte* (femme du chanteur de ce nom),

est appelée à ce théâtre. Les départemens et les pays étrangers ont été témoins de ses succès.

Mademoiselle *Cassan* est admise au Théâtre-Français.

Un acte de justice a élevé à la part entière le traitement de *Lemonnier* et de mesdames *Pradhère* et *Rigaut*, à l'Opéra-Comique.

Une discussion entre mesdames *Mainvielle-Fodor* et *Pasta*, a occupé les journaux et le public pendant plus de quinze jours, au sujet de la *Semiramide* que chacune de ces dames réclamait. Il a été décidé que madame *Fodor* chanterait ce rôle et que madame *Pasta* aurait, pour l'un de ses bénéfiques, le premier ouvrage que composera *M. Rossini*.

De toutes les capitales de l'Europe, Paris est celle qui renferme le plus de théâtres : Londres n'en a que cinq, Vienne trois, Pétersbourg trois, Berlin deux, Madrid deux, Naples trois, Amsterdam deux, Bruxelles deux.

Perlet, après avoir joué du 1^{er}. juillet au 30 octobre au théâtre de *Madame*, va de nouveau donner des représentations dans les départemens. Il reviendra, dans le courant de l'été prochain à Paris.

Mesdemoiselles *Georges* et *Léontine Fay*, *Marin*, *Demouy* et *Camille* sont toujours cosmopolites.

A Londres, *Polichinelle vampire* a été en butte à la cabale, mais *Jocko* y a fait fureur, et *Mazurier* gagne près de 1,000 fr. par représentation. C'est plus que *Talma* et mademoiselle *Mars* lorsqu'ils sont en congé.

Une maladie mentale éloigne depuis quelques mois du théâtre des *Variétés* l'acteur *Touzé*.

Frédéric, le *Talma* de l'*Ambigu-Comique*,

423

est engagé au théâtre de la Porte-St.-Martin, à dater d'avril 1827. On y verra, au prochain renouvellement de l'année théâtrale, Leclerc, père noble, le danseur *Gottlieb* et mademoiselle *Millot*, très-belle femme et actrice agréable du théâtre de la *Gaité*.

Mademoiselle *Louise Pierson*, jeune et jolie danseuse qu'on voyait avec plaisir au théâtre de la Porte-St.-Martin, est maintenant à celui de Stuttgart, où elle obtient du succès, ainsi que mademoiselle *Taglioni*, fille du chorégraphe de ce nom.

Andrieu, qu'on a vu pendant quelque temps à l'Opéra-Comique dans le courant de l'année dernière et qui fait partie de la troupe de Toulouse, est engagé, à dater d'avril prochain, au théâtre de Rouen, ainsi que mademoiselle *Certain*, première chanteuse du théâtre de Versailles.

Au mois d'avril prochain, le grand théâtre de Lyon sera démoli et reconstruit sur un nouveau plan. — De 1826 à 1827, M. *Singier* ne conservera que le petit théâtre.

Qu'on dise encore que les mœurs ne s'épurent pas au théâtre ! Mademoiselle *Bouglainville*, qui jouait les amoureuses et les ingénuités au grand théâtre de Lyon, a résilié son engagement pour s'ensevelir dans un cloître. Ainsi, au dieu d'amour a succédé dans son cœur l'amour de Dieu.

Par quelle fatalité deux des meilleurs acteurs du vaudeville se trouvent-ils sans emploi ? *Julien* est obligé de courir la province, où son talent, comme chanteur agréable et comme bon comédien, est apprécié ainsi qu'il l'était à Paris, où on le reverrait avec plaisir ; et *Laporte*, arlequin inimi-

table, a été mis à la pension, qu'on ne lui paie pas. — C'est cependant à ce dernier et à son père (*Rosière*), qu'on doit la première idée de l'établissement du Vaudeville. On dit que M. Désaugiers l'a rappelé à ce théâtre.

Notre *Boïeldieu* a reçu du théâtre de l'Opéra-Comique une pension de 1,200 francs, et de Sa Majesté un service en vermeil. Tout le monde applaudit à ces honorables récompenses.

M. *Armand-Croïzette* vient d'être nommé régisseur du Vaudeville.

Ce théâtre a engagé *Lepointre* aîné. On ne pouvait faire une meilleure acquisition. Les Variétés le conserveront jusqu'en avril 1827.

Mademoiselle *Victorine* a fait sa rentrée au Vaudeville; madame *Bras* doit, dit-on, y revenir.

En 1659, le prix du parterre qui était de 10 sous, fut doublée à la seconde représentation des *Précieuses ridicules*. Ce prix fut fixée à 15 sols en 1679, en mars 1699 à 18 sols, et en février 1716 à 20 sols, les banquettes du théâtre et les premières loges à 4 livres; l'amphithéâtre et les secondes à 2 livres.

On évalue à 18,400 le nombre des spectateurs que peuvent contenir les divers établissemens dramatiques de la capitale, savoir :

A l'Académie royale de musique.	1,900
Au Théâtre-Français	1,500
A l'Opéra-Comique.	1,800
A l'Odéon.	1,800
A l'Opéra italien.	1,300
Au Gymnase.	1,300
Au Vaudeville.	1,300
Aux Variétés.	1,200
A la Gaîté.	1,800

425

A l'Ambigu-Comique.	1,500
A la Porte-Saint-Martin.	1,800

Voici le relevé des pièces jouées en 1825 à Paris :

Académie royale de Musique.	3
Théâtre royal Italien.	3
Théâtre-Français.	16
Opéra-Comique.	11
Odéon.	24
Théâtre de S. A. R. Madame.	22
Vaudeville.	22
Variétés.	24
Gaité.	13
Ambigu-Comique.	17
Porte-Saint-Martin.	18
Cirque.	9
Total.	182

SAVOIR :

Opéras.	23, dont 3 italiens et 7 traductions.
Tragédies.	11
Comédies.	20
Drames.	1
Vaudevilles.	95
Mélodrames et mimodrames.	27
Ballets-pantomimes.	5
Nombre égal.	182

Cent quarante auteurs et dix-sept compositeurs ont obtenu les honneurs de la représentation. MM. Théaulon et Scribe ont été les plus productifs : l'un a fait quatorze pièces, et l'autre treize.

Les ouvrages qui ont obtenu le plus de succès sont : *le Roman*, *Léonidas*, *le Maçon*, *la Dame blanche*, *Jeanne d'Arc*, *la Dame du Lac*, *le Plus beau Jour de la vie*, *le Charlatanisme*, *les Deux Cousins*, *Kettly*, *les Singes*, *le Bénéficiaire*, *le Centenaire*, *Jocko*, *M. Charles*, *la Fille du musicien*, *le Chemin creux*, *Cagliostro*, et *l'Incendie de Salins*.

Pendant l'impression de l'*Almanach des spectacles*, on a donné les pièces suivantes :

La reprise d'*Armide* à l'Académie royale de musique.

La reprise de *Seniramide* au théâtre royal italien.

La Princesse des Ursins au Théâtre-Français.

La Dame blanche à l'Opéra-Comique.

Camille et les surfaces à l'Odéon.

Les Trois sultanes et le médecin des dames au Théâtre de Madame.

Le Marchand de parapluie et la Chambre de Suzon aux Variétés.

La Forêt de Bondi à la Gaieté.

Le Mendiant et la Chambre de Clairette à l'Ambigu.

La Fille du musicien à la Porte-Saint-Martin.

Et *le Vieillard bavarois* au Cirque.

437

Table sommaire et analytique des Lois et Règlements relatifs aux Théâtres, depuis 1790 jusqu'à ce jour.

1790.

Théâtres. — Proclamation du Roi, en date du 17 juin, sur un décret de l'Assemblée nationale, du 9 du même mois, portant que toutes les anciennes ordonnances concernant la police des spectacles, seront provisoirement exécutées.

Proclamation du Roi, en date du 24 août, sur un décret de l'Assemblée nationale, du 16 du même mois, relatif à l'ordre judiciaire et portant, titre XI, art. IV, que les spectacles ne pourront être autorisés que par les officiers municipaux.

Comédiens français, id. italiens. — Décret de l'Assemblée nationale, en date du 11 septembre, sanctionné par le Roi le 21 du même mois, portant que les dépenses relatives aux pensions des comédiens français et italiens et autres dépenses concernant les spectacles, seront rejetées du trésor public.

1791.

Décret de l'Assemblée nationale, en date du 13 janvier, sanctionné par le Roi le 19 du même mois, autorisant tout citoyen à élever un théâtre public et à y faire représenter des pièces de tous les genres.

37°

438

Auteurs dramatiques. — Décret de l'Assemblée nationale, en date du 19 juillet, sanctionné par le Roi, le 6 août suivant, concernant les ouvrages des auteurs vivans, établissant les droits de ces derniers, et déterminant ceux de leurs héritiers pendant 5 ans.

1792.

Auteurs dramatiques. — Décret de l'Assemblée nationale, en date du 30 août, relatif à l'extension des droits des auteurs, et les portant à dix années au lieu de cinq, au profit de leurs héritiers.

1793 (AN II).

Auteurs et artistes. — Décret de la Convention nationale, en date du 17 juillet, relatif aux droits de propriété des auteurs d'écrits en tout genre, des compositeurs de musique, des peintres et des dessinateurs.

Théâtres. — Décret de la Convention nationale en date du 19 janvier, provoqué par la pièce de *l'Ami des lois*, et cassant un arrêté du conseil exécutif provisoire.

Décret de la Convention nationale, en date du 2 août, relatif à la représentation des pièces de théâtre et à la responsabilité des directeurs de spectacle.

Décret de la Convention nationale en date du 14 août, portant que les conseils des communes sont autorisés à diriger les spectacles et à y faire représenter des pièces républicaines.

Auteurs dramatiques. — Décret du 1^{er} septembre, qui rapporte la loi du 30 août 1792 rela-

439

tive à la propriété des ouvrages dramatiques, et ordonne l'exécution de celles du 13 janvier 1791 et 19 juillet dernier.

1794 (AN II).

Théâtres. — Décret du 22 janvier (3 pluviôse an 2), portant qu'il sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de cent mille francs, pour être répartie aux vingt spectacles de Paris qui, en conformité du décret du 2 août, ont donné quatre représentations pour le peuple.

Opéra. — Décret du 18 octobre (27 vendémiaire an 3), relatif à l'organisation du Théâtre des Arts (l'Opéra), et chargeant les comités d'instruction publique et des finances réunis de faire un règlement général pour ce théâtre.

1795 (AN III).

Auteurs et Artistes. — Décret de la Convention nationale, en date du 13 juin (25 prairial an 3) interprétatif de celui du 19 juillet 1793, qui assure aux auteurs et artistes la propriété de leurs ouvrages.

1796 (AN IV).

Théâtres. — Arrêté ministériel, en date du 11 nivôse, portant que tous les entrepreneurs de spectacles ou sociétaires seront invités à donner par chaque mois une représentation au profit des pauvres.

Arrêté du Directoire exécutif, en date du 25 pluviôse, portant que tout ouvrage anti-républicain sera défendu, et le théâtre qui l'aura représenté fermé.

440

1797 (AN V).

Impôt au profit des pauvres. — Décret du conseil des Cinq-Cents, en date du 7 frimaire, établissant l'impôt d'un décime par franc sur chaque billet d'entrée, au profit des pauvres.
Idem. Décret du conseil des Cinq-Cents, en date du 2 floréal an 5, qui proroge pendant six mois la perception en faveur des indigens, sur les billets de spectacles.

Impôt au profit des pauvres. — Décret du conseil des Cinq-Cents, en date du 7 thermidor, approuvé le 8 du même mois, par le conseil des Anciens, prorogeant jusqu'au 7 frimaire an 6 l'impôt au profit des pauvres.

1799 (AN VII).

Théâtres. — Arrêté du Directoire exécutif, en date du premier germinal, concernant la sûreté des salles de spectacles.

Impôt au profit des pauvres. — Décret du conseil des Cinq-Cents, en date du sixième jour complémentaire, prorogeant pour l'an 8 le droit établi sur les spectacles et autres lieux publics, au profit des pauvres.

1800 (AN VIII).

Impôt au profit des pauvres. — Arrêté des Consuls, en date du 7 fructidor, qui proroge pour l'an 9 l'impôt ci-dessus.

1801 (AN IX).

Impôt au profit des pauvres. — Arrêté des Consuls de la république, en date du 9 fructidor

441

portant prorogation du même impôt pour
l'an 10.
1802 (AN X).

Théâtre de l'Opéra. — Théâtre - Français. —
Arrêté des Consuls de la république, en date
du....., qui investit les préfets du palais de
la surintendance du théâtre des Arts et du
Théâtre-Français.

Impôt au profit des pauvres. — Arrêté des Con-
suls de la république, en date du 13 thermi-
dor, prorogeant pour l'an XI l'impôt sur les
spectacles pour l'an X.

1803 (AN XI).

Théâtres. — Arrêté du premier Consul, en date
du 12 vendémiaire an XI, portant que, outre
le service ordinaire de police, la garde muni-
cipale fera celui de tous les spectacles et bals
publics, et fixant l'emploi de la rétribution
payée à cet effet.

Opéra. — Arrêté du premier Consul, en date
du 11 nivose, déterminant les attributions du
préfet du palais chargé de la surveillance du
théâtre des Arts et fixant l'organisation de ce
théâtre.

Impôt au profit des pauvres. — Arrêté du pre-
mier Consul, en date du 10 thermidor, proro-
geant pour l'an XII l'impôt à percevoir au pro-
fit des pauvres sur les spectacles, bals, con-
certs, etc., et assimilant pour la quotité des
mêmes droits à percevoir, *les Panoramas et le*
théâtre pittoresque de Pierre.

Impôts au profit des pauvres. — Circulaire mi-
nistérielle en date du....., aux préfets, pour
les prévenir que les sous-préfets sont chargés

442

de prendre les mesures convenables dans leur arrondissement à l'égard du mode de recouvrement des droits sur les spectacles.

1804 (AN XII).

Impôt au profit des pauvres. — Décret impérial qui proroge, pour l'an XIII, la perception des droits établis sur les spectacles au profit des pauvres.

1805 (AN XIII).

Acteurs, Artistes. — Décret impérial en date du 1^{er} germinal, concernant les droits des propriétaires d'ouvrages posthumes.

Impôt au profit des pauvres. — Décret impérial du 8 fructidor, qui proroge, pour l'an XIV, la perception des droits sur les spectacles au profit des indigens.

1806.

Théâtres. — Décret impérial en date du 21 frimaire, (12 décembre 1805), portant que les commissaires-généraux de police sont chargés de la police des théâtres, seulement en ce qui concerne les ouvrages qui y sont représentés.

Auteurs dramatiques, Théâtres, Entrepreneurs de spectacles. — Décret impérial du 8 juin, portant, 1^o. qu'aucun théâtre ne pourra s'établir dans la capitale sans une autorisation spéciale du chef de l'état; 2^o. changement de salle du théâtre de l'Impératrice et de celui des Variétés; 3^o. autorisation donnée au ministre de l'intérieur pour assigner à chaque théâtre le genre qui lui convient; 4^o. l'Opéra pourra seul donner des ballets d'actions, des bals masqués;

443

5°. les auteurs et les directeurs seront libres de traiter entr'eux; 6°. tout entrepreneur qui aura fait faillite ne pourra plus rouvrir de théâtre; 7°. aucune pièce ne pourra être jouée sans l'autorisation du ministre de la police générale; 8°. Les spectacles de curiosités seront soumis à des réglemens particuliers.

Impôt au profit des pauvres. — Décret impérial du 21 août, qui proroge, pour 1807, la perception des droits sur les spectacles au profit des pauvres.

1807.

Théâtres. — Arrêté ministériel du 25 avril, formant règlement général pour tous les théâtres de Paris et des départemens, distribution des genres, etc., etc.

Théâtres. — Décret impérial du 8 août, relatif aux représentations à bénéfice, et réduisant à huit le nombre des théâtres de la capitale.

Théâtres. — Décret impérial du 1^{er} novembre, créant une surintendance des quatre grands théâtres.

Cafés, Spectacles. — Arrêté ministériel du 12 novembre, relatif aux cafés dans lesquels de petits théâtres sont établis.

1809.

Impôt au profit des indigens. — Décret impérial du 9 décembre, portant que les droits perçus jusqu'alors pour les indigens le seront désormais indéfiniment.

1811.

Redevance à l'Opéra. — Décret impérial du 13

444

août, qui assujettit les théâtres du second ordre, petits théâtres, cabinets de curiosité, jardins publics, ainsi que le Cirque-Olympique (comme théâtre où l'on joue la pantomime), à payer une redevance à l'Opéra.

Théâtres. — Ordonnance de police du 27 décembre, concernant la police extérieure et intérieure des spectacles, les formalités à remplir pour ouvrir un théâtre.

1812.

Théâtres. — Décret impérial du 13 février, qui déclare exécutoire, dans les départemens de Rome et de Thrasimène, le décret du 9 décembre 1809, concernant les droits à percevoir sur les spectacles et pour les indigens.

Théâtre-Français. — Décret impérial du 15 octobre, qui règle l'organisation du Théâtre-Français et des élèves dramatiques.

1815.

Du 15 mai, instruction ministérielle en date de sur les théâtres des départemens.

Odéon. Ordonnance royale du 2 novembre sur l'organisation du théâtre de l'Odéon.

1818.

Second Théâtre-Français. — Ordonnance royale en date du 25 mars, donnant à l'Odéon le titre de *Second Théâtre-Français*, et le rendant annexe du premier. — Une ordonnance subséquente a changé l'organisation de ce théâtre.

445

1820.

Gymnase dramatique. — Arrêté ministériel, en date du 1^{er}. février autorisant un *nouveau théâtre* sous le titre de *Gymnase dramatique*.
Le 20 septembre 1820, ordonnance qui autorise définitivement le Gymnase.

1822.

Visa des pièces imprimées. — Le 29 octobre, arrêté ministériel pour le *visa* des exemplaires des pièces nouvelles jouées à Paris depuis cette époque, et envoyées dans les départemens pour y être représentées.

1823.

Cirque. — Le 1^{er}. août, arrêté qui fixe le genre du *Cirque olympique*, à dater du 1^{er}. janvier 1824. — (Il a obtenu une prolongation jusqu'en avril 1826.)

1824.

Théâtres de Société. — Le 2 avril, arrêté ministériel pour la fermeture des théâtres de société.
Théâtres des départemens. — Ordonnance royale du 8 décembre 1824 — Elle a été insérée dans l'Almanach des spectacles de 1825.

1825.

Théâtre des Nouveautés. — Arrêté de S. Ex. le Ministre de l'intérieur, en date du 8 décembre, qui autorise l'ouverture de ce théâtre dans la salle Montansier.

FIN.

TABLE.

COUP D'OEIL SUR LES THÉÂTRES.
 Prix des places aux différens théâtres et spectacles. 1

THÉÂTRES ROYAUX.

Académie royale de Musique.	14
Théâtre royal Italien.	41
Ecole royale de Musique et de Déclamation.	54
Théâtre-Français	58
Théâtre de l'Opéra-Comique.	84
Second Théâtre-Français.	112

THÉÂTRES SECONDAIRES.

Théâtre de S. A. R. Madame.	139
Théâtre du Vaudeville,	167
Théâtre des Variétés.	190
Théâtre de la Gaité.	220
Théâtre de l'Ambigu-Comique.	236
Théâtre de la Porte-Saint-Martin.	257
Cirque Olympique.	278

SPECTACLES DE CURIOSITÉ.

Spectacle de Magie et des Enfans de M. Comte, physicien du Roi.	289
Acrobates.	291
Funambules.	id.
Théâtre forain du Luxembourg.	292
Spectacle Mécanique.	id.
Ombres chinoises de Séraphin.	id.
Diorama.	293
Cosmorama.	id.
Panorama de Constantinople.	id.
Europorama.	294
Panorama de Rome.	id.
Géorama.	id.
Componium, ou Improvisateur musical.	295
Théâtre de Pierre.	id.

447

Uranorama, et Musée des Beaux-Arts de M. Charles
Roux. *id.*
Galerie d'Antiquités égyptiennes. *id.*
Exposition du Fossile humain. 205

BALS PUBLICS.

Tivoli d'hiver. 297
Prado. *id.*
Wauhall d'été et d'hiver. 298
Idalie. *id.*
L'ermitage d'hiver. *id.*
Grande Chaumière d'hiver. 299
Salon de Mars d'hiver. *id.*
Montagnes de Belleville. *id.*
Chaumière du Mont-Parnasse, Montagnes suisses. *id.*
Commission de Censure dramatique. 300
Agens des Auteurs et Correspondans dramatiques. 301
Journaux des Théâtres. 302
Théâtres de la banlieue de Paris. 303

THÉÂTRES DES DÉPARTEMENS.

TROUPES SÉDENTAIRES.

Grand théâtre de Bordeaux. 309
Théâtre-Français de Bordeaux. 311
Grand théâtre de Lyon. 312
Théâtre de Marseille. 319
Théâtre de Rouen. 321
Théâtre du Havre. 323
Troupe ambulante faisant le service des villes de la
Seine-Inférieure et d'une partie du département de
l'Eure. 325
Seconde troupe ambulante du département de la
Seine-Inférieure. 326
Théâtre de Strasbourg. *id.*
Théâtre de Lille. 329
Théâtre de Toulouse. 331
Théâtre de Nantes. 333
Théâtre de Montpellier. 336
Théâtre de Metz. 337
Théâtre de Nancy. 339
Théâtre de Brest. 341
Théâtres de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye. 342

Théâtre de Perpignan.	344
Théâtre de Nîmes.	345
Théâtre d'Avignon.	347
Théâtre d'Orléans.	348
Théâtre d'Amiens.	349
Théâtre de Calais.	351
Théâtre de Toulon.	352
Théâtre de Limoges.	353
Théâtre de Douai.	354
Théâtre de Boulogne.	355

TROUPES AMBULANTES.

Tableaux des Troupes des dix-sept arrondissemens.	357
---	-----

TROUPES AMBULANTES HORS DES ARRONDISSEMENS.

Tableaux de ces troupes.	392
--------------------------	-----

THÉÂTRES ÉTRANGERS.

Théâtre de Bruxelles.	399
Théâtre de la Haye.	403
Théâtre de Gand.	404
Théâtre d'Amsterdam.	<i>id.</i>
Théâtre de Liege.	405
Théâtre de Bruges.	407
Théâtre de Tournay.	408
Théâtre d'Anvers.	409
Théâtre de Verviers.	410
Théâtre de Mons.	411
Théâtre de Genève.	412
Théâtre de la Nouvelle-Orléans.	413

Artistes qui se sont distingués dans le courant de l'année.	414
---	-----

Nouvelles diverses, Mutations, Procès, etc.	416
---	-----

Nécrologie.	428
-------------	-----

Auteurs et Compositeurs décédés pour lesquels les droits sont perçus, les dix ans de jouissance accordés aux héritiers n'étant point expirés.	435
---	-----

Table sommaire et analytique des Lois et Règlemens relatifs aux Théâtres, depuis 1790 jusqu'à ce jour.	437
--	-----

FIN DE LA TABLE.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

ALMANACH
DES SPECTACLES

1827

ALMANACH
DES SPECTACLES.

1827.

ALMANACH
DES
SPECTACLES
POUR 1827.
SIXIÈME ANNÉE.

CONTENANT l'analyse des Pièces nouvelles, avec les couplets les plus saillans de chaque Vaudeville; l'Indication des Débuts; le Personnel des Théâtres de Paris, des départemens et de l'étranger; la Récapitulation des Artistes dramatiques français; la Demeure des Artistes de Paris; le Prix des Places aux Théâtres, Spectacles et Etablissemens publics de la Capitale; les Noms des Artistes qui se sont distingués dans le courant de l'année, ceux qui ont voyagé; la Nomenclature des Auteurs qui ont été ou sont Acteurs; la Nomenclature des Claqueurs en chef; Notes sur les Répertoires, les Mutations, Nouvelles, Renseignemens et Réglemens concernant les Théâtres; la Nécrologie des Auteurs, Acteurs et Actrices morts en 1826.

Œuvrage utile aux étrangers,

ET A TOUTES LES PERSONNES QUI APPARTIENNENT AUX THÉÂTRES
OU QUI LES FRÉQUENTENT.

PARIS,

J. - N. BARBA, ÉDITEUR,
COUR DES FONTAINES, N° 7.

ET AU MAGASIN DES PIÈCES DE THÉÂTRES,
PALAIS-ROYAL, DERRIÈRE LE THÉÂTRE-FRANÇAIS, N° 51.

1827.

AVANT-PROPOS.

NOUVELLES DIVERSES,

MUTATIONS, PROCÈS, ETC.

Dans le cours de cette année théâtrale, l'événement le plus important et le plus funeste pour la Scène française, est la mort de *Talma*. Nous consacrons à cet artiste célèbre un article dans le *Nécrologe*, qui est à la fin du volume.

Dans les précédens almanachs nous nous sommes élevés contre l'usage qu'ont les théâtres de reproduire des pièces sur des sujets déjà traités; c'est ainsi que dans le courant de 1824, après avoir vu sous toutes les formes des *Précepteurs*, des *Aveugles*, des *Grisettes*, des *Ourika*, etc.; il a fallu supporter en 1825 des *Jocho*, non-seulement à la Porte Saint-Martin, mais au Vaudeville, aux Variétés et à la Gaité.

On a suivi le même système dans le courant de la présente année théâtrale : nous avons eu trois éditions d'une pièce étrangère sous les titres de *la Fille du Musicien*, de *l'Intrigue et l'Amour* et de *l'Amour et l'Intrigue*.

Le Spéculateur, *l'Agiotage*, *l'Argent*, *Vingt-cinq pour cent*, *la Fin du mois*, nous ont reportés à la Bourse.

Les Filets de Vulcain ont été tendus successivement à quatre ou cinq théâtres, et pour nous ache-

épreuve, le mepris

VÉPRES SICILIENNES

ver, nous avons été poursuivis par les *Monstres*. C'est aussi par trop abuser de la patience du public; il faut espérer qu'à l'avenir MM. les auteurs créeront et n'imiteront plus, et que MM. les directeurs reconnaîtront qu'il est de leur intérêt de ne plus jouer des pièces semblables à celles de leurs voisins.

Les ouvrages qui ont obtenu le plus de succès en 1826 sont :

Mars et Vénus, ballet, à l'Académie royale de musique.

Charles VI, le *Spéculateur* et l'*Agiotage*, au Théâtre Français.

La Vieille et Marie, à l'Opéra-Comique.

L'École des Veuves et *Ivanhoë*, à l'Odéon.

Simple Histoire et le *Mariage de Raison*, au théâtre de Madame.

Le Roman par lettres, les *Dames à la Mode* et le *Voisin*, au Vaudeville.

Le Chiffonnier, aux Variétés.

Mac-Dowell, à la Gaité.

La Nuit des Noces et le *Vieil Artiste*, à l'Ambigu.

Le Monstre et le *Magicien*, à la Porte Saint-Martin.

Le mardi-gras on a représenté quatre pièces à l'Opéra-Comique, ce qu'on n'avait point encore vu à ce théâtre.

Le 10 et le 26 février on a joué (contrairement aussi à l'usage) trois pièces au Théâtre-Français.

Pour la première fois depuis l'assassinat de Monseigneur le duc de Berry, les théâtres ont cessé de donner relâche le 13 février; par des motifs de convenance, le théâtre de Madame a, seul, fermé son spectacle le 14.

Les représentations du dimanche à l'Académie royale de Musique, ont été suspendues à compter du dimanche 11 juin, à cause des chaleurs. On y a joué à dater du 22 octobre.

M. *Alexandre Piccini*, chef du chant à l'Opéra, ayant été mis à la retraite, a réclamé contre cette mesure, dont il n'a pu, dit-on, connaître le motif. Dans la même semaine ce compositeur a perdu sa mère, son père et sa place.

Les sociétaires de l'Opéra-Comique ayant adressé à M. le duc d'Aumont des réclamations concernant l'administration de ce théâtre, MM. *Huet* et *Darancourt*, qu'on rendit responsables de cette démarche, furent mis à la retraite et ils cessèrent leur service ; néanmoins, sur la demande des autres sociétaires, des auteurs et compositeurs, M. le duc d'Aumont, tout en rendant pleine justice à la gestion du directeur, décida, par arrêté du 8 mai, « que MM. *Huet* et *Darancourt* étaient autorisés à reprendre immédiatement leur service, » et dès le lendemain ils reparurent dans la *Chambre à coucher*. — M. *Darancourt* n'a joué que cette fois et a sollicité sa pension qui lui a été accordée.

M. *Margailan*, qui avait quitté l'Odéon pour l'Opéra-Comique, a abandonné à l'improviste ce dernier théâtre, au mépris de son engagement, et est parti pour la Belgique, où *Tilly* s'est également rendu momentanément. Quelques jours auparavant, M. *Vizentini* avait pris la même route, mais avec l'autorisation du directeur. (Il a donné avec beaucoup de succès des représentations à Gand.)

M. *Lafeuillade*, n'ayant pas rempli l'engagement qu'il avait contracté avec le théâtre royal de Bruxelles, et qu'il croyait conditionnel, a été con-

4

damné judiciairement à des dommages-intérêts. Il a été arrêté et conduit à Sainte-Pélagie, d'où il est sorti le lendemain, l'administration de l'Opéra-Comique lui ayant fait l'avance d'une somme de 10,000 fr., qu'il remboursera avec le produit des représentations qu'il donnera en province, pendant les deux mois de congé qu'on lui a accordés.

Le 10 mai, à la seconde représentation de *Gulliver*, à la Porte Saint-Martin, *Mazurier*, qu'on accusait d'avoir tenu des propos inconvenans la veille parce que cette pièce avait été mal accueillie, a été sifflé à son entrée en scène; mais l'orage s'est promptement dissipé.

Le bruit a couru que l'entrepreneur des jeux avait soumissionné pour l'administration de l'Académie royale de Musique, du Théâtre-Italien et de l'Odéon, et qu'au lieu de 1,600,000 fr. qu'ils coûtent, il ne demandait que 800,000 fr., ce qui paraissait devoir être adopté. A cette nouvelle, toutes les voix se sont élevées contre une semblable mesure, dont il a peut-être été question, mais à laquelle on paraît avoir renoncé.

La Commission de la propriété littéraire a terminé ses travaux le 6 mai, après avoir tenu dix-huit séances, présidées par M. le vicomte de la Rochefoucauld. Dans son rapport au Roi, il a demandé, au nom de cette Commission, qu'il fût proposé une loi portant « que les héritiers d'un auteur jouiraient pendant cinquante ans après la mort de cet auteur, du droit exclusif de réimprimer ses ouvrages; mais qu'ils perdraient ce droit s'ils n'en faisaient pas usage dans les vingt années qui suivront le décès de leur parent. » Par qui cette loi sera-t-elle proposée?

Sur la présentation de M. le vicomte de la Rochefoucauld , et par décision du 18 avril, S. M. a accordé à M. *Lemethey*, régisseur-général de l'Opéra-Comique , le titre d'agent-général de la correspondance des Théâtres français.

M. *Benjamin Texier* a obtenu le même privilège , appliqué seulement au Théâtre-Italien. Ces privilèges n'attenuent en rien les droits des autres correspondans de théâtres.

Les acteurs du Vaudeville ont fait l'ouverture de la nouvelle salle de spectacle de Dieppe, par une pièce intitulée : *la Poste Royale*, et dont l'auteur est M. *Lambert Bouquier*, qui a composé aussi la pièce de clôture. S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, a assisté à presque toutes les représentations pendant le séjour qu'elle a fait dans cette ville. S. A. R. a donné 5,000 fr. de gratification aux acteurs.

Dans la nuit du 15 au 16 mars, un incendie, dont rien n'a pu arrêter les effets¹, a détruit la salle et le théâtre du Cirque Olympique.

Dès le 17 et le 18, les Théâtres de MADAME et de l'Ambigu, ont donné des représentations au bénéfice de MM. Franconi, et cet exemple honorable a été suivi par tous les autres théâtres, non seulement de Paris, mais des principales villes de France; indépendamment de cela, des souscriptions ont été ouvertes et l'on s'est empressé de venir au secours de ces célèbres écuyers, ainsi que de leurs acteurs et employés. Le Roi, les Princes, les Princesses du sang, les Ministres de l'intérieur et de la maison du Roi, M. le Préfet de la Seine, etc.,

(1) Il a, dit-on, éclaté à divers endroits.

leur ont alloué des sommes qui, réunies au montant des représentations et des souscriptions, les ont mis à même de réparer le désastre dont ils étaient victimes. Ils ont de plus obtenu de S. Ex. le Ministre de l'intérieur un privilège de dix ans, et l'autorisation de faire construire une nouvelle salle sur un emplacement très favorable, boulevard du Temple, entre l'hôtel Foulon et l'Ambigu. L'activité des travaux fait espérer que l'ouverture pourra avoir lieu dans le courant de janvier ou de février.

MM. *Franconi* ont mis leur entreprise en actions; elle sera administrée (sous leur surveillance) par M^{rs} *Adolphe Franconi* (fils et neveu des directeurs), *Ferdinand Laloue* et *Saint-Hilaire*.

Un autre incendie a consumé le Théâtre Royal de Londres, dans la nuit du 11 avril dernier.

Les théâtres de Bucharest et d'Hermanstadt, ont été également incendiés. Le dernier a été consumé le 6 août, à la suite de la représentation d'un mélodrame intitulé : *le Moulin du Diable*.

De nombreux procès ont eu lieu dans les théâtres, 1^o entre mademoiselle *Victorine* et les administrateurs - actionnaires du Vaudeville; 2^o entre les auteurs et ces derniers; 3^o entre MM. *Séveste* et *Ricords*; 4^o Entre M. *Joigny* et l'administration du Théâtre de la Porte-Saint-Martin; 4^o entre MM. *Franconi* et M. *Singier*. (Nous citerons plus loin l'arrêté du conseil de préfecture du Rhône, sur ce dernier procès.)

Les auteurs du Vaudeville ont obtenu un droit de quatre pour cent au lieu de trois sur les recettes, lors même qu'on donne quatre pièces.

Une discussion a eu lieu entre MM. Dupaty et Scribe, au sujet de *la Vieille*, que le premier de ces auteurs accusait d'être imitée de *la Mère et la Fille*, autre opéra reçu à l'Opéra-Comique. M. le duc d'Aumont a nommé à cet effet une commission composée de MM. Al. Duval, Etienne, Picard et Planard. — *La Vieille* a obtenu la priorité.

M. Narcisse Dreulette, régisseur du théâtre de Lille, ayant fait insérer dans le journal du département du Nord une lettre contre son directeur, M. Cousin Floricourt, son engagement a été cassé.

Au mois d'août, madame Richard-Mutée a rompu son engagement avec le Théâtre de MADAME. Elle fait partie maintenant du théâtre d'Amsterdam.

M. Henry, ex-inspecteur-général, chargé du matériel à l'Académie royale de Musique, a été condamné aux travaux forcés, comme faussaire dans les fonctions qu'il remplissait précédemment au Trésor royal.

M. Verconsin, caissier du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, avait été arrêté, mais après quelques jours de détention il s'est justifié et on l'a mis en liberté. Il n'en est pas de même du sieur Mercadet, tailleur-costumier du même théâtre; on l'a condamné pour faux à cinq ans de réclusion, au carcan et à la marque. Le régisseur Martin, qu'on a dit être compromis dans cette affaire, a jugé à propos de se réfugier à Londres. Ses amis espèrent encore qu'il reviendra et qu'il parviendra à prouver son innocence.

Une demoiselle Louise-Amélie, couturière, qui a rempli, il y a quelques années, l'emploi des in-

8

génévités au Théâtre des Célestins, à Lyon, a été condamnée pour vol à Paris.

Le nommé *Bailleul*, dit *Gringalet*, artiste dramatique, (c'est la qualité qu'il se donne) et qui était attaché à un petit spectacle à Rouen, y a été condamné aux galères, comme convaincu de vol.

Les débuts ont été orageux dans quelques villes, notamment à Orléans, au Havre et à Nismes. Le théâtre de cette dernière ville est resté fermé pendant plusieurs mois.

Un acteur de la troupe de Strasbourg a offert un exemple rare d'amour conjugal : sa femme lui ayant donné des sujets de jalousie, il a perdu la raison, et est devenu fou furieux.

Madame *Édouard*, jouant les amoureuses au théâtre des Célestins, à Lyon, a renoncé à la comédie; des désagrémens non mérités lui ont fait prendre cette résolution.

A Clermont (Puy-de-Dôme), une jeune actrice s'est jetée par la fenêtre et s'est tuée, de désespoir d'avoir été sifflée (décembre 1825).

A Rouen, un jeune amateur, nommé M..., au moment où il allait jouer dans un théâtre de société, le rôle de *l'Honnête Criminel*, a été arrêté pour vol.

(Septembre.) M. *Libaros*, acteur du grand théâtre de Bordeaux, ayant tourné le... dos au public qui le sifflait, refusa de faire des excuses, et s'enfuit au moment où on allait l'arrêter. Quelques spectateurs se vengèrent alors en cassant des banquettes et des quinquets, comme si le directeur pouvait être responsable du délit de cet acteur.

9

Quelques jours après M. *Libaros* s'est constitué prisonnier. Le tribunal ayant jugé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, il a obtenu sa liberté.

A Angoulême, le public ayant demandé *Tartufe*, M. le maire déclara qu'on ne jouerait point cette pièce; cependant quelques jours après elle a été représentée (mai).

A Tours, pendant le séjour de M^{lle} *Mars*, l'autorité locale a refusé l'autorisation de jouer cet ouvrage (juillet).

La même pièce a été le sujet d'un scandale à Brest. La salle de spectacle a été fermée à cette occasion, et plusieurs jeunes gens ont été arrêtés. Le théâtre a été rouvert le 25 octobre.

L'évêque de Belley était attendu à Nantua. Tout le village était en rumeur, le presbytère sur pied, la bannière déployée : on était allé à sa rencontre à une demi-lieue... Hommes, femmes, enfans garnissaient la route par où devait passer ce digne pasteur... c'était à qui le verrait le premier... Au milieu de flots de poussière paraît une voiture : c'est celle de Monseigneur, s'écrient à l'instant les villageois, et soudain tous tombent à genoux implorant la bénédiction du prélat. La voiture passe au milieu de la foule agenouillée... l'évêque ne se montre pas à la portière... Un voix crie : Monseigneur l'évêque, la bénédiction, s'il vous plaît, la bénédiction !.... Rien..... personne ne répond..... on entend ou plutôt on croit entendre des éclats de rire. On se lève, on escorte la voiture. Mais quel est le désappointement des bons villageois, lorsqu'en arrivant à Nantua ils apprennent que la

personne qu'ils ont accompagnée est M^{lle} *Dufrénoy* actrice tragique, en congé illimité, pendant la construction du grand Théâtre de Lyon, et qui venait avec sa troupe donner quelques représentations.

L'équipage de Mgr. l'évêque arriva un instant après... La foule des fidèles était écoulée... Les chemins étaient déserts. Le prélat voyait avec peine une telle indifférence; mais bientôt l'étonnement chez lui fit place à la gaieté, lorsqu'on lui eut raconté l'aventure.

(Extrait du journal de l'Ain.)

Les propriétaires du théâtre de Marseille ayant refusé de remettre les clefs de la salle au directeur qui ne voulait pas consentir à une nouvelle augmentation dans le prix du loyer, M. le maire a pris un arrêté, en vertu duquel un commissaire de police a fait ouvrir les portes, et le directeur a été mis en possession du théâtre, sauf par les parties à se pourvoir devant les tribunaux.

On raconte que pendant le séjour de M. *Pétigny* à Verdun, où il donnait des représentations avec sa famille, des officiers de la garnison ayant demandé *la Mélomanie*, qu'il ne pouvait offrir faute d'un acteur pour remplir le principal rôle, sa femme, (connue au théâtre de la Gaieté sous le nom de *Lotte*), s'est dévouée, et a joué le *Mélomane*... Il faut l'avoir vu pour le croire.

Informé qu'un habitant de Troyes s'était vanté d'avoir obtenu les faveurs de la jeune *Léontine*, M. *Fay*, son père, a provoqué cet avantageux en duel, et a obtenu par écrit un désaveu formel du propos qu'on lui avait attribué.

Voici ce qu'on lit dans le journal de *Mets* de mai dernier : une demoiselle Guérin, qui s'est annoncée comme élève du Conservatoire, après avoir débuté par le rôle de Babet du *Nouveau Seigneur de Village*, s'est montrée dans *Jadis et Aujourd'hui* de la manière la plus désavantageuse. Un orage a éclaté contre elle, lorsqu'après avoir changé de costume par les soins de la femme-de-chambre de la tante, elle a osé « rentrer en scène avec la gorge « découverte jusqu'au-dessous des seins qui n'é-
 « taient garantis d'une évidence complète et même
 « d'une chute que par une légère bande de gaze
 « qui ne cachait que bien peu de chose ; les bras,
 « les épaules et le dos étaient aussi exposés, enfin
 « cette actrice avait la tournure la plus effrontée. »
 Les sifflets les plus aigus se sont fait entendre. Nonobstant cet échec, M^{lle} Guérin a exigé son troisième début, malgré les invitations de l'autorité même. A son entrée elle a été saluée par plus de deux cents sifflets, sans que cela ait paru l'affecter. L'indignation était générale; enfin elle a quitté la scène. En vain quelques individus ont voulu s'opposer à cet acte de justice; accablés de toutes parts ils se sont vengés en troublant la représentation de *Richard Cœur-de-Lion*, qui suivait le *Bouffe*. Les gens tranquilles ont demandé eux-mêmes que la toile fût baissée et le spectacle a fini avant huit heures.

Le danseur *Gosselin* (danseur de l'Académie royale de Musique) est, dit-on, engagé à Londres.

Le 4 juillet dernier, une actrice nommée *Lescherr-Ternaux*, ayant été mal accueillie sur le Théâtre Royal de Bruxelles, il en est résulté des rixes et la force armée a fait évacuer la salle.

DES THEATRES A MADRID.

Il y a deux théâtres à Madrid; le premier se nomme le théâtre *du Prince*, et le second, le théâtre *de la Croix*. Sur le premier, on joue la tragédie de caractère avec quelques intermèdes, espèces de vaudevilles sans couplets, qu'on nomme des *saynetes*. Le dernier est presque entièrement consacré à la musique. C'est là qu'on donne les opéras de *Mercadante*, de *Paësiello* et de *Rossini*; et c'est là que la foule abonde le plus communément. L'affluence attirée par le *Barbier de Séville* a causé des accidens fort graves, notamment des contusions profondes aux épaules de plusieurs gendarmes. C'est à cette occasion que la police de Madrid fit publier le fameux arrêté qui menaçait des *travaux forcés* tout individu qui se permettrait de demander des *billets à haute voix*, à la porte du spectacle.

Rien de plus simple, et l'on pourrait dire de plus mesquin, que l'extérieur de ces deux salles de spectacle : l'intérieur en est toutefois distribué avec intelligence, et le public y jouit de beaucoup d'avantages qu'on ne trouve pas encore dans les théâtres de Paris. Le parterre est divisé en trois compartimens : le premier qu'on appelle la *lunette principale*, répond à nos places de *stalles*, qui sont à Madrid de véritables fauteuils parfaitement garnis et d'une largeur très commode (il ne faut pas oublier que les moines vont au spectacle); le second ressemble à ce que nous appelons l'*orchestre*; les spectateurs y sont assis, le dos appuyé contre une rampe, mais les places ne sont point numérotées; c'est la seconde lunette. Enfin la troisième division représente fort exactement le parterre de

contenir qu'un nombre fixe de spectateurs. Celui qui, y étant assis, se lève pour rester debout, est condamné à une amende de cinq scudi. Quiconque garde son chapeau sur la tête est expulsé de la salle immédiatement. Si l'entrepreneur se rend coupable de la moindre violation au règlement, il paie une amende de 50 scudi. Un acteur qui se permet un geste indécent ou une expression qui ne se trouve pas dans le livre du souffleur, est envoyé aux galères pour cinq années, et devient incapable de remplir aucune place par la suite. Si quelqu'un s'oppose à un agent de l'autorité, il est mis à la porte; s'il donne un soufflet à un autre, il est condamné à dix années de galères; s'il entre au théâtre avec une arme quelconque, il est envoyé aux galères pour la vie, et s'il blesse un individu, il y a peine de mort. Tout signe d'approbation ou d'improbation est défendu, et le contrevenant est condamné à six mois de prison. Tout cocher de fiacre qui, étant appelé, ne se rend pas sur-le-champ pour prendre un individu sortant du spectacle, ou qui refuse d'obéir aux ordres d'un agent de police, est arrêté tout de suite.

Pour la seconde fois en deux ans, le gazomètre du Théâtre de Cobourg à Londres, a fait explosion dans le courant de septembre dernier. Deux ouvriers ont été tués.

PROCÈS

ENTRE MM. SINGIER ET FRANCONI.

Extrait du registre des arrêtés du Conseil de préfecture du département du Rhône.

Le Conseil de préfecture du département du Rhône, dans sa séance du 6 octobre 1826, où étaient présents MM. Menoux, de Fréminville et de la Blanche, conseillers ;

Vu la demande de M. Alexis Singier, directeur des théâtres de Lyon, dans laquelle il expose :

Que l'article 2 de son privilège lui confère le droit de percevoir sur tous les petits spectacles de curiosités de la ville de Lyon et de la banlieue, la rétribution fixée par le décret du 15 août 1811, et maintenue par l'ordonnance royale du 8 décembre 1824; aussi il avait fait citer le sieur Arban, directeur de l'établissement des Montagnes-Françaises, dans lequel les sieurs Franconi, écuyers, font leurs exercices, pour obtenir le paiement du cinquième de la recette brute, distraction faite du droit des pauvres,

Les sieurs Arban et Franconi ont décliné la juridiction du tribunal civil, pour être renvoyés devant l'autorité administrative. Le sieur Singier qui a respecté la décision par laquelle le tribunal a accueilli le déclinatoire, s'est pourvu devant M. le Préfet, et a conclu au paiement de la somme de 1,521 fr. 78 centimes, pour le cinquième lui afférent sur le produit des recettes faites les 16, 17, 18, 20, 23 et 25 du mois de juillet, et à continuer

le paiement sur les recettes postérieures au 25 du-
dit mois : cette demande est dirigée contre le sieur
Arban et les sieurs Franconi, pour les faire con-
damner solidairement.

Vu le privilège accordé par S. Ex. le Ministre
de l'intérieur, le 18 mars 1826, aux sieurs Fran-
coni ;

Où dans plusieurs séances du Conseil, le sieur
Singier, assisté de M^e Durand-Fornas, son conseil ;

Le sieur Franconi, assisté de M^e Hôpital, son
conseil ;

Le sieur Arban, directeur de l'établissement des
Montagnes-Françaises ;

Vu l'ordonnance royale du 8 décembre 1824 ;

Attendu que l'article 11 de cette ordonnance
porte : « Les directeurs continueront à jouir de l'in-
« demnité qui leur est allouée sur les spectacles
« de curiosités, de quelque nature qu'ils soient.
« Toute exception qui aurait pu être accordée à cet
« égard, est révoquée. — En conséquence, aucun
« spectacle de ce genre ne pourra être autorisé par
« les maires, qu'avec la réserve du prélèvement
« établi en faveur des directeurs privilégiés, qui
« restera fixé à un cinquième sur la recette brute,
« défalcation faite du droit des pauvres, ainsi que
« cela est indiqué par l'article 21 du règlement de
« 1815, et conformément à l'article 15 du décret
« du 8 juin 1806 ; »

Attendu que dans ce texte aussi clair que positif,
tous les élémens de la décision à rendre se trouvent
réunis :

D'une part, le droit à l'indemnité s'étend sur les
spectacles de curiosité, de quelque nature qu'ils
soient ;

D'autre part, ce droit ne saurait être ni altéré,

ni modifié, puisque toute exception qui aurait pu être accordée à cet égard est révoquée ;

D'autre part enfin, la quotité de l'indemnité est formellement déterminée ; elle consiste dans le prélèvement d'un cinquième sur la recette brute, défalcation faite du droit des pauvres ;

Attendu qu'une telle indemnité a été jugée nécessaire, par des motifs trop puissans pour qu'il soit permis de supposer que toutes les exceptions n'ont pas été absolument détruites ; car l'ordonnance a considéré que « presque toutes les entreprises dramatiques des départemens sont depuis quelques années en souffrance ; qu'un grand nombre de villes ont fait de vains efforts pour soutenir ces entreprises, et que plusieurs directeurs y ont compromis leur fortune ; »

Attendu que le privilège concédé le 16 mars 1826, par S. Ex. le Ministre de l'intérieur aux sieurs Franconi, placé sous l'empire du droit commun et régi par l'ordonnance royale du 8 décembre 1824, loin de contenir aucune dérogation aux principes consacrés par cette ordonnance, est conçu dans des termes si limitatifs qu'il n'est pas possible de lui donner l'intention que le système des sieurs Franconi laisserait supposer. En effet, on lit : « Le privilège accordé aux sieurs Franconi, pour l'exploitation du Cirque-Olympique, situé faubourg du Temple, est prorogé jusqu'au mois d'avril 1840 » ; d'où il faut conclure que le privilège ne s'étendant pas à autre chose qu'à l'exploitation du Cirque-Olympique situé faubourg du Temple, les exercices des sieurs Franconi, lorsque ces écuyers parcourent la province, doivent être assimilés aux spectacles de curiosités, qui donnent ouverture au droit acquis à chaque directeur privilégié ;

Attendu que la demande du sieur Singier est fondée, et que l'action qui lui compète, frappe également, et contre le sieur Arban, et contre les sieurs Franconi,

ARRÊT :

Le sieur Arban, directeur de l'établissement des Montagnes-Françaises, et les sieurs Franconi, directeurs et propriétaires du Cirque-Olympique à Paris, sont déclarés solidairement débiteurs du cinquième de la recette brute, défalcation faite du droit des pauvres, produit par chaque représentation des exercices d'équitation qui ont eu lieu depuis le 16 juillet dernier, dans l'établissement du sieur Arban. En conséquence, ils sont condamnés et seront condamnés par toutes les voies que de droit, à payer le montant des sommes dont le compte à faire les constituera reliquataires, avec intérêts depuis le 24 juillet, jour de la demande formée devant le tribunal civil, et aux dépens liquidés à 1 franc 20 centimes, outre les frais de mise à exécution des présentes.

Fait en séance, à Lyon, les jour, mois et an que dessus.

Signé, MEXOC, DE FRÉMINVILLE et DE LA BLANCHE.

Pour copie conforme :

Délivrée à Lyon, le 17 octobre 1826.

Le Secrétaire-général de la Préfecture,

LAVERCHÈRE.

mais ils en réservent une partie qu'ils vendent à leur profit, et au détriment de l'administration des pauvres. Quelques auteurs ont même fait un traité avec ces individus, et moyennant une somme convenue ils leur cèdent leurs billets.....

CONSEIL D'ÉTAT.

Législation des théâtres.

Quoique l'exploitation des spectacles soit aujourd'hui une industrie très importante, la législation qui la régit est peu connue. Les droits des propriétaires de la salle, en contact soit avec la surveillance spéciale de la police en cette matière, soit avec les privilèges des directeurs, sont une des sources les plus fréquentes de contestations. Les procès du *Vaudeville* ont montré combien pouvaient être exorbitantes les prétentions de l'administration. Des difficultés sérieuses se sont élevées dans plusieurs villes de France entre les propriétaires des salles de spectacle et l'autorité municipale, usant du droit de réquisition qui lui est attribué dans certains cas. Nous avons donc cru qu'il serait utile de faire connaître avec quelque détail une ordonnance royale rendue dans une contestation de ce genre.

La salle de spectacle de Tarbes avait été requise par le maire de la ville, le 8 janvier 1818 il avait ensuite pris un arrêté par lequel, se fondant sur l'art. 21 du règlement ministériel de 1814, sur les théâtres, il avait attribué au seul directeur breveté le droit de donner des bals masqués, en temps du carnaval, dans la salle ainsi requise. Il

est à remarquer que (par cet arrêté du 17 janvier) le maire se fondait aussi sur une prétendue convention verbale, par laquelle la famille d'Espaignet, propriétaire de la salle, l'aurait louée au directeur moyennant certain prix. La famille d'Espaignet, niant les prétendues conventions verbales énoncées par le maire, se hâta d'actionner le directeur breveté devant l'autorité judiciaire, d'abord en délaissement de la salle de spectacle, ensuite en réparation du dégât qu'elle lui imputait.

Cette action fut repoussée par incompétence, attendu que, tant que l'ordre du maire subsistait, il couvrait, il justifiait les comédiens qui n'avaient fait que l'exécuter, et que l'action des tribunaux contre eux était par-là nécessairement paralysée.

Par suite de ce renvoi, et après s'être vainement adressée au préfet des Hautes-Pyrénées et au ministre de l'intérieur, la famille d'Espaignet s'est pourvue devant le conseil d'Etat, et a conclu 1° à ce que l'arrêté du 17 janvier fût cassé et annulé; 2° à ce que la cause et les parties fussent renvoyées devant les tribunaux compétens, à l'effet de prononcer sur tous les points de la contestation; 3° à ce que l'autorisation lui fût donnée de poursuivre, devant les mêmes tribunaux, le maire de Tarbes, pour obtenir les réparations civiles auxquelles, suivant elle, l'abus de pouvoir de ce maire et les actes arbitraires qu'il s'était permis envers elle avaient pu donner lieu.

Appelé devant le conseil d'Etat, pour y fournir ses moyens de défense, le maire de Tarbes a soutenu, quant à son arrêté du 17 janvier, qu'il était fondé sur l'art. 21 du règlement de 1814, et que, sous ce rapport, il n'y avait nul reproche à lui faire; quant à la convention verbale, que cet arrêté s'était borné à énoncer ce fait qui lui avait paru con-

stant ; qu'il n'avait donc pas, de sa propre autorité, fixé le prix de la salle, et qu'au surplus il aurait eu le droit de le faire, d'après l'art. 26 du même règlement ministériel ; quant à la réquisition de la salle, que cette mesure n'avait été, de sa part, que l'exécution des ordres donnés par le préfet, qu'elle était fondée sur l'intérêt public de la ville, et qu'il ne pouvait, dans tous les cas, en être responsable, puisqu'il était évident qu'il avait agi de bonne foi.

La cause ayant été communiquée au ministre de l'intérieur, Son Excellence, après avoir présenté des observations générales sur le régime des théâtres et des troupes de comédiens, et avoir déclaré, quant à la réquisition, que le maire n'avait fait qu'exécuter les réglemens, s'est borné à donner en ces termes son avis sur la fixation des loyers :

« Les salles de spectacle ne sont pas des propriétés comme toutes les autres. Pour les construire, il faut des permissions spéciales, et pour obtenir ces permissions, il faut se soumettre aux lois qui régissent la matière. C'est une concession qui n'est pas faite, et qui ne peut l'être, en effet, sans réserve.

« Pendant un temps, une jurisprudence s'était établie : pour éviter les embarras causés par les prétentions, l'humeur des propriétaires, et par l'oubli qu'ils faisaient trop souvent des engagements exprès ou tacites qu'ils avaient contractés lors de l'érection de leurs théâtres, on avait pris le parti, dans toutes les occasions où ils ne s'entendaient pas avec les directeurs pour les loyers et les paiemens, de faire régler ces choses par arbitres et d'après expertise par jugement administratif.

« Ces formes, consacrées par des avis du conseil d'état sous le dernier gouvernement, n'ont pas

été maintenues. Un arrêté du comité du contentieux, rendu en 1816, sur une affaire concernant le théâtre d'Orléans, a prescrit le renvoi pardevant les tribunaux de toutes les instances pour des fixations de loyers.

« Cet arrêté a été depuis pris pour base de toutes les décisions. Le ministre n'a plus statué sur ces sortes de contestations, et désormais il ne statuera plus. »

Sur ce débat et cet avis, et sur le rapport du comité du contentieux est intervenue une ordonnance royale ainsi conçue :

« Considérant qu'aux termes du règlement le maire avait le droit, sauf recours à l'autorité supérieure, de requérir l'ouverture de la salle, et d'autoriser les représentations théâtrales et les bals publics, sans la réserve de l'indemnité envers les propriétaires ;

« Considérant que l'arrêté attaqué et les autres actes administratifs qui s'y rapportent, n'établissent point une règle contraire, et que la simple énonciation de la convention, qu'ils supposent exister entre les parties, ne saurait empêcher les tribunaux d'en connaître ;

Art. 1^{er} « L'arrêté du maire de Tarbes (dépt. des Hautes-Pyrénées) du 17 janvier 1817, et les actes qui l'ont suivi, ne font point obstacle à ce que l'autorité judiciaire connaisse de la contestation existante entre le directeur Belmonde et les propriétaire de la salle de spectacle, à raison de l'indemnité qui est due ; en conséquence, la requête de ces derniers est rejetée, sauf à eux à se pourvoir devant les tribunaux, s'ils le jugent convenable.

Art. 2. « Les requérans sont condamnés aux dépens. »

PRIX DES PLACES

AUX DIFFÉRENS THÉÂTRES ET SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

(La salle contient 1937 personnes.)

	fr.	c.
Balcon.	10	»
Premières et deuxièmes loges de face, amphithéâtre et orchestre.	7	50
Rez-de-chaussée, deuxièmes de côté et troisièmes de face.	6	»
Troisièmes de côté et quatrièmes de face.	4	»
Parterre, amphithéâtre des quatrièmes et cinquièmes de côté.	3	60

THÉÂTRE FRANÇAIS.

(1522 personnes.)

Balcon, premières, deuxièmes de face, loges de la galerie, baignoires et or- chestre.	6	60
Première galerie et deuxièmes loges de côté.	5	»
Troisièmes loges et loges du cintre.	3	30
Parterre et deuxième galerie.	2	20
Amphithéâtre.	1	80

29

OPÉRA-COMIQUE.

(1720 personnes.)

	fr.	c.
Balcon, premières loges, secondes de face, rez-de-chaussée, orchestre.	6	60
Première galerie et troisièmes loges.	4	40
Deuxième galerie et quatrièmes loges.	2	75
Parterre.	2	20
Troisième galerie.	1	65

THÉÂTRE ROYAL ITALIEN.

(1282 personnes.)

Premières loges, deuxièmes de face, pre- mier balcon.	10	"
Deuxièmes loges de côté, rez-de-chaussée et orchestre.	7	50
Troisièmes de face.	6	"
Troisièmes de côté.	5	"
Quatrièmes.	4	"
Parterre.	3	60
Amphithéâtre des quatrièmes.	2	"

SECOND THÉÂTRE FRANÇAIS (ODÉON).

(1628 personnes.)

Avant-scène du rez-de-chaussée et des pre- mières, balcon, premières grillées et stalles.	6	"
Avant-scène des deuxièmes, premières découvertes, troisièmes grillées et or- chestre.	5	"

3.

50

	fr.	c.
Avant-scène des troisièmes, première galerie et deuxièmes découvertes.	4	»
Rez-de-chaussée et baignoires.	3	»
Deuxième galerie, troisièmes grillées, quatrièmes du cintre et parterre.	1	50
Amphithéâtre.	1	»

THÉÂTRE DE S. A. R. MADAME (GYMNASE).

(1040 personnes.)

Avant-scène, loges fermées, balcon et stalles.	5	»
Loges de la galerie.	4	50
Premières loges, baignoires, orchestre et première galerie.	4	»
Deuxièmes loges.	2	50
Deuxième galerie et loges du cintre.	2	25
Parterre.	2	»

VAUDEVILLE.

(1257 personnes.)

Balcon, avant-scène du rez-de-chaussée et des premières, stalles.	5	»
Avant-scène des deuxièmes, premières et deuxièmes grillées de face.	4	»
Orchestre, baignoires, galerie, balcon des deuxièmes.	3	50
Deuxièmes de côté.	3	»
Troisièmes.	2	25
Amphithéâtre des troisièmes.	2	»
Quatrième et parterre.	1	65
Amphithéâtre des quatrièmes.	1	25

31

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

(1245 personnes.)

Balcon, avant-scène des premières et rez-de-chaussée.	5	0
Premières, deuxièmes de face, avant-scène des deuxièmes et rez-de-chaussée de face.	4	0
Orchestre, galerie des premières et rez-de-chaussée de côté.	3	50
Deuxième de côté, avant-scène des troisièmes et loges de face.	3	0
Troisièmes de côté.	2	75
Parterre et amphithéâtre des troisièmes.	1	65
Galerie et amphithéâtre des quatrièmes.	1	25

THÉÂTRE DE LA GAITÉ.

(1254 personnes.)

Avant-scène et loges grillées de face.	5	60
Loges de rez-de-chaussée, premières de côté et deuxièmes de face.	2	40
Baignoires et première galerie.	2	0
Orchestre.	1	80
Deuxième galerie de face.	1	50
Parterre.	1	25
Deuxième galerie de côté.		90
Amphithéâtre.		60

AMBIGU-COMIQUE.

(1230 personnes.)

Loges grillées et avant-scène.	3	60
Premières loges.	2	40

52

	fr.	c.
Galerie.	2	»
Pourtour et deuxièmes loges.	1	80
Parterre et amphithéâtre.	1	25
Amphithéâtre des deuxièmes.		90
Troisième amphithéâtre.		60

THÉÂTRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN.

(1803 personnes.)

Avant-scène des baignoires et des premières, premier et deuxième rangs.	5	»
Balcon, loges grillées, premier et second rangs.	4	50
Premières de côté, premier rang.	3	50
Avant-scène des deuxièmes, premières de côté du second rang, galerie des premières, deuxièmes, orchestre et baignoires.	2	75
Deuxièmes loges de côté et loges du cintre.	2	»
Parterre et premier amphithéâtre.	1	65
Troisièmes loges.	1	25
Deuxième amphithéâtre.		75

SPECTACLE DE M. COMTE

(passage des Panoramas.)

Ce spectacle doit être transporté dans le nouveau passage Choiseul.

Loges.	5	»
Balcon.	3	»
Orchestre et premières.	2	»
Parterre.	1	»

231

THÉÂTRE DE LA PORTE-S.-MARTIN.

ADMINISTRATION.

MM. Deserres, directeur, boulev., St.-Martin, 14.
 Baron de Mongenet, *id.*, rue Neuve-St.-Marc, 4.
 Crosnier, administrateur, rue de Lancry, 9.
 Dormoy, caissier, boulevard Saint-Martin, 5.
 Deferrière, secrétaire-général, rue Albouy.
 Boirie, régisseur-général, boulev. St.-Martin, 8.
 Moessard, régisseur, rue des Marais, 2.
 Vissot, sous-régisseur et acteur, rue Saint-Denis, 307.
 Delisle, souffleur, rue du Gros-Chenet, 13.
 Lefevre, peintre, rue du Faub. St.-Martin, 106.
 Griffe, machiniste chef, rue des Vinaigriers, 25.
 Lapôtre, contrôleur en chef, rue du Temple, au coin de la rue de Vendôme.
 Poincelet, maître tailleur, rue...
 M^{me} Nadé, maîtresse couturière, rue...

ACTEURS.

MM. Pierson, boulevard Saint-Martin, 6.
 Gobert, rue des Fossés-du-Temple, 20.
 Moessard, rue des Marais, 2.
 Meinier, rue de Bondy, 5 (quitte ce théâtre au 1^{er} avril 1827).
 Leclerc, rue Mazarine, 70, *id.*
 Granger, rue de Bondy, 52.

252

Defresne, boulevard Bonne-Nouvelle, 2.
 Serres, rue de Bondy, 52.
 Thérigny, place du Palais-Royal, 241.
 Jemma, boulevard Saint-Martin, 6.
 Hippolyte, rue Geoffroy-Langevin, 14.
 Léopold, rue Notre-Dame-Bonne-Nouvelle, 2.
 Héret, rue du Faubourg du Temple, 17.
 Frédérick Lemaître (à dater d'avril).

ACTRICES.

MM^{mes} Dorval, boulevard Saint-Martin, 15.
 Saint-Amand, faubourg Saint-Martin, 11.
 Florval, *idem*.
 Jonas, rue des Marais, 14.
 Elisa Jacops, rue Meslay, 52.
 Elise, boulevard Saint-Martin, 8.
 Zélie-Paul, rue Meslay, 32.
 Stéphanie, boulevard Bonne-Nouvelle.
 Millot, rue de Bondy, 28 (engagée au Cirque
 Franconi).
 Ch. Bordes, *idem*, 13.
 M. Paillot, chef des comparses, rue des Blancs-
 Manteaux, 17.

Ballets.

MM. Coraly, maître de ballet, rue Notre-Dame-
 Nazareth, 23.
 Aniel, 2^e *id.*, rue Saint-Martin, 283 (quitte le
 théâtre le 1^{er} avril 1827). 315 *id.*
 Alexis, 1^{er} danseur, *id.*
 Mazillier, *id.*, boulevard Saint-Martin, 4.
 Allard, *id.* *id.*
 Mazurier, *id.* comique, rue Meslay, 52.

253

Coryphée.

MM. Monnet, Dumas, Chéri-Laville (quitte le théâtre le 1^{er} avril 1827), Lingot, Sauton.

Figurans.

MM. Dauty, Millot, Lefevre, Tournois, Melaye, Metelin (Adolphe), Bautin, Dantan, Cloteaux, Ferrin, Ambroise, Josset, Fontbonne.

Danseuses.

MM^{mes} Florentine, Mimi Dupuis, Alexis (quitte le théâtre le 1^{er} avril 1827).

Coryphée.

MM^{lles} Julie Berry, Bernard, Mazillier, Gratiennne, Louise Fouard, Duriez (quitte le théâtre le 1^{er} avril 1827).

Figurantes.

MM^{mes} Mas, Petit, Mélanie, Coué, Hippolyte Mebille, Alexandrine, Jenny Jacops, Texiers, Sophie, Baudoin, Adeline, Cœlina, Prudence, Peroline.

ORCHESTRE.

MM. Chantagne, chef d'orchestre, rue Sainte-Apolline.

Bellon, 1^{er} violon solo, rue...

Darius, 2^e *idem*.

Trente musiciens composent l'orchestre.

254

THÉÂTRE DE LA PORTE-S.-MARTIN.

1^{er} Décembre 1825. Début de M^{lle} Pauline Lointier, par le rôle de milady Tyzlé, dans *l'École du Scandale*. — Succès.

10 id. Première représentation de *LA FILLE DU MUSICIEN*, mélodrame en 3 actes, par MM. Crosnier et Ferrière, musique de

Le major Ferdinand, neveu du président Walter, refuse le riche parti que son oncle lui destine; il ne veut avoir d'autre épouse que Louise, fille d'un musicien. On fait arrêter ce dernier et l'on force Louise à écrire une lettre dont on se sert pour l'accuser d'infidélité aux yeux de son amant; à ce prix, elle obtient la liberté de son père et meurt asphixiée. — Succès complet.

22 id. Rentrée de Mazurier, de retour de son voyage à Londres.

26 id. Représentation extraordinaire au bénéfice de plusieurs artistes.

Les acteurs de l'Odéon ont joué *Jean-sans-Peur*; et ceux des Variétés *la Petite Cendrillon*, ou *la Chatte Merveilleuse*, et les *Acteurs à l'Épreuve*. Potier a rempli le rôle du Père Sournois, dans les *Petites Danaïdes*. — On a fait plus de 6,000 fr. de recette.

31 id. Première représentation des *ÉTRENNES DU FUTUR*, ou *la Corbeille de Mariage*, vaudeville en un acte, par MM. Jouslin de la Salle, Maurice Alhoy et Léopold.

Cette pièce diffère peu de *l'Heureux Quiproquo*,

255

comédie que Patrat a imitée de Caldéron. La distribution des scènes et le dialogue des deux ouvrages ont une grande similitude. — Succès.

8 *Janvier*. Premier bal masqué ; le 2^e a eu lieu le 15, le 3^e le 22, le 4^e le 28, le 5^e le 2 février, le 6^e dimanche 5, et le 7^e mardi 7.

10 *id.* Première reprès. du **VIEUX PAUVRE**, ou *le Bal et l'Incendie*, mélodrame en 3 actes, par MM. Ferdinand Laloue, Ch. Dupeuty et Ferdinand de Villeneuve, musique de M. Alexandre P..., ballet de M. Aniel, décoration de M. Cicéri.

Ce vieux pauvre a beaucoup d'analogie avec *l'Homme Gris*, et, comme *le Solitaire*, il sait tout, voit tout, est partout. Il s'attache aux pas d'un misérable assassin et incendiaire, et le force à rendre gorge.

L'action de l'incendie est d'un fort bel effet. — Succès.

28 *id.* Première représentation de M. DE POURCEAUGNAC, pantomime en 2 actes, par M. Coraly, musique de , décoration de M. Cicéri.

Ce sont les scènes de la comédie de Molière, mises en pantomime. — Succès.

14 *Février*. Prem. représentation de **L'ONCLE ET LE NEVEU**, vaudeville en un acte, par MM. Tournemine et Boirie.

Un oncle provincial, venu à Paris pour surveiller son neveu, y fait le ci-devant jeune homme ; sa femme se venge, et après lui avoir donné une leçon, lui pardonne.

Cette bluette a quelque ressemblance avec *mon Oncle César*, qui est tombé au Vaudeville, il y a quelques années ; elle n'a obtenu qu'un succès contesté.

Voici un des couplets du vaudeville final :

Air : *Vaudeville de l'Intérieur d'une étude.*

Depuis dix ans on me répète
Que le vin nuit à ma santé,
Et l'on veut me mettre à la diète
Par ordre de la Faculté.
Mais je ris de l'apoplexie,
De la tisane et du docteur,
J'engraisse avec la maladie
Et j'en suis quitte pour la peur.

28 *id.* Première représentation de LA BÉ-
GUEULE, ou la Princesse et le Charbonnier, vau-
deville-féerie en deux actes, par MM. Brazier,
Carmouche et Merle; ballet de M. Coraly.

C'est le conte de Voltaire, déjà mis en pièce
sous le titre de *la Belle Arsène*. — Zéphirius (tel
est le nom de la Princesse Béguéule), refuse tous
les partis qui se présentent pour l'épouser; sa
marisane, la fée Topaze, la punit en la condamnant
à être servante d'un charbonnier; les humiliations
qu'éprouve l'orgueilleuse la corrigent, et elle épouse
le chevalier Mélidor. — Succès.

Voici un des couplets :

Air : *Vaudeville de la Somnambule.*

ZÉPHIRIUS.

Monsieur, finissons je vous prie,
Oubliez-vous ce qu'on me doit ?

MÉLIDOR.

Ah! pour punir votre coquetterie
De vous parler ainsi j'ai bien le droit,
Pour conserver sur les cœurs quelque empire,
Vous n'avez pas la douceur qui convient.

237

C'est la beauté qui nous attire ,
C'est la bonté qui nous retient.

22 Mars. Représentation extraordinaire de MM. Franconi. On a joué *la Forêt de Sénart*, opéra, *le Déserteur*, ballet-pantomime, et *M. Pique-Assiette*, vaudeville.

29 id. Prem. représentation du **CAISSIER**, mélodrame en 3 actes, par MM. Crosnier, Jouslin de la Salle et Saint-Maurice.

Ce Caissier, dépositaire infidèle, dispose à l'insu du négociant dont il possède la confiance d'une somme considérable, afin de satisfaire à de folles dépenses ; mais il est assez heureux pour sauver la vie à son oncle que voulait assassiner le frère d'une dame galante qu'il aime.— Cette imitation du *Jen-neval*, de Mercier, n'avait pas d'abord complètement réussi, mais grâce à quelques coupures, le Caissier a fait faire de bonnes recettes.

1^{er} Avril Madame Mitonneau (précédemment à la Gaité) a remplacé dans la *Servante justifiée*, madame Saint-Amand qui était malade.

3 id. Début de M. Donville par le rôle d'Ernest dans *l'Avocat et le médecin*.

4 id. Début de M. Julien Saint-Albin par le rôle de Victor dans le *Panier de Cerises*.

9 id. Début de M. Serres par le rôle du bailli dans la *Pie Voleuse*.

15 id. Prem. représentation du **TAMBOUR ET LA MUSETTE**, tableau vaudeville en un acte, par MM. Jouslin de la Salle, Ernest Renaud et M... A....

Un jeune officier qui se croit trompé par sa future, a envoyé sa démission et a résolu de quitter le sol natal ; il est sur le point de partir et d'em-mener un paysan suisse, qui aime une villageoise,

mais l'un en entendant le tambour et l'autre au son de l'air national du rantz des vaches que les chevriers jouent sur la musette, renoncent à leur projet et épousent leurs maîtresses. Tableau agréable. — Succès.

Voici un des couplets :

AIR : *Dans ce castel dame du haut lignage.*

En songe hier je voyais la déesse
 Que l'on nous peint un bandeau sur les yeux,
 Cessant enfin pour moi d'être tigresse,
 M'accorder les faveurs des dieux.
 Ah ! grace à vous l'ivresse se prolonge,
 Quelle est douce après le sommeil !
 Je vous revois et le plaisir du songe
 Pour moi se double au moment du réveil.

29 *id.* Reprise des *Corbeaux accusateurs.*

1^{er} *Mai.* Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Blache fils, ancien maître des ballets de ce théâtre. On a joué *Rienzi*, *Kettly*, *le Sourd*, et *le Soldat et le Chevrier*, vaudeville nouveau, par MM. Nicole et Blache fils.

L'intrigue de cette bluette repose sur une méprise dont est l'objet un soldat revenant dans son village, et qui, après avoir sauvé une jeune fille des mains de deux brigands, est pris pour ces derniers. On le reconnaît, on le récompense, et son frère (le chevrier) se marie à la petite paysanne délivrée. C'est, comme on le voit, à peu près le fonds du maréchal-des-logis, pantomime d'Audinot. — Le succès en a été un peu contesté. — M. Julien a joué le rôle du soldat; il était enrôlé.

La recette s'est élevée à près de 6,000 fr.

9 *id.* Première représentation de *GULLIVER*, ballet-pantomime en deux tableaux, par MM. J. L.... et Coraly, musique de M. Alexandre P.....

239

Gulliver aborde dans l'Île des Géants; son valet Laboussolle et ses Lilliputiens y éprouvent toutes sortes de tribulations. Déjà l'on avait traité ce sujet en vaudeville, mais jamais on n'avait offert d'une manière aussi curieuse le spectacle des échasses.

10 *id.* Début de M. Leclerc par le rôle du mari de *l'École du Scandale*.—Le 18, il a joué *l'Homme Gris*.

24 *id.* Représentation extraordinaire au bénéfice des artistes du Cirque. On a joué *Léonide, ou la Vieille de Surène, la Leçon de Danse et d'Équitation, Gulliver et la Revue du Déserteur*.

La recette a dépassé 5,000 fr.

29 *id.* Exercices de mesdemoiselles Romanini, qui déjà avaient paru le 24 sur ce théâtre.

30 *id.* Début de M. Edouard Lafitte par le rôle d'Ernest de *l'Avocat et le Médecin*.

3 Juin. Début de mademoiselle Millot par le rôle d'Elisabeth dans *Marie Stuart*.

10 *id.* Prem. représentation **DU MONSTRE ET LE MAGICIEN**, mélodrame en trois actes, par MM. Merle, Antoni B... et Crosnier, musique de MM. Alexandre P..., et Radwel, ballet de M. Coraly, décorations de M. Lefevre et Thomkin.

Cet ouvrage, imité d'un roman anglais de madame Shelly, intitulé *Frankeinsten, ou le Prométhée moderne*, a obtenu beaucoup de succès; en voici le sujet :

Le magicien Zametti, au moment d'épouser Cécilia, obtient d'un génie infernal le pouvoir de créer et d'animer un homme; mais il ne produit qu'un monstre qui le poursuit sans cesse et lui ravit les objets qui lui sont chers; père, enfant, future, ami, tout périt avec le monstre au milieu d'une effroyable tempête, dont l'effet est admirable.

240

Un acteur anglais nommé Cook, a joué le rôle du Monstre.

2 Juillet. Prem. représentation DU PLAN DE CAMPAGNE, ou *le Nouvelliste*, vaudeville en un acte, par MM. A... et M... D..., on a nommé M. Félix avec des airs nouveaux de M. Brocard.

Il s'agit de la prise de Mons par Louis XIV, d'un plan de campagne fait par un nouvelliste et renversé par nos généraux, et du mariage d'une jeune cornette de dragons avec la fille de l'intendant du château de Versailles.—Succès.

4 id. A dater de ce jour et pendant les chaleurs on a commencé le spectacle à huit heures et l'on n'a joué que *le Monstre*.

9 id. Début de M. Delimbre par le rôle de Gustave, dans *le Caissier*.

15 id. Prem. représentation des FILETS DE VULCAIN, vaudeville épisodique par MM. Carmouche, H. D... et J. L...

Cette bluette est moins une parodie du ballet de *Mars et Vénus* qu'une revue, où l'on voit successivement les Alsaciennes, le Spéculateur, M. Desnouveau, le Candidat et l'anglais Cook qui joue ensuite une scène en anglais du Pilote.

Force méchancetés, surtout contre le théâtre des Variétés, trois jolis couplets.—Succès.

Voici un de ces couplets qu'on a fait répéter :

Air : *C'était Renaud de Montauban*.

Des mains de Melpomène on pleurs,
Que vois-je, le poignard s'échappe !
Ah ! sur le plus grand des acteurs
Veillez, savans fils d'Esculape.
Mais déjà s'adoucit le sort,
Dans vos regards je vois un doux sourire,
Rassurons-nous : puisque Talma respire,
La tragédie existe encor.

241

.... Début de M. Prosper par le rôle du *Caisnier*.

15 *Août* Rentrée de Mazurier qui était malade.

19 *id.* Prem. représentation de SCARAMOUCHE, ou *la Statue du Commandeur*, pantomime en deux actes par M. Aniel, musique de M. Chantagne, décorations de MM. Lefebvre et Thomkins.

Scaramouche est le sganarelle du Festin de Pierre, dont les principales situations ont été reproduites dans le ballet nouveau. Ce rôle a été joué par Parsloe, mime anglais dans le genre de Mazurier. Succès légèrement contesté.

2 *Septembre*. Première représentation de MONSIEUR ET MADAME, ou *les Morts pour rire*, vaudeville en 1 acte, par MM. Ch. Hubert, Décour et Lacqueyrie.

Le Deuil, de Hauteroche (jouée en 1672) et *le Double Veuvage*, de Dufresny, qu'on a plusieurs fois reproduits sous d'autres titres, ont fourni le sujet de cette bluette, où l'on voit d'un côté une vieille femme qui, se croyant veuve, veut épouser un jeune homme; et de l'autre un vieux mari à qui l'on a dit que sa femme était morte, convoiter sa pupille; ils découvrent la ruse des amans et sont forcés de consentir à leur mariage. — Succès.

On a fait répéter le couplet suivant :

AIR : *Vaudeville de la Chasse au renard.*

Tout se détruit et tout se renouvelle,
Ce qui mourut un beau jour renaîtra,
Et la nature, à chaque instant nouvelle,
Dit que le monde encor long-temps vivra.
Quand un vieillard s'incline vers la tombe,
Un jeune enfant alors reçoit le jour,
L'un apparaît lorsque l'autre succombe,
Ne faut-il pas que chacun ait son tour ?

7 *id.* Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Cook. — *Le Monstre et le Magicien*, *Simple Histoire*, vaudeville, et le *Déserteur*, ballet, dans lequel M. Cook a joué le rôle du Déserteur. — On évalue à 5,600 fr. le produit de la recette.

8 *id.* Première représentation de CHARLES STUART, ou le *Château de Woodstock*, mélodrame en 3 actes, par MM. Félix C...., B.... et, musique de M. Alexandre, ballet de M. Coraly.

Le sujet de cet ouvrage tiré du dernier roman de Walter-Scott, offre par conséquent quelque analogie avec *Edouard en Ecosse*. Vaincu à Worcester, Charles Stuart se réfugie dans le château de Woodstock et y court divers dangers; en butte à de perfides machinations, il triomphe, grâce à l'héroïque dévouement d'un colonel Evrard, qui abandonne les drapeaux de Cromwell. — Succès.

10 *id.* Dernière représentation du *Monstre*.

19 *id.* Première représentation de la VISITE A BEDLAM, ballet-pantomime en 2 actes, par MM. Coraly et C....., musique M. Alexandre P...

C'est le vaudeville de MM. Scribe et Poirson, transformé en rond de jambes, en entrechâts et en jetés-battus. — Succès.

30 *id.* Première représentation du CRÉANCIER VOYAGEUR, vaudeville en 1 acte par MM. Francis, Saint-Georges et Martin Saint-Ange.

Le Oui des jeunes Filles, *les Inséparables*, *l'Ami Intime*, ont suffisamment fait connaître le sujet de cette pièce; mais les auteurs sont irréprochables, car elle avait été composée et lue avant les ouvrages que nous venons de nommer. Après deux ans et demi d'attente, leur *Créancier Voyageur* a paru enfin et a reçu un fort bon accueil.

5 Octobre. Représentation extraordinaire au bé-

243

néfice d'un homme de lettres. On a joué *les Vêpres Siciliennes*, tragédie; *les Ruses de Nicolas*, comédie; *les Meuniers*, ballet, et *Vatel*, vaudeville. — La recette a été de 3,262 fr.

12 *id.* Première représentation de JULIA, ou *les Rivaux de Florence*, mélodrame en 3 actes, par MM. Pujol, Boirie et M....., musique de M. Alexandre P..., ballet de M. Coraly.

La scène est à Florence. Julia a été enlevée en nourrice par un podestat ennemi de Côme de Médicis; son amant tue le podestat qui l'avait provoqué; nouvelle Chimène, elle demande vengeance. — Côme découvre la vérité, et unit Julia à Lorenzo, à qui un rival généreux a cédé ses droits. — Succès contesté.

16 *id.* Rentrée de Thérigny dans le mélodrame de *Julia*.

17 *id.* Première représentation (à ce théâtre) du *Vieux Garçon*, vaudeville, joué au Gymnase. — Début de la jeune Éliisa Guille.

28 *id.* Première représentation du COMMIS VOYAGEUR, ou *le Bal et la Saisie*, vaudeville en 1 acte, par M. Louis Montigny.

Le commis voyageur arrive à Lunel, dans l'auberge de madame Durand, qui, bien que poursuivie par ses créanciers, donne bal; une circonstance fait passer ce commis pour le nouveau préfet qu'on attend; on l'invite à la fête qui est troublée par les huissiers; il paie la dette de l'aubergiste et épouse la nièce de cette vieille folle. — Succès.

30. *id.* Reprise de *Riquet à la Houppe*.

31 *id.* Reprise du *Monstre*. — M. Gobert a joué ce rôle, que remplissait l'anglais Cook.

.....

RÉPERTOIRE DES OUVRAGES REPRÉSENTÉS SUR LE
THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN PENDANT
LE COURANT DE L'ANNÉE.

—————

Mélodrames.

Caissier (le).
Charles Stuart, ou le Château de Woodstock.
Château de Kénilworth.
Commissionnaire (le).
Corbeaux (les) accusateurs.
Deux (les) Sergens.
Docteur (le) d'Altona.
Ecole (l') du Scandale.
Fille (la) du Musicien.
Frères (les) à l'Épreuve.
Homme (l') Gris.
Jambe (la) de Bois.
Jocko.
Julia, ou les Rivaux de Florence.
Lindane.
Marie Stuart.
Monstre (le) et le Magicien.
Pie (la) Voleuse.
Prisonniers (les) de Guerre.
Vampire (le).
Vieux (le) Pauvre, ou le Bal et l'Incendie.

Drames.

Homme (l') Gris.

245

Vaudevilles.

Acteurs (les) à l'Épreuve.
 Avocat (l') et le Médecin.
 Bégueule (la), ou la Princesse et le Charbonnier
 Commis (le) Voyageur, ou le Bal et la Saisie.
 Créancier (le) voyageur.
 Ensorcelés (les).
 Etrennes (les) du Futur, ou la Corbeille de mariage
 Famille du Charlatan, ou les Orikalciennes.
 Flaneur (le).
 Filets (les) de Vulcain.
 Français (les) en Cantonnement.
 Gascon (le) à trois Visages.
 Juif (le).
 Mauvais (le) Sujet.
 M. Charles.
 Monsieur et Madame, ou les Morts pour rire.
 Oncle (l') et le Neveu.
 Panier (le) de Cevises.
 Petites (les) Danaïdes.
 Petite (la) Somnambule.
 Plan (le) de Campagne, ou le Nouvelliste.
 Riquet à la Houpe.
 Servante (la) Justifiée.
 Soldat (le) et le Chevrier.
 Tambour (le) et la Musette.
 Vieux (le) Garçon.
 Vogue (la).

Comédies.

Comédiens (les) de Brives-la-Gaillarde.
 Petits (les) Protecteurs.

Ballets-Pantomimes.

Almaviva et Rosine.

Déserteur (le).
Fille (la) mal gardée.
Gulliver.
Jean Jean.
Lisbell.
Meuniers (les).
M. de Pourceaugnac.
Polichinelle Vampire.
Ruses (les) Espagnoles.
Scaramouche, ou la Statue du Commandeur.
Visite (la) à Bedlam.

247

CIRQUE OLYMPIQUE,

BOULEVART DU TEMPLE.

ADMINISTRATION.

MM. Franconi frères, directeurs privilégiés.

Adolphe Franconi, directeur.

Ferdinand Laloue, administrateur.

Villain, de Saint-Hilaire, *id.*

Portelette, caissier.

....., régisseur.

Sylvain, souffleur, rue des Fossés-du-Temple.

Les bureaux de l'administration de comptabilité et la caisse sont au théâtre.

Conseils.

MM. Deshayes, notaire, quai de l'École.

Patural, avoué, rue d'Amboise, 7.

Leroy, huissier, carré Saint-Martin.

Bourla, architecte, rue Albouy.

ACTEURS.

MM. Paul Seigneurie, à Belleville.

Edmond, rue de Bondy, 52.

Chéri, rue du faubourg Montmartre, 7.

Philibert, rue Mêlée, 45.

Francisque, rue Phelippeaux, 7.

Delhomé, cour Batave.

Dubois, rue de Cléry, 73.

248

Achille, rue Grange-aux-Belles, 9.
 Rebar, boulevard du Temple, 6.
 Achn père, rue Notre-Dame-Nazareth, 1.
 Huot, rue des Marais, 27.
 Picoa, rue Saint-Maur, 20.
 Houel, rue Albouy, 7.
 Ducomet, rue de la Haumerie, 4.
 Ferin père, rue de Paradis, 24.
 Ballieste, rue du faub. du Temple, 1.

ACTRICES.

M^{mes} Millot, rue de Bondy, 28.
 D'Hautel, rue de Malte, 14.
 Sorant
 Caroline, rue de Bretagne, 9.
 Dubois, rue de Cléry, 73.
 Tigée, rue du faubourg du Temple.
 La petite Tigée, *id.*
 Latour, rue Saintonge, 40.

ECUYERS.

MM. Paul, faubourg du Temple.
 Bastien, *id.*
 Bassin père, *id.*
 Quertzner, *id.*
 Lagoutte père, *id.*
 L'Espérance, *id.*
 Le petit Paul, *id.*
 Bertotot, *id.*
 Camare, *id.*
 Lagoutte fils.
 Varnier, *id.*
 M^{me} Varnier, *id.*
 M^{lle} Lucie, *id.*
 M. Masseu, chef des écuries.

249

Ballets.

M. Télémaque maître de ballets et premier danseur, rue du faubourg du Temple.
 M. Monnet, premier danseur, rue Mèlée, 51.
 M. Bertotot, demi-caractère, faub. du Temple.
 M^{me} Télémaque, première danseuse, faubourg du Temple, 6.
 M^{lles} Clotilde, rue Mèlée, 50.
 Leuris, *id.*, rue Phelippeaux, 36.
 Godet, première coryphée, faub. St.-Denis. 56.

Corps des ballets.

MM. Fournol, Aehn aîné, Lunaire, Boulen, Olivary, Ferin fils, François, Grédelu, Bolzaguët.
 M^{mes} Pauline, Stéphanie, Victoire, Richaume, Péruche, Simon, Julie, Caroline.

Orchestre.

MM. Sergent, chef et compositeur, rue du faub. du Temple, 17.
 Firmin, trombonne, bibliothécaire, rue du faubourg du Temple, 19.
 Julien, premier violon et répétiteur, rue

Machinistes.

MM. Caron, chef, rue du faub. du Temple, 14.
 Joseph.

Contrôleurs.

MM. Seraine, chef, faub. du Temple, 17.

Buralistes.

M^{mes} Magnaudé Lagoute....

250

*Ouvreaux.*M^{mes} Godet, Petit, Lenègue, Adam, Menz.*Employés.*MM. Duray, tapissier, palais de Justice.
Colbert, garçon de bureau.*Magasin..*

MM. Delgrange, chef, faub. du Temple.

Habilleurs.

MM.

.....

*Magasin des femmes.*M^{mes} Lespérance Chauveau, chef du magasin.
Duval.
Sophie.*Principaux entrepreneurs et fournisseurs.*MM. Dumay, peintre-décorateur, rue Grange-
aux-Belles, 17.
Desmarais, fournisseur du luminaire, rue Ven-
dôme, 25.
Dublanc, pharmacien, rue du Temple, 139.
Mercy, cordonnier, faub. St.-Martin, 62.
Hérault, perruquier-coiffeur, rue du Temple.
Beaufils, médecin du théâtre, rue Neuve-Saint-
Denis, 13.

CIRQUE OLYMPIQUE.

7 Décembre 1825. Prem. représentation DU VIEILLARD BAVAROIS, ou *la Révélation*, mimodrame en deux actes, par MM. Ponet et Alexandre L..., musique de M. Sergent, ballet de M. Télémaque.

M. Vamberg (c'est le nom du vieillard) est un riche propriétaire généralement estimé. Dans sa jeunesse il fut condamné à mort comme coupable de meurtre. — Le scélérat qui a commis le crime, menace Vamberg de le dénoncer s'il ne lui donne une forte somme d'argent, et sur le refus qu'il éprouve, fait sa révélation au grand bailli. Celui-ci se rend auprès du roi, qui, connaissant l'innocence du vieillard, se plaît à la proclamer. — Succès.

7 Janvier. Prem. représentation de L'OFFICIER D'ORDONNANCE, mimodrame en un acte, par MM. Villiers et Benjamin A...

Cet officier d'ordonnance est blessé en portant une dépêche importante à un colonel, commandant une redoute; une jeune fille le remplace, et arrive assez à temps pour sauver le poste français; elle épouse le colonel. — Succès.

Février. Bals masqués le dimanche 5 et le mardi 7.

14 id. Prem. représentation de LA MÈRE DU SOLDAT, ou *les Tyroliens*, mimodrame en trois actes par MM. Ferdinand Laloue, Menissier et Ernest, musique de M. Sergent, ballet de M. Télémaque.

Un officier qui, malgré l'ordre qu'il en a reçu,

n'a point livré au pillage le canton où sa mère a reçu l'hospitalité, est condamné à mort, mais retient sa grace.

De nombreux incidens, des combats de toute espèce, un spectacle pompeux, ont assuré le succès de cette pièce.

28 *id.* Début des demoiselles Romanini oriskaniennes (danseuses sur le fil de laiton).

Nuit du 15 au 16 *mars*. — Un incendie très violent a consumé le théâtre et la salle du Cirque. Les flammes ont tout dévoré.

Al
Ch
Cu
Di
Do
Ea
Fe
H
In
M
M
M
M
M
M
O
P
I
V

RÉPERTOIRE DES PIÈCES REPRÉSENTÉES DANS LE
COURANT DE L'ANNÉE AU CIRQUE OLYMPIQUE.

Attaque (l') du Convoi.
 Chaîne (la) de poste.
 Cuirassier (le).
 Diligence (la) attaquée.
 Don Quichotte et Sancho-Pança.
 Exécution (l') militaire.
 Femme (la) magnanime.
 Hussards (les).
 Incendie (l') de Salins.
 Macbeth, ou la Forêt de Birnam.
 Mazeppa.
 Mère (la) du Soldat, ou les Tyroliens.
 Montre (la) d'or.
 Mort (la) de Kléber.
 Muette (la).
 Officier (l') d'ordonnance.
 Recruteurs (les).
 Redingote (la) et la Perruque.
 Roulier (le).
 Vieillard (le) bavarois, ou la Révélation.

353

THÉÂTRES ÉTRANGERS.

La Haye.
 Amsterdam.
 Anvers.
 Bruxelles.
 Tournay.
 Gand.
 Liège.
 Vienne.
 Saint-Pétersbourg.
 Londres.
 Nouvelle-Orléans.
 Rio-Janeiro (Brésil).

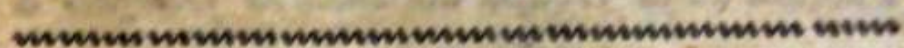


Tableau de la troupe du théâtre français à La Haye.

MM. Alexis Collicule, directeur privilégié.
 Mézeray, régisseur en chef.
 Moncassin, sous-régisseur.
 De Groot, caissier.
 Philibert, bibliothécaire.
 M. Compenhant, premier ténor en tous genres.
 Alexis Collicule, jeunes premiers, haute-contre.
 Lange, seconde haute-contre.
 Dumas, *Philippe*.
 Saint-Amant, *Martin*.
 Romain, première basse-taille noble.

368

Chollet, mères *Dugazon* et *duègnes*.
Fleury, *duègnes* et caractères.

Nota. Cette troupe a été, pour la plus grande partie, réunie pendant l'été dernier à Paris. Elle s'est embarquée au Havre au mois de septembre, allant remplacer la troupe dont les engagements étaient expirés du mois de juillet.

De l'ancienne troupe, MM. Cheret, Antoine, Marchand, Warnet sont revenus en France avec mesdames Cheret, Souplet et Antoine. M. Anglaire, qui en faisait partie, a élevé une maison de commerce de bijouterie; M. Clozel fils est devenu loueur de voitures, et sa femme est restée avec lui: on annonce le retour de madame Huby. Enfin M^{mes} Pauline, Notaire, Chollet, MM. Lelanc, Laroque, Paradol, Tabary et Ferrand ont continué leur engagement à ce théâtre.

Le correspondant à Paris est toujours M. L. Raymond, rue Trainée-Saint-Eustache, n^o 17.

EMPIRE DU BRÉSIL.

THÉÂTRE IMPÉRIAL DE RIO-JANEIRO.

Depuis l'occupation du Brésil par la cour de Lisbonne, on établit des théâtres dans les trois principales villes de cet empire, Fernambuco, Bahia et Rio-Janeiro. Nous ne parlerons que du théâtre de la capitale. Bâti sous les yeux de Jean VI, il fut brûlé il y a quelques années et reconstruit sur la même place. Le nouveau monument offre une façade peu en harmonie avec le reste de l'édifice. La salle intérieure, plus vaste que celle de l'Odéon

à Paris, est très bien décorée. Les rangs de galeries, au nombre de trois d'élévation, sont distribués en loges étroites et profondes et garnies de banquettes : les premières seules ont des chaises. Le parterre est parfaitement partagé. Chaque spectateur a une chaise à bras, et tous ces sièges particuliers sont coupés par trois allées qui vont jusqu'à l'orchestre, et dans lesquelles deux personnes peuvent passer de front. Au-dessus de l'entrée principale intérieure est la loge de l'empereur, en forme de salon, garnie de fauteuils et ornée de glaces et de rideaux de soie rouge. Dans le fond s'élève une petite galerie où siège la suite de S. M. Les devantures des galeries sont comme nos balcons de maisons, en fer, à jour et très ornées : depuis le mois de juillet dernier, la salle est éclairée au moyen du gaz hydrogène. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que cette vaste salle ne reçoit d'air que par l'entrée principale et quelques lucarnes percées seulement dans le corridor des premières loges. Sous le vestibule sont les bureaux, et à côté, un café dans lequel il n'y a ni tables, ni sièges : les Brésiliens prennent les rafraichissemens sur le comptoir. La scène répond à la grandeur de la salle, mais elle n'est nullement machinée et possède peu de décorations.

On représente ordinairement sur ce théâtre des opéras italiens, des pièces portugaises et brésiliennes. Depuis quelque temps on y a joint les ballets français. La troupe portugaise n'est pas des meilleures, l'italienne compte plusieurs chanteurs de mérite et deux ou trois castrats. Le ballet, composé de danseurs et de danseuses très connus à Paris, est formé pour trois années.

M. Lefèvre, maître des ballets.

370

MM. Falcoz, premier danseur.
 Toussaint, *id.*
 Labottière, *id.*
 Henry, second danseur.
 Martin, *id.*
 M^{mes} Juliette d'Argé, première danseuse et mime.
 Toussaint, première danseuse.
 Falcoz, deuxième danseuse.
 Labottière, *id.*
 M^{lles} Adèle, *id.*
 Cheza, *id.*
 Héloïse, *id.*
 Le corps de ballet est composé de figurans et
 figurantes français.

M. Victor Maraist se propose d'établir une troupe
 française à Saint-Pierre (Martinique) et à la Pointe-
 à-Pitre (Guadeloupe).

BULLETIN DES THÉÂTRES

PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE.

2. Reprise du *Ci devant Jeune homme*, aux Va-
 rétés.
3. Reprise de *M. Guillaume*, au Vaudeville.
4. A l'occasion de la fête du roi :
Une Aventure de Charles V, comédie en un acte
 et en vers, par M. Lafitte, au Théâtre Français.
L'Ecole de Rome, opéra en 1 acte, par MM. Ro-
 chefort, Vulpian et Lassagne, musique de MM.
 Panseron et Roll, à l'Odéon.

371

La *Fée du voisinage*, vaudeville par MM. Théaulon, F. de Courcy et Rousseau, au Théâtre de MADAME.

Le *Bourgeois d'Essonne*, vaudeville par MM. Vulpian, Rochefort et Lassagne, au Vaudeville.

La *Fête à la guinguette*, ou *les Jolis soldats*, vaudeville par MM. Théaulon, Francis et Dartois, aux Variétés.

La *Salle de police*, vaudeville par MM. Carmouche et Vanderbuch, à la Gaité.

Le *Fils de l'invalidé*, vaudeville par MM. Coupard et Varez, à l'Ambigu-Comique.

Le *Cadran de la commune*, vaudeville par MM. Crosnier, Jouselin la Salle et Montgenet, à la Porte-Saint-Martin.

Reprise du *roi René*, à l'Opéra Comique.

6. Première représentation du **DILETTANTE**, ou le *Siège de l'Opéra*, vaudeville à l'occasion du *Siège de Corinthe*, par MM. Théaulon, Théodore Anne et Gondelier, au vaudeville. — Succès.

8. Reprise de *Maxime*, à l'Odéon.

9. Reprise des *Voitures versées*, à l'Opéra-Comique.

11. Première représent. des **INCONVENIENS DE LA DILIGENCE**, vaudeville par MM. Théaulon, Dartois et Francis, aux Variétés. — Succès.

14. Reprise de la *Fille mal gardée*, ballet pantomime, à la Porte-Saint-Martin.

id. Reprise de *Jean-Bart*, à la Gaité.

16. Début de M^{lle} Camoin, à l'Opéra-Comique, par le rôle de la princesse, dans *Jean de Paris*, et par celui de Colombine, dans le *Tableau parlant*.

id. Première représentation de la **NIECE ET LE PUPILLE**, comédie en 3 actes et en prose, par MM. Caignez et Louis, à l'Odéon. — Succès contesté.

id. Représentation extraordinaire au théâtre de la Porte-Saint-Martin, au bénéfice des indigens du cinquième arrondissement. — Reprise du ballet d'*Almaviva et Rosine*. — Potier a joué le *Bourgeois-mestre de Saardam*. — Le ballet d'*Annette et Lubin*, exécuté par les artistes de l'Académie royale de Musique.

17. Première représentation de la LIQUIDATION, vaudeville par MM. Armand-Séville, Potier et Benjamin A., au théâtre du Vaudeville. — Succès.

18. Reprise de *Bajazet*, au Théâtre-Français.

id. Début de M^{lle} Caroline Pougaut, au Théâtre de MADAME.

id. Première représentation de L'ARMATEUR, drame en un acte, par M. Chavanches, à la Gaîté. Succès.

19. Reprise de l'*Ecarté*, au Théâtre de MADAME.

20. Représentation extraordinaire à l'Académie royale de Musique, au bénéfice de M. Laïs. On a joué le *Calife de Bagdad*, le second acte d'*Anacréon*, et le ballet de *Mars et Vénus*.

21. Première représentation de la NOCE ET L'ENTERREMENT, vaudeville par MM. Vulpian, Lassagne et D., au théâtre de la Porte-Saint-Martin. — Succès.

id. Reprise de l'*Homme sans façon*, à l'Opéra-Comique.

25. Première représentation des BOHEMIENS, opéra en 3 actes, paroles de M. Sauvage, musique de Weber, à l'Odéon. — Succès.

id. M^{me} Schutz a joué dans *Robin des bois*.

Cette représentation extraordinaire était au bénéfice de la famille Weber.

24. Première représentation du JEUNE MARI,

comédie en 5 actes et en prose, par M. Mazères, au Théâtre-Français. — Succès.

27. M^{me} Schutz a joué de nouveau à l'Odéon.

id. Début d'un danseur, élève de Coulon, à la Porte-Saint-Martin.

28. Première représentation de MARCEL, tragédie en 5 actes et en vers, par M. Rougemont. — Succès.

id. Première représentation de FIORELLA, opéra en 3 actes, par MM. Scribe et Auber, à l'Opéra-Comique. — Succès.

id. Première représentation du CONTUMACE, ou le *Duel et l'uniforme*, mélodrame en 3 actes, par MM. Saint-Maurice, Jousselin la Salle et Crosnier, musique de M. Alexandre P..... — Succès.

30. Première représentation de la MERE AU BAL ET LA FILLE A LA MAISON, vaudeville par M. Théaulon, au Vaudeville. — Succès.

id. Première représentation de l'ITALIENNE, ou le *Bigame*, mélodrame en 3 actes, par MM. Daubigny et Maurice Alhoy, musique de M. Adrien. — Succès.

Dans le courant de décembre on a joué *Thomas Morus*, tragédie de M. Draparnaud, à l'Odéon.

Paris et Bruxelles, vaudeville de M. Théaulon, et *M. Mathieu*, de M. Melesville, aux Variétés.

Le Testament, opéra de MM. S..... et à l'Odéon.

La Courtisane amoureuse, par MM. G....., F. L. et D....., au Vaudeville.

Le Garçon de recette, vaudeville, à l'Ambigu.

L'Amour et les poules, vaudeville, à la Gaité.

Les nouveautés annoncées sont :

A l'Académie royale de Musique : *Joconde*, ballet, *Pygmalion* et *Macbeth*, opéras.

Au Théâtre Français : le *Tasse*, *Riche et pauvre*, comédies, *Louis XI à Péronne*, drame, *Walstein*, le *Proscrit*, ou les *Guelfes et les Gibelins*, le dernier *Jour de Tibère*, *Julien dans les Gaules*, *Laurent de Médicis*, tragédies. — Plus, la reprise de *Henri VIII*.

A l'Opéra-Comique : l'*Artisan*, la *Lettre posthume*, *Aliénor et les deux Nuits*.

A l'Odéon : le *Cachemire*, comédie, *Françoise de Rimini*, tragédie ; la reprise du *Frère et la Sœur* et de *Christophe Colomb*.

Au Théâtre de MADAME : le *Télégraphe*, ou un *Effet de brouillard*, et l'*Education particulière*.

Au Vaudeville : *M. Bontemps*, ou la *Jeune bru*, le *Mari d'emprunt*, l'*Intérieur d'une Famille*, ou les *Amans malgré eux*, *J'épouse ma Femme*, la *Visite au château et les deux Héritages*.

Aux Variétés : le *petit Trompette*.

A la Gaité : le *Page ambitieux* et la *Fille du portier*, mélodrames.

A l'Ambigu : *Cartouche*, mélodrame ; le *Page ensorcelé*, le *Coureur de mariages*, le *Café de la garnison*, le *Portrait et le chapeau*, et le *Papier timbre*, vaudevilles.

A la Porte-Saint-Martin : le *Mariage de raison*, ballet, *Fructus belli*, vaudeville, le *Coche d'Auxerre*.

En 1826, il a été joué environ cent soixante-dix pièces nouvelles ; on calcule que plus de cent vingt auteurs ont eu les honneurs de la représentation

375

Ceux qui ont été les plus productifs sont messieurs Théaulon et Scribe ; chacun d'eux ne compte pas moins de treize ou quatorze ouvrages ; quelques-uns de leurs confrères les ont suivis de près, notamment messieurs Brazier, Francis, Dartois (Armand), Carmouche et Gabriel.

Voici les acteurs et actrices qui se sont le plus distingués cette année :

Nourrit fils, dans le *Siège de Corinthe*.

M^{lles} Mars, Rose Dupuis et M. Armand, dans *l'Intrigue et l'Amour*.

Michelot et M^{me} Desmousseaux, dans le *jeune Mari*.

Firmin, dans *Charles VI*.

Mourose, dans *l'Argent*.

M^{me} Pradher et Lemonnier, dans *la Vieille*.

M^{lle} Prevost et Chollet, dans *Marie*.

Ligier, dans *Rienzi*, et Beauvalet, dans les *Venitiens*.

M^{lle} Dorgebray, dans *la Forêt de Sénart*.

Mondonville, dans le *Barbier de Séville*.

Ferville, Paul et Léontine Fay, dans *Simple Histoire*.

Gontier, Jenny Vertpré et Léontine Fay, dans le *Mariage de raison*.

Numa, dans le *valet de l'Ambassadeur*.

Lepeintre aîné, dans le *Voisin, Vadeboncœur et le Dilettante*.

Laporte, dans *Oréno*.

Jenny Colon et Lafont, dans *la Mère au bal*.

Potier, dans le *Chiffonnier* et dans les *Inconvéniens de la diligence*.

Vernet, dans les *jolis Soldats*.

Bouffé, dans le *Pauvre de l'Hôtel-Dieu*.

576

Frédéric Lemaistre, dans *la Nuit des noces* et dans *le Vieil Artiste*.

Serre, dans *la Noce et l'Enterrement* et dans *le Contumace*.

Pendant l'impression de notre Almanach, deux procès dramatiques on eu lieu; en voici l'objet:

Quelques artistes de l'Odéon, dont les engagements n'ont point été renouvelés, ont attaqué le directeur, prétendant qu'il ne les avait point avertis à temps. Le tribunal n'a point accueilli leurs réclamations.

Une actrice du théâtre d'Orléans, M^{lle} *Elisa Martin*, avait débuté avec succès; mais une cabale ayant plus tard éclaté contre elle, M. le maire, dans la crainte de rixes, notifia au directeur, M. Chaillou, l'ordre de ne plus la faire reparaitre. Cette dame n'étant plus payée, réclama ses appointemens. Vainement le directeur a-t-il allégué que ce renvoi ne provenait point de son fait et qu'il y avait *force majeure*, le tribunal l'a condamné à payer à la demoiselle Martin, jusqu'au mois d'avril prochain, une indemnité, légère à la vérité, mais toujours onéreuse pour M. Chaillou. Cette circonstance nécessitera une clause nouvelle dans les engagements que l'on fera désormais.

Lundi, 4 décembre, pendant la représentation de *la Salle de police*, au théâtre de la Gaité, madame Adolphe et messieurs Mercier et Lequien sont tombés dans une trappe et ont été blessés. Lequien,

377

notamment, a eu l'épaule cassée. On a fait une collecte en sa faveur et l'on doit donner une représentation à son bénéfice.

RELEVÉ DES TROUPES DRAMATIQUES FRANÇAISES.

	Troupes.
A Paris (y compris celle des Nouveautés).	13
Dans les villes sédentaires.	26
Troupes d'arrondissemens et ambulantes.	36
En Belgique.	9
Russie, Autriche, Angleterre, Nouvelle-Orléans et le Brésil.	5

	89

TABLEAU NUMÉRIQUE DES ARTISTES DRAMATIQUES.

LIEUX OU ILS EXERCENT.	Acteurs.	Actrices.	Chanteurs des chœurs.	Chanteuses des chœurs.	Premiers danseurs.	Premières danseuses.	Danseurs coryphées.	Danseuses coryphées.	TOTAL.
Paris	222	171	115	93	26	34	71	74	804
Banlieue.	42	22	"	"	"	"	"	"	64
Villes sédentaires dans les départements.	343	267	178	161	21	21	53	55	1097
Troupes d'arrondis. et ambulantes.	300	250	"	"	"	"	"	"	550
Belgique et Hollande.	110	80	68	67	9	8	20	20	382
Vienne.	10	6	"	"	"	"	"	"	
Saint-Petersbourg.	10	8	"	"	"	"	"	"	
Londres.	8	10	"	"	"	"	"	"	
Nouvelle-Orléans.	9	8	"	"	5	"	8	8	97
Brsil,									
	1,054	822	559	321	61	70	152	155	2,994
	1,876		680		151		307		

379

Dans ce nombre ne sont pas compris 100 directeurs, 100 régisseurs, 100 chefs d'orchestres, 1,500 musiciens (dont 900 à Paris), les élèves de chant et de danse, les employés, les contrôleurs, les machinistes, ouvreuses de loges, habilleuses, etc. — Tout cela forme, au moins, un total de 2,000 personnes.

Voilà donc 5,000 individus qui vivent et font vivre leurs familles, grace aux théâtres. Ajoutez y les auteurs, les compositeurs, les fournisseurs de toute espèce, menuisiers, tapissiers, tailleurs, couturières, coiffeurs, etc., et vous pouvez affirmer que, sans les théâtres, 15,000 personnes seraient sans moyens d'existence.

NÉCROLOGIE DE 1826.

4 *Janvier*. Talon, après avoir rempli l'emploi de comique à l'Ambigu, dans les grandes villes de province, en Russie, au théâtre Saint-Martin, à l'Odéon, était devenu directeur de spectacle et associé de M. Dumaniant. — Il est mort à Poitiers.

5 *id.* Madame Lepeintre (Angélique-Antoinette-Amable Dupard), née le 28 juillet 1782.

Cette actrice qui était fort jolie a joué tour à tour aux Jeunes-Artistes, au Vaudeville, aux Variétés. Pendant six mois elle a éprouvé des souffrances inouïes, et son époux lui a prodigué les plus tendres soins. — Ses obsèques ont eu lieu à l'église de Bonne-Nouvelle.

31 *id.* Lantier, auteur de quelques pièces de théâtre, notamment du *Flatteur* et de l'*Impatient*.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

ALMANACH
DES SPECTACLES

1828

ALMANACH
DES
SPECTACLES
POUR 1828.
SEPTIÈME ANNÉE.

CONTENANT l'analyse des Pièces nouvelles, avec les couplets les plus saillans de chaque Vaudeville; l'Indication des Débuts; le Personnel des Théâtres de Paris, des départemens et de l'étranger; la Récapitulation des Artistes dramatiques français; la demeure des Artistes de Paris; le Prix des Places aux Théâtres, Spectacles et Etablissemens publics de la Capitale; les Noms des Artistes qui se sont distingués dans le courant de l'année, ceux qui ont voyagé; les Mutations, Nouvelles; la Nécrologie des Auteurs, Acteurs et Actrices morts en 1827, etc.

Ouvrage utile aux étrangers,

ET A TOUTES LES PERSONNES QUI APPARTIENNENT AUX THÉÂTRES
OU QUI LES FRÉQUENTENT.

PARIS,
J.-N. BARBA, ÉDITEUR,
COUR DES FONTAINES, N^o. 7.
ET AU MAGASIN DES PIÈCES DE THÉÂTRE,
RUE SAINT-MONORÉ, N^o. 210, EN FACE LE CAFÉ DE LA RÉGENCE.

1828.

AVANT-PROPOS.

NOUVELLES DIVERSES,

MUTATIONS, PROCÈS, ETC.

PENDANT la présente année théâtrale, nous avons eu quelques grands succès, notamment *Moïse*, opéra; *le Tasse*, drame; *Louis XI à Péronne*, *les Trois-Quartiers*, *l'Homme habile*, *la Première affaire*, comédies; et *Colporteur*, opéra-comique; *le Hussard de Felsheim*, *la Laitière de Montfermeil*, *Paris et Londres* et *M. Jovial*, vaudevilles; *Cartouche*, 30 ans ou *la Vie d'un joueur* et *le Vétéran*, mélodrames; *la Somnambule* et *la Neige*, ballets.

Livré à la discorde pendant six semaines, l'Opéra-Comique a perdu en procès un temps qu'il aurait mieux employé si la paix eût régné entre le directeur et les sociétaires, dont le triomphe a été complet dans la lutte qu'ils ont soutenue contre l'autorité de M. le duc d'Aumont et de M. Guilbert de Pixérécourt.

Le séjour de la troupe anglaise a fait sensation à Paris, et sa réunion à l'Opéra buffa ne peut avoir que d'heureux résultats, surtout, si, comme on l'annonce, on y joint des troupes allemandes et espagnoles.

Dans le dernier almanach, nous déplorions le désastre du Cirque; un autre incendie a détruit cette année le théâtre de l'Ambigu-Comique.

Comme les années précédentes, les auteurs ont

encore reproduit les ouvrages de leurs confrères, soit pour le fond soit pour la forme.

Cartouche a donné le jour à *Mandrin*, à *Poulailler*, à *Cartouche et Mandrin*, etc.

Les 30 ans de la Porte Saint-Martin ont été suivis de cinq ans, de deux ans, d'un an, etc., sur les autres théâtres.

L'auteur de la *Somnambule* ayant donné un ballet portant le même titre, de nouvelles *Somnambules* se sont promenées aux Variétés, puis au Vaudeville, à la Gaité, voire même au spectacle de M. Comte.

Le Château de Kenilworth, de *Walter-Scott*, qui avait déjà paru en mélodrame et en opéra, a été reproduit en drames pour le théâtre Français et pour l'Odéon.

Deux *Mazaniello* vont paraître et en feront sans doute naître plusieurs autres.

Enfin voici venir les *Faust*.

« Il en est jusqu'à trois que l'on cite déjà ! »

Quand nous serons à dix,.....

Plusieurs mutations ont eu lieu cette année dans les divers théâtres de Paris.

A l'Opéra, M. *Dubois* a été mis à la retraite et remplacé par M. *Lubbert*. — M. *Duplantys*, autre directeur, a remplacé M. *Bonnemaire* comme caissier. — M. *Kreutzer* a cessé d'être directeur de la musique, et M. *Miton*, maître de ballets, a été mis à la retraite.

Au théâtre Italien, M. *Lubbert*, directeur, a été remplacé par M. *Laurent*, qui a également la direction de la troupe anglaise.

Aux Français, M. *Albertin* a été nommé directeur

de la scène en remplacement de M. *Solomé*, qui a été appelé à l'Opéra en qualité de régisseur général.

A Feydeau, M. *Bernard* a succédé à M. de *Pixérécourt*.

A l'Odéon, M. *Sauvage* a pris la direction qu'avait abandonnée M. *Frédéric du Petit-Mère*, quelques jours avant sa mort.

Au Vaudeville, la direction, vacante par la mort de M. *Désangiers*, a été confiée à M. de *Guerchy*. *Bernard Léon*, artiste du théâtre de S. A. R. Madame, est passé au Vaudeville en qualité de régisseur général, et *Fontenay* a remplacé M. *Armand-Croizette* comme régisseur.

A la Porte Saint-Martin, M. *Crosnier*, administrateur, et M. *Boirie*, régisseur général, ont été remplacés l'un par M. *Jouslin Lasalle* et l'autre par M. *Carmouche*.

A la Gaité, M. *Varez*, ex-régisseur général de l'Ambigu-Comique, a succédé à M. *Victor Ducange* pour la mise en scène des ouvrages, et a de plus les fonctions de régisseur général.

Voici ce qui concerne les discussions qui ont eu lieu à l'Opéra-Comique :

Le 20 juin, madame *Ponchard*, jouant dans *Maison à Vendre*, a été mal accueillie ; elle s'est évanouie et n'a pu finir la pièce. Cela a causé beaucoup de bruit. D'après une décision de l'autorité, cette actrice, pour avoir quitté brusquement la scène, a été condamnée à n'y point paraître pendant trois mois. L'arrêté du duc d'Aumont portait que ses appointemens seraient suspendus le premier mois ; que, le second, elle n'en toucherait que la moitié, et rentrerait, le troisième, dans la totalité de son traitement, mais sans *feux*.

Par suite de cette affaire, sur laquelle M. Lemétheyer a fait un rapport qui a déplu à l'autorité, ce régisseur a été mis à la retraite et remplacé par M. *Alexandre Piccini*, qui, connaissant la résolution des sociétaires, n'est point entré en fonctions.

Presque tous les sociétaires prirent parti pour M. Lemétheyer et madame *Ponchard* contre le directeur, et, quoique la décision relative à cette dame eût été modifiée, MM. *Huet*, *Ponchard*, *Féréol*, *Lafeuillade*, *Valère*, *Chollet* et mesdames *Bou langer*, *Rigaud*, *Prévost* et *Colon*, cessèrent de jouer, et adressèrent au roi un mémoire par lequel ils demandaient qu'on les réintégrât dans tous leurs droits, méconnus, disaient-ils, par M. *Guilbert de Pixérécourt*. Ce dernier répondit par un autre mémoire où il rendait compte de sa gestion ainsi que des recettes et des dépenses. Cette situation, funeste aux intérêts de l'Opéra-Comique, dura plus de deux mois. Enfin, M. le duc d'Aumont, éclairé par la commission des auteurs, fit rapporter l'ordonnance rendue contre les artistes signataires du mémoire; la paix fut signée entre les sociétaires qui s'étaient retirés et ceux qui n'avaient point cessé de paraître, tels que MM. *Lemonnier*, *Vizentini*, mesdames *Desbrosses*, *Pradher*, *Paul*, etc., etc., et, le 3 septembre, la troupe complète reçut les bravos unanimes du public. (Quelques jours avant, mademoiselle *Colon* avait contracté un nouvel engagement avec le directeur.) M. Lemétheyer ayant repris ses fonctions, M. de *Pixérécourt* fut mis à la retraite, et l'administration confiée à M. *Bernard*, ancien directeur de l'Odéon.

Au mois d'avril, madame *Casimir*, sociétaire de ce théâtre, est partie furtivement, au mépris de ses engagements. — Elle est rentrée le 6 août. Madame *Bras*, actrice du Vaudeville, à l'instar de

madame *Casimir*, est partie pour la Russie, où elle joue en ce moment.

Le 2 octobre, madame *Pouilley*, actrice de l'Opéra, est partie furtivement pour la Hollande; elle devait jouer dans les *Noces de Gamache*, et l'on a été obligé de changer le spectacle.

Mlle. *Cinti*, quelques jours après son mariage avec M. *Damoreau*, a demandé à profiter d'un congé pour suivre son époux à Bruxelles; cette faveur lui ayant été refusée, elle est partie *incognito*.

Enfin, madame *Boinet*, actrice engagée au théâtre de Toulouse, au lieu de prendre la route de cette ville, s'est dirigée vers Saint-Petersbourg, laissant le directeur dans l'embarras.

La Comédie française a pris une mesure pour empêcher la vente des billets de faveur et pour que les billets pris aux bureaux fussent seuls reçus au contrôle.

Cet exemple a été suivi par le théâtre des Variétés et devrait l'être par toutes les autres administrations théâtrales.

Un comité chargé de régler la mise en scène, a été organisé à l'Académie royale de musique et de danse. Il se compose de MM. Turpin de Crissé, président, Duplantys, Lubbert, baron Gérard, Darcet, membre de l'Institut, Lenormant, inspecteur des Beaux-Arts, Duponchel et Janson, architectes.

Lord *Clanvilliam*, ambassadeur d'Angleterre, à la cour de Berlin, devait épouser Mlle. *Sontag*, ancienne actrice du théâtre Italien; ce mariage n'a pas eu lieu.

Les acteurs de la troupe de M. *Dellemence*, après avoir joué à Condé, retournaient à Valenciennes par

une nuit obscure. Deux fiacres transportaient la caravane dramatique ; les acteurs occupaient le premier, les actrices et le chef d'orchestre le second. Tandis que ce dernier rassurait les dames sur les craintes qu'elles témoignaient, la voiture est arrêtée par des brigands à longues moustaches, le musicien est dépouillé, et lorsqu'à son arrivée, il raconte son aventure, en portant à 29 le nombre des voleurs, un grand éclat de rire accueille son rapport.... Les voleurs étaient les acteurs du premier fiacre.... C'était encore une comédie !

Ligier a joué dans la même soirée, sur le théâtre de Nantes, *Manlius* et *Othello*.

Ce théâtre a été fermé le 9 janvier par suite de la faillite du directeur ; les acteurs se sont réunis en société pour continuer les représentations.

Mlle. *Georges* devait jouer *Méropé* à Valenciennes ; six heures sonnent, et le rideau ne se lève pas. Le parterre demande la *pièce* ! Et le commissaire de police vient annoncer que Mlle. *Georges* est habillée, mais que la troupe ambulante qui devait la seconder, n'a point paru. Le public reprend tranquillement son argent et s'en va *comme il était venu*.

Cette actrice n'a pu obtenir l'autorisation de faire représenter *Léonidas* à Amiens. Cette tragédie avait cependant été jouée dans beaucoup d'autres villes.

(Février.) Le Cirque de l'écuyer *Avrillon*, à Marseille, s'est écroulé ; il n'y avait heureusement personne dans la salle.

Le 4 du même mois, un incendie a éclaté au théâtre de Gaud ; on est parvenu à l'éteindre au bout de quelques heures. Peu de jours auparavant, une femme était tombée des troisièmes loges dans le parterre. Un incendie s'est aussi déclaré au petit théâtre

d'Opéra de Londres. Cet établissement a dû son salut à l'abondance de l'eau qui était dans les réservoirs.

La belle salle de spectacle nouvellement construite à Gênes, s'est écroulée.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, le théâtre de l'Ambigu-Comique a été consumé; c'était l'anniversaire de la mort de M. Audinot. On venait de répéter après le spectacle afin de juger de l'effet d'un feu d'artifice qui devait figurer dans un mélodrame nouveau intitulé : *La Tabatière*. Peu d'instans après, l'incendie a éclaté et s'est communiqué si rapidement qu'en moins d'une heure le théâtre et la salle ont été entièrement détruits; les bâtimens du côté de la rue Basse ont seuls été préservés. Le concierge, nommé *Cauroy*, et un pompier, ont péri dans les flammes. Le 19, S. Ex. le ministre de l'intérieur a accordé un nouveau privilège, jusqu'à 1840, à M^{me}. veuve *Audinot* et à M. *Sénépart*, son associé, et donné à ce dernier le titre de directeur gérant.

N'ayant point assez d'espace sur l'ancien terrain, l'administration fait construire une salle nouvelle à l'angle du boulevard Saint-Martin, et dont l'ouverture aura lieu à la fin de février ou au commencement de mars.

Nota. La compagnie du *Phénix* refusait de payer le montant de l'assurance, mais un jugement arbitral en date du 8 sept. l'a condamnée au paiement de 174,400 francs. L'administration de l'Ambigu réclamait 240,000 francs.

(Nuit du 30 au 31 octobre.) Un incendie a consumé les boutiques situées dans la galerie derrière le théâtre Français, dont la conservation est due, en grande partie, à la présence d'esprit de M. *Laurent*, contrôleur en chef, qui a placé deux pompiers vers

une lucarne par laquelle le feu pénétrait. La librairie de M. *Dauthereau* a brûlé entièrement ; celle de M. *Barba* a été fort endommagée. La collection de ses pièces de théâtres, collection la plus complète jusqu'à ce jour, a été heureusement sauvée. Son magasin est transféré, provisoirement, rue Saint-Honoré, n. 210, dans l'ancien local de la Civette, en face du café de la Régence.

Le 17 novembre, M. *Joseph*, acteur et régisseur en second du théâtre de la Gaité, s'est tiré un coup de pistolet. On attribue cet acte de désespoir à l'impossibilité de payer un billet de 160 francs.

La doyenne des actrices du monde, *miss Anne Borlebrog*, est morte dans le courant de janvier à Charlestown (États-Unis), à l'âge de 88 ans. Elle avait débuté à 15 ans avec Garrick, par le rôle de Marguerite, de la tragédie d'*Henri VIII*, de Shakspeare. Elle a joué jusqu'à 78 ans les rôles de jeunes mères et les grandes princesses, et ce ne fut qu'à 66 ans qu'elle abandonna sans retour les ingénuités et les pages.

M. *Édouard Simplon*, directeur du théâtre du Parc à New-York, a été assigné par un ébéniste, qui réclamait des dommages et intérêts, pour avoir débauché deux de ses apprentis, en les engageant comme figurans.

La défense du directeur a été accueillie ; mais le juge qui présidait la cour a fait une vive semonce aux directeurs qui ont l'imprudence d'encourager de jeunes ouvriers à renoncer, en faveur du théâtre, à l'état auquel ils sont destinés par leurs parens.

Dans le courant de février, on joua *Tartufe* sur le grand théâtre de Marseille, et au moment où l'on couronna le buste de Molière, on exécuta l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* — M. Pe-

pin, chef d'orchestre, a été, pour ce fait, traduit à la police municipale.

Le 8 novembre, on avait joué cet ouvrage sur le théâtre de Nîmes; on le redemanda pour le dimanche suivant, mais une trentaine d'individus s'opposèrent à ce qu'il fût représenté. Ils injurièrent les acteurs, leur jetèrent des marrons, et le spectacle ne put être continué. La salle a été fermée les jours suivans.

D'après les réclamations du ministre de la maison du Roi et du duc d'Aumont, le ministre de l'intérieur a défendu le *Coureur de Veuves*, opéra, qu'on avait joué au théâtre des Nouveautés.— Cette pièce, revue et corrigée, a reparu quelques jours après.

A Nantes (le 9 novembre), les *Compagnons du devoir*, vaudeville, ont été l'occasion de quelques désordres. L'autorité, instruite que les ouvriers-compagnons de la ville avaient le projet de se rendre au théâtre pour applaudir ou siffler ce qu'ils trouveraient de flatteur ou de désagréable pour leur corps, fit substituer une autre pièce sur l'affiche. Mais les perturbateurs exigèrent à grands cris les *Compagnons*, et l'adjoint du maire se vit forcé de faire évacuer la salle, sans employer pourtant le concours de la force armée. Les plus mutins furent arrêtés et relâchés après avoir donné leur nom et leur adresse.

M. *David*, ancien directeur du théâtre de Toulouse, nous prie d'annoncer qu'un jugement définitif rendu dans cette ville, a cassé un précédent jugement qui l'avait déclaré en faillite.

Le 19 octobre, les restes de *Talma* ont été déposés dans le tombeau élevé à sa mémoire au cimetière du Père-Lachaise. Un grand nombre d'artistes français et étrangers, d'hommes de lettres, etc.,

ont assisté à cette cérémonie, et M. de Kératry a prononcé un discours.

Le même jour, un vol considérable a été commis chez M^{lle}. Mars. Des diamans, estimés plus de 100,000 francs, et plusieurs billets de banque, ont été enlevés à l'aide de fausses clefs. Peu de temps après, le voleur a été arrêté à Genève, et les objets volés ont été retrouvés sur lui.

On construit une nouvelle salle de spectacle à Dijon : on espérait l'ouvrir pour la fête du Roi ; mais l'inauguration ne pourra guère en avoir lieu avant le mois d'avril.

On avait dit que le danseur *Henri*, qui jouait, il y a quelques années, le rôle d'un aliéné dans *Fitz-Henri*, à la Porte-Saint-Martin, avait réellement perdu la raison, et qu'on le tenait enfermé à Naples dans une maison de santé. Ce fait a été démenti.

Le baron de Rottemberg, lieutenant-général, commandant la 16^e. division militaire à Lille, a exigé du directeur du théâtre une loge *gratis*. Celui-ci s'est cru autorisé à la lui refuser. L'un et l'autre on fait valoir des décisions ministérielles. En attendant une décision définitive, le général se dispense d'aller au spectacle, et les officiers de la garnison, sur l'invitation de leur chef, n'ont point renouvelé leur abonnement, que, cependant, une loi rend obligatoire. L'affaire a depuis été arrangée.

On a construit un nouveau théâtre à Ajaccio : d'après une décision du conseil municipal, on lui a donné le nom de *Saint-Gabriel*, patron de M. de Lantivy, préfet de la Corse.

M^{me}. Ziesenis née *Wattier*, célèbre actrice, est morte à La Haye le 23 avril à l'âge de 66 ans. Madame *Wattier* passait pour la première tragédienne

de l'Europe ; elle avait reçu de Napoléon une pension de 6,000 fr. dont moitié seulement lui était payée depuis 1814.

M^{me}. *Grevelinck*, première actrice du théâtre royal d'Amsterdam, s'est noyée le 14 août ; on ignore les causes de ce suicide.

A Toulouse les étudiants, enchantés de M^{lle}. *Mars*, lui ont offert une couronne, dont chaque feuille, d'un métal précieux, portait le nom des rôles illustrés par ce rare talent. Par une attention pleine de délicatesse et de grâce, M^{lle} *Mars* s'est empressée le soir même de parer sa tête de ce riche et touchant ornement.

Le grand théâtre de Lyon a été construit par les architectes Farge et Falconnet.

Le 19 juin on a joué au Théâtre-Français la comédie *des Trois Quartiers*, qu'on y avait représentée la veille. C'est une innovation, dont on avait peu d'exemples à ce théâtre.

Les divers costumes de *Talma* ont été vendus publiquement le 26 mars. Voici les prix auxquels ils ont été adjugés : Charles VI, 160 fr. ; la perruque, 45 fr. — Ladislas, 230 fr. — Le Cid, 62 fr. — Mithridate, 100 fr. — Richard III, 120 fr. — Les deux Néron, 132 fr. — L'Othello, une fois joué à l'Opéra, 131 fr. — Léonidas, 200 fr. — Clovis, 97 fr. — Joad, 120 fr. — Nicomède, 60 fr. — Le Maire du Palais, 115 fr. — Philoctète, 40 fr. — Tippoo-Saïb, 96 fr. — Leicester, 321 fr. — Meineau, 45 fr. — Falkland, 42 fr. — Danville, 130 fr. — Le Misanthrope, 400 fr. — Bayard, 51 fr. — Le Grand-Maitre des Templiers, 40 fr. — Jean de Bourgogne, 79 fr. — Manlius, 80 fr. — Sylla, 160 fr. — Hamlet et le poignard, 236 fr. —

Oreste (d'Andromaque), 100 fr. — Oreste (de Clytemnestre), 80 fr. — Total, 3,882 fr.

On regrette que la Comédie-Française n'ait point acquis cette précieuse garde-robe.

Une représentation du *Siège de Paris* et du *Mariage de raison* a été donnée le Lundi de Pâques, sur le théâtre de Meaux par une société d'amateurs et d'artistes ambulans. La recette fut telle que les comédiens se virent forcés de se cotiser pour payer le déficit des frais, et pour couronner la soirée, l'un d'eux fut conduit en prison, sous la prévention d'un outrage aux mœurs.

La d^{lle}. *Jolivet*, actrice du théâtre de Toulouse, a accusé un sieur S.... de lui avoir dérobé une obligation de 30,000 fr. et quelques bijoux, qu'elle avait jadis recus de lui, par suite de liaisons intimes. Le tribunal a condamné le sieur S.... à un mois de prison, 50 francs d'amende et aux dépens, mais il n'a accordé aucuns dommages intérêts à la plaignante.

Une lettre insérée dans les journaux et signée de MM. *Dupaty*, *Bouilly*, *Planard* et *Etienne*, refusant aux auteurs de l'Opéra-Comique le droit de vendre leurs ouvrages, M. *Champein* a adressé, à ce sujet, une réclamation appuyée par MM. *Chérubini*, *Boyet-dieu*, *Berton*, *Delavigne*, *Mélesville*, *Hérolde*, *Caraffa*, *Auber*, *Kreutzer*, *Mazères* et *Fétis*.

M^{lles}. *Gros*, *Delattre*, *Falcoz* et *Gorenflot* ayant intenté un procès au directeur de l'Odéon, qui, disaient-elles, ne les avaient point prévenues à temps de la rupture de leurs engagements, le tribunal a confirmé un premier jugement qui déboutait ces dames de leurs prétentions et les a condamnées aux frais et dépens.

M. *Mondonville* avait contracté un engagement

avec M. Prat directeur du théâtre de Bordeaux. Ce dernier apprenant que M. Mondonville allait entrer à l'Opéra-Comique de Paris, réclama des dommages intérêts considérables et n'obtint que la restitution d'une avance de 866 francs. Ayant appelé de ce jugement, la cour, après une courte délibération, adopta les motifs des premiers juges et mit l'appellation au néant.

Mlle. *Aspatie Desquittaines*, actrice du théâtre de Versailles, ayant manqué à des répétitions, avait été mise à l'amende, qu'elle refusa de laisser prélever sur ses appointemens. Actionnée par le directeur devant le tribunal de commerce, elle a été condamnée à payer 6 fr. 50 c.

M. le baron de *Mongenot*, directeur du théâtre de la Porte-St.-Martin, et M. *Crosnier*, inspecteur-général de ce théâtre, ont été en procès, au sujet de leur acte d'association. M. *Crosnier* avait été exclu, mais le tribunal l'a maintenu dans ses droits. Cependant il n'est pas rentré.

Il y a eu aussi un procès entre M. *Ladureau*, caissier de l'Odéon, et l'administration de ce théâtre, au sujet de billets d'entrée, dans la jouissance desquels il a été maintenu par jugement de la Cour royale. — Par décision subséquente de M. le vicomte de *La Rochefaucauld*, M. *Ladureau* a été remplacé.

MM. *Lecomte* et *Clozel* ont attaqué M. *Sauvage*, directeur du même théâtre, en paiement de leurs appointemens pendant la fermeture de la salle.

Mlle. *Lefèvre*, qui a débuté sans succès à ce théâtre, a voulu forcer le directeur à la faire paraître une seconde fois. M. *Picard* a été nommé arbitre.

M. *Casimir Daussigny*, qui avait joué quelques rôles au théâtre des Nouveautés, sous le nom de

Camille, ayant prétexté une indisposition, qui n'a point été reconnue réelle, a été exclu du théâtre. Il s'est adressé au tribunal de Commerce, qui a décidé que, puisque cet acteur recevait ses appointemens, il n'avait aucun droit à réclamer de rôles.

Mlle. *Cælina Fabre*, actrice du Vaudeville, a aussi attaqué le directeur, qui lui avait retiré un rôle de soubrette dans *la Laitière de Montfermeil*. — Elle a depuis débuté au théâtre de Marseille, où elle n'a pas été fort bien accueillie.

Les nommés *Morand* et *Hadancourt*, contrôleurs au théâtre de la Porte-St.-Martin, ont été condamnés, le premier à deux ans et le second à un an de prison, pour vente de contremarques au détriment de l'administration.

M. *Bérard* a plaidé pour la résiliation de l'engagement de la Dlle. *Estelle*, attendu le refus de cette actrice de jouer un rôle qui n'était pas, disait-elle, de son emploi.

Mme. *Mainvielle-Fodor* a réclamé du vicomte La Rochefoucauld le paiement intégral de ses appointemens, montant à 48,000 fr., en se fondant sur cette clause de son engagement : « Les appointemens seront payables sans être passibles d'aucune amende ni retenue, pour quelque cause que ce soit. » M. de La Rochefoucauld s'y refuse, en s'autorisant de la prolongation d'une maladie qui prive, depuis si long-temps, l'administration du théâtre Italien du service de cette dame, qui a reçu 30,000 fr., bien qu'elle n'ait joué qu'une seule fois, en décembre 1825. Tel est le fond du procès. — Par arrêté du 17 mai, M. le préfet de la Seine a revendiqué l'affaire comme étant du ressort de l'autorité administrative supérieure.

M. *Fay*, correspondant de théâtres, ayant fait au-

tographier la partition du *Mariage de raison*, pour les directeurs des théâtres de départemens, a été accusé de contrefaçon par l'éditeur de cet ouvrage, et par MM. *Fray, Jouve et Janet*, propriétaires des différens airs qui y sont encadrés. Le tribunal n'a point vu de délit dans ce fait et a renvoyé absout M. *Fay*. — En appel, M. *Fay* a été condamné à 100 fr. d'amende et aux frais.

Le sieur G...., élève en chirurgie de la marine à Toulon, fut traduit, le 3 avril, devant le tribunal correctionnel de cette ville, pour avoir donné un soufflet à un soldat qui lui interdisait les coulisses du théâtre, où il voulait pénétrer. Le sieur G.... a été condamné à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

La D^{lle}. *Henriette C...a*, actrice du théâtre d'Amiens, et traduite devant le tribunal de cette ville, accusée du vol d'une bague chez un bijoutier, a été acquittée. On n'a pu croire que le besoin l'ait conduite au vol, la D^{lle}. *Henriette* ayant 600 fr. d'appointemens par mois, et des ressources d'une autre espèce ne lui manquant pas d'ailleurs. Ce dernier fait est notoire, a dit l'avocat.

M. *Frédéric Roubaut*, engagé au théâtre d'Amiens pour remplir l'emploi dit des *Elleviou*, avait fait ses trois débuts, non sans opposition; cependant, il se croyait admis, lorsqu'un arrêté du maire a obligé le directeur, M. *Martin Thouring*, à remplacer cet acteur. Celui-ci a réclamé une indemnité; le directeur a refusé, sous le prétexte de force majeure, mais le tribunal à qui la cause a été soumise, a donné gain de cause au sieur Frédéric, à qui il a été alloué, non-seulement le montant des appointemens du mois commencé, mais une indemnité de 300 fr.

Nota. Une affaire de ce genre a été jugée de la

même manière par le tribunal d'Orléans, en faveur de Mlle. *Élisa Martin*.

La ville de Marseille est en procès avec les propriétaires du théâtre, qui prétendent changer la destination de leur salle.

Depuis la publication de notre dernier almanach, les pièces qui sont tombées dans le domaine public sont celles de *Marsollier* comme poète, et de *Méhul* comme compositeur.

Le 18 novembre, les artistes de la troupe de Caën donnaient une représentation du *Landaw*, où *Perlet* remplissait le principal rôle; on redemanda le couplet final à l'éloge des Grecs; le maire refusa cette permission. Le bruit ayant augmenté, les acteurs reparurent et répétèrent ce couplet. Le lendemain on les mit en prison, en vertu d'un règlement de police municipale, du 12 février 1818, approuvé par le préfet du Calvados, ainsi conçu: Vu les art. 3 de la loi des 16 et 24 août 1790, 6 et 7 du décret du 13 janvier 1791, et l'arrêté du directoire exécutif du 25 pluviôse an 4. — « Il est défendu aux acteurs de lire aucun billet, de rien débiter d'étranger aux pièces représentées, ni de répéter aucun passage, ni couplet. »

Le maire a fait signifier au directeur que les acteurs qui avaient contrevenu au règlement ne reparaitraient plus sur le théâtre de Caën. — Une souscription a été ouverte, pour les artistes emprisonnés, et dont voici les noms: *Édouard*, *Saint-Firmin*, *Alexis* et *Motreau*.

Rêlâches dans les théâtres.

(26 décembre.) Jour de Noël.

(20 janvier.) Anniversaire de l'assassinat de Louis XVI. Le 21 étant un dimanche, ce relâche a été devancé.

Dimanche des rameaux (8 avril) clôture des grands théâtres. Mercredi 11, clôture des théâtres secondaires.

Les uns et les autres ont rouvert lundi 16.

(1^{er}. novembre.) Jour de la Toussaint.

Recettes de divers théâtres de Paris pendant le mois de septembre 1827.

Opéra, 45,915 fr. — Théâtre Français, 55,482 fr. — Opéra-Comique, 61,059 fr. — Opéra Italien, 13,058 fr. — Odéon (spectacle Français), 37,612 fr. — Théâtre de Madame, 37,884 fr. — Vaudeville, 47,417 fr. — Nouveautés, 28,759 fr. — Variétés, 32,858 fr. — Gaité, 37,870 fr. — Porte Saint-Martin, 57,129 fr. — Cirque, 85,205 fr. — Ce qui présente, année commune, un total de plus de 6 millions. (L'Ambigu ne figure point dans ce relevé.)

Artistes qui se sont distingués.

Mlle. Mars, dans *Émilie*.

Firmin, dans le *Tasse*.

Mme. Schutz, dans les opéras d'*Othello* et de *Tancrède*.

Mme. Paul Montessu, dans les ballets d'*Astolphe* et *Joconde*, et de la *Somnambule*.

Mlle. Anaïs, dans *l'Homme du Monde*.

Mme. Jenny-Verpré et M. Legrand dans *la Chatte métamorphosée en Femme* et dans *la Marraine*.

Lepeintre aîné, dans *le Courrier des Théâtres*, dans *le Hussard de Felsheim* et dans *M. Botte*.

Mlle. Jenny-Colon, dans *la Laitière de Montfermeil*.

M^{me}. Théodore, dans *Sainte-Périne*.
 Philippe, dans *M. Jovial*.
 M^{me}. Albert, dans *Faust*.
 Frédéric-Lemaître, dans *Trente ans ou la vie d'un
 Joueur*.
 M^{me}. Dorval, dans la même pièce.
 M^{lle}. Mimi Dupuis, dans *le Mariage de Raison et
 dans la Neige*, ballets.
 Mazurier, dans ce dernier ballet.

*Artistes de la capitale qui ont donné des représentations
 dans les départemens.*

MM. Dérivis.	M ^{mes} . Boulanger.
Nourrit père.	Lemonnier.
Adolphe Nourrit.	Montano.
M. et M ^{me} . Dabadie.	M. et M ^{me} . Duprez.
Prévost.	M. et M ^{me} . Mondonville.
M ^{lles} . Frémont	MM. Siran.
Cinti.	Saint-Preux.
Mars	Peyronnet
Duchesnois.	Léon Bizot.
Dupont.	Éric-Bernard.
MM. Lafont.	M ^{lle} . Gersay.
Armand.	MM. Gontier.
Monrose.	Bernard-Léon.
Ligier.	Perlet.
Lafeuillade.	Lepeintre aîné.
Vizentini.	Lafont (du Vaudeville.)
Tilly.	Philippe.
Martin.	Odry.

Artistes nomades.

M ^{lle} . Georges.	M ^{lle} . Élixa Guille.
M. et M ^{me} . Lagardère.	Thuillier.
Potier.	M ^{lle} . Pauline Bourson.
M ^{me} . Petit David.	

19

PRIX DES PLACES

AUX DIFFÉRENS THÉÂTRES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

(La salle contient 1937 personnes.)

	fr	c.
Balcon.	10	»
Premières et deuxièmes loges de face, amphithéâtre et orchestre.	7	50
Rez-de-chaussée, deuxièmes de côté et troisièmes de face.	6	»
Troisièmes de côté et quatrièmes de face.	4	»
Parterre, amphithéâtre des quatrièmes et cinquièmes de côté.	3	60

THÉÂTRE FRANÇAIS.

(1522 personnes.)

Balcon, premières, deuxièmes de face, loges de la galerie, baignoires et or- chestre.	6	60
Première galerie et deuxièmes loges de côté.	5	»
Troisièmes loges et loges du cintre.	3	30
Parterre et deuxième galerie.	2	20
Amphithéâtre.	1	80

20

OPÉRA-COMIQUE.

(1720 personnes.)

	fr.	c.
Balcon, premières loges, secondes de face, rez-de-chaussée, orchestre.	6	60
Première galerie et troisièmes loges.	4	40
Deuxième galerie et quatrièmes loges.	2	75
Parterre.	2	20
Troisième galerie.	1	65

THÉÂTRE ROYAL ITALIEN.

(1282 personnes.)

Premières loges, deuxièmes de face, premier balcon.	10	»
Deuxièmes loges de côté, rez-de-chaussée et orchestre.	7	50
Troisièmes de face.	6	»
Troisièmes de côté.	2	»
Quatrièmes.	4	»
Parterre.	3	60
Amphithéâtre des quatrièmes.	2	»

SECOND THÉÂTRE FRANÇAIS (ODÉON).

(1628 personnes.)

Avant-scène du rez-de-chaussée et des premières; balcon, premières grillées et stalles.	6	»
Avant-scène des deuxièmes, premières découvertes, troisièmes grillées et orchestre.	5	»

21

	fr.	c.
Avant-scène des troisièmes et première galerie.	4	•
Seconde galerie.	2	50
Rez-de-chaussée et baignoires.	3	•
Troisième galerie, troisièmes grillées, quatrièmes du cintre et parterre.	1	50
Amphithéâtre.	1	•

THÉÂTRE DE S. A. R. MADAME (GYMNASE).
(1040 personnes.)

Avant-scène, loges fermées, balcon et stalles.	5	•
Loges de la galerie.	4	50
Premières loges, baignoires, orchestre et première galerie.	4	•
Deuxièmes loges.	2	50
Deuxième galerie et loges du cintre.	2	25
Parterre.	2	•

VAUDEVILLE.
(1257 personnes.)

Balcon, avant-scène du rez-de-chaussée et des premières, stalles.	5	•
Avant-scène des deuxièmes, premières et deuxièmes grillées de face.	4	50
Orchestre, baignoires, première et deuxième galerie.	4	•
Deuxièmes de côté.	3	•
Troisièmes.	2	50
Amphithéâtre des troisièmes.	2	•
Quatrièmes et parterre.	2	•
Amphithéâtre des quatrièmes.	1	50

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS.

	fr.	c.
Avant-scène de la galerie et des premières loges.	6	.
Loges de la galerie et balcons.		
Premières loges et stalles.	5	.
Première galerie et baignoires.	4	50
Orchestre.	4	.
Deuxièmes loges.	3	.
Troisième galerie.	2	50
Parterre.	2	.
Amphithéâtre.	1	50

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

(1245 personnes.)

Balcon, avant-scènes des premières et rez-de-chaussée.	5	.
Premières, deuxièmes de face, avant-scène des deuxièmes et rez-de-chaussée de face.	4	.
Orchestre, galerie des premières et rez-de-chaussée de côté.	3	50
Deuxièmes de côté, avant-scène des troisièmes et loges de face.	3	.
Troisièmes de côté.	2	75
Parterre et amphithéâtre des troisièmes.	1	65
Galerie et amphithéâtre des quatrièmes.	1	25

23

THÉÂTRE DE LA GAITÉ.

(1254 personnes.)

	fr.	c.
Avant-scène et loges grillées de face.	3	60
Loges de rez-de-chaussée, premières de côté et deuxièmes de face.	2	40
Baignoires et première galerie.	2	.
Orchestre.	1	80
Deuxième galerie de face.	1	50
Parterre.	1	25
Deuxième galerie de côté.		90
Amphithéâtre.		60

AMBIGU-COMIQUE.

THÉÂTRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN.

(1803 personnes.)

Avant-scène des baignoires et des premières, premier et deuxième rangs.	5	.
Balcon, loges grillées, premier et second rangs.	4	50
Premières de côté, premier rang.	3	50
Avant-scène des deuxièmes, premières de côté du second rang, galerie des premières, deuxièmes, orchestre et baignoires.	2	75
Deuxièmes loges de côté et loges du cintre.	2	.
Parterre et premier amphithéâtre.	1	65
Troisièmes loges.	1	25
Deuxième amphithéâtre.		75

CIRQUE-OLYMPIQUE.

Stalles.		
Loges grillées.	5	•
Premières loges, deuxièmes avant-scènes.	4	•
Balcon, deuxièmes loges, troisièmes avant-scènes.	3	50
Première galerie.	3	•
Deuxième galerie.	2	50
Parterre, troisième galerie, amphithéâtre.	1	50
Quatrièmes.	1	25
		60

AMBIQUE-COMIQUE

MINISTRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN

(120 personnes.)

5	Loges grillées et premières loges.
3	Loges grillées, premier et second balcon.
3	Loges grillées, premier balcon.
2	Loges grillées, premières loges, premières galeries.
2	Loges grillées, premières loges, premières galeries, parterre et parterre.
2	Loges grillées, premières loges, premières galeries, parterre et parterre.
2	Loges grillées, premières loges, premières galeries, parterre et parterre.
1	Loges grillées, premières loges, premières galeries, parterre et parterre.
1	Loges grillées, premières loges, premières galeries, parterre et parterre.
1	Loges grillées, premières loges, premières galeries, parterre et parterre.
1	Loges grillées, premières loges, premières galeries, parterre et parterre.

 THÉÂTRE DE LA PORTE-ST.-MARTIN.

ADMINISTRATION.

- MM. Le baron de Mongenet, directeur, rue Neuve-St.-Marc, 4.
 Carmouche, inspecteur général, Passage Violet, 4.
 Moëssard, régisseur, rue des Marais, 2.
 Vissot, second régisseur, rue St.-Denis, 307.
 Dormoy, caissier, boulevard St.-Martin, 8.

ACTEURS.

- MM. Gobert, premiers rôles, rue des Fossés-du-Temple, 20
 Frédérick-Lemaître, premiers rôles, boulevard St.-Martin, 6.
 Ménier, fort jeunes premiers, rue de Bondi, 5.
 Moëssard, premiers comiques et financiers, rue des Marais, 2.
 Pierson, comiques et caricatures, boulevard St.-Martin, 6.
 Serres, *id.*, rue de Bondi, 52.
 Thérigny, pères nobles, place du Palais-Royal, 241.
 Dugy, manteau, rue des Prêtres-St.-Germain-l'Auxerrois, 4.

235

Hippolyte, amoureux de vaudeville, rue Geoffroy-Langevin, 14.
 Jemma, jeunes premiers, boulevard St.-Martin, 8.
 Granger, grimes, rue de Bondi, 52.
 Héret, seconds rôles, faubourg du Temple, 17.
 Jougart, utilités, faubourg St.-Martin, 70.
 Millot, *id*, rue Jean-Robert, 19.

Actrices.

M^{mes}. Allan-Dorval, premiers rôles, boulevard St.-Martin, 15.
 Jonas, jeunes premières, rue de l'Ancry, 33.
 Zélie-Paul, amoureuse, rue Meslay, 32.
 Saint-Amand, duègnes, faubourg St.-Martin, 11.
 Menier, mères nobles, rue de Bondi, 5.
 Elisa Jacops, travestis et amoureuses, rue de l'Ancry, 2.
 Lintz, deuxièmes amoureuses, boulevard St.-Martin, 3.
 Stéphanie, utilités, boulevard Bonne-Nouvelle.
 Elise-Mitaines, rôles de convenances, à Belleville.
 Bauchaine, rue St.-Claude, 6 près la Porte-St.-Denis.
 Marie, rôles d'enfans.

Choristes.

M^{mes}. Emélié, Elisa Foucart.
 Caroline-Henry.
 M. Paillot chef des comparses.

Ballets.

MM. Coraly, maître des ballets, rue Notre-Dame-Nazareth, 23.

MM. Mazillier, second *id.* et premier danseur, rue de Bondi, 52.

Allard, premier danseur, boulevard St.-Martin, 4.

Mazurier, premier danseur comique, boulevard St.-Martin, 14.

Premières danseuses.

M^{mes}. Florentine, première noble, rue Meslée, 58.

Mimi-Dupuis, rôles comiques, rue Meslée. (Engagée à l'Opéra.)

Volet, genre noble, rue Notre-Dame-Nazareth, 24.

Mazillier, rôles de caractère rue de Bondi, 52.

Coryphées, Femmes.

M^{mes}. Louise-Fouard, rue de Bondi, 7.

Hyacinthe-Méville, rue de Cléry, 58.

Gougibus, rue de Lorillon, 6.

Camille.

Coryphées, Hommes.

MM. Dumas, rue Neuve-St.-Martin, 34.

Santon, rue St.-Martin.

Arène, rue de l'Oratoire-St.-Honoré, 10 et 12.

Emile Grédelu, passage de la Trinité, 19.

Corps de ballets.

MM. Millot, rue Jean-Robert, 19.

Tournois, rue du faubourg St.-Martin, 83.

Eugène Meslaye, rue de Bondi, 34.

Dantan, rue des Fontaines, 6.

Lefèvre, rue du Ponceau, 18.

Josset, faubourg St.-Martin, 159.

Fonbonne, rue de Bondi, 7.

Bantain, rue Notre-Dame-Nazareth.

Cloteau, rue Notre-Dame-Nazareth, 5.

Alexandre, rue St.-Martin.

237

- Laluyé, rue St-Lazare, 13.
 Jacinthe, rue Beautreillis, 7.
 Carel, Cour-St-Martin, 23.
 Jean Josset, Foire St.-Laurent, 12.
 Joseph, rue St.-Martin, 50.
 M^{mes}. Mélanie-Dumas, rue Neuve-St.-Martin, 34.
 Adeline, faubourg du Temple, 26.
 Sauton, faubourg du Temple, 7.
 Jenny Jacops, rue de l'Ancry.
 Maze, faubourg du Temple, 7.
 Marguerite-Texier, faubourg St.-Martin, 3.
 Hyacinthe Baudouin, rue St.-Apolline, 7.
 Lefèvre, rue du Ponceau, 18.
 Chantre, enclos du Temple, 22.
 Monnet, rue des Marais, 25.
 Bernardine Colson, rue de Bondi, 7.
 Pauline-Pierard, rue St-Lazare, 22.
 Héloïse-Provost, rue du Vert-Bois, 14.
 Joséphine-Colson, rue de Bondi, 7.

ORCHESTRE.

MM. Chautagne, chef d'orchestre, rue St.-Apolline, 4.

Premiers Violons.

- Bellon, *premier violon solo*, faubourg St.-Martin, 15.
 Firpo, *second id.*, faubourg Poissonnière, 62.
 Ferrand, répétiteur du ballet, faubourg du Temple, 26.
 Waques, répétiteur du vaudeville, faubourg St.-Martin, 74.
 Meugnot, *violon*, faubourg St.-Denis, 74.
 Clément, *premier des deuxièmes violons*, faubourg Poissonnière, 46.

238

Bonnecarrère, *violon*, boulevard Poissonnière, 20.
 Laporte, *id.*, rue de la Lune, 13.
 Lasserre, *id.*, rue Neuve-Montmorency, 3.
 Renous-Graves, *id.*, rue de Seine, 68, faubourg
 St. Germain.

Quintes.

MM. Fauvel *première quinte*, rue des Fossés-du-
 Temple, 34 bis.
 Dubarle, *deuxième id.*, rue St.-Jacques, 31.

Basses.

MM. Regnaud *première basse solo*, rue Pastou-
 relle, 24.
 Bichi-Lolli, *deuxième id.*, passage du bois de
 Boulogne, 4.
 Bourgoïn, *basse*, boulevard Poissonnière, 20.

Contres-Basses.

MM. Vaudreland, *première contre-basse*, rue du
 Rochechouart, 15.
 Barrard, *id.*, rue des Billettes, 1.
 Marty, *id.*, faubourg St.-Martin, 108.

Clarinettes.

MM. Peinte, *première clarinette*, rue du Four-St.-
 Honoré, 9.
 Lauel, *deuxième id.*, rue Popincourt, 25.

Flûte.

M. Boujut, boulevard du Temple, 7.

Hautbois.

M. Vimen, rue Bourbon-Villeneuve, 14.

Cors.

MM. Preschel, *premier cor*, rue Portefoin, 8.

239

M. Buot , deuxième , *id.* , rue Neuve-St.-Catherine , 7.

Bassons.

MM. Marconnot , premier basson , rue de Chartres , 19.

Martincourt , deuxièmes , *id.* , rue du Temple , 72.

Trombonne.

M. Savoye , rue Beauregard , 17.

Trompette.

M. Degrennes , rue du Puits , 14.

Timballier.

M. Boissier , rue Neuve-St.-Martin , 7.

Harpiste.

M. Delacour , rue Neuve-Coquenard , 11.

Service général.

MM. Vaquiez , bibliothécaire.

Delille , souffleur et copiste , rue du Gros-Chenet , 13.

M^{me}. V^e. Lebon , concierge de la porte d'entrée des acteurs.

MM. Poix , concierge du théâtre.

Collombon , garde-magasin au théâtre.

Lapôte , contrôleur en chef.

Mitaine , deuxième , *id.* , rue des Marais , 2.

Certain , teneur de livres , rue de Richelieu , 44.

Chaix-d'Estange , avocat , rue de Grammont , 14.

Griffe , machiniste , rue des Vinaigriers , 25.

Bouquet , armurier.

Quatre brigadiers.

Lefèvre , peintre.

MM. Lecomte, dessinateur.

Tronçin, médecin, boulevard du Temple, 22.

Devienne, architecte, boulevard St-Martin, 4.

Alex.-Piccini, compositeur de musique, rue Richer, 9.

Ruggieri (Claude), artificier, rue de Clichy, 8.

Desmarais, illuminateur, rue de Vendôme, 8.

Adolphe-Poincelet, chef tailleur, boulevard St-Martin, 4.

Bunnetinx, premier garçon, à la Courtille, au Coq Hardy.

Pépin, chef du contentieux, rue Cloche-Perche, 14.

Paillet, chef des comparses, rue des Écouffes, 19.

Deshayes, cordonnier, faubourg du Temple, 8.

THÉÂTRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN.

19 Décembre. Reprise des *Deux Forçats*.

26 id. Première représentation du **COCHE D'AUXERRE**, ou *l'Artiste en voyage*, vaudeville en 1 acte, par MM. J..... L.....

L'artiste Alexandre, pour se venger d'une aubergiste qui l'a mal accueilli, joue les rôles de duègne, d'Anglais, de nourrice, de bossu, d'élégante et de cocher — Succès.

10 Janvier. Première représentation de **NORMA**, ou *les Tribus du Caucase*, mélodrame en 3 actes, par MM. Merle et Antony B....., musique de M. Alexandre P....., ballet de M. Coraly, décorations de M. Lefèvre.

Une nouvelle de M. Lemaistre a fourni le sujet de cette pièce.

Norma, veuve d'Orcan, chef de Tartares, exécuté par l'ordre du major russe Dormanoff, a juré de venger la mort de son époux; le hasard la favorise: le major tombe en son pouvoir; mais Iwan, un de ses esclaves, en feignant de le trahir, parvient à le sauver; pour cela il tue le père d'Orcan et l'enfant de Norma, et périt victime de son dévouement. — Succès.

16 id. Après deux mois de maladie, Mazurier a fait sa rentrée dans *les Meuniers*.

26 id. Première représentation du **MÉNAGE DU SAVETIER**, vaudeville en 1 acte, par MM.

C'est la fable du *Savetier et le Financier* déjà mise plusieurs fois à la scène; les auteurs ont aussi imité

un proverbe de M. Théodore Leclerc. Le savetier est gai tant qu'il n'a pas le sou, et devient triste et inquiet lorsqu'il possède un sac de 500 fr. Il rend la somme et retrouve sa gaité avec sa misère. — Succès.

3 *Février*. Première représentation du **MARIAGE DE RAISON**, ballet-pantomime en 3 tableaux, par M. Coraly, musique de M. Alexandre P...

Cette pantomime est calquée sur le vaudeville du même nom; on y retrouve les mêmes personnages et les mêmes scènes. — Succès.

10 *id.* Première représentation de **CAROLINE DE LICHTFIELD**, ou *la Dame au château*, vaudeville en 2 actes, par MM. Brazier, Simonin et Carmouche.

Il y a plus de vingt ans, on joua sous ce titre, au théâtre des Jeunes Artistes, un vaudeville de MM. Brazier et Simonin; c'est cette pièce arrangée et refaite que l'on reproduit. Caroline, mariée contre son gré à un homme fort laid, finit par l'aimer. — Ce nouveau *Mariage de raison* a réussi.

14 *id.* Reprise de *Jocko*.

18 *id.* Début de M^{me}. Courbont par le rôle d'Élisabeth, dans *Marie Stuart*.

3 *Mars*. Début de M^{lle}. Henriette Meunier dans *la Servante justifiée*.

20 *id.* Début de M^{me}. Roux par le rôle d'Amélie, du *Caissier*.

3 *Avril*. Première représentation de **MANDRIN**, mélodrame en 3 actes, par MM. Benjamin A....., Étienne Arago et Crosnier, musique de M. Alexandre P....., ballets de M. Coraly, décorations de M. Lefèvre.

Mandrin, comme Cartouche, se déguise en grand seigneur, pour épouser Isaura qu'il aime; reconnu pendant le bal, il parvient à s'échapper. Il enlève

Isaïre ; attaqué dans sa caverne , il se déguise de nouveau , mais il est enfin saisi , garrotté , mis en prison , condamné , et , malgré les tentatives de ses complices , on le conduit à la mort. — Succès

8 *id.* Débuts de M^{me}. Lintz par le rôle de Léonide , du *Mauvais sujet* , et de M. Paul , par celui de Charles , dans la même pièce.

22 *id.* Début de M. Giriel , par le rôle de niais dans le ballet des *Meuniers*.

29 *id.* Début de M. Lefèvre , par le rôle d'Ernest dans *l'Avocat et le Médecin*. — Rentrée de M^{me}. Granger.

3 Mai. Première représentation de LA REVUE AU GALOP , vaudeville épisodique , par MM. Joussin Lasalle , Dupenty et M..... A....

Pluton passe en revue les *Jolis Soldats* , *Crève-Cœur de Louis XI* , la *Gaité* , *Marie* , *Ethelvina* , le *Loup garou* , *Joconde* , etc. , et décoche des épigrammes aux théâtres , aux auteurs , aux nouveautés. — Succès.

12 *id.* M. Serres s'étant trouvé indisposé , M. Pier-son a joué le rôle de Furet , dans *Mandrin* , et M. Moëssard l'a remplacé dans *la Revue au galop*.

20 *id.* Débuts de M^{me}. Ménier , par le rôle d'Élisabeth dans *Marie Stuart* , de M^{me}. Lintz et d'un jeune homme dans *le Commis voyageur*.

25 *id.* Première représentation de FIFRE ET TAMBOUR , ou le *Mariage dans la forêt* , vaudeville en 2 actes , par MM. Erazier , Benjamin et Villiers.

Deux jeunes filles déguisées l'une en fifre , l'autre en tambour , trouvent moyen de retenir captifs leurs futurs qu'elles n'aiment pas et d'épouser les amans qu'elles préfèrent. — Succès.

11 Juin. Début de M^{me}. Sainte-Marie dans les *Ensorcelés*.

19 *id.* Première représentation de 30 ANS , ou la *vie d'un fousur* , mélodrame en 3 journées , par MM. Vie

tor Ducange et Dinaux, musique de M. Alexandre Piccini, ballet de M. Coraly, décorations de M. Lefèvre.

Dominé par la passion du jeu, Georges perd une somme considérable le jour de son mariage et cause la mort de son père qui le maudit. 15 ans se passent. Il joue, perd de nouveau, commet des faux et trompé par un perfide ami, tue un jeune homme qu'il croit l'amant de sa femme et se sauve avec elle en Bavière. Parvenu à l'âge de 55 ans, il habite, avec sa femme et un jeune enfant, une misérable cabane près de Munich. Réduit à la plus affreuse misère, il assassine et vole un voyageur, retrouve, aussi malheureux que lui, un scélérat (Warner), qui l'a entraîné dans l'abîme. Son fils dont un oncle avait pris soin, et qui a obtenu la grâce de son coupable père, arrive et possesseur d'une somme considérable, va périr de la main de Warner; Georges parvient à le sauver; enfin la justice s'empare des deux brigands. — Grand succès.

M. Frédéric Lemaistre a débuté à ce théâtre par le rôle de Georges.

17 Juillet. Représentation extraordinaire au bénéfice des incendiés de l'Ambigu. On a joué *les Jolis soldats*, vaudeville, *Cartouche*, mélodrame, et *le Barbier de Séville*, opéra. Dans un entr'acte, M^{me}. Branchu a chanté un grand air de la prise de Jéricho. La recette s'est élevée à 5,600 fr.

7 Septembre. Première représentation du **CAFÉ DE LA GARNISON**, vaudeville en 1 acte, par M. L. Montigny.

De jeunes officiers mystifient un flaneur, surnommé Belliqueux, et le forcent à signer un billet de 1,000 fr., qui sert à doter le garçon de café, Bellefleur, lequel retrouve dans Belliqueux un oncle qu'il cherchait. — Succès.

27 *id.* Première représentation des **DISTRAITS**, vaudeville de MM. Rousseau, Benjamin A... et D... Ces *Distraits* ont été joués en comédie à l'Odéon, le 26 février 1824. On s'est borné à y ajouter des couplets. — Succès.

5 Octobre. Première représentation du **PEINTRE ITALIEN**, ou *le Portrait du pendu*; pièce en 3 actes, imitée du *Portrait de Michel Cervantes*, comédie de feu Dieulafoi, arrangée par M. Charles C...e.

M. C..., en retouchant le portrait de Cervantes, (pièce jouée à Louvois le 21 fructidor an X), lui a donné une couleur de mélodrame appropriée à la localité, et, chose inusitée parmi les arrangeurs; il a fait participer aux rétributions les héritiers de l'auteur défunt. — Succès.

6 *id.* Première représentation de **LA NEIGE**, ballet pantomime en 3 actes, par MM. Coraly et J.-L. S., musique de MM. Chautagne et ; décorations de M. Lefebvre.

Quelques scènes de l'opéra de *la Neige* sont reproduites dans ce ballet, dont le principal attrait se trouve dans le divertissement des patineurs. Jusqu'alors on n'avait rien vu d'aussi curieux en ce genre. — Succès.

13 *id.* Début de la petite Atala par le rôle de *la Petite Somnambule*.

3 novembre. Première représentation du **CAMP DE SAINT-OMER**, vaudeville en 1 acte, par MM. de Mongenet, Jouslin-Lasalle et Carmouche.

Un jeune soldat, qui prend part aux exercices du camp, se fait remarquer du roi; il en obtient une récompense et se marie. — Succès.

8 *id.* Première représentation des **DEUX FILLES SPECTRES**, mélodrame en 3 actes par M. Népomucène-Lemercier, musique de M.

Un tuteur barbare donne ordre d'enterrer toute

246

vive sa pupille afin de n'avoir pas de compte à lui rendre, mais le lendemain, en la voyant paraître, il apprend que c'est sa propre fille qui est victime... Heureusement on la sauve, et le coupable est arrêté. — Succès contesté.

20 *id.* Début de M^{lle}. Jenny, par le rôle de Pauline, dans *les Frères à l'épreuve*.

24 *id.* Première représentation du PETIT COUSIN, vaudeville en 1 acte, par MM. Théodore N., Maurice A. et Henry.

Comme dans *la Ruse d'amour*, *les Deux Veuves* et plusieurs autres pièces, un jeune officier, pour épouser sa future feint de revenir de l'armée avec un œil, un bras et une jambe de moins. La dame, informée du stratagème, se venge en feignant de son côté d'être infidèle en faveur d'un petit cousin qui n'est autre qu'une de ses amies. — Succès.

30 *id.* Reprise de *Kabri*, vaudeville

247

RÉPERTOIRE DES OUVRAGES REPRÉSENTÉS SUR LE
THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN PENDANT
LE COURANT DE L'ANNÉE.

Mélo-drames.

Caissier (le).
Charles-Stuart.
Château de Kœnilworth (le).
Commissionnaire (le).
Contumace (le).
Deux filles Spéctres (les).
Deux Forçats (les).
Deux Sergens (les).
Fille du Musicien (la).
Jocko, ou le Singe du Brésil.
Julia.
Mandrin.
Marie-Stuart.
Norma, ou les Tribus du Caucase.
Peintre Italien (le), ou le Portrait du Pendu
Pie Voleuse (la).
Prisonniers de Guerre (les).
Trente ans, ou la Vie d'un Joueur.
Vampire (le).

Comédies.

École du Scandale (l').
Petits Protecteurs (les).

Vaudevilles.

Avocat et le Médecin (l').

248

Cadran de la Commune (le).
 Café de la Garnison (le).
 Camp de Saint-Omer (le).
 Caroline de Lichtfield.
 Coche d'Auxerre (le) , ou l'Artiste en Voyage.
 Commis Voyageur (le).
 Créancier Voyageur (le).
 Deux distraits (les).
 Ensorcelés (les).
 Fifre et Tambour.
 Gascon à trois visages (le).
 Juif (le).
 Kabri, ou les Chiquenaudes.
 Mauvais sujet (le).
 Ménage du Savetier (le).
 Monsieur et Madame.
 Noce et l'Enterrement (la).
 Perruquier à Smyrne (le).
 Petit Cousin (le).
 Petite Somnambule (la).
 Revue au galop (la).
 Servante justifiée (la).
 Tambour et la Musette (le).

Ballets-Pantomimes.

Déserteur (le).
 Fille mal gardée (la).
 Gulliver.
 Mariage de Raison (le).
 Meuniers (les).
 Neige (la).
 Polichinelle Vampire.
 Visite à Bedlam (la).

249

CIRQUE OLYMPIQUE.

BOULEVART DU TEMPLE.

ADMINISTRATION.

MM. Franconi (Henri Adolphe), directeur privilégiés.

Ferdinand Laloue, administrateur.

Villain de St.-Hilaire, *id.*

Portelette, caissier.

Sergent, inspecteur-général du matériel.

Signol, régisseur-acteur.

Langlois, sous-régisseur.

Bunel, chargé de la location des loges et stalles.

Devilliers, souffleur.

Colbert, garçon de bureau.

Nota. Les bureaux de l'administration, de comptabilité et la caisse sont au théâtre. Les demandes, de quelque nature qu'elles soient, doivent être faites par écrit à MM. les administrateurs gérans.

Conseil.

MM. Deshayes, notaire, quai de l'École.

Patural, avoué, rue d'Amboise, 7.

Leroi, huissier, carré de la Porte-St.-Martin.

Acteurs.

MM. Demouy, rue Saintonge, 8.

Paul Seigneurie, à Belleville 3.

Edmond, rue de Bondi, 52.

Delhommé, cour Ratave.

Chéri Ménau, faub. Montmartre, 7.
 Philibert, rue Meslée, 45.
 Francisque, rue Philippeaux, 7.
 Dubois, rue
 Tibouville, rue des Fossés-du-Temple,
 Balieste, rue du faub. du Temple, 1.
 Pelletier-Lussan, rue Neuve-St.-Martin, 5.
 Boisselot, rue St.-Maur, 24.
 Lingot, rue Forêt, 6.
 Achille, rue Grange-aux-Belles, 9.
 Rebard, rue
 Ahn père, rue Notre-Dame de Nazareth, 1.
 Huot, rue des Marais, 27.
 Picou, rue St.-Maur, 20.
 Ducouret, rue de la Heaumerie, 4.
 Férin père, rue du Paradis, 24.
 Langlois, à Belleville.

Actrices.

M^{mes}. D'Hautel, rue de Malte, 14.
 Millot, rue de Bondi, 28.
 Sorant, rue de Ménilmontant,
 Caroline Delarue, rue de Bretagne, 9.
 Dubois, rue
 Vilmon-Renard, rue Bourbon-Villeneuve, 48.
 Maréchal (Octavie), rue St.-Claude, 7.
 Gratienne, faub. Poissonnière, 12.
 Tigée, rue du faub. du Temple, 15.
 Latour, boulev. du Temple.

Enfans jouant dans les pièces.

Les petits Bouillet et Huot.

Écuyers.

MM. Paul Laribeau, Bastien, Bassin, Pertotto,
 Tocamer (Alfred), Lamarre, Lespérance,
 Voltère, Guertener, grotesque, Lucile, Varnier.

251

Élèves.

MM. Massota, Amand, Félix, Lagoutte (Henri),
M. Maisen, chef des écuries.

Ballets.

MM. Jacquinet, maître de ballets, rue du faub du
Temple, 170.

Télémaque, premier danseur, rue

Monnet, premier danseur, rue Mélée, 51.

Bertotto, demi-caractère, rue du faub. du Tem-
ple, 15.

M^{mes}. Leuris (Rose), rue Phelippeaux, 36.

Télémaque, rue

Ahn (Clotilde), rue Mélée, 50.

Garis.

Godet, coryphée, faub. St.-Denis, 36.

Corps de ballets.

MM. Ahn (ainée), Ahn (Auguste), Fournol, Oli-
vary, Boulet, Lemaire, Mestelin, Pain, Bolsaguet,
Lenieps, Fern (fils), Hasard.

M^{mes}. Cordier, Perruche (Virginie), Perruche
(Prudence), Blot (Victoire), Simon, Hurpie,
Lemine (Caroline), Angelfred, Richaume,
Botson, Millot (jeune).

ORCHESTRE.

MM. Sergent, chef et compositeur, faub. du Tem-
ple, 17.

Julien, second chef d'orchestre, rue Saint-Ho-
noré,

Dailly, répétiteur des ballets, rue

Sergent jeune, bibliothécaire.

Kriessel, Soret, Brissy, Alkan, Lemaire, Tourin,
Back, Gautry, Guillon, Leloag, Thomas.

252

Junghmans, Jacob, Langlois, Lauret, Daniel,
Vallière, Mortvilliers, Maillard, Asimond, Ma-
haut, Muller, Bousquet.

Magasins.

MM. Delgrange, chef du magasin des hommes.
Martin, Gillant, Martin jeune, Ledoux, Brisse,
Descourbe, Soret, Rouell, tailleurs et habilleurs.
Mes. Chauveau, chef du magasin des femmes.
Boisselot, Félicité, Deveau, Couturière, Petit,
Normand, Ahn, Sophie, Vionnette, habilleuses.
Ayerauelt, coiffeur.
Duray, tapissier.
Salavin, chef des accessoires.

Armurier.

M. Boutteville, quai de la Mégisserie.

Concierge du théâtre.

M. Courtiol (Antoine), rue des Fossés-du-Temple.
M. Caron, machiniste chef, rue du Faub.-du-Tem-
ple, 16.
MM. Joseph Lienard, brigadier du dessous.
Bourgoin, } *Idem* du jardin et de la cour.
Florentin, }
25 aides et menuisiers.

Luminaire.

MM. Desmarais et Cléménçon, rue de Vendôme,
25.

Service de la salle et distribution des billets.

M. Serène, contrôleur en chef, boulevard du
Temple.
Mes. Picard, aide, rue de Crussol.
M. Bassin.

253

Mmes. David, 1^{er}. bureau.
 Magnaudé, 2^e. id.
 Ve. Capet, 3^e. id.
 Bourgeois, supplément.
 M. Marcon, placeur.

Employés à la perception des billets.

MM. Blondel, Henriet, Colbert, Louis, Ledoux,
 Mourot, Prime, Joubert, Froment, Maunier,
 Legrandveran, Lintz.

Ouvreuses.

Mmes. Bassin, Petit, Godet, Leuris, Mabilote,
 Villeneuve, Matz, Hostié, Tubenf, Adam, Hen-
 riet, Dupont, Corneau, Guérineau, Colbert,
 Lévêque, Liénard.

Bureau des cannes.

Mme. Marcon.

Médecins.

Les docteurs Beaufile, médecin du théâtre, rue
 Neuve-St.-Denis, 13.

Henry, rue Montmartre, 132.

Secunda.

Dublanc, pharmacien, rue du Temple.

Principaux entrepreneurs et fournisseurs.

MM. Virot, maître maçon, rue Saintonge, 40.

Dumay, peintre-décorateur, faubourg du Tem-
 ple, 16.

Barthaumieux, serrurier.

Piquet, fontainier-plombier, rue Grenier-Saint-
 Lazare.

Raimbault, marchand de nouveautés, boulevard
 St.-Martin.

Postet, marchand de draps.

254

Boucher et comp., pour les toiles à décors.

Mastiaux, artificier.

Mencey, }
Deshayes, } cordonniers.

Trèves, chapelier.

Boucher, imprimeur.

Picard, ingénieur-mécanicien.

Leblond, couvreur.

Joly, vitrier.

Degranges, menuisier, rue du Temple.

Maillot, bonnetier, rue Bourbon-Villeneuve, n. 36.

CIRQUE-OLYMPIQUE.

31 *Mars*. Ouverture. — Première représentation du prologue intitulé : LE PALAIS, LA GUINETTE ET LE CHAMP DE BATAILLE, par MM. Brazier, Carmouche et Depenty ; décorations de MM. Dumai et Gosse ; ballet de M. Télémaque, musique de M. Sergent.

Le prologue se compose de trois tableaux : le premier est un vaudeville grivois, le second un acte héroïque, et le troisième une action militaire. — Succès.

Les exercices sur les chevaux et le mimodrame de *la mort de Kléber*, ont terminé le spectacle, qui avait attiré une foule immense.

24 *Avril*. Reprise de *la Diligence attaquée*.

22 *Mai*. Première représentation du MARCHÉ AUX CHEVAUX, mimodrame en 3 actes, par M. Hemi V.... et Saint-Amand ; musique de M. Sergent, décorations de M. Dumay.

Un scélérat assassine le fils, croyant tuer le neveu de son associé ; reconnu au marché aux chevaux pour le coupable, il est arrêté après avoir poignardé son complice.

Le tableau de la fête de Saint Mandé et du marché aux chevaux ont assuré le succès de cette pièce, dont la mise en scène est due à M. Franconi.

10 *Juin*. — Reprise du *Roulier*.

12 *id.* — Première représentation des CAVALIERS ET LES FANTASSINS, tableau militaire en 1 acte, par M. Montigny ; musique de M. Sergent, décorations

tion de M. Dumay, mise en scène par M. Franconi.

Rivaux de gloire et d'amour, les cavaliers et les fantassins sont sur le point de se battre en duel, lorsque l'approche de l'ennemi les force à courir aux armes pour le repousser. Ils font des prodiges de valeur et se réconcilient. — Succès.

24 *id.* — Première représentation du GARDE ET LE BUCHERON, mimodrame en 1 acte, par MM. Henri V.... et Saint-Amand, musique de M. Sergent, décorations de M. Dumay, mise en scène par M. Ad. Franconi.

Le garde Raymond vole et assassine une jeune femme qui allait devenir l'épouse d'un oncle dont il est l'unique héritier; témoin de ce crime, un bûcheron, contre lequel il veut user de rigueur, livre le coupable à la justice. — Succès.

16 *Juillet.* — Représentation extraordinaire au bénéfice des incendiés de l'Ambigu.

On a joué *Julien ou vingt-cinq ans d'entr'acte*, *Jocrisse chef de brigands*, et *la Diligence attaquée*. — La recette s'est élevée à 4,300 fr.

24 *id.* Première représentation du VÉTÉRAN, pièce militaire en 2 actes, à grand spectacle, par MM. Antoni B.... et Léopold, mise en scène par M. Adolphe Franconi, musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet, décorations de M. Dumay.

Cette pièce sert de cadre aux lithographies : *la Barrière de Clichy*, *la Religieuse* et *le Grenadier*, *l'Attaque des blessés*, etc. — Elle a obtenu beaucoup de succès.

2 *Septembre.* — Reprise de *la Fausse aveugle*.

16 *id.* Reprise de *la Chaumière espagnole*.

3 *Novembre.* Première représentation du RÊVE D'UN BRAVE, vaudeville en 1 acte, par M. Depeuty, de Villeneuve et Henri Villemot.

Un militaire blessé revient au village qui l'a vu

257

naître, au moment où sa mère en est épuisée pour
dettes. Forcé de coucher à la belle étoile, il rêve qu'il
retrouve sa mère et sa maîtresse, et qu'il reçoit la
croix de la légion-d'honneur. A son réveil, son rêve
se trouve réalisé, grâce à un général, dont ce mili-
taire a dirigé les premiers pas dans la carrière des
armes.—Succès.

24 id. — Reprise du *Duc d'Albe*.

22*

258

~~~~~

RÉPERTOIRE DES PIÈCES REPRÉSENTÉES DANS LE  
COURANT DE L'ANNÉE AU CIRQUE OLYMPIQUE.

- Cavaliers et les Fantassins (les).  
 Chaise de poste (la).  
 Chaumière espagnole (la).  
 Chien du Régiment (le).  
 Diligence attaquée (la).  
 Duc d'Albe (le).  
 Fausse aveugle (la).  
 Garde et le Bûcheron (le).  
 Hussards (les).  
 Irène ou les Grecs.  
 Marché aux Chevaux. (le).  
 Mort de Kléber (la).  
 Palais, la Guinguette et le Champ de bataille (le).  
 Plâtrier (le).  
 Rêve d'un brave (le).  
 Roulier (le).  
 Vétéran (le).

371

*Recettes des théâtres pendant le mois de novembre.*

|                                                                                                                                 |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Académie Royale de Musique.                                                                                                     | 32,405 fr.      |
| Théâtre-Français.                                                                                                               | 41,151.         |
| (Non compris la location des loges.)                                                                                            |                 |
| Opéra Comique.                                                                                                                  | 46,472.         |
| (Plus, 27,000 fr. de location de loges. Du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 novembre ce théâtre a fait 223,481 fr. de recettes.) |                 |
| Odéon.                                                                                                                          | 25,872          |
| Théâtre Anglo-Italien.                                                                                                          | 31,431          |
| Théâtre de Madame.                                                                                                              | 58,834          |
| (Y comprises les représentations de Lafont et de Bérenger.)                                                                     |                 |
| Vaudeville.                                                                                                                     | 49,189          |
| Nouveautés.                                                                                                                     | 39,633          |
| Variétés.                                                                                                                       | 38,839          |
| Gaité.                                                                                                                          | 27,650          |
| Porte Saint-Martin.                                                                                                             | 37,202          |
| Cirque.                                                                                                                         | 51,632          |
| <b>Total.</b>                                                                                                                   | <b>480,310.</b> |

Pendant l'impression de l'Almanach, on a représenté les ouvrages suivans :

Au Théâtre Français : *le Mariage d'argent*, comédie en 5 actes, de M. Scribe.

A l'Odéon : *l'Important*, comédie en 3 actes de M. Ancelot.

Au Théâtre de Madame : *la Batelière de Brients*, vaudeville de MM. Scribe et Mélesville.

Au Vaudeville : *les Tribulations et Jérôme*.

Aux Variétés : *le Vieux Gabelou*.

372

Aux Nouveautés : *le Lit de circonstance, et Caleb.*  
 A la Gaité : *la Tête de mort.*  
 A la Porte Saint-Martin : *Parga.*  
 Au Cirque : *Irène ou la prise de Napoléon.*

Cent trente-trois Auteurs ont été joués en 1827 : M. Théaulon est celui qui compte le plus grand nombre de pièces ; il n'en a pas eu moins de 19. M. Armand Dartois en a eu 17. Après eux vient M. Brazier qui en compte 14. M. Scribe qui a été plusieurs mois malade, ou en voyage, a cependant fait jouer dix ouvrages dont un en 5 actes.

Le nombre des Pièces représentées à Paris, pendant la même année, dépasse 180.

Voici le relevé des pièces reçues aux divers théâtres.

Académie Royale de Musique. *La Muette ou Mozaniello et Faust*, opéra.

Au théâtre Français. *Tibère, Guillaume-Tell, Démétrius de Russie, Don Carlos*, tragédies ; *le Chevalier de Canolles*, drame, *Charles II, ou le Labyrinthe de Wodstock, le Guide ou le Triomphe des Arts, la Dame et le Page, Prologue sur Molière, Chacun de son côté*, comédies.

A l'Opéra Comique. *Mazaniello, le Pays de Coccagne, les deux Nuits, Robert le Diable, l'Exilé et les deux Figaro.*

A l'Odéon. *Don Juan*, opéra, *Athènes sauvée*, tragédie ; *Amy Robsart*, drame ; et *les Deux Familles Bretonnes*, comédie.

373

Au théâtre de Madame. *Les Enfans trouvés*, la *Moqueuse*, *Christine ou la Jeune reine*.

Au Vaudeville. *Jérôme*, *Raimbault*, la *Débutante*, la *Fille de la veuve*, *Anseaume à Bagnolet*.

Aux Variétés: *Les Dames Peintres ou l'Atelier à la mode*, *Pacot ou cinq ans d'un Conscrit*.

Aux Nouveautés. *M. Ducroquis*, le *Portefeuille*, le *Barbier châtelain*, les *Bottes de sept lieues*, les *Banquier empaillé*, *l'Anneau de la Fiancée* ou le nouveau *Don Juan*.

A la Gaité. *Les Contrebandiers*, mélodrame, annoncé sous le titre de *Joseph II*, et *Guillaume-Tell*, autre mélodrame; les *Frères d'armes* ou la *Parole d'Honneur*.

A l'Ambigu. *La Tabatière*, le *Garde forestier*, mélodrames; le *faux Prince Edouard*, *l'École de Village*,

A la Porte Saint-Martin. *Le pauvre Arundel*, *l'Oculiste* ou la *table d'hôte*, le *Bordelais*, *Faust*.

Au Cirque. le *Mannequin* ou *l'École de Natation*, la *Noce* et les *Voleurs*, le *Drapeau*, *Six semaines d'un Conscrit*.

### AVIS.

MM. les directeurs de spectacles sont priés de vouloir bien envoyer, franc de port, dans le courant d'octobre, à M. Barba, éditeur de *l'Almanach des Spectacles*, le tableau de leurs troupes.

FIN.



Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

---

# ALMANACH DES SPECTACLES

---

1829

**ALMANACH**  
**DES**  
**SPECTACLES**  
**POUR 1829.**  
**HUITIÈME ANNÉE.**

CONTENANT l'analyse des Pièces nouvelles, avec les couplets les plus saillans de chaque Vaudeville; l'Indication des Debuts; le Personnel des Théâtres de Paris, des départemens et de l'étranger; la Récapitulation des Artistes dramatiques français; la demeure des Artistes de Paris; le Prix des Places aux Théâtres, Spectacles et Établissmens publics de la Capitale; les Noms des Artistes qui se sont distingués dans le courant de l'année, ceux qui ont voyagé; les Mutations, Nouvelles, Procès; la Nécrologie des Auteurs, Acteurs et Actrices morts en 1828, etc.

**Ouvrage utile aux étrangers**

ET A TOUTES LES PERSONNES QUI APPARTIENNENT AUX THÉÂTRES  
 OU QUI LES FRÉQUENTENT.

**PARIS.**

**BARBA, ÉDITEUR,**

PALAIS ROYAL, GALERIE DE CHARTRES.

DERRIÈRE LE THÉÂTRE FRANÇAIS.

M. DCCC. XXIX.

## NOUVELLES DIVERSES,

MUTATIONS, PROCÈS, ORDONNANCES, etc.

Une sorte de fatalité a frappé la plupart des théâtres de la capitale, pendant une partie de l'année 1828. Trois d'entr'eux ont été fermés en même temps (l'Opéra-Comique, l'Odéon, la Porte-Saint-Martin), et les autres ne faisaient pourtant que de faibles recettes; mais l'automne a réparé les pertes de l'été.

20 jours ont suffi à M. le chev. Ducis, nommé directeur de l'Opéra-Comique, pour organiser sa troupe, qui ne se compose plus maintenant que de pensionnaires. On regrette de n'y pas voir figurer madame *Boulanger*, *Vizentini*, *Valère* et *Lafeuillade*. . . . Mais à qui la faute ?

Après 2 mois et 20 jours de fermeture, l'Odéon a rouvert ses portes au public. M. *Lemetheyer*, qui a succédé à M. *Sauvage* dans la direction de ce théâtre, a supprimé de son répertoire l'opéra, dont les dépenses étaient trop considérables, et l'a remplacé par des pièces mêlées de couplets.

M. *Langlois* a obtenu le privilège du théâtre des Nouveautés, en remplacement de M. *Berard*, l'emissionnaire, et M. *Crosnier* a été reconnu comme directeur de la scène à ce théâtre.

Le genre romantique essayé sans succès à l'Odéon, dans *Amy-Robsart*, a eu plus de bonheur au Théâtre-Français en s'appuyant sur le classique : *Olga* est une

espèce d'entrevue des deux écoles : qu'en résultera-t-il ? Un mariage en forme ou un divorce définitif ? L'avenir nous l'apprendra.

Suivant les traces de ses sœurs aînées, l'année 1828 a donné le jour à plusieurs jumeaux et jumelles : des *Muettes* se sont montrées à l'Opéra, au Théâtre de Madame, à la Porte-Saint-Martin et à la Gaité (celle de l'Opéra était parente du *Mazaniello* de l'Opéra-Comique); des *Guillaume Tell* ont tiré leurs flèches à Feydeau, au Vaudeville et à la Gaité (sans compter le *William Tell* anglais); des *Bourreaux* ont instrumenté à la Gaité et à l'Ambigu. Restent à paraître 2 *Guillaume Tell*; l'un aux Français, l'autre à l'Académie Royale de Musique.

Le 21 juillet, la troupe anglaise a terminé ses représentations et est partie pour la province. Elle a pourtant rejoué deux fois à Paris avec *Kemble* et a fait sa clôture définitive le 26 septembre, par la tragédie *d'Hamlet*.

Les pièces qui ont obtenu le plus de succès, sont : à l'Opéra, *la Muette de Portici*; au Théâtre-Français, *la Mort de Tibère*, *Elisabeth de France*, *Olga* et *Walstein*; à Feydeau, *Mazaniello* et *Guillaume Tell* (1); à l'Odéon, *le Dernier jour de Missolonghi*, *Perkins* et *Roméo et Juliette*; au théâtre de Madame, *Christine*, *la Manie des Places* et *Avant, Pendant et Après* (2); au Vaudeville, *la Demoiselle de Boutique* et *les Poletais*; aux Variétés, *la Semaine des Amours*; aux Nouveautés, *Henri IV en famille*, *Valentine et Jean*; à la Gaité, *Guillaume Tell*, *la Peste de Marseille* et *Polder*, ou *le Bourreau d'Amsterdam*; à l'Am-

(1) Ces deux opéras ont également réussi sur tous les théâtres de départemens.

(2) Cette pièce, qu'on avait déjà jouée plus de quarante fois, a été retirée du répertoire par suite des plaintes de deux journaux.

bigu, *Bugg*; à la Porte-Saint-Martin, *la Fiancée de Lammermoor* et *Faust*; au Cirque, *Irène*, *Bisson* et *le Siège de Saragosse*.

On assure qu'enfin l'autorité va prendre des mesures efficaces pour bannir des théâtres cette tourbe de claqueurs qui en sont la honte. C'est à son Excell. le vicomte de Martignac, ministre de l'Intérieur et à M. de Belleyne, préfet de police, qu'on sera redevable d'une mesure qui doit être approuvée généralement et qui ajoutera à la reconnaissance des Parisiens.

*Recette des théâtres de Paris* (non compris le produit des loges louées à l'année, dans les théâtres royaux), pendant le mois de février.

Académie royale de musique, 34,760 fr. 90 c. — Théâtre-Français, 55,232 fr. 60 c. — Opéra-Comique 61,320 fr. 5 c. — Théâtre-Italien, 35,062 fr. 55 c. — Odéon, 29,983 fr. 5 c. — Théâtre de S. A. R. Madame, 79,403 fr. 35 c. — Vaudeville, 52,386 fr. 95 c. — Nouveautés, 30,708 fr. 25 c. — Variétés, 49,403 fr. 35 c. — Gaité, 43,481 fr. 30 c. — Porte-Saint-Martin, 43,427 fr. 30 c. — Cirque-Olympique, 65,612 fr. 70 c.

*Nota.* La recette des théâtres de Paris, a été de 6 millions, en 1827.

Décembre 1827. La subvention de 15,000 fr. accordée par la ville de Marseille à M. Chapus, directeur du théâtre, n'étant point suffisante et les acteurs ayant refusé de jouer s'ils n'étaient point payés de ce qui leur était dû, ce théâtre a été fermé le lendemain du jour de Noël.

MM. *Salen* et *Dérubelle* furent successivement nommés à cette direction en remplacement de M. *Chapus*:

aucun d'eux n'ayant pu fournir le cautionnement exigé, l'autorité locale les déclara déchus de leurs droits et réunit les artistes en société. Mais le refus des propriétaires du grand théâtre de leur livrer la salle a amené l'annulation de l'autorisation provisoire accordée par le préfet à ces artistes. — Plus tard, M. Bernard a été nommé directeur des théâtres de Marseille, et ce choix a réuni tous les suffrages.

Janvier 1828. — Le mélodrame intitulé : *La Bataille de Pultawa* a été défendu à Bordeaux, parce que l'acteur chargé du rôle de Charles XII portait une redingotte grise, qui lui donnait quelque ressemblance avec Napoléon.

M. Jouanno, acteur du théâtre de Rouen, s'étant trompé, fut l'objet des rigueurs du parterre ; il fit un geste qu'on interpréta mal, et le lendemain ayant été sifflé de nouveau, il témoigna de son respect pour le public et tout fut oublié.

Février. — M. Bérard a renoncé à la direction du théâtre des Nouveautés, moyennant 5,000 fr. de rente viagère et 120 actions de 1,000 fr., dont l'intérêt à 5 pour 0/0 sera payé pendant 3 ans qu'elles resteront dans la caisse du théâtre. Ce terme expiré, elles seront disponibles et négociables.

M. Alexis, acteur du théâtre de Marseille, est parti de cette ville au mépris de ses engagements.

Le théâtre de Brunswick, à Londres, dont la construction n'était achevée que depuis 8 jours, s'est écroulé le 28 février avec un fracas épouvantable. C'était au moment d'une répétition, 7 personnes ont péri sous les décombres, et 13 y ont été grièvement blessées : parmi les victimes on cite mistress *Rushel* qu'on a vue dernièrement au théâtre anglais, à Paris.

Le théâtre Sutera, à Turin, a été incendié dans la nuit du 21 au 22 février. Il n'est resté que les quatre

murs. Le garde du théâtre et un enfant ont été étouffés par les flammes.

Mars. — Un acteur de Cassel nommé *Sistor*, jouant le 1<sup>er</sup> mars le rôle de *Bartholo* dans *le Mariage de Figaro*, s'est coupé la gorge avec un rasoir en rentrant dans le foyer. Un autre acteur l'ayant remplacé sur-le-champ, le public n'a appris cet événement qu'après le spectacle.

*Idem*. Le directeur du théâtre d'Orléans, qui devait de l'argent à ses pensionnaires, a disparu, dit-on, le 2 mars, pendant la représentation, et plusieurs acteurs ont accepté le lendemain des propositions assez désavantageuses qui leur ont été faites, dans la crainte de tout perdre si le directeur déposait son bilan. D'autres ont fait valoir leurs droits devant le tribunal de commerce.

Ce directeur a été remplacé par M. *Nestor de Bierne*.

Un acteur qui s'était acquis une grande réputation en Amérique, M. *Conway*, s'est noyé dans la traversée de New-York à la Nouvelle-Orléans : depuis un an, il avait quitté la carrière du théâtre pour se jeter dans les ordres sacrés. On croit qu'une exaltation religieuse trop vive l'a conduit à une action que la religion même réproouve.

Le 23 de ce mois (mars), les ouvrages de *Nicolo* sont tombés dans le domaine public, ce compositeur étant décédé à pareille époque en 1818.

Le 25, il est arrivé à Gand un accident fâcheux et qui pouvait avoir des suites beaucoup plus funestes que celles qu'on a à déplorer. Pendant la représentation au Cirque de M. *Blondin*, les banquettes des deuxièmes et troisièmes places se sont tout-à-coup enfoncées sous le poids des spectateurs. Un garçon de onze ans a eu les jambes cassées, quelques autres personnes ont été plus ou moins froissées.

Les accidens de ce genre se répètent trop souvent. Il paraît que dans les constructions on sacrifie un peu la solidité à la légèreté et à l'élégance.

Le 28, Mlle *Irma*, du Vaudeville, étant partie pour Londres, M. *Francisque*, de la Gaité, supposant une indisposition, l'accompagna jusqu'à Rouen, ce qui fit croire qu'il se rendait aussi en Angleterre, mais il est revenu le surlendemain, et il en a été quitte pour payer une amende.

Avril. — Le 3 de ce mois, 7 ouvriers machinistes, occupés dans le ceintre du théâtre des Célestins, à Lyon, sont tombés avec l'échaffaudage sur lequel ils étaient montés. Six de ces malheureux ont été grièvement blessés; le septième, par une espèce de miracle, s'est relevé sain et sauf.

12. — Un individu s'est tiré un coup de pistolet, au milieu du parterre de Madame Saqui, pendant la représentation; il en est mort sur-le-champ.

13. — A l'Odéon, au moment de jouer *Richard-Cœur-de-Lion*, on annonce que l'acteur *Lecomte* ne veut point remplir le rôle de *Blondel*. On offre une autre pièce; refus, tumulte: que faire? le souffleur, M. *Granson*, propose de lire le rôle de l'aveugle serviteur du roi d'Angleterre. On accepte, et le remplaçant se tire au mieux de la passe difficile dans laquelle il s'est obligamment engagé. — Le commissaire de police avait préalablement prévenu le public que le sieur *Lecomte* irait jouer *Blondel* à la préfecture de police.

Le 16 de ce mois, à la fin de la représentation du théâtre français de Londres, les acteurs ont couronné solennellement le buste de l'auteur de *Tartuffe*; on a chanté à cette occasion des couplets, dont l'un finissait par les vers suivans :

« Où Shakspeare a reçu le jour  
« On devait admirer Molière. »



Mai. — Une demoiselle *Charles*, que le Vaudeville avait annoncée, et qui n'y a pas joué, avait reçu des avances, dont on porte le montant à 300 fr. ; cela n'a pas empêché cette demoiselle de quitter Paris au moment où le théâtre allait disposer d'elle, et de manquer ainsi à un engagement d'honneur.

Mlle Louise, danseuse du théâtre de la Porte-St-Martin, est partie furtivement au mépris de ses engagements.

Le 12 a eu lieu l'ouverture du petit théâtre de Marseille; elle a été marquée par des troubles sérieux; des banquettes ont été cassées et des tabourets jetés dans le parterre, plusieurs personnes ont été blessées. Le lendemain le spectacle a été paisible.

On a joué sur le théâtre de Bruxelles un opéra nouveau intitulé : *la Sentinelle*. Les paroles ont été sifflées et quelques parties de la musique applaudies. Cette musique est de M. *Dewintt*, chef d'orchestre du théâtre d'Anvers.

Le 27 mai, le Bowery-Théâtre de New-Yorck a été incendié ainsi que 13 maisons qui séparaient le théâtre du lieu où le feu a d'abord pris. Plusieurs personnes ont péri.

Mai. — Des troubles ayant eu lieu au théâtre de Toulouse, M. le maire de cette ville a fait publier l'ordonnance suivante:

« Nous maire de Toulouse par intérim,

« Vu les lois des 16 et 24 août 1790, 19 janvier et 10 juillet 1791, 2 et 24 août 1793, d'après lesquelles l'autorité municipale est spécialement chargée de la police du spectacle.

« Vu les art. 209, 210 et suivans du Code pénal ;

« Vu notre ordonnance du 14 avril 1823, approuvée par M. le préfet ;

## 8

« Vu les divers rapports de police, et procès-verbaux constatant que des désordres ont eu lieu au spectacle, les 18, 19, 20 et 21 du courant;

« Considérant que des jeunes gens, la plupart étrangers à la ville de Toulouse, en troublant ainsi les représentations théâtrales, on privé le public, pendant plusieurs jours, du repos que sont en droit d'attendre que pour se délasser, doivent être rassurées et protégées par l'autorité;

« Considérant que ces désordres sont de nature à devoir être réprimés; qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour en prévenir le retour, et de renouveler à cet égard les principales dispositions des réglemens qui pourraient être oubliés ou méconnus;

« PAR CES MOTIFS, ORDONNONS :

« Art. 1<sup>er</sup>. Il est défendu à tous individus de troubler le bon ordre au spectacle, soit pendant les représentations, soit durant les entr'actes, par des cris, des éclats brayans, des provocations et autres actes quelconques de tumulte.

« Tout spectateur qui troublera l'ordre, sera arrêté et conduit à la mairie; où il sera statué sur les mesures à prendre à son égard.

« Art. 2. Si le tumulte devient trop général et trop considérable, et qu'il empêche les acteurs de continuer de jouer leur rôle, les commissaires de police inviteront le public au silence; si à la seconde invitation, le bruit ne cesse point, ils donneront lecture au public des articles de la présente ordonnance, ce qui tiendra lieu de dernière injonction. Ils feront ensuite baisser le rideau, et sommeront les spectateurs de se retirer; en cas de refus, ils feront évacuer la salle par la force armée.

« Art. 3. Personne ne pourra interpellier le directeur, ses agens ou les acteurs auxquels il est défendu de répondre aux demandes des spectateurs.

« Dans le cas où des particuliers auraient des réclamations à faire, ils doivent s'adresser à l'autorité, hors la salle, et par écrit. Ceux qui agiraient autrement, seraient considérés comme perturbateurs, et punis comme tels.

« Art. 4. Tous les commissaires de police seront, chaque jour de service, au spectacle, jusqu'à nouvel ordre, assistés des agens nécessaires pour maintenir la tranquillité dans les diverses parties de la salle.

« Si des spectateurs refusent d'obéir à la première sommation, les officiers de police les conduiront à la mairie.

« Art. 5. Les contrevenans aux dispositions ci-dessus, seront poursuivis devant les tribunaux, et signalés à M. le recteur de l'Académie-Royale, s'ils se trouvent soumis à la discipline universitaire.

« Art. 6. Les entières dispositions de notre ordonnance du 14 avril 1823 demeurent maintenues, et continueront d'être exécutées. »

On a fait, à Gênes, l'ouverture d'une nouvelle salle de spectacle que l'on dit être fort jolie.

On va en construire une à Beauvais.

M. *Monval*, jeune premier de l'Ambigu-Comique, conscrit, étant tombé au sort, ses camarades ont fait une collecte pour le racheter.

Un danseur du théâtre de Bruxelles, nommé *L....* a été arrêté et traduit au tribunal correctionnel de cette ville, comme accusé de différens vols.

Un accident fort grave est arrivé le 10 juillet au théâtre de Bordeaux. On devait donner *la Mort de Bisson*, tableau dramatique, dans lequel un vaisseau

doit sauter en l'air. Tandis qu'on essayait le jeu des machines, une corde s'est rompue, et la masse pesante qu'elle soutenait est tombée sur les ouvriers, dont 7 ont été blessés plus ou moins grièvement. Il a fallu fermer le théâtre.

Le 17 juillet, la troupe du 15<sup>e</sup> arrondissement théâtral, a fait l'ouverture d'une nouvelle salle de spectacle à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).

L'écuyer *Bastien* et le sauteur *Guertner* ont abandonné la troupe équestre du Cirque, avant son arrivée à Rouen, et sont partis furtivement pour la Belgique.

*M. Berton* se trouvant à Toulouse, le spectacle de cette ville a donné une représentation de *Montano et Stéphanie*, à laquelle l'auteur a assisté avec sa famille, dans la loge du maire. A la fin de la pièce, une couronne est descendue sur la tête du célèbre compositeur et un bouquet lui a été offert le sur-lendemain au grand foyer du théâtre.

Août. — *M. Ligier*, artiste du Théâtre-Français, ayant donné sans autorisation des représentations aux environs de Paris, a cessé de faire partie de cette société. Le 25, il a joué, pour la dernière fois, le rôle d'*Oreste* dans la tragédie d'*Andromaque*.

Le 14 de ce mois, *M. Ducis* a obtenu le privilège du théâtre de l'Opéra-Comique. Ce directeur a créé une société en commandite par actions pour l'exploitation de ce théâtre, et la raison sociale est *Ducis et compagnie*. La mise à fournir par les associés commanditaires, se compose de 5 millions. Le fonds social est fixé à 5,500,000 fr., divisés en 5,500 actions de 1000 fr. chaque. 5000 de ces actions formant la mise des associés, les 500 autres appartiennent à *M. Ducis*, sans mise de fonds, comme étant la représentation de son rapport social. La durée de la société est

indéfinie, si le privilège et la subvention de 120,000 fr. sont continués, sinon ladite société sera dissoute après trente années.

Septembre.— Mécontent de l'inexactitude des choristes (femmes), le directeur du Vaudeville ayant pris le parti de doubler les amendes, ces dames ont déclaré ne vouloir point reparaitre et n'ont consenti à jouer le soir même, que par respect pour le public.

Un accident, qui pouvait avoir les suites les plus funestes, a eu lieu au Cirque-Olympique de M. Balut-Loisse, à Amsterdam : l'arrière-galerie s'est écroulée sous le poids d'une trop grande affluence de spectateurs. Personne heureusement n'a été tué.

Mademoiselle *Constance* est partie furtivement pour la Russie, au mépris de ses engagements avec le théâtre de l'Ambigu.

Le nommé *Riboulet*, garçon de théâtre à Bordeaux, étant mort d'une maladie qui avait nécessité le sacrifice de toutes ses économies, ses camarades, pauvres comme lui, ont fait les frais de son enterrement et se sont cotisés pour offrir des secours à la veuve.

M. Caraffa a écrit dans les journaux pour prévenir le public que la musique des finales du premier et deuxième actes de *la Violette*, est de M. *Leborne*. Il a attendu, pour faire cette déclaration, l'issue des premières représentations, afin de faire partager à son jeune collaborateur plutôt sa bonne que sa mauvaise fortune.

Mademoiselle *Smithson*, dont on a applaudi en France le talent distingué, a adressé à une de ses amies une lettre qu'a insérée le *Times*, dans son numéro du 11 octobre. Nous rapporterons ici les passages où cette jeune actrice retrace avec le plus de vivacité et d'abandon sa reconnaissance pour le pays qui a su accueillir son heureuse tentative.

« Paris, 6 octobre.

« Je crois qu'il est utile de vous expliquer les motifs du refus que j'ai opposé aux brillantes propositions de M. Kemble, qui m'offrait 20 guinées pour chaque soirée pendant 20 représentations. Londres sera toujours pour moi en Angleterre, et je ne trouverai pas toujours, peut-être, en France une occasion aussi belle d'y faire applaudir des pièces anglaises. Vous avez, ma chère amie, des préventions fort injustes contre le public parisien; le goût qui a formé des artistes tels que Talma, mademoiselle Mars et madame Pasta, ne saurait être méprisé avec raison. Je ne serai probablement pas de retour à Londres avant un an; et, je vous l'avoue, je tiens beaucoup, par une affection que vous concevrez, à un pays où je suis arrivée sans connaître même la langue de mes hôtes, et où mes efforts ont été accueillis avec bienveillance. Ici je vois une terre où l'on a daigné ranimer, si j'ose le dire, la vie d'un talent que mon propre pays avait laissé languir dans l'obscurité. »

— La misère qui règne en Espagne n'a pas affaibli dans le peuple la passion du spectacle. Une lettre de *Tolosa* porte ce qui suit: « Nos provinces sont pauvres d'argent, mais les vivres sont abondans, et le peuple est disposé au plaisir. Jamais nous n'avons eu tant de comédiens; faute de pouvoir payer le spectacle en espèces, on paie en denrées. Une loge vaut deux livres de viande, une place d'orchestre une demi-livre; on entre au parterre pour du poisson, des laitues, des choux, des navets, etc. Ainsi, les comédiens vivent, le peuple s'amuse sans songer à l'avenir. »

— Le théâtre de la ville de Brescia, en Italie, vient d'être témoin d'un événement tragique; poussé à bout par des chagrins domestiques, le souffleur de ce théâtre

avait pris la résolution de se donner la mort, mais il voulait mourir au champ d'honneur, dans son trou. Un soir (on donnait la *Gazza Ladra*,) muni d'un pistolet, il se place dans sa tanière et attend le premier roulement des timbales de l'ouverture; ce devait être le signal. Les trois coups sont frappés, le roulement se fait entendre, le malheureux souffle le bras; mais le souvenir de ses enfans paralyse son courage: la main lui tremble, il voudrait retenir la détente, il n'est plus temps; la balle mortelle a déjà frappé la tête du chef d'orchestre, qui tombe noyé dans son sang.

Un acteur de Stuttgard, qui jouait les confidens, et que l'on croyait pauvre, est mort dans un grenier où l'on a trouvé 72,000 florins et une masse énorme d'argenterie.

Il n'y a point en Angleterre de privilèges pour les théâtres. Pour en établir, on prend une licence accordée sur une enquête de *commodo et incommodo*. Une opposition vient d'être formée à la délivrance de la licence du théâtre de Greenwich, par un carrossier voisin qui craignait les dangers du feu; mais le juge a donné gain de cause au directeur, en accordant toutefois au carrossier une action extraordinaire par suite d'incendie.

Novembre.—Contre l'usage, on a ouvert les spectacles à Lyon le jour de la Toussain. Ce jour-là, des désordres ont eu lieu au théâtre des Célestins. Une personne placée aux premières loges, ayant été grossièrement apostrophée par des spectateurs du parterre, des cris se sont élevés de toutes parts, et ont nécessité la chute du rideau. Les deux tiers de la salle n'ont pas tardé à être évacués; restait quelques mauvaises têtes qui refusaient de sortir. Le commissaire de police, assisté d'un peloton de gendarmes, est enfin

parvenu à retablir le calme , et à dix heures et demie tout était rentré dans l'ordre. Sept individus ont été arrêtés.

### OUVERTURE DU THÉÂTRE DE DIJON.

La nouvelle salle de spectacle a été ouverte le 4 de ce mois , jour de la fête du roi. Ce superbe monument , isolé sur une place publique , au centre de la ville , comme le théâtre de l'Odéon ou celui de Marseille , offre l'aspect le plus imposant : la principale façade est soutenue par huit colonnes ornées de frises d'excellent goût et de trois portes bronzées et à jour. L'intérieur de la salle présente un fond blanc , sur lequel on remarque des dessins simples , mais fort bien exécutés et de riches dorures. Le plafond , le rideau , les trois rangs de loges , les stalles , le lustre , tout est riche , noble et élégant. Quant aux décorations , elles sont l'ouvrage de M. Cicéri , et la ville de Dijon n'a rien épargné pour qu'elles fussent dignes de la salle ; c'est faire leur éloge en deux mots. Le public est partout placé à l'aise et y voit parfaitement la scène de tous les points de la salle. Le seul reproche qu'on pourrait adresser à l'architecte distingué , M. Vallat , auquel on doit ce monument , c'est la trop grande élévation des loges qui , isolant les spectateurs , laisse voir des vides dans la salle , lors même qu'elle est remplie.

On a comparé ce monument au théâtre des Nouveautés , mais la comparaison n'est pas exacte ; on lui trouve une grande ressemblance avec la nouvelle salle de l'Ambigu Comique , et son foyer est aussi beau que celui de l'Opéra , quoique moins grand ; il est décoré de trois superbes lustres éclairés par des bougies. Le spectacle a commencé par un discours en vers de M. Briffaut , membre de l'Académie-Française , né à Dijon , etc.



15

Après le discours, on a représenté une comédie du même auteur, intitulée *les Déguisemens*, ou une Folie de grands hommes. Cette pièce a été généralement applaudie, et l'auteur vivement demandé, a été présenté au public par M. le maire.

## PROCÈS.

Décembre 1827.—Mademoiselle Buron, danseuse à l'Académie royale de Musique, a été condamnée judiciairement à payer 60 fr. par mois, pour pension, à son père.

M. *Carmouche* a attaqué l'administration du théâtre des Variétés pour la forcer à jouer une pièce reçue.

L'affaire a été renvoyée à des arbitres.

Janvier 1828.—Mademoiselle *Anselin*, danseuse à l'Ambigu-Comique, ayant voulu rompre son engagement avec cette administration, l'affaire fut portée devant les tribunaux qui donnèrent gain de cause à la demoiselle *Anselin*, considérant que la mère d'un enfant mineur n'a point le droit de contracter pour lui un engagement commercial sans l'approbation du conseil de famille.

Pareil jugement a été rendu à l'égard de trois danseuses de la Porte-Saint-Martin, mesdemoiselles *Gougibus*, *Michalet* et *Chassin*.

M. *Troupenaz*, condamné à 1000 fr. d'amende et 2000 fr. de dommages-intérêts pour contrefaçon des paroles de l'opéra de *Moïse*, de M. *de Jouy*, a appelé de ce jugement qui a été confirmé.

Le conseil d'état a décidé que le conflit élevé par le ministre de la maison du roi, dans le procès de madame *Mainvielle-Fodor* contre le directeur chargé du département des beaux-arts ne pouvait être admis.

Février 1828. — Dans l'affaire entre mademoiselle *Céline* et M. de *Guerchy*, le tribunal de commerce a condamné ce directeur à 5000 fr. de dommages-intérêts. (Voir, au 6 juin, le résultat de l'appel de M. de *Guerchy*.)

M. *Saur*, l'un des auteurs du *Testament*, opéra joué à l'Odéon, avait acheté des costumes afin de hâter la représentation de sa pièce; il a actionné l'administration du théâtre pour le remboursement de la somme qu'il avait déboursée, mais le tribunal l'a débouté de sa demande.

M. *Paul Cerise*, l'un des chefs des chœurs à l'Odéon, ayant quitté la scène et causé du scandale dans la salle en frappant sa maîtresse et un rival heureux, fut renvoyé; il a réclamé *judiciairement* le montant d'un mois d'appointemens.

L'affaire a été soumise à un arbitre, M. *Picard*.

On jouait *la Fille de l'Exilé* sur le théâtre d'Arras; des jeunes gens l'ont sifflée; le commissaire de police a dressé procès-verbal. On les a traduits en police correctionnelle; ils ont été acquittés.

Mars. — Mademoiselle *Jenny-Colon* s'était engagée pour M. *Lafont*, qui avait souscrit pour 25,000 fr. d'effiets à un M. *Delaporte*; celui-ci l'a attaquée devant les tribunaux, mais il a été débouté de ses demandes, attendu que cette actrice était mineure quand elle avait donné sa signature.

Madame veuve *Saqui* ayant renvoyé son machiniste, celui-ci l'a actionnée devant le tribunal.

Mademoiselle *Amigo*, artiste de l'Opéra-Italien, que M. *Laurent* avait engagée pour Londres, et à laquelle il a ensuite donné contre-ordre, a attaqué ce directeur, et a réclamé des indemnités.

Les créanciers de M. *Lafont*, acteur du Vaudeville, prétendaient avoir le droit de saisir en entier les appointemens et les feux de cet artiste; le tribunal civil de Paris a jugé que les oppositions frapperaient seulement sur la moitié de ses appointemens en y comprenant les feux, et que l'autre moitié desdits appointemens et feux serait versée entre les mains du sieur Lafont, condamné seulement aux dépens.

M. Parly, restaurateur, a aussi demandé la validité d'une opposition qu'il a formée sur les appointemens et les feux de M. *Didier-Perrin*.

M. Volnys fut engagé au Vaudeville par M. Désaugiers, qui lui assura 100 fr. en sus de ses appointemens. La nouvelle administration n'ayant pas voulu ratifier ce traité, cet acteur a eu recours aux tribunaux, qui ont jugé que la famille de feu Désaugiers était tenue d'exécuter sa promesse, sauf le recours à l'administration.

Les auteurs de pièces jouées au théâtre de la Porte-Saint-Martin, au bénéfice des indigens, ont réclamé le montant de leur rétribution, que M. le maire a fait difficulté de rendre. Cette affaire a été portée devant les tribunaux, qui ont fait droit à la demande des auteurs par jugement du 26 mai, et ont mis les dépens à la charge de M. le maire et du directeur du théâtre.

Madame *Clément*, danseuse au théâtre de la Gaîté, n'ayant pas été prévenue à temps que son engagement ne serait point renouvelé, a attaqué le directeur devant les tribunaux.

**Avril.** — L'affaire des théâtres secondaires contre l'Opéra a été plaidée le 9 au tribunal civil de Paris. Les théâtres secondaires ayant refusé de payer à l'Opéra la subvention du vingtième de leur recette brute, aux termes des dispositions d'un décret du 13

avril 1817. L'avocat de l'Académie royale de Musique a soutenu que la Charte avait reconnu les lois existantes et que les décrets impériaux avaient force de loi. L'avocat des petits théâtres a répondu que les décrets du corps législatif avaient seuls force de loi et non les décrets de l'empereur. Le tribunal de première instance a condamné les théâtres secondaires, et ces derniers en ayant appelé, le premier jugement a été confirmé par la Cour royale de Paris le 18 août.

Arnal, qui a quitté les Variétés pour le Vaudeville, désirait retourner au premier de ces théâtres, et signa un nouvel engagement, supposant qu'il pourrait obtenir l'autorisation nécessaire de M. de Guerchy; ce directeur s'étant refusé à cet arrangement, l'administration des Variétés a fait actionner Arnal, mais le tribunal ayant jugé que l'acte signé par Arnal était conditionnel, elle a échoué, et a été condamnée aux frais.

Le dimanche 20 avril, M. *Gontier* ayant fait manquer le spectacle annoncé au théâtre de MADAME, M. *Dormeuil*, régisseur-général et directeur par *intérim*, réclama, au nom de l'administration, des dommages-intérêts montant à la somme qu'on rendit aux spectateurs. M. *Gontier* a fait valoir son état d'indisposition et les certificats de médecins à l'appui de sa déclaration envoyée la veille.

Le tribunal de commerce de Paris a condamné le directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin à payer 120 fr. de dommages-intérêts à M. de Saint-Firmin, pour l'avoir privé, depuis le mois d'octobre, des entrées personnelles auxquelles il avait droit.

MM. *Ramond* et *Letournel* avaient fait recevoir au Vaudeville, sous la direction de Désaugiers, une pièce intitulée : *J'épouse ma Femme*. Le nouveau directeur,

M. de Guerchy, refusa de la faire représenter si les auteurs ne consentaient pas à une seconde lecture devant son comité. Les auteurs s'y opposèrent et l'affaire fut portée devant les tribunaux, qui jugèrent que la pièce devait être jouée sous quatre mois, sans qu'il fût fait mention sur l'affiche du jugement qui ordonnait la représentation.

Mai 1828. — M. *Bocage*, acteur de l'Odéon, ayant refusé un rôle dans la comédie de M. *Merville* intitulée : *Vingt-quatre heures de la vie d'un Riche*, a été assigné par le directeur au tribunal de commerce qui a renvoyé les parties devant M. Picard, membre de l'Académie-Française.

L'acteur *Damoreau* ayant quitté Bruxelles, où un engagement le retenait, le tribunal de cette ville l'a condamné au paiement d'une somme de 2835 fl. par lui due à la caisse des pensions, sauf les intérêts de cette somme et de toutes autres sommes qu'il pourrait devoir, avec dépens et dommages-intérêts.

Les propriétaires de la salle du théâtre de Marseille ayant refusé de la livrer aux artistes sociétaires, la commune crut pouvoir obliger les propriétaires à ne pas changer la destination de leur immeuble ; ceux-ci ont eu recours aux tribunaux qui, d'après la plaidoirie de M. Thomas, bâtonnier de l'ordre des avocats, ont jugé que la ville devrait acheter la salle de spectacle ou permettre aux propriétaires d'en user selon leur volonté.

M. *Gobert*, acteur de la Porte-Saint-Martin, engagé à l'Ambigu-Comique, voulut résilier son engagement en payant le dédit de 8400 fr. y stipulé, mais en exigeant toutefois le paiement de vingt-deux jours d'appointemens. Le directeur de l'Ambigu crut devoir s'y refuser, M. Gobert n'ayant assisté à aucune répétition.

tion. Les tribunaux ont jugé que M. Gobert ne recevrait que seize jours d'appointemens, et a mis les frais à la charge des deux parties.

Juin. — M. de Guerchy, directeur du Vaudeville, ayant appelé du jugement qui le condamnait à 5000 fr. de dommages-intérêts envers mademoiselle *Céline Fabre*, la Cour royale l'a déchargé de cette condamnation, tous dépens compensés.

Juin. — Les frères *Franconi* ayant donné des représentations de leurs exercices à Reims, M. *Solomé*, directeur du théâtre de cette ville, crut pouvoir exiger d'eux le prélèvement du cinquième de leurs recettes, les considérant comme entrepreneurs d'un *spectacle de curiosité*; mais ceux-ci se disant directeurs d'un *théâtre secondaire*, prétendirent ne devoir que le vingtième. L'affaire fut portée devant les tribunaux, qui ont condamné les frères *Franconi* à payer le cinquième avec les intérêts, à compter du jour de la demande, et aux dépens.

M. *Beunier*, accusé d'avoir ouvert un petit théâtre rue des Amandiers, à Paris, contrairement aux décrets et réglemens, a prouvé que cette accusation n'était point fondée, et il a été acquitté par le tribunal.

M. *Nicolo*, engagé au théâtre de Rouen, et ne voulant point y rester, parce que sa femme y avait été mal accueillie, affecta, suivant le directeur, de mal jouer, et paya pour être sifflé comme d'autres paient pour être applaudis. M. *Nicolo*, au contraire, soutint que ses moyens avaient été affaiblis par une maladie, et que les sifflets étaient de bon aloi. Le tribunal, appelé à prononcer sur cette étrange discussion, a condamné M. *Nicolo* à exécuter son engagement sous la contrainte de 8000 à 12000 fr. de dommages-intérêts, et aux dépens.

M. *Roblin*, acteur du même théâtre, a plaidé aussi contre le directeur, mais pour une cause bien différente. Dûment sifflé par le public, il soutint qu'il était bon et que son succès avait été complet. Le tribunal l'a débouté de ses prétentions, et les conclusions du directeur ont été accueillies dans tout leur contenu.

Juin. — M. Adolphe, artiste de la troupe de M. Dellemece, a plaidé contre le directeur qui, se fondant sur le mauvais accueil du public, prétendait renvoyer l'acteur sans indemnité. Le tribunal de commerce d'Arras a condamné le sieur Dellemece à payer les appointemens du mois commencé et aux dépens.

M. Falbert, acteur du même théâtre, a voulu rompre son engagement, sous prétexte que les voyages fréquens de la troupe étaient contraires à sa santé. Le tribunal l'a condamné à jouer encore pendant un mois et à payer les frais de la procédure.

Juillet. — M. Claparède, directeur du théâtre de Besançon, ayant voulu rompre l'engagement de M. *Moireau*, premier comique, ce dernier exigea une indemnité de 600 fr. Le tribunal, considérant qu'il y avait eu des torts réciproques, n'a accordé à M. *Moireau* qu'une partie des dommages-intérêts qu'il réclamait, en compensant les dépens.

M. *Joly de Sainte-Marie* ayant débuté deux fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, les administrateurs prétendirent avoir le droit de résilier son engagement, aux termes d'une des clauses qui l'infirmes en cas de non-succès. L'acteur se fondant sur le témoignage de quelques journaux, a fait assigner l'administration en demandant l'exécution entière de l'engagement contracté.

Août. — Mademoiselle *Vigne*, engagée au théâtre des Nouveautés, avant l'ouverture, n'ayant pu y pa-



Yaitre pour cause de maladie, M. Bérard, directeur, pensa que cette maladie était feinte et refusa de payer les appointemens de cette demoiselle. Le tribunal de commerce a jugé qu'ils devaient être soldés, et la Cour royale a confirmé cette sentence.

Les pensionnaires de l'Opéra-Comique, non compris dans la nouvelle organisation de ce théâtre, ont assigné l'ancien directeur, M. Pixérécourt, pour le contraindre à exécuter ou faire exécuter les engagements signés par lui. Le tribunal s'est déclaré compétent et a préalablement renvoyé les parties devant M. Picard, de l'Académie-Française.

Septembre. — Les auteurs de l'Opéra-Comique ont fait sommation par huissier au directeur de ce théâtre de ne plus représenter leurs ouvrages, à moins que ce dernier ne consentit à leur accorder dans un an 9 pour 100 sur les recettes, au lieu de 8 qu'ils reçoivent maintenant.

Les dames choristes du Vaudeville ayant refusé de continuer leur service si on ne portait leurs appointemens de 300 à 500 fr., ont été remplacées et assignées devant le tribunal correctionnel, comme prévenues du délit qualifié : Coalition d'ouvriers.

M. Carmouche, auteur de plusieurs vaudevilles agréables, avait accepté de M. de Montgenet, directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, la place d'inspecteur-général de ce théâtre. Ses fonctions consistaient à surveiller la mise en scène, diriger les répétitions et assister à la lecture des ouvrages; et ses appointemens étaient fixés à 6,000 fr., payables moitié en argent et moitié en billets d'entrée, avec la clause expresse, quant à cette dernière moitié, que si, par une cause quelconque, les billets étaient supprimés, ils seraient remboursables en argent.

Le privilège de M. Montgenet expirait au 1<sup>er</sup> jan-

vier 1830; aidé de M. Carmouche, il en obtint la prorogation pour douze ans, à la charge de faire à la salle certains travaux d'assainissement et de sûreté publique. Pressé d'exécuter cette condition, M. Montgenet a fermé le théâtre. Le résultat de cette clôture anticipée a été de priver M. Carmouche de ses billets d'entrée; et M. de Montgenet, ayant refusé de lui payer ses appointemens, il a fait assigner ce dernier devant le tribunal de commerce, en paiement de 3100 fr., dont 100 pour appointemens échus, et 3000 fr. pour dédit convenu. M. de Montgenet soutenait que les travaux commencés étaient de force majeure; et, surtout à l'égard des billets, il oppose un refus créé par la nécessité, et demandait, à cet égard, le renvoi devant arbitres. Mais le tribunal, considérant que la clôture du théâtre a eu lieu dans le seul intérêt de M. de Montgenet, pour faire les travaux, qui ne sauraient être encore considérés comme de force majeure, a prononcé contre lui la condamnation des 3100 fr.

Le tribunal de commerce a condamné les nommés *Bastien Gillet et Guertener*, chacun à 15,000 fr., et la demoiselle *Marie-Louise Renard dite Valmont* à 3000 fr., pour avoir rompu leurs engagemens avec le Cirque-Olympique.

Octobre.—L'orchestre du théâtre de la Porte-Saint-Martin s'est présenté le 24 devant le tribunal de commerce pour réclamer trois mois d'appointemens que le baron de Montgenet refuse de payer. Le tribunal a condamné ce dernier par défaut et a maintenu plus tard cette condamnation.

Novembre. — M. de Serre a réclamé contre M. de Montgenet 6324 fr. pour indemnité de la privation de loge et des billets qui lui avaient été réservés par son acte de cession à M. de Montgenet. M. Michelot, de

26

la Comédie-Française, a été nommé arbitre-rapporteur.

19 Novembre. — L'affaire de l'Opéra-Comique a été terminée. MM. *Firmin*, *Leclerc*, *Tilly*, *Belnié* et Mlle *Otz* se sont désistés de leur demande, moyennant une pension annuelle et viagère de 1000 fr. Mlle *Verteuil* seule a persisté dans son action; mais le paiement de dédit de 30,000 fr. a été refusé.

**PRIX DES PLACES**  
**AUX DIFFÉRENS THÉÂTRES.**

**ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.**

(La salle contient 1937 personnes.)

|                                                                     | fr | c. |
|---------------------------------------------------------------------|----|----|
| Balcon.                                                             | 10 | »  |
| Premières et deuxièmes loges de face,<br>amphithéâtre et orchestre. | 7  | 50 |
| Rez-de-chaussée, deuxièmes de côté et<br>troisièmes de face.        | 6  | »  |
| Troisièmes de côté et quatrièmes de face.                           | 4  | »  |
| Parterre, amphithéâtre des quatrièmes et<br>cinquièmes de côté.     | 3  | 60 |

**THÉÂTRE FRANÇAIS.**

(1522 personnes.)

|                                                                                             |   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Balcon, premières, deuxièmes de face,<br>loges de la galerie, baignoires et or-<br>chestre. | 6 | 60 |
| Première galerie et deuxièmes loges de<br>côté.                                             | 5 | »  |
| Troisièmes loges et loges du cintre.                                                        | 3 | 30 |
| Parterre.                                                                                   | 2 | 50 |
| Deuxième galerie.                                                                           | 2 | 20 |
| Amphithéâtre.                                                                               | 1 | 80 |

35

## OPÉRA-COMIQUE.

(1720 personnes.)

|                                                                          | fr. | c. |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|----|
| Balcon, orchestre, rez-de-chaussée, premières loges et du deuxième rang. | 6   | 60 |
| Première galerie et troisièmes loges.                                    | 4   | 40 |
| Deuxième galerie et quatrièmes loges.                                    | 2   | 75 |
| Parterre.                                                                | 2   | 20 |
| Troisième galerie.                                                       | 1   | 65 |

## THÉÂTRE ROYAL ITALIEN ET ANGLAIS.

(1282 personnes.)

|                                                       |    |    |
|-------------------------------------------------------|----|----|
| Premières loges, deuxièmes de face, premier balcon.   | 10 | »  |
| Deuxième loges de côté; rez-de-chaussée et orchestre. | 7  | 50 |
| Troisièmes de face.                                   | 6  | »  |
| Troisièmes de côté.                                   | 5  | »  |
| Quatrièmes.                                           | 4  | »  |
| Parterre.                                             | 3  | 60 |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                          | 2  | »  |

## SECOND THÉÂTRE FRANÇAIS (ODÉON).

(1628 personnes.)

|                                                                                         |   |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| Avant-scène du rez-de-chaussée et des premières; balcon, premières grillées et stalles. | 6 | » |
| Avant-scènes des deuxièmes, deuxièmes loges grillées, orchestre.                        | 5 | » |

36

|                                                           | fr. | c. |
|-----------------------------------------------------------|-----|----|
| Premières loges découvertes.                              | 4   | »  |
| Première galerie, avant-scène des troisièmes, baignoires. | 3   | 50 |
| Deuxième galerie, troisièmes et quatrièmes loges.         | 2   | 50 |
| Troisième galerie, parterre.                              | 1   | 50 |
| Amphithéâtre.                                             | 1   | 25 |

### THÉÂTRE DE S. A. R. MADAME (GYMNASE).

(1040 personnes.)

|                                                              |   |    |
|--------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène des premières, loges fermées, balcon et stalles. | 5 | »  |
| Loges de la galerie.                                         | 4 | 50 |
| Premières loges, baignoires, orchestre et première galerie.  | 4 | »  |
| Deuxièmes loges.                                             | 2 | 50 |
| Deuxième galerie et loges du cintre.                         | 2 | 25 |
| Parterre.                                                    | 2 | »  |

### VAUDEVILLE.

(1257 personnes.)

|                                                                     |   |    |
|---------------------------------------------------------------------|---|----|
| Balcon, avant-scène du rez-de-chaussée et des premières, stalles.   | 5 | »  |
| Avant-scène des deuxièmes, premières et deuxièmes grillées de face. | 4 | 50 |
| Orchestre, baignoire, galerie, balcon des deuxièmes.                | 4 | »  |
| Deuxièmes de côté.                                                  | 3 | »  |
| Troisièmes.                                                         | 2 | 50 |
| Amphithéâtre des troisièmes.                                        | 2 | »  |
| Quatrièmes et parterre.                                             | 2 | »  |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                                        | 1 | 50 |

37

## THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS:

(1250 personnes.)

|                                                               | fr. | c. |
|---------------------------------------------------------------|-----|----|
| Balcon, avant-scène, loges de la galerie et stalles.          | 5   | »  |
| Premières loges, premières galeries, baignoires et orchestre. | 4   | »  |
| Deuxièmes loges.                                              | 3   | »  |
| Parterre.                                                     | 2   | »  |
| Deuxième galerie.                                             | 1   | 75 |
| Amphithéâtre.                                                 | 1   | 25 |

## THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

(1204 personnes.)

|                                                                                                                                    |   |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène des premières et rez-de-chaussée, baignoires de face, loges de la galerie, premières loges de face, stalles et balcon. | 5 | »  |
| Orchestre, première galerie, rez-de-chaussée de côté et premières loges de côté.                                                   | 4 | »  |
| Troisièmes loges.                                                                                                                  | 3 | 50 |
| Amphithéâtre du parterre.                                                                                                          | 2 | 50 |
| Parterre et amphithéâtre des troisièmes.                                                                                           | 2 | »  |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                                                                                                       | 1 | 25 |

38

## THÉÂTRE DE LA GAITÉ.

( 1254 personnes. )

|                                                                 |   |    |
|-----------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène et loges grillées de face.                          | 4 | »  |
| Premières loges de côté; deuxièmes loges de face et baignoires. | 3 | »  |
| Première galerie.                                               | 2 | 25 |
| Orchestre.                                                      | 2 | »  |
| Deuxième galerie de face.                                       | 1 | 50 |
| Parterre.                                                       | 1 | 25 |
| Deuxième galerie de côté.                                       |   | 90 |
| Troisième galerie.                                              |   | 60 |

## THÉÂTRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

( 1800 personnes. )

|                                                                      |   |    |
|----------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène et loges grillées de face aux premier et deuxième rangs. | 4 | »  |
| Loges grillées du rez-de-chaussée.                                   | 3 | 50 |
| Premières loges de côté, premier et deuxième rangs.                  | 3 | »  |
| Orchestre et galerie.                                                | 2 | 50 |
| Pourtour.                                                            | 2 | »  |
| Secondes loges et galerie au troisième rang, parterre.               | 1 | 50 |
| Amphithéâtre des troisièmes.                                         | 1 | »  |

## THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.

( 1803 personnes. )

|                                                |   |    |
|------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène et loges grillées du premier rang. | 5 | »  |
| Balcon et loges grillées du deuxième rang.     | 4 | 50 |



39

|                                                                                                     |   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Premières loges de côté.                                                                            | 3 | 50 |
| Pourtour et amphithéâtre des premières.                                                             | 3 | »  |
| Orchestre, première galerie, premières loges de côté du deuxième rang et avant-scène des deuxièmes. | 2 | 50 |
| Troisièmes loges et loges du cintre.                                                                | 2 | »  |
| Parterre, pourtour du rez-de-chaussée, deuxième amphithéâtre.                                       | 1 | 50 |
| Deuxième galerie.                                                                                   | 1 | »  |
| Troisième amphithéâtre.                                                                             |   | 60 |

### CIRQUE OLYMPIQUE.

( 1800 personnes. )

|                                                       |   |    |
|-------------------------------------------------------|---|----|
| Stalles.                                              | 5 | »  |
| Loges grillées, avant-scène des premières.            | 4 | »  |
| Premières loges et avant-scène des secondes.          | 3 | 50 |
| Balcon, secondes loges et avant-scène des troisièmes. | 3 | »  |
| Première galerie.                                     | 2 | 50 |
| Deuxième galerie.                                     | 1 | 80 |
| Parterre, premier amphithéâtre et troisième galerie.  | 1 | 25 |
| Quatrième galerie.                                    |   | 60 |

### THÉÂTRE DE M. COMTE.

|                                                                                             |   |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| Avant-scène des premières et du rez-de-chaussée.                                            | 5 | » |
| Premières loges de face, et grillées du rez-de-chaussée, de face.                           | 3 | » |
| Orchestre, avant-scène des secondes, premières loges de côté, première galerie et pourtour. | 2 | » |
| Secondes et parterre.                                                                       | 1 | » |

40

THÉÂTRE DES ACROBATES (M<sup>ME</sup> SAQUI).

|               |   |     |
|---------------|---|-----|
| Balcon.       |   |     |
| Premières.    |   | 1 » |
| Amphithéâtre. | } |     |
| Orchestre.    |   | 60  |
| Parterre.     |   |     |
| Secondes      |   | 40  |
|               |   | 25  |

THÉÂTRE DES FUNAMBULES (M<sup>ME</sup> BERTRAND).

|               |   |    |
|---------------|---|----|
| Premières.    |   |    |
| Galerie.      |   | 75 |
| Orchestre.    |   | 60 |
| Amphithéâtre. | } | 40 |
| Parterre.     |   |    |
| Secondes.     | } | 30 |
| Troisièmes.   |   | 20 |

THÉÂTRE MONTMARTRE.

( 1030 personnes. )

|                               |  |      |
|-------------------------------|--|------|
| Avant-scène.                  |  | 2 »  |
| Loges fermées.                |  | 1 50 |
| Baignoires.                   |  | 1 25 |
| Première galerie et orchestre |  | 1 75 |
| Première galerie.             |  | 50   |

249

# CIRQUE OLYMPIQUE,

BOULEVARD DU TEMPLE.

## ADMINISTRATION.

MM. Franconi (Henri-Adolphe), directeur privilégié.

Ferdinand Laloue, directeur.

Bouchet, administrateur.

Portelette, caissier.

Sergent, inspecteur-général du matériel.

Signal, régisseur-acteur.

Langlois, sous-régisseur.

Bunel, chargé de la location des loges et stalles.

Devilliers, souffleur.

Colbert, garçon de bureau.

*Nota.* Les bureaux de l'administration, de comptabilité et la caisse sont au théâtre. Les demandes, de quelque nature qu'elles soient, doivent être faites par écrit à MM. les administrateurs gérans.

### *Conseil.*

MM. Gaudry, avocat, rue des Moulins, 15.

Deshayes, notaire, quai de l'École.

Patural, avoué, rue d'Amboise, 7.

Davoust, huissier, rue des Fossés-St-Germain  
l'Auxerrois cul-de-sac Sourdis.

250

*Acteurs.*

MM. Demouy, rue Saintonge, 8.  
 Paul Seigneurie, à Belleville, 3.  
 Edmond, rue de Bondy, 52.  
 Delhommé, rue Batave.  
 Lussan, rue Neuve-St-Martin, 5.  
 Ballieste, rue du faub. du Temple, 1.  
 Thibouville, rue des Fossés du Temple.  
 Langlois, à Belleville.  
 Rebard, rue....  
 Boisselot, rue St-Maur, 24.  
 Picoud, rue St-Maur, 20.  
 Ferin père, rue du Paradis, 24.  
 Ahn père, rue Notre-Dame-Nazareth, 1.  
 Delamarre, rue....  
 Fleury, rue....  
 Philibert, rue Meslay, 45.

*Actrices.*

Mmes D'Hautel, rue de Malte, 14.  
 Millot, rue de Bondy, 28.  
 Delarue (Caroline), rue de Bretagne, 9.  
 Tigée, rue du faub. du Temple, 15.  
 Gratiennne, faub. Poissonnière, 12.  
 Genetti, rue....  
 Nouveau, rue des Marais, 27.

*Enfans jouant dans les pièces.*

Boulet, Auguste, Matthias.

*Écuyers.*

MM. Paul Laribeau, Bassin, Maisen, chef des écuries, Bertotto, Tocanier (Alfred), Lamarre, Lespérance, Amand, Dominique, Mmes Lucile, Varnier.

251

*Élèves.*

MM. Félix , Lagoutte ( Henri ) Frédéric , Louis ,  
Auguste , Mme Mathias.

*Ballets.*

MM. Jacquinet , maître de ballets , rue du faub. du  
Temple , 170.

Télémaque , premier danseur , rue

Monnet , premier danseur , rue Meslay , 51.

Bertotto , demi-caractère , rue du faub. du Tem-  
ple , 15.

Mmes Télémaque , rue

Ahn ( Clotilde ) , rue Meslay , 50.

Varnier , rue....

*Corps de Ballets.*

MM. Ahn ( Aimé ) , Ahn ( Auguste. ) Fournal , Oli-  
vary , Lemaire , Boulet , Ferin fils , Dauty , Bol-  
saguet , Pain , Lenieps , Barre.

Mmes Perruche ( Virginie ) , Perruche ( Prudent ) ,  
Richaume , Milot jeune , Hurpie , Gougibus , Au-  
gelfred , Duménil , Roussel , Ferin , Bodson.

*Orchestre.*

MM. Sergent , chef et compositeur , faub. du Tem-  
ple , 17.

Julien , second chef d'orchestre , rue St-Honoré.

Dailly , répétiteur des ballets , rue....

Sergent jeune , bibliothécaire.

Kriésel , Francastelle , Brissy , Alkan , Bertin ,

Gautry , Bnuk , Jungmans , Jacob , Durocher ,

Guillon , Leroux , Valliers , Corr , Maillard ,

Mahaut , Bousquet , Lott , Pichard , Lelong , Mé-  
cène , Vainqueur , Maréchal.

*Magasins.*

MM. Delgrange, chef du magasin des hommes.  
 Martin, Gillaut, Martin jeune, Ledoux, Brisse,  
 Cléonte, Descourbe, Soret, Rouell, tailleurs et  
 habilleurs.

Mmes Chauvaux, chef du magasin des femmes.  
 Boisselot, Félicité, Deveau, Couturier, Petit,  
 Normand, Ahn (Sophie), Vionnette, habilleuses.  
 Ayerauelt, coiffeur, rue du Temple.  
 Duruy, tapissier, Palais de justice.  
 Salaris, chef des accessoires.  
 Violet, aide.

*Théâtre.*

MM. Caron, machiniste chef, rue du faubourg du  
 Temple, 16.  
 Joseph Lienard, brigadier du dessous.  
 Florentin, *idem*, de la cour.  
 Charbonnier, *idem*, du jardin.  
 Levêque, *idem*, du ceintre.  
 Théophile, Ozy, Bloudin, Binet, Eugène, Louis,  
 Sceze, Alexandre, Collet, Henri.  
 30 aides et menuisiers.  
 Maraton (Casimir), serrurier.

*Luminaire.*

MM. Desmarais et Clemençon, rue de Vendôme, 25.

*Service de la Salle et distribution des billets.*

MM. Serène, contrôleur en chef, boulevard du  
 Temple, 46.  
 Jules Derepas.  
 Mme Picard, aide.  
 David, premier bureau.

253

Mmes Magnaudé, deuxième bureau.  
 Veuve Capet, troisième bureau.  
 Bourgeois, supplément.

*Employés à la perception des billets.*

Henriot, Colbert, Ledoux, Mourot, Prince, Froment, Lamarre, Noël, Colin-Belleroche, Jonchemich, Gadinot, Louis.

*Ouvreuses.*

Mmes Petit, Bassin, Godet, Leuris, Mabilotte, Ville-neuve, Matz, Tubœuf, Monnet, Henriot, Dupont, Corneaux, Guérinot, Levêque, Lienard, Colbert, Décery.

*Bureau des Canes.*

Mme Marçon.

*Médecins.*

Les docteurs Beaufiles, rue Neuve-St-Denis, 13.  
 Henry, Cité Bergère.  
 Secunda, rue ....  
 Dublanc, pharmacien, rue du Temple, 137.

*Concierges.*

Courtiol (Antoine), au théâtre, rue des Fossés-du-Temple.  
 Deldique, aux ateliers rue de la Tour.

*Veilleur de nuit.*

M. Fournol, au théâtre.

## CIRQUE OLYMPIQUE.

5 *Décembre.*—Première représentation d'IRÈNE ou la PRISE DE NAPOLI, mélodrame en 2 actes, par MM. *Antony* et *Saint-Hilaire*, musique de M. *Sergent*, ballet de M. *Jaquinet*, décorations de M. *Dumay*.

Irène, femme d'un chef grec, que le pacha Ismaïl a fait mourir, se met à la tête de ses braves concitoyens; résolue à venger la mort de son époux et à délivrer sa patrie du joug de ses oppresseurs; elle assiège le fort de Napoli, où s'est renfermé le pacha, prend ce fort d'assaut et en opère la destruction.—Succès.

22.—La POSTE ROYALE, scène équestre de M. *Paul* et exécutée par lui sur six chevaux.

27.—BAL MASQUÉ.

27 *Février.*—Première représentation des FIACRES, mimodrame en 2 actes, par M. *Henri V.* et *Valory M.*, musique de M. *Sergent*, ballet de M.....

Un cocher, amoureux de la fille du maître qui l'emploie, veut l'enlever à son rival et se défaire de ce dernier; pour cela, il s'associe à des brigands qui, comme de raison sont découverts et punis.—Succès.

6 *Mars.*—Première représentation du DUEL A CHEVAL, mimodrame en 2 actes, par M. *Alphonse S.*, musique de M. *Sergent*.

Un jeune officier a séduit une jolie demoiselle, et l'abandonne par ambition, cependant il va lui donner la main lorsque le frère de cette dernière informé de ce qui s'est passé, appelle en duel son ancien compa-



gnon d'armes. L'officier est tué, et sa maîtresse reste veuve sans avoir été femme. — Succès.

1<sup>er</sup> Avril. — Début de M. Édouard par le rôle de Démétrius dans *Irène*.

2. — Début de M. Julien par le même rôle.

8. — Représentation extraordinaire au bénéfice des indigens du 6<sup>e</sup> arrondissement, on a joué *la Visite à Bedlam, les noces de Gamache, l'Ours et le Pacha, l'Action et le tableau final d'Irène*. MM. Lafon et Mengal se sont fait entendre, l'un sur le violon et l'autre sur le cor. — La recette s'est élevée à plus de 7,000 fr.

18. — Première représentation du *DEAPEAU*, mimodrame en 2 actes, par M. Ponet et Anicet, musique de M. Sergent.

Le major Gérard a appelé en duel son colonel : condamné à mort, il s'échappe et se cache sous le costume d'un simple ouvrier. Dans un combat, le drapeau de son régiment a été pris par l'ennemi : Gérard se joint à ses camarades et parvient à le reprendre. Le colonel se réconcilie avec le major et lui apporte sa grace. —

26. — Début de M. Fleury, par le rôle de l'Enclume dans la *Chaise de Poste*.

31. — Représentation extraordinaire au bénéfice d'un homme de lettres, M. M\*\*\*. — On a joué le *Drapeau, M. Jovial et le Déserteur*, ballet. M. Boucher, célèbre violon, a exécuté un solo. — La recette s'est élevée à 4,000 fr.

13 Juin. — Première représentation de *BISSON* ou le *MARIN FRANÇAIS*, mimodrame en 5 tableaux, (2 actes), par MM. Benjamin A..., Théodore N... et Henri V..., musique de M. Sergent, ballet de M. Jacquinet, décorations de M.

*Bisson* s'est fait connaître et s'est immortalisé en un seul jour : c'est cette journée que les auteurs ont re-

tracée sur la scène ; mais n'y trouvant que la matière d'un acte, ils l'ont entourée d'accessoires intéressans. Pièce, décors, mise en scène, ballet, musique, ont concouru au succès qui a été complet.

23 Juillet.—Clôture.

4 Août.—Représentation extraordinaire au bénéfice des artistes de ce théâtre.— On a joué le *Ménage du Savetier*, *les Inconvéniens de la Diligence* et *Bisson*. On a fait 4,000 fr. de recette.

26 Août.—Ouverture.

13 Septembre.—Première représentation de la COURSE DE CHEVAUX, mimodrame en 2 tableaux, par MM. Jules D... et Valory, musique de M. Sergent.

Une malheureuse femme, aubergiste, est poursuivie pour le paiement de dettes contractées par son fils très mauvais sujet ; heureusement, un de ses garçons gagne le prix de la course et lui en fait don ; elle paie l'huissier, marie sa fille et pardonne au coupable repentant.— Succès.

18.—Début du *Cheval chasseur*, élève de M. Paul.

....Débuts de Melles *Flora* et *Richomme* dans les *Hussards* et dans la *Course aux Chevaux*.

....—Reprise du *Vétéran*.

29.—Reprise d'*Irène*.

3 Octobre.—Première représentation des BOUVIERS, pièce en 1 acte, par MM. *Chavranges* et *Charles Hubert*, musique de M. *Sergent*.

Un bouvier, sur le point de faire banqueroute, va mettre fin à ses jours, lorsque ses camarades font une collecte en sa faveur, et lui sauvent ainsi l'honneur et la vie.— Succès.

16.—Première représentation du SIÈGE DE SA-

257

RAGOSSE, mimodrame en 2 actes, par M. *Antoni B...* et...., musique de M. *Sergent*, décors de M<sup>\*\*\*</sup>, mise en scène de M. *Adolphe Franconi*.

Le comte d'Hermosa, Espagnol proscrit, a pris du service dans l'armée française, afin d'amener la paix entre les deux peuples. Il est fait prisonnier, condamné à mort; mais les Français arrivent à temps pour le sauver.—Le siège offre le spectacle le plus brillant.

3 *Novembre*.— Première représentation de la *St-CHARLES AU VILLAGE* ou *LE CHEVAL ET LE PAYSAN*, vaudeville par MM. *Benjamin A...*, *Théodore N...*, *Henri Villemot* et *Ménissier*.

Un militaire condamné pour une faute contre la discipline, obtient sa grâce à l'occasion de la fête du roi. Le second titre est justifié par les soins *tout paternels* qu'un paysan prodigue au cheval d'un général français, pendant l'absence de son maître.

Voici un couplet qui a été vivement applaudi :

AIR : *Il me faudra quitter l'empire.*

Viv'le roi dont la main puissante  
Flétrit hautement les abus;  
Ce roi dont la main bienfaisante  
Soutient les arts et les vertus;  
Ce bon roi qui, trouvant des charmes  
A protéger l'adversité,  
Envoie aux Grecs, avec des armes,  
La victoire et la liberté!

258

RÉPERTOIRE DES OUVRAGES REPRÉSENTÉS DANS LE COURANT  
DE L'ANNÉE AU CIRQUE OLYMPIQUE.

Bisson.  
 Bouviers (les).  
 Chaise de Poste (la).  
 Cheval et le Paysan (le).  
 Chien du Régiment (le).  
 Course de Chevaux (la).  
 Déserteur (le).  
 Diligence attaquée (la).  
 Drapeau (le).  
 Duel (le).  
 Fausse Aveugle (la).  
 Fiacres (les).  
 Irène.  
 Marché aux Chevaux (le).  
 Plâtrier (le).  
 Roullier (le).  
 Siège de Saragosse (le).  
 Vétéran.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

---

# ALMANACH DES SPECTACLES

---

1830

**ALMANACH**  
DES  
**SPECTACLES**

POUR 1830.

**NEUVIÈME ANNÉE.**

CONTENANT l'analyse des Pièces nouvelles, avec les couplets les plus saillans de chaque Vaudeville ; l'Indication des Débuts ; le Personnel des Théâtres de Paris, des départemens et de l'étranger ; la Récapitulation des Artistes dramatiques français ; la demeure des Artistes employés et fournisseurs des Théâtres de la capitale ; le Prix des Places aux Théâtres, Spectacles et Établissements publics, les Noms des Artistes qui se sont distingués dans le courant de l'année, ceux qui ont voyagé ; les Mutations, Nouvelles, Procès ; la Nécrologie des Auteurs, Acteurs et actrices morts en 1829 ; ordonnance et réglemens de Police, etc.

**Ouvrage utile aux Étrangers.**

ET A TOUTES LES PERSONNES QUI APPARTIENNENT AUX THÉÂTRES  
OU QUI LES FRÉQUENTENT.

---

**PARIS.**

**BARBA, ÉDITEUR,**  
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE CHARTRES,  
DERRIÈRE LE THÉÂTRE-FRANÇAIS.

—  
1830.

## AVANT-PROPOS.

### NOUVELLES DIVERSES.

MUTATIONS, PROCÈS, ORDONNANCES, ETC.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans les volumes précédens, chaque année théâtrale a ses sujets de prédilection : c'est ainsi qu'en 1826 on a joué non seulement *l'Amour et l'Intrigue*, *l'Intrigue et l'Amour* et la *Fille du Musicien* puisées à la même source, mais le *Spéculateur*, *l'Agiotage*, *l'Argent*, *25 pour cent* et les *Monstres*; en 1827, les brigands, *Cartouche*, *Mandrin*, *Poulailler*, ainsi que les *Somnambules*, se sont répandus presque partout; en 1828 est venu le tour des *Muettes*, des *Guillaume Tell*, des *Espions*, et des *Bourreaux*; enfin les *Espionnes* et les *Enragés* ont paru en 1829; la fin a couronné l'œuvre.

On avait mis tour à tour sur la scène l'anévrisme, la phthisie, la pulmonie, le matisme, la cécité, la petite-vérole, la peste, la lèpre et la folie; l'hydrophobie ne pouvait manquer d'avoir son tour.

Quelle est maintenant la maladie que les auteurs

M. COUPART, ex-chef du bureau des théâtres au ministère de l'intérieur, et chargé de tout ce qui concerne *l'Almanac des Spectacles*, nous prie d'être ici l'interprète de sa reconnaissance envers MM. les Sociétaires, Directeurs et Administrateurs des théâtres qui ont bien voulu lui conserver ses entrées.

(Note de l'Éditeur.)

pourront exploiter? c'est une question à soumettre à l'Ecole Royale de Médecine.

Parmi les ouvrages qui dans le cours de la présente année ont obtenu le plus de succès, on doit principalement citer le *Guillaume Tell* de *Rossini*, *Henry III*, la *Fiancée*, les *Deux Nuits*, *Jenny*, la *Famille du Baron*, *Marie Mignot*, *Antoine*, *Isaure*, *Cricri*, le *Voyage de la Mariée*, la *Grisette mariée*, *Marino Faliéro* et l'*Éléphant du roi de Siam*. Bien que le succès en ait été contesté, le *Morc de Venise* a aussi attiré la foule pendant quelques représentations.

L'Académie Royale de Musique, si favorisée par des talens qui font l'admiration de l'Europe, est en pleine prospérité; le théâtre Français a redoublé d'efforts pour soutenir sa brillante réputation, et, quoi qu'en disent quelques esprits moroses, il a de nombreux spectateurs, quel que soit le genre des pièces qu'on y joue, lorsque le nom des premiers sujets est sur l'affiche; Molière même alors n'est pas dédaigné. L'Opéra-Comique ne néglige rien non plus pour satisfaire les amateurs, et donne souvent deux ouvrages en trois actes le même jour, ce qui avait lieu bien rarement autrefois. Le théâtre Italien réunit toujours la haute société que ravissent les voix enchanteresses de mesdames *Sontag* et *Malibran-Garcia*. L'Odéon, si malheureux depuis que M. *Bernard* en avait quitté la direction, et dont l'existence est si nécessaire au faubourg Saint-Germain, paraît reprendre le rang qui lui est assigné; renonçant aux pièces romantiques, il a remis au répertoire d'anciens ouvrages dont on était privé et qu'ont revus avec plaisir les jeunes habitans du quartier Latin (1). L'administration supérieure de ces théâtres royaux est confiée à M. le baron de la Bouil-

(1) Ces théâtres rivalisent entre eux pour la mise en scène des ouvrages qui y sont représentés, et l'on doit des éloges aux personnes à qui elle est confiée.



lerie et à M. le vicomte de La Rochefoucauld; c'est à leur protection spéciale que ces établissemens sont redevables de la munificence royale, sans laquelle ils ne pourraient supporter les frais énormes dont ils sont surchargés.

Quant au théâtre de S. A. R. MADAME, le premier des théâtres du second ordre, il n'a pas discontinué d'être en faveur. Le Vaudeville (1), les Variétés et les Nouveautés ont eu à lutter contre les circonstances. Il y règne une grande activité, et il y a lieu de croire qu'en multipliant moins les pièces à *tableaux*, qui bien que spirituelles, sont sans intérêt, et en refusant les ouvrages dont les sujets auraient été déjà traités sur d'autres scènes, ils seront aussi favorisés que par le passé. Il est tout naturel que le public ne se montre pas curieux de voir deux ou trois fois la même pièce quoique traitée différemment : MM. les directeurs doivent bien se pénétrer de cette vérité, et il est également de leur intérêt de recommander aux auteurs, lorsqu'ils font un rôle pour un acteur ou une actrice, de ne point sacrifier les autres personnages, qui, sans cela, deviennent des accessoires insignifiants.

Deux ou trois administrations théâtrales ont banni les *claqueurs* de profession, et nous les en félicitons sincèrement; puisse cet exemple être imité par les autres directeurs.

Par l'effet d'une innovation au théâtre, le nom des auteurs a été placé, sur l'affiche, le jour même des premières représentations des *Trois âges*, des *Actionnaires*, d'*Alice* et de *la Première Cause*. Il y a eu dissentiment parmi les auteurs, à l'égard de cette mesure à laquelle on a renoncé.

Un nouvel impôt pour les pauvres a frappé les billets *gratis*; (M. Loéré de St.-Julien, fermier du droit des

---

(1) Marie Mignot a ramené les beaux jours de ce théâtre.

indigens, voulait étendre cette mesure aux billets d'auteurs, mais cette prétention n'a pas eu de suite), il faut maintenant payer 1 fr. et même 2 fr. pour être admis avec un billet de *favéur*.

Pour la première fois depuis la restauration, on n'a pas joué cette année de pièces destinées à célébrer la fête du roi. — Plusieurs théâtres avaient préparé des ouvrages; mais une décision ministérielle en a interdit la représentation.

Dans le cours de cette année, cinq théâtres ont changé de directeurs; ce sont: l'Odéon, le Vaudeville, les Nouveautés, l'Ambigu et la Porte-Saint-Martin: à MM. Lemethey, De Guerchy, Langlois, De Sennépart et De Montgenet, ont succédé MM. Harel, Arago, Bossange fils, Tournemine et Carruel.

La société qui exploite le Vaudeville et les Nouveautés, et que l'on disait dissoute, existe toujours.

Le bruit a couru qu'on allait établir un deuxième théâtre d'opéra-comique à Paris; en effet plusieurs demandes ont été adressées à ce sujet, mais l'autorité n'y a pas donné suite. Plusieurs pièces jouées aux Nouveautés peuvent faire considérer ce théâtre comme une succursale de l'Opéra-Comique.

Il est question de construire une salle définitive pour l'Opéra rue de Rivoli, sur l'emplacement de l'hôtel Egerton; mais il y a des paris que ce projet ne sera pas exécuté avant 10 ans.

Quelques propriétaires de loges à l'année à l'Académie Royale de Musique, avaient demandé à faire éclairer leurs loges aux bougies. M. le vicomte de La Rochefoucauld a résisté à cette prétention.

*L'école des Vieillards* et *Les deux Gendres* ayant été joués à l'Odéon d'après l'autorisation des auteurs, la Comédie Française a, dit-on, décidé de ne plus représenter ces deux ouvrages.

On avait toléré deux ou trois fois le mélodrame en vers aux théâtres des boulevards, mais on dit qu'une décision du ministre de l'intérieur porte qu'aucun ouvrage de ce genre n'y sera joué désormais.

Une circulaire du même ministre en date du 10 octobre a prescrit aux maires de nouvelles mesures à l'égard des saltimbanques et spectacles de curiosités qui s'établissent dans les foires. Rien ne doit être offert aux regards ni débité publiquement sans une autorisation spéciale. Un préfet a écrit à ce sujet une lettre dont voici l'extrait : « Il faut que les objets proposés à la curiosité publique n'offrent rien de contraire au respect dû à la religion, aux bonnes mœurs, à la majesté royale et aux convenances; rien qui puisse rappeler le souvenir de Bonaparte et donner une fausse direction à l'opinion. Les autorités se feront donc rendre compte préalablement des explications, parades, chants, dont les spectacles forains, tels que marionnettes, ombres chinoises, etc. seraient accompagnés, afin d'exiger la suppression de ce qui pourrait s'y trouver de dangereux pour l'ordre, les mœurs et le gouvernement du roi. »

Les privilèges des théâtres de Paris ont été renouvelés ainsi :

L'Opéra-Comique, pour 20 ans à dater de 1828.

L'Odéon, pour 15 ans à dater de la même époque.

Le théâtre de Madame jusqu'en 1835.

Le Vaudeville, en 1827 pour 9 ans.

Les Nouveautés jusqu'en 1840.

La Gaité, jusqu'en 1835 (5 ans de plus si on isole la salle).

L'Ambigu-Comique.

La Porte-Saint-Martin.

Et le Cirque.

} Jusqu'en 1840.

Le théâtre des Variétés a échappé jusqu'à présent à l'obligation de se pourvoir d'un brevet ministériel; mais son existence est légalement reconnue par le décret du

8 août 1807. Administré par MM. *Créu et Brunet*, il offre toute garantie à l'autorité.

Par décision du ministre de l'intérieur, M. *Alaux* a été autorisé à faire construire sur le boulevard du Temple, un théâtre où l'on jouera des Pantomimes ou arlequinades avec deux personnages parlans.

Pendant le mois de novembre, Shakespeare a envahi plusieurs théâtres de Paris : on a parfois offert le même jour *Le more de Venise* au théâtre Français, *Otello* au théâtre Italien, *Macbeth* à l'Odéon et à la Porte-Saint-Martin.

Décembre 1828. — M. *Hypolite Michel*, artiste estimable du théâtre des Variétés de Bordeaux, a mis fin à son existence ; on attribue cet acte de désespoir à la perte de sa place de régisseur.

Janvier 5. — *André Snock*, célèbre acteur d'Amsterdam, est mort dans cette ville, à l'âge de 63 ans, après une carrière dramatique de 34 années.

10. — Le feu a pris au théâtre de Glasgow à midi, et à 3 heures il ne restait que les quatre murs.

M. *Philippe Roustan*, artiste du théâtre des Nouveautés, ayant refusé un rôle dans la pièce intitulée : *Voyages du petit Jonas*, a été condamné à payer 10,000 f. au directeur, M. *Langlois*, qui l'a fait écrouer à Sainte-Pélagie où il n'est resté que 24 heures. Cela nous a valu *Jovial en Prison*, que cet acteur a joué quelques mois après.

M. *Adrien Boniface*, acteur du théâtre de Versailles, ayant insulté et frappé un jeune homme qui l'avait sifflé, a été condamné par le tribunal correctionnel de cette ville, à 8 jours d'emprisonnement.

M. *Baignot* ayant abandonné la direction du théâtre de Bordeaux, M. *Constant* a été nommé directeur général, et remplacé plus tard par M. *Pratviel*.

Mars. — Le théâtre de Strasbourg a été momen-

tanément fermé, et la direction déclarée en faillite.

7. — Dans une assemblée d'auteurs dramatiques, il a été décidé qu'un droit d'un demi pour cent serait prélevé à l'avenir sur le produit des représentations journalières pour former un fonds de secours destiné aux hommes de lettres dans le besoin. La commission nommée à cet effet a déjà distribué diverses sommes à plusieurs d'entr'eux.

Avril 10. — Un incendie a consumé entièrement le théâtre La Fayette, de New-York. La construction de cette salle avait coûté 100,000 piastres. Rien n'était assuré.

Mai. — Madame *Mondonville*, attachée au théâtre de Gand, a fait une fugue avec l'Elleviou de la troupe. — *Mondonville*, (le martin de ce théâtre), a été menacé par le directeur de payer le dédit de sa femme....

Id. — M. *Jules-Victor*, engagé au théâtre de Lyon pour l'emploi de trial, est parti furtivement de cette ville; emportant les avances du directeur.

Dans le courant de juillet, *Vautrin*, acteur de l'Ambigu-Comique, au mépris de ses engagements, s'est enfui de Paris.

En septembre, *Vernet*, du théâtre Saint-Martin, est parti incognito pour la Russie.

M. *Alphonse Siran*, a également quitté furtivement le théâtre de Besançon, où il était engagé.

Enfin dans le courant d'octobre, mademoiselle *Eugénie Petit*, jouant les troisièmes amoureuses dans la deuxième troupe du huitième arrondissement, est partie de Bourg, sans prévenir le directeur. Cette demoiselle était précédemment figurante au Vaudeville. — Elle s'est dirigée sur Lyon avec sa mère sous les faux noms de mesdames *Dupont* et *Beaulieu*.

Mai. — Le 11, on a fait l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle de Chaumont (Haute-Marne).

Juillet. — M. *Théaulon* a dirigé le théâtre des Nouveautés pendant ce mois, en l'absence de M. Langlois, et s'est concilié tous les suffrages. — A dater du premier août, M. *Bossange* fils a succédé à M. Langlois. C'est aussi vers cette époque que M. *Armand* a remplacé M. Saint-Léger comme régisseur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 21 juillet, M. *David* a obtenu en remplacement de M. *Harrel*, appelé à la direction de l'Odéon, le privilège d'une troupe chargée de desservir, dans les départemens, les théâtres non exploités par les directeurs brevetés. Cette troupe est exclusivement consacrée à la tragédie, au drame et à la comédie. Mademoiselle *Petit*, femme *David*, est associée dans cette entreprise.

Septembre. — Un M. *Saint-Jules*, se disant élève de *Talma*, a donné sur les théâtres de Douai et de Cambrai, une espèce de représentation annoncée en termes emphatiques. Il a récité des tirades de tragédies au milieu des huées et des sifflets.

M. *Paul Dutreich*, directeur du théâtre de Rouen, a donné une représentation brillante pour la souscription destinée à élever dans cette ville une statue à Pierre Corneille. M. *Lafont* de la comédie Française, a prononcé un discours de M. *Casimir Delavigne* et a joué ensuite *Cinna*. Madame *Valmonzey* remplissait le rôle d'*Emilie*, et M. *Lafont* celui d'*Auguste*. Le spectacle a été terminé par une *Messénienne* de M. *Casimir Delavigne* et qui a été chantée par M. *Adolphe Nourrit*. — *Nota*. Plus tard, le théâtre Français et l'Odéon ont donné des représentations pour le même objet.

On a le projet d'ériger par souscriptions un monument à la mémoire de *Gresset*, à Amiens, sa ville natale.

Suivant délibération des actionnaires du théâtre de la Porte-Saint-Martin, prise en assemblée générale, le 15 septembre 1829, enregistrée le 21 du même mois, il

appert : que M. Jean-Pierre-Benjamin Carnuel-Marido a été reçu et accepté par l'assemblée générale des actionnaires, convoquée en vertu de l'art. 30 de l'acte de société, et investi des pouvoirs qui lui sont attribués par l'art. 26 du même acte, en qualité de seul directeur-gérant responsable du théâtre de la Porte-Saint-Martin, pour en exercer les fonctions et jouir de toutes les prérogatives qui y sont attachées, aux lieu et place de M. le baron de Montgenet, ex-directeur-gérant, et conformément aux actes sociaux des 15 décembre 1828 et 1<sup>er</sup> mai 1829, enregistrés et publiés.

Octobre. — M. *Coraly*, maître des ballets du théâtre Saint-Martin, a obtenu son désistement, et est parti pour Vienne comme maître des ballets du théâtre Impérial de cette ville. — Il a été remplacé par M. *Anatole*.

A dater d'avril, M. *Aniel*, maître de ballet, à l'Opéra-Comique, passe en la même qualité au grand théâtre de Lyon, et sera remplacé par M. *Lefevre*.

Tandis que l'affiche du théâtre de Madame faisait connaître d'avance le nom des auteurs de deux pièces nouvelles avant la représentation, l'affiche de l'Opéra-Comique portait ces mots : en attendant *le Dilettante d'Avignon, retardé par madame Rigaut*. C'est la première fois qu'une *indisposition* n'est pas de la partie.

Novembre. — A sa dernière représentation à Marseille, madame *Carmouche*, (*Jenny-Vertpré*), jouant *l'Actrice en Voyage*, a fait l'éloge du poème de *Waterloo*, ce qui a excité de vifs applaudissemens de la part des spectateurs, compatriotes des auteurs de cet ouvrage. A Paris, l'actrice eût été passible d'amende pour avoir ajouté quelque chose à son rôle.

La rédaction des affiches de spectacles donne lieu à des erreurs. On y lit que *telle pièce sera précédée de, suivie de, le spectacle commencera par* : c'est un laby-

rinthe; on s'y perd; et tel bénévole amateur voit entrer en scène, au lieu de *Matvina*, qu'il attendait, *Victoire des cuisinières*. Pour éviter de semblables méprises, qui ont lieu surtout en province, M. *Nestor*, directeur du théâtre d'Orléans, a pris le parti d'indiquer très-clairement, par une dernière ligne, l'ordre de la représentation, et de numéroter les pièces.

Mademoiselle *Duchesnois* a joué sur le théâtre de Mons, le rôle d'*Alzire* devant le prince d'Orange, dont elle a reçu les complimens les plus flatteurs. De là, elle s'est rendue à Lahaye pour y donner des représentations devant la cour.

Une solennité musicale, inouïe dans les fastes de la comédie Française, a eu lieu le 30 octobre à ce théâtre : une ouverture de la composition de M. *Aimon* a été exécutée entre les deux pièces.

M. *Cartigny*, ayant cédé à M. *Saint-Aulaire* la classe d'élèves, celui-ci les a exercés dans le local du *Prado*.

Madame *Pasta* est engagée à Londres au King théâtre pour la saison prochaine.

Madame *Heinifter* (du théâtre Italien) est, dit-on, engagée au théâtre de Londres.

Mademoiselle *Smithson*, qui a produit tant d'effet à Paris, fait partie du théâtre royal de Londres.

Voici quelques renseignemens sur les subventions accordées aux théâtres des départemens sur les fonds communaux :

Lyon, 96,000 fr. — Marseille, 56,000 fr. — Bordeaux, 45,000 fr. Salle gratuite. — Nantes, 30,000 fr. Salle gratuite. — Lille, 30,000 fr. Salle gratuite. — Le Havre, 15,000 fr. — Toulouse, 12,000 fr. Salle gratuite. — Metz, 12,000 fr. (à dater d'avril cette allocation sera portée à 15,000 fr.) Versailles, Nismes, Avignon, 12,000 fr. — Strasbourg, 9,600 fr. plus, 4,500 fr.



pour l'entretien de l'équipage mécanique du spectacle. Jouissance gratuite de la salle ainsi que du magasin de décorations et du mobilier du théâtre. — Amiens, 8,000 fr. — Brest, 5,000 f. — *Nota.* Il n'est rien alloué au théâtre de Rouen.

A Paris, une subvention de 1,400,000 est votée par les chambres en faveur des cinq théâtres royaux.

Nous trouvons dans le budget de la ville de Lyon quelques notes assez curieuses au sujet des deux théâtres. Acquisition du Grand-Théâtre, 3<sup>e</sup> quart. 318,750 f., c.

|                                                                                            |         |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----|
| Intérêts sur ce qui restera dû aux propriétaires                                           | 22,500  | •  |
| Construction du théâtre définitif, troisième à-compte, rappel des crédits de 1827 et 1828. | 200,419 | 42 |
| Nouveau crédit sur 1829.                                                                   | 300,000 | •  |
| Entretien du théâtre provisoire d'assurance, location de magasins, hangars                 | 4,000   | •  |
| Solde des travaux dudit théâtre.                                                           | 8,055   | 85 |
| Indemnité au directeur.                                                                    | 120,000 | •  |

*Voici le tableau général des recettes des théâtres de Paris, pendant l'année 1828.*

|                                                       |            |       |
|-------------------------------------------------------|------------|-------|
| Théâtre de Madame non compris la location à l'année.  | 688,058 f. | 50 c. |
| Cirque-Olympique.                                     | 600,815    | 50    |
| Opéra, non compris la location à l'année.             | 545,972    | 40    |
| Feydeau, <i>idem.</i>                                 | 533,411    | 75    |
| Variétés.                                             | 490,831    | 30    |
| Comédie-Française, non compris la location à l'année. | 480,184    | 70    |
| Vaudeville.                                           | 450,214    | 60    |
| Gaité                                                 | 448,219    | 70    |
|                                                       | <hr/>      |       |
|                                                       | 4,237,708  | 45    |

12

|                                               |              |       |
|-----------------------------------------------|--------------|-------|
| Report.                                       | 4,237,708 f. | 45 c. |
| Italiens, non compris la location à l'année.  | 434,641      | 80    |
| Nouveautés.                                   | 387,752      | 35    |
| Porte-Saint-Martin, fermé pendant trois mois. | 360,818      | 80    |
| Ambigu, fermé pendant cinq mois.              | 232,429      | 40    |
| Odéon, fermé pendant deux mois.               | 184,725      | 60    |
| Total                                         | 5,838,074 f. | 40 c. |

---

## PROCÈS.

---

Février. — Un vieillard, déclaré coupable d'avoir mendié en feignant des infirmités, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement. On l'a reconnu pour un nommé *Veillas* dit *Floribel*, ancien comédien qui a long-temps joué les *Financiers* et les *Pères-Nobles* sur les théâtres de province.

M. Leméthéyer, directeur de l'Odéon, ayant refusé de confirmer l'engagement contracté entre madame Schutz et ses prédécesseurs, attendu que le ministre de la maison du roi lui a interdit l'opéra, cette cantatrice a assigné devant le tribunal de commerce madame veuve du Petit-Méré et M. le vicomte de *La Rochefoucauld*.

Avril.—MM. *Maillard* et *Frédéric Lemaitre* ayant réclamé la représentation de leur mélodrame intitulé : *la Tabatière*, l'administration de l'Ambigu-Comique a été condamnée à jouer cette pièce dans le délai de deux mois ou à payer aux auteurs une indemnité de 800 fr. au lieu de 2,400 que demandaient ces messieurs.

A l'exemple de la demoiselle *Olivier*, des artistes du même théâtre, MM. *Chéri*, *Dubiez*, *Melchior*, et mesdames *Verteuil*, *Adèle Bazire*, *Ancelin*, *Aglaié Boulet*, ont réclamé leur part des souscriptions et représentations données aubénéfice des incendies de l'ancien Ambigu. Les parties ont été renvoyées devant M. *Rouget Beaumont*.

M. *Lochroy*, artiste de l'Odéon, avait contracté avec

le théâtre de S. A. R. MADAME un engagement qu'il voulait rompre pour passer au théâtre de la Porte-St.-Martin. L'affaire fut portée devant les tribunaux qui condamnèrent le sieur *Lochroy* à remplir son engagement ou à payer une somme de 50,000 fr.; sur appel l'amende a été réduite à 10,000 fr.; un dernier jugement l'a fixée à 5,000 fr.

Mai. — M. *Ducis*, directeur de l'Opéra-Comique, ayant refusé de continuer à M. le duc de Choiseul la loge dont il jouissait à la salle Feydeau, pour prix du terrain concédé par son père aux comédiens italiens, ce dernier a réclamé devant le tribunal de la Seine. M. *Ducis* a été reconnu comme ne représentant pas la société des acteurs de Feydeau, dissoute par force majeure, et a gagné sa cause.

M. *Dorvo* a réclamé devant les tribunaux la représentation de sa comédie de *l'Envieux*, reçue depuis dix ans à la Comédie-Française; la cause a été remise à quinzaine. Le comité a, depuis, déclaré qu'il jouerait la pièce.

Juin. — M. *Frédéric Lemaitre*, artiste de la Porte-Saint-Martin, a attaqué son directeur pour lui avoir retiré le rôle de *Faliero* dans la pièce de ce nom. Son agrée demandait 12,000 fr. de dommages-intérêts, mais l'acteur a été déclaré non recevable et condamné aux dépens.

M. *Isidore Flamarion*, ancien acteur de l'Odéon, ayant été mal accueilli lors de son troisième début à Lyon, où il était engagé pour cette année, le directeur le sieur *Desroches* voulut le renvoyer sans indemnité. Le tribunal a condamné le directeur à lui payer une somme de 400 fr. et aux dépens.

La direction des théâtres de Bordeaux ayant refusé de payer les appointemens du sieur *Edouard Lafitte*, et de lui laisser continuer ses débuts, a été condamné à remplir cette double obligation.

Juillet. — Madame *Manteau*, choriste de l'Opéra-Comique, renvoyée de ce théâtre par suite d'une querelle qu'elle avait eue avec une dansense, a attaqué le directeur qui a été condamné à réintégrer la dame *Manteau* dans ses fonctions ou à lui payer une indemnité de 1600 francs.

M. *Casimir Delavigne* a obtenu au tribunal de commerce, contre M. le Baron de *Montgenet*, directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, une condamnation par défaut de 8,813 fr. pour les droits d'auteur restant dus dans les représentations de *Marino Faliero*.

Juillet. — L'administration des Variétés a été condamnée à jouer dans le délai de deux mois, une pièce intitulée : *La Bouquetière*, ou à payer à l'auteur une indemnité de 800 fr.

MM. *Aniel* et *Petit-Pas*, auteurs d'un ballet intitulé : *M. Deschalumeaux*, reçu au théâtre de la Porte-Saint-Martin, ont obtenu un même jugement contre M. de *Montgenet*.

Août. — M. *Marius Ribaupierre*, qui a quitté la Comédie Française, se croyant libre de tout engagement, a été condamné par le Tribunal à une amende de 500 fr. M. de *Montgenet* a été appelé en garantie pour le paiement de cette somme. (octobre). Le 2 novembre, le tribunal de commerce a condamné M. *Marius* à rentrer au théâtre Saint-Martin, d'où il est sorti pour l'Odéon, et faute par lui de le faire à payer 24,000 fr. De son côté, M. *Harel* demande des indemnités si *Marius* l'abandonne.

19. — M. *Dissart*, peintre, qui avait chez lui un spectacle de société, a été condamné.

25. — Madame *Moreau-Sainti*, actrice de l'Odéon, ayant refusé d'accepter un rôle dans un drame intitulé *Le clerc de la Basoche*, a été condamnée à apprendre

ce rôle ou à payer au directeur 10,000 fr. de dommages intérêts.

27. — M. *Langlois* directeur des Nouveautés, a été condamné à payer à M. *Saint-Léger*, ancien régisseur de ce théâtre, une somme de 6,000 fr. — Quelques jours après il a été condamné à payer 646 fr. à M. *Jausserand*, ancien acteur du même théâtre.

Septembre, 5. — Le S. *Clément*, artiste de théâtre de la banlieue, ayant refusé de continuer son service, a été condamné par défaut à payer 1500 fr. au directeur. Son engagement a de plus été résilié.

9. — Le tribunal de commerce a fait rayer du contrôle l'affaire entre M. *Crosnier* et M. *Carruel*, directeur de la Porte-Saint-Martin, ces messieurs s'étant arrangés à l'amiable.

Septembre, 11. — *Fredérick Lemaitre* qui, ayant été débouté par le tribunal de commerce de ses prétentions au rôle de *Marino Faliéro*, prétendait aujourd'hui ne pouvoir être forcé à le jouer, vient d'être condamné par le même tribunal à assister dans les vingt-quatre heures aux répétitions de la pièce et à la jouer dans la huitaine, et faute de le faire, à payer 100 f. à l'administration pour chaque jour de retard.

17. — MM. *de Chavanges*, *Boirie* et *Pujot* ont réclamé deux indemnités de 600 fr. chaque, pour les pièces intitulées, *La Morée* et *Les deux contumaces*, reçues à la Porte-Saint-Martin ; l'affaire a été remise à quinzaine. — Le premier octobre, *Petit*, l'un des commissaires des créanciers, a été condamné à payer 1200 fr. par voie de droit, et défaut a été donné contre M. *de Montgenet*.

M. *Doyen*, qui, depuis un temps immémorial, dirige un théâtre d'amateurs rue Transnonain, a été assigné au tribunal de police correctionnelle, comme prévenu d'avoir tenu un théâtre sans autorisation. — Il a été acquitté. — Cet arrêt a été confirmé le 22 octobre suivant.

M. *Menissier* a revendiqué le plan de *Jenny* dont M. de *Saint-Georges* a déclaré être seul auteur. Diverses lettres ont été échangées dans les journaux, et il en est résulté un procès. Le tribunal de commerce s'est déclaré incompétent. De son côté M. de *Saint-Georges* a attaqué M. *Ménissier* en calomnie.

M. *Jousselin de la Salle*, ancien régisseur général de la *Porte-Saint-Martin*, a réclamé une somme de 666 fr. 66 c. pour les appointemens d'août et obtenu défaut contre M. de *Montgenet*.

30. — Les actionnaires opposans à l'homologation du nouvel acte pour l'exploitation de théâtre de l'*Ambigu-Comique* ont été condamnés et chargés des frais de procédure.

MM. *Huet* et *Pauls* étaient associés pour l'exploitation du théâtre de *Rouen*, mais le privilège ayant été accordé à M. *Paul*, ce dernier a cru pouvoir rompre l'association. M. *Huet* ayant fait valoir des actes authentiques, a obtenu à l'amiable, non seulement le remboursement de ses avances, mais 40,000 fr. de dédommagement, payables en quatre ans.

M. *Ducis*, directeur de l'*Opéra-Comique*, a été condamné à payer une somme de 1,071 fr. aux héritiers *Gay* pour fournitures de soieries. MM. *Guilbert de Pixécourt*, *Bernard* et les anciens sociétaires, ont été mis hors de cause.

Octobre, 5. — M. *Langlois*, directeur des *Nouveautés*, a été condamné à payer à M. *Saint-Léger*, ancien régisseur de ce théâtre, une somme de 2000 fr. pour appointemens échus depuis le premier juin jusqu'au 30 septembre, à lui rendre ses fonctions ou à lui payer 500 fr. par mois jusqu'au 31 décembre 1840. Le directeur n'a rien statué sur une rente de 2,400 consentie par M. *Bérard* à M. *Saint-Léger*.

8. — *Francisque Hutin*, acteur du théâtre de la *Gaité*, ayant refusé un rôle qu'on lui destinait dans

un mélodrame nouveau, a été assigné au tribunal de commerce. L'affaire a depuis été arrangée.

L'Opéra-Comique a renouvelé ses poursuites contre les Nouveautés à l'occasion de la représentation d'*Isaure*, pièce dans laquelle il y a, dit-on, de la musique qui n'est pas du domaine public; deux huissiers MM. *Bonvallet* et *Lécorché* ont verbalisé.

15. — La Comédie Française a exigé 3000 de dommages-intérêts de l'un de ses pensionnaires M. *Lemonnier de la Fosse*, qui est passé à l'Odéon sans être dégagé par la totalité des sociétaires. Les parties ont été renvoyées devant M. *Poirson*, directeur du théâtre de Madame, qui, s'il ne peut les concilier, fera son rapport au tribunal.

M. *Andrieu* s'était engagé à Lyon pour l'année prochaine, mais le directeur du théâtre de Rouen pour le garder a consenti à payer pour cet artiste 12,000 fr. montant du dédit stipulé.

28. — M. *Bergunion*, attaché aux théâtres de la banlieue, a cité devant les tribunaux le directeur, M. *Séveste*, qui, aux termes de l'engagement, devait, selon le plaignant, faire l'éducation théâtrale de ce jeune artiste, et a réclamé le droit de jouer des rôles d'amoureux. M. *Bergunion* a été débouté de sa demande et condamné aux dépens.

30. — Mme. *Rigaut*, de l'Opéra-Comique, ayant retardé la représentation du *Dilettante d'Avignon*, faisant valoir une indisposition, le directeur l'a fait assigner devant le tribunal de commerce, qui a renvoyé les parties devant arbitre.

Pareil procès a eu lieu à Lyon entre le directeur du théâtre et M. *Le Comte*, qu'une indisposition prolongée a empêché de jouer. Ce dernier a été condamné à payer 1000 fr. de dommages-intérêts.

M. *Schaffner*, chef d'orchestre du théâtre de Rouen,



ayant fait donner une sérénade à M. Boieldieu, à la suite de la représentation des *Deux Nuits*, a été cité au tribunal de police de cette ville et condamné à 11 fr. d'amende. Vainement le défenseur a fait valoir que la loi du 22 juillet 1791 avait bien donné aux maires le droit d'empêcher les bruits et tapages nocturnes, tels que les charivaris et autres de cette espèce, mais que la sérénade en question ne pouvait être placée dans cette catégorie : *La police de Rouen n'aime pas la musique.*

Novembre, 13. — M. Graziani, artiste du théâtre Italien, a été cité devant le tribunal, comme ayant interrompu les représentations de *Mathilde*, par une indisposition simulée. M. Graziani a été renvoyé de la plainte et le directeur condamné aux dépens.

Deux acteurs du théâtre de Caen ont été condamnés à deux francs d'amende, pour avoir répété un couplet des *Mémoires contemporains*, que le public avait redemandé.

une véla ornée de figures dans le goût de celles d'Her-  
culanum. Le lustre est fort beau et éclaire abondam-  
ment au moyen de cent becs de lumière au gaz.

Cinqrangs de loges nécessitent une grande élévation,  
et il faut avoir de bons yeux et de bonnes oreilles pour  
jouir du spectacle à cette hauteur. La vaste étendue de  
la scène, et surtout le peu de largeur de l'avant-scène,  
force les acteurs à se tenir souvent au delà du mur de  
refend dont nous avons parlé, et qui rejette les sons  
en arrière. On assure que cet inconvénient n'est pas  
sans remède.

M. le préfet de police a rendu une ordonnance le  
28 janvier contre les théâtres dits de société, où le  
public est admis soit avec des billets, soit autrement.  
Ces théâtres, qui, selon l'ordonnance, existent en  
grand nombre à Paris, étant ouverts sans l'autorisation  
du gouvernement, et exempts de tout contrôle et de  
toute mesure de précaution, soit pour la solidité de la  
salle, soit pour le maintien de l'ordre et des conve-  
nances, M. le préfet de police prescrit à leur égard les  
dispositions suivantes :

« Tous les théâtres non autorisés par le gouvernement  
sous quelque titre et dénomination qu'ils se soient éta-  
blis, et dans lesquels le public est admis soit avec des  
billets imprimés ou à la main, soit autrement, devront  
être fermés avant le 25 février de la présente année,  
conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du  
16 août 1790, de l'article 5 du décret du 29 juillet  
1807, de l'article 12 du décret du 13 août 1811, et de  
l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 avril 1824.

« Notification de ces dispositions sera faite dans les  
vingt-quatre heures à chacun des propriétaires, entre-  
preneurs et locataires des théâtres non autorisés, pour  
qu'ils aient à s'y conformer dans le délai prescrit.

*Ordonnance concernant les mesures de sûreté publique, et le mode de constructions à observer dans l'érection des Salles de Spectacles.*

Paris, le 9 Juin 1829.

NOUS, PRÉFET DE POLICE,

Vu les dispositions, 1.<sup>o</sup> de l'article 3, paragraphe 5 du titre xi de la loi des 16 et 24 août 1790, qui confient à l'autorité municipale le soin de prévenir, par les précautions convenables, les accidens et fléaux calamiteux, tels que les incendies, etc.

2.<sup>o</sup> Celles de l'article 46 de la loi des 19 et 22 juillet 1791, paragraphe 1.<sup>er</sup>, qui autorise l'administration municipale à prendre des arrêtés, lorsqu'il s'agira d'ordonner des précautions locales sur les objets confiés à sa vigilance et à son autorité, par les dispositions de l'article 3 de la loi précitée ;

3.<sup>o</sup> Vu l'arrêté du gouvernement du 1.<sup>er</sup> germinal an vii (21 mars 1799), qui prescrit des mesures pour prévenir l'incendie des salles de spectacles, et garantir la sûreté publique contre les funestes effets de la négligence et les tentatives du crime ;

4.<sup>o</sup> Vu les articles 12 et 24 de l'arrêté du gouvernement du 12 messidor an viii (1<sup>er</sup> juillet 1800), qui nous charge de la police des théâtres, et notamment en ce qui touche les précautions à prendre pour prévenir les accidens, et les mesures propres à prévenir ou arrêter les incendies ;

5.<sup>o</sup> Vu l'arrêt de la cour de cassation, du 23 avril 1819, qui a jugé que les arrêtés de l'autorité administrative et municipale ordonnant des précautions locales pour prévenir les incendies, rentrent dans l'ordre légal de ses fonctions, et sont obligatoires pour les habitans de son ressort lorsqu'ils sont fondés sur des motifs suffisans d'utilité publique ;

6.<sup>o</sup> Vu les divers arrêtés ministériels, notamment ceux des 21 février et 18 mai derniers, qui autorisent la construction et l'ouverture de nouvelles salles de

spectacles dans la ville de Paris et dans la banlieue, et nous chargeant de prescrire des mesures de sûreté publique et de précaution dans le mode de construction desdites salles, et sous le rapport également de leur étendue et de leur isolement des propriétés voisines;

7.° Vu enfin l'avis donné par la commission consultative établie près la préfecture de police, en date du 8 courant;

Considérant qu'il est de bonne administration de prévenir à l'avance les personnes autorisées à construire des salles de spectacles des diverses mesures et modes de construction à suivre dans l'érection desdites salles, et qui leur sont imposées dans un intérêt de sûreté publique, afin qu'elles ne puissent prétexter cause d'ignorance;

Considérant que les salles de spectacles sont continuellement exposées à l'incendie, que leur isolement est également nécessaire à leur propre conservation et à celle des propriétés voisines;

Considérant enfin que la Préfecture de police doit, dans l'intérêt de la sûreté générale et de sa responsabilité, prendre toutes précautions pour diminuer, autant que possible, les dangers de l'incendie, et dans cela elle n'agit que dans l'ordre légal de ses attributions.

ORDONNONS ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

A l'avenir tous propriétaires, entrepreneurs et directeurs de théâtres, autorisés à construire de nouvelles salles de spectacles dans la ville de Paris et dans la banlieue, seront tenus de bâtir et distribuer lesdites salles conformément aux différens modes de construction réglés par les articles qui suivent, et qui leur sont imposés dans un intérêt de sûreté publique.

11.

Sur tous les côtés des salles de spectacles qui ne seront pas bordés par la voie publique, il sera laissé

un espace libre ou chemin de ronde destiné soit à l'évacuation de la salle, soit aux approches des secours en cas d'incendie.

Cet isolement ne pourra jamais être moindre de trois mètres de largeur pour les salles de spectacles qui ne contiendraient pas au-delà de mille personnes.

Pour les autres salles, la largeur sera déterminée en égard au nombre de personnes que la salle pourra contenir, à la hauteur de la salle et au genre de spectacle.

Le chemin de ronde sera constamment fermé par des portes, à ses issues sur la voie publique.

### III.

Les murs intérieurs, les murs qui séparent les loges d'acteurs et le théâtre, le mur d'avant-scène, le mur qui séparera la salle, le vestibule et les escaliers, seront en maçonnerie.

### IV.

Les portes de communication entre les loges d'acteurs et le théâtre seront en fer et battantes, de manière à être constamment fermées.

Le mur d'avant-scène, qui s'élèvera au-dessus de la toiture, ne pourra être percé que de l'ouverture de la scène, et de deux baies de communication fermées par des portes en tôle.

L'ouverture de la scène sera fermée par un rideau en fil de fer maillé, de 0,02<sup>e</sup> au moins de maille, qui interceptera entièrement toute communication entre les parties combustibles du théâtre et de la salle, et ce rideau ne sera soutenu que par des cordages incombustibles.

Et les décorations fixes dans les parties supérieures de l'ouverture d'avant-scène seront toujours composées de matières incombustibles.

### V.

Tous les escaliers, les planchers de la salle et les

27

cloisons des corridors seront en matériaux incombustibles.

VI.

Les salles de spectacles seront ventilées par des courans d'air pris dans les corridors, et auxquels l'ouverture au-dessus du lustre fera constamment appel.

VII.

Aucun atelier ne pourra être établi au-dessus du théâtre.

VIII.

Des ateliers ne pourront être établis au-dessus de la salle que pour les peintres et les tailleurs, et sous la condition que les planchers seront carrelés et lambrissés, et dans le cas où on établirait des ateliers pour les peintres, la sorbonne sera enfermée dans des cloisons hourdées et enduites en plâtre, plafonnée et carrelée, et fermée par une porte en tôle.

IX.

Aucune division ne pourra être faite dans les combles, que pour les ateliers ci-dessus désignés.

X.

La couverture générale sera supportée par une charpente en fer, et sera percée de grandes ouvertures vitrées.

XI.

La calotte de la salle sera en fer et plâtre sans boiseries.

XII.

La salle ne sera chauffée que par des bouches de chaleur, dont le foyer sera dans les caves.

XIII.

Dans l'une des parties les plus élevées du mur d'avant-scène, et sous le comble, il sera placé un appareil

de secours contre l'incendie, avec colonne en charge, au poids de laquelle il sera ajouté une pression hydraulique assez puissante pour fournir un jet d'eau dans les parties les plus élevées du bâtiment, et la capacité de cet appareil sera déterminée pour chaque théâtre.

## XIV.

Les pompes seront établies au rez-de-chaussée dans un local séparé du théâtre par des murs en maçonnerie.

## XV.

Les pompes seront toujours alimentées par les eaux de la ville recueillies dans des réservoirs, et par un puits, de manière à ce que les deux conduites puissent suffire au jeu des pompes établies.

## XVI.

En dehors des salles de spectacles, il sera établi des bornes-fontaines alimentées par les eaux de la ville, et pouvant servir chacune au débit d'une pompe à incendie; le nombre en sera déterminé par l'autorité.

## XVII.

Tous les théâtres auront un magasin de décorations hors de leur enceinte, pour lequel les directeurs demanderont une autorisation à la préfecture de police.

Ces magasins seront établis suivant les conditions qu'il sera jugé nécessaire d'imposer dans l'intérêt de la sûreté des habitations voisines.

## XVIII.

Les directeurs et constructeurs ne pourront faire aucun magasin de décorations et accessoires sous la salle et le théâtre; le magasin d'accessoires sera toujours séparé du théâtre par un mur en maçonnerie.

## XIX.

Il y aura au moins deux escaliers spécialement

destinés au service du théâtre, et donnant issue à l'extérieur.

Conformément à l'arrêté du gouvernement, du 10 janvier 1803, relatif à l'Opéra, personne autre que le concierge et le garçon de caisse, ne pourra occuper de logement dans les salles de théâtres, ni dans aucune partie des bâtimens qui communiquent aux salles.

### XXI.

Toute infraction aux dispositions de la présente ordonnance, donnera lieu contre les entrepreneurs et directeurs autorisés à construire et ouvrir à l'avenir de nouvelles salles de spectacles dans la ville de Paris et dans la banlieue, à l'application, par l'autorité compétente, des dispositions pénales prononcées par l'article 5 de la loi des 16 et 24 août 1790, combinées avec les articles 606 et 607 du code de brumaire an IV (1795), non abrogées par aucune loi postérieure; comme aussi à prononcer contr'eux par l'autorité, la fermeture desdits établissemens, et à provoquer devant l'autorité supérieure la révocation des privilèges ayant autorisé l'érection desdites salles de spectacles.

### XXII.

La présente ordonnance sera imprimée, elle sera publiée et affichée dans Paris et dans tout le ressort de la préfecture de police; MM. les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis, les maires et les commissaires de police des communes rurales, le commissaire-chef de la police municipale; et les commissaires de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution par toutes les voies de droit.

Le Préfet de Police,

Signé DEBELLEYME.

Par le Préfet, le Secrétaire-général,

Signé, E. L. DE BLOSSAC.



*Relâches dans les théâtres.*

21 janvier, anniversaire de l'assassinat de Louis XVI.  
Dimanche des Rameaux, clôture des grands théâtres,  
et à dater du jeudi suivant pour les théâtres secondaires.  
Les uns et les autres sont rouverts le lundi.

Le jour de la Toussaint.

Le jour de Noël.

*Artistes qui ont voyagé.*

(Le nombre en a été plus considérable cette année que  
l'année dernière).

*Acteurs.*

MM. Ad. Nourrit.  
Levasseur.  
Dabadie.  
Valère.  
Lafont (de l'Opéra).  
Lafont (de la Comédie  
Française).  
Armand.  
Firmin.  
Ligier.  
Pouchard.  
Féréol.  
Perlet.  
Legrand.  
Paul.  
Lepeintre aîné.  
Bernard-Léon.  
Vernet.  
Philippe.  
Lafond (des Nouveautés).  
Armand.

*Actrices.*

M<sup>mes</sup> Damoreau Cinti.  
Mars.  
Duchesnois.  
Georges.  
Valmonzey.  
Emilie Levert.  
Rose Dupuis.  
Touzé.  
Anaïs.  
Boulangier.  
Jenny Vertpré (Car-  
mouche).  
Adeline.  
Minette.  
Brohan.  
Dussert.  
Irma.  
Jenni Colon (femme La-  
fond).

*Danseurs.*

MM. Couloz.

*Danseuses.*

M<sup>mes</sup> Pauline Leroux.

MM. Bournonville.  
Lefèvre.

M<sup>mes</sup> Pauline Péan.  
Taglioni.  
Caroline Brocard.

*Autres artistes qui ont voyagé, et qui ne sont attachés à aucun théâtre de la capitale*

*Acteurs.*

MM. Dérivis.  
Lafeuillade.  
Batiste.  
Gavaudan.  
Nourrit père.  
Huet.  
Potier.  
Gontier.  
Cossard.

*Actrices.*

M<sup>mes</sup> Schütz.  
Verneuil.  
Montano.  
Guille.  
Adèle Patrat.  
Herdliiska.

*Artistes qui se sont distingués.*

MM. Nourrit dans *Guillaume Tell*.  
Mlle. Mars, Joanny et Perrier, dans *le Morede Venise*.  
Firmin, dans *Henri III*.  
Michelot, dans *le Protecteur et le Mari*.  
Mme. Valmonzey, dans *Christine*.  
David, dans *le Czar Démétrius*.  
Menjaud, dans *le Majorat*.  
Mme. Pradher, dans *la Fiancée* et dans *Jenny*.  
Mlle. Georges dans *Catherine de Médicis*, *les Macchabées* et *Macbeth*.  
Mme. Moreau-Cinti et Ferville, dans *l'Ecole des Vieillards*.  
Léontine Fay, dans *la Bohémienne*.  
Perlet, dans *la Famille du Baron*.  
Dormeuil, dans *Malvina*.  
Lepointre aîné dans *l'Humoriste*, *le Vieux Pensionnaire* et *Marie Mignot*.

Mmes. *Dussert*, *Brohan* et *Bernard-Léon*, dans *Marie Mignot*.

*Volnis*, dans la *Maison du faubourg*.

*Arnal*, dans le *Malade par circonstance*, *l'Humoriste*, le *Vieux marin* et *l'Hydrophobe*.

*Potier*, dans *Antoine*.

Mme. *Albert* dans la *Femme du Doge* et dans *Isaure*.

Mlle. *Déjazet* et madame *Génot* dans la *Couturière*.

*Bouffé* dans *Sir Jack*, le *Couvreur* et la *Couturière*.

*Armand*, dans *Sir Jack* (rôle du fou.)

*Brunet*, dans *l'Audience du juge de paix*.

*Odry*, dans les *Enragés*.

*Vernet*, dans la *Veste et la livrée* et dans le *Garde de nuit*.

Mme *Jenny-Colon*, dans la *Grisette mariée*.

*L'Héric*, dans *Cricri*.

*Ligier* et *Frédéric*, dans *Marino Faliero*.

*Gobert*, dans la même pièce.

Mme. *Dorval*, dans *Sept heures* et *Macbeth*.

*Beuvalet*, dans *Nostradamus* et *Paul Morin*.

*Bocage*, dans *Alice*.

On nous prie de ne point oublier dans cette nomenclature, mademoiselle *Djeck*, qui a joué cent cinq fois de suite le principal rôle, dans *l'Eléphant du roi de Siam*. Nous nous faisons un plaisir de satisfaire à cette demande.

33

**PRIX DES PLACES**  
DANS LES DIFFÉRENS THÉÂTRES.

**ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.**

(La salle contient 1937 personnes).

|                                                                  | fr | c. |
|------------------------------------------------------------------|----|----|
| Balcon.                                                          | 10 | •  |
| Premières et deuxièmes loges de face, amphithéâtre et orchestre. | 7  | 50 |
| Rez-de-chaussée, deuxièmes de côté et troisièmes de face.        | 6  | •  |
| Troisièmes de côté et quatrièmes de face.                        | 4  | •  |
| Parterre et cinquièmes de côté.                                  | 3  | 60 |
| Quatrième et cinquième amphithéâtre.                             | 2  | 50 |

**THÉÂTRE ROYAL ITALIEN ET ANGLAIS.**

( 1282 personnes. )

|                                                        |    |    |
|--------------------------------------------------------|----|----|
| Premières loges, deuxièmes de face, premier balcon.    | 10 | •  |
| Deuxièmes loges de côté, rez-de-chaussée et orchestre. | 7  | 50 |
| Troisièmes de face.                                    | 6  | •  |
| Troisièmes de côté.                                    | 5  | •  |
| Quatrièmes.                                            | 4  | •  |
| Parterre.                                              | 3  | 60 |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                           | 2  | •  |

34

## THÉÂTRE FRANÇAIS.

(1522 personnes.)

|                                                                                     | fr. | e. |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|----|
| Balcon, premières, deuxièmes de face, loges de la galerie, baignoires et orchestre. | 6   | 60 |
| Première galerie et deuxièmes loges de côté.                                        | 5   | "  |
| Troisièmes loges et loges du cintre.                                                | 3   | 30 |
| Parterre.                                                                           | 2   | 50 |
| Deuxième galerie.                                                                   | 2   | 20 |
| Amphithéâtre.                                                                       | 1   | 80 |

## THÉÂTRE ROYAL DE L'OPÉRA-COMIQUE.

(1720 personnes.)

|                                                                             |   |    |    |
|-----------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| Baignoires, premières loges du premier rang.                                | } | 6  | 60 |
| Premières loges du deuxième rang.                                           |   |    |    |
| Avant-scène des premières loges du deuxième rang et de la première galerie. | } | 4  | 40 |
| Balcon et orchestre.                                                        |   |    |    |
| Premières galeries.                                                         | 5 | "  |    |
| Deuxièmes loges et avant-scène des deuxièmes loges.                         | 4 | 40 |    |
| Deuxièmes galeries et troisièmes loges.                                     | 2 | 75 |    |
| Parterre.                                                                   | 2 | 50 |    |
| Troisièmes galeries et amphithéâtre des troisièmes.                         | 1 | 65 |    |

## SECOND THÉÂTRE FRANÇAIS (ODÉON).

(1800 personnes.)

|                                                                   |      |
|-------------------------------------------------------------------|------|
| Premières loges, stalles, avant-scène, rez-de-chaussée et balcon. | "    |
| Avant-scène des secondes loges, orchestre et secondes loges.      | 3 50 |
| Première galerie, baignoires et avant-scène des troisièmes loges. | 3 "  |

38

|                                                  |   |    |
|--------------------------------------------------|---|----|
| Seconde galerie, troisièmes et quatrièmes loges. | 2 | •  |
| Parterre.                                        | 1 | 50 |
| Troisième galerie.                               | 1 | 25 |
| Amphithéâtre.                                    | 1 | •  |

*Stalles, avec la facilité de transférer les coupons.*

|                |         |
|----------------|---------|
| Par trimestre. | 150 fr. |
| Par semestre.  | 280     |
| A l'année.     | 500     |

On peut se procurer des loges par moitié, quart, sixième et huitième pour l'année, semestre et trimestre.

### THÉÂTRE DE S. A. R. MADAME.

(1040 personnes.)

|                                                             |   |    |
|-------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène des premières, loges fermées et stalles.        | 5 | •  |
| Loges de galerie.                                           | 4 | 50 |
| Premières loges, baignoires, orchestre et première galerie. | 4 | •  |
| Deuxième loges.                                             | 2 | 50 |
| Deuxièmes galeries et loges du cintre.                      | 2 | 25 |
| Parterre.                                                   | 2 | •  |

### THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

(1257 personnes.)

|                                                                                    |   |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Balcon, avant-scène des baignoires et des premières loges, et stalles.             | 5 | •  |
| Premières loges, avant-scène des secondes, premières et secondes grillées de face. | 4 | 50 |
| Baignoires, orchestre, première et seconde galeries.                               | 4 | •  |
| Deuxièmes loges de côté.                                                           | 3 | •  |
| Troisièmes loges.                                                                  | 2 | 50 |

36

|                               |     |    |
|-------------------------------|-----|----|
| Amphithéâtre des troisièmes.  | fr. | 0. |
| Parterre et quatrièmes loges. | 2   | 0  |
| Amphithéâtre des quatrièmes.  | 2   | 0  |
|                               | 2   | 0  |

## THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS.

(1250 personnes.)

|                                                               |   |    |
|---------------------------------------------------------------|---|----|
| Balcon, avant-scène, loges de la galerie et stalles.          | 5 | 0  |
| Premières loges, premières galeries, baignoires et orchestre. | 4 | 0  |
| Deuxièmes loges.                                              | 3 | 0  |
| Parterre.                                                     | 2 | 0  |
| Deuxième galerie.                                             | 1 | 75 |
| Amphithéâtre.                                                 | 1 | 25 |

## THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

(1240 personnes.)

|                                                                                                                                    |   |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène des premières et rez-de-chaussée, baignoires de face, loges de la galerie, premières loges de face, stalles et balcon. | 5 | 0  |
| Orchestre, première galerie, rez de-chaussée de côté et premières loges de côté.                                                   | 4 | 0  |
| Troisièmes loges.                                                                                                                  | 3 | 50 |
| Amphithéâtre du parterre.                                                                                                          | 2 | 50 |
| Parterre et amphithéâtre des troisièmes.                                                                                           | 2 | 0  |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                                                                                                       | 1 | 25 |

## THÉÂTRE DE LA GAÎTÉ.

(1300 personnes.)

|                                                                 |   |   |
|-----------------------------------------------------------------|---|---|
| Avant-scène et loges grillées de face.                          | 4 | 0 |
| Premières loges de côté, deuxièmes loges de face et baignoires. | 3 | 0 |

37

|                           | fr. | c. |
|---------------------------|-----|----|
| Première galerie.         | 2   | 25 |
| Orchestre.                | 2   | "  |
| Deuxième galerie de face. | 1   | 50 |
| Parterre.                 | 1   | 25 |
| Deuxième galerie de côté. |     | 90 |
| Troisième galerie.        |     | 60 |

### THÉÂTRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

(1800 personnes.)

|                                                                                |   |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène et loges de face.                                                  | 4 | "  |
| Premières loges, premier balcon, loges grillées et avant-scène des troisièmes. | 3 | "  |
| Première galerie, deuxièmes loges et 2 <sup>e</sup> balcon.                    | 2 | 50 |
| Orchestre, deuxième galerie de côté, troisièmes loges et parterre.             | 1 | 50 |
| Troisième galerie et amphithéâtre.                                             | 1 | "  |

### THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.

(1800 personnes.)

|                                                                                         |   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène du rez-de-chaussée, premier et second rang, loges grillées du premier rang. | 5 | "  |
| Balcon, loges grillées du second rang, et stalles.                                      | 4 | 50 |
| Premières de côté, premier rang.                                                        | 3 | 50 |
| Pourtour et amphithéâtre des premières.                                                 | 3 | "  |
| Orchestre, première galerie, loges de côté du second rang, et avant-scène des secondes. | 2 | 50 |
| Secondes loges et loges du cintre.                                                      | 2 | "  |
| Pourtour du rez-de-chaussée, parterre et second amphithéâtre.                           | 1 | 50 |
| Seconde galerie.                                                                        | 1 | "  |
| Troisième amphithéâtre.                                                                 |   | 60 |

4



38

## THÉÂTRE DU CIRQUE OLYMPIQUE.

(1800 personnes.)

|                                                       | fr. | c. |
|-------------------------------------------------------|-----|----|
| Stalles.                                              | 5   | »  |
| Loges grillées, avant-scène des premières.            | 4   | »  |
| Premières loges et avant-scène des secondes.          | 3   | 50 |
| Balcon, secondes loges et avant-scène des troisièmes. | 3   | »  |
| Première galerie.                                     | 2   | 50 |
| Seconde galerie.                                      | 1   | 80 |
| Parterre, premier amphithéâtre et troisième galerie.  | 1   | 25 |
| Quatrième galerie.                                    |     | 60 |

## THÉÂTRE DE M. COMTE.

|                                                                                             |   |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| Avant-scène des premières et du rez-de-chaussée.                                            | 5 | » |
| Premières loges de face et grillées du rez-de-chaussée de face.                             | 5 | » |
| Orchestre, avant-scène des secondes, premières loges de côté, première galerie et pourtour. | 2 | » |
| Secondes et parterre.                                                                       | 1 | » |

THÉÂTRE DES ACROBATES (M<sup>ME</sup> SAQUI).

|                                       |   |    |
|---------------------------------------|---|----|
| Balcon.                               | 1 | »  |
| Premières, amphithéâtre et orchestre. |   | 60 |
| Deuxièmes.                            |   | 25 |

## THÉÂTRE DES FUNAMBULES (M. BERTRAND).

|                                     |  |    |
|-------------------------------------|--|----|
| Premières.                          |  | 75 |
| Galerie, orchestre et amphithéâtre. |  | 60 |
| Parterre.                           |  | 40 |
| Deuxièmes.                          |  | 30 |
| Troisièmes.                         |  | 20 |

39

## THÉÂTRE DU LUXEMBOURG.

Rue Madame et rue de Fleurus.

|               | fr. | c. |
|---------------|-----|----|
| Galerie.      | •   | 75 |
| Orchestre.    | •   | 60 |
| Amphithéâtre. | •   | 50 |
| Parterre.     |     | 30 |

## THÉÂTRE MONTMARTRE.

(1030 personnes).

|                                |   |    |
|--------------------------------|---|----|
| Avant-scène.                   | 2 | •  |
| Loges fermées.                 | 1 | 50 |
| Première galerie et orchestre. | 1 | 75 |
| Baignoires.                    | 1 | 25 |
| Première galerie.              |   | 50 |

## PORTE SAINT-MARTIN.

### ADMINISTRATION.

- MM. Le baron de Montgenet, directeur privilégié, (1).  
 Fossard, secrétaire-général, rue de Lancry, 6.  
 Dormoy, caissier, rue de Lancry, 9.  
 Moëssard, régisseur, rue des Marais, 2.  
 Vissot, second régisseur, rue St.-Denis, 285.  
 Certain, commis d'ordre, rue...  
 Barotte, garçon de bureau...

### *Conseil.*

- MM. Clairét, notaire, boulevard des Italiens, 28.  
 Chaix d'Estanges, avocat, rue de Grammont, 14.  
 Pinson, avoué, rue Notre-Dame-des-Victoires, 54.  
 Delorme, avoué.  
 Chevrier, agréé, rue des Fossés-Montmartre, 6.  
 Pepin, huissier.

### *Comité de lecture.*

- MM. Charles Nodier, Ancelot, Latouche, Casimir  
 Bonjour, Lesourd, Léon Pillet, Bert, Gosse, Barry.

### *Acteurs.*

- MM. Gobert, rue des Fossés-du-Temple, 20.

(1) Ce directeur, ayant donné sa démission, a été d'abord remplacé, par M. Caruel, puis par M. Basile Labretèque, qui lui avait fourni des fonds. Ce dernier a appelé comme administrateur, M. Raymond, correspondant de théâtre, et comme directeur-gérant, M. Saint-Victor, ancien directeur du théâtre de Rouen.

215

Moëssard, rue des Marais, 2.  
 Pierson, boul. St-Martin, 6.  
 Serres, rue de Bondy, 52.  
 Thérigny, place du Palais-Royal, 241.  
 Defresne, boul. Bonne-Nouvelle.  
 Dugy, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 4.  
 Granger, rue de Bondy, 52.  
 Jemma, boul. St.-Martin.  
 Adolphe, rue Albouy, 7.  
 Edouard, rue Meslée, 52.  
 Auguste, faub. Montmartre.  
 Vissot, rue St.-Denis, 265.  
 Héret, rue Neuve-St. Martin, 4.  
 Provost, rue du Jardinnet, 12.  
 Paul, rue Notre-Dame, 8.

*Actrices.*

Mmes. Allan-Dorval, boul. St.-Martin, 15.  
 Zélie-Paul, rue Meslay, 52.  
 Victorine, place du Palais-Royal.  
 Saint-Amand, faub.-Saint-Martin, 11.  
 Simon, rue Montmartre.  
 Elise Mitaine, rue Meslay.  
 Mélanie,  
 Estelle, rue Montmartre, 178.  
 Caumont, rue...  
 Pauline, rue de Lancry.  
 D'Outreville, rôles d'enfants.

*Choristes.*

Mmes. Emélie, Rose, Hélène, Agarithe Flaçon, Adèle  
 Flaçon.

*Chef des comparses.*

M. Lainé, rue...

*Souffleur.*

M. Jeault, rue Coquenard, 58.

216

## DANSE.

*Chêfs.*

MM. Anatole, maître des ballets, rue St.-Marc, 25.  
Rhénon, second maître des ballets, rue....

*Premiers sujets.*

MM. Mazilier premier danseur, faubourg St.-Martin,  
54. (engagé à l'Académie royale de musique).  
Allard, *id.*, boul. St.-Martin, 24.  
Perrot, *id.*, rue des Marais, 2. (engagé à l'Opéra).  
Laurençon, premier danseur comique, rue Grange-  
aux-Belles, 4.  
Hamel, second danseur, rue Carême-Prenant, 10.  
Mmes. Florentine, première danseuse noble, boulevard  
St.-Denis, 24.  
Clara, seconde danseuse, faubourg St.-Martin.  
Aimée Gautier, rue St.-Etienne, 15.  
Mazilier, rôle noble dans la pantomime.  
Eulalie Roux.

*Coryphées Hommes.*

MM. Dumas, Guyot, Férin, Ambroise.

*Coryphées Femmes.*

Mmes. Clément, Joly, Maria, Goulon.

*Corps de ballets.*

MM. Tournois, Dantan, Foubonne, Lefèvre, Chauvel,  
Lombard, Chassinte, Carel, Taraud, Bautin, Bloche.  
Mmes. Dumas, Texier, Doutreville, Jenny Jacops,  
Lafenêtre, Plaçon, Sophie, Thérèse, Harpy, Lau-  
rent, Besson, Angéline.

*Ecole de danse.*

M. Rhénon, professeur.

*Répétiteurs des ballets.*

MM. Ferrand, Barbery.

217

## ORCHESTRE.

*Compositeur attaché au théâtre et chef d'orchestre.*  
 M. Alexandre Piccini, rue de Lancry. 18.

*Second chef.*

M. Clément.

*Harpiste.*

M. Delacour.

*Premiers violons.*

MM. Clément, Firpot, Ferrand, Meugnot, Wagnez.

*Seconds violons.*

MM. Bonne-Carrère, Fessard, Stmyler, Allard.

*Surnuméraires.*

MM. Pierson fils, Collet.

*Altos.*

MM. Fauvel, Graves.

*Basses.*

MM. Bicchi-Lolly, solo, Duval, Bouton, Vaudrelan,  
 Marty.

*Flûte.*

M. Boujut.

*Hautbois.*

M. Winenn.

*Clarinettes.*

MM. Peinte, Caldes.

*Bassons.*

MM. Morvilliers, Martaincourt.

*Cors.*

MM. Buot, Alcan.

*Trombonne.*

M. Savoye.

*Trompette.*

M. Degrennes.

218

M. Lelong.

*Timbalier.*

M. Miscot fils.

*Avertisseur.*

M. Waques.

*Bibliothécaire.**Service de la salle.*MM. Lapôtre, inspecteur et contrôleur en chef.  
Mitaine, contrôleur.  
Marcon, vérificateur.*Contrôleurs.*MM. Dupressoir, Royer, Laviarde, Roucerel, Poirier,  
Grenon.*Médecins.*

MM. Latapie, Troncin.

*Architecte.*

M. Devienne, rue de Lancry, 6.

*Habillement.*

MM. Collombon, garde-magasin au théâtre.

Lecomte, dessinateur, rue Chantereine, 10.

Adolphe Poncelet, chef tailleur, boulevard Saint-  
Martin, 4.Mme. Elisa, maîtresse couturière, chef de magasin  
des femmes.*Peintre à l'année.*

M. Lefèvre, faubourg Saint-Martin.

*Machinistes.*

M. Varnout, machiniste en chef, au théâtre.

*Brigadiers.*

MM. Louis, Butel, Billoret-Paul.

*Garçons machinistes.*MM. Baloché, Spitz, Pierre, Gérard, Guérin, Le-  
plan.

219

*Garçons de théâtre.***MM. François, Jacques.***Magasins.***MM. Lemire, tapissier, chef ustensilier.****Vendredi, garçon d'accessoires.****Petit, coiffeur.****Boutteville, armurier, quai de la Mégisserie.***Luminaire.***MM. Desmarais et Cléménçon, rue de Vendôme, 25.***Concierges.***M. Lepoix, au théâtre.****Mme. Lebon, au théâtre, entrée des acteurs.****M. Burotte, à l'administration.**



## THÉÂTRE DE LA PORTE ST.-MARTIN.

Décembre, 12. — Début de Mlle. *Estelle* dans la *Servante justifiée*.

17. — Début de Mme. *Simon* par le rôle de Mme. *Gervais* dans la *Pie voleuse*.

18. — Représentation extraordinaire pour l'extinction de la mendicité. — On a joué, pour la première fois à ce théâtre, les *Deux Philiberts*. M. *Frédéric Lemaître* a rempli le rôle de *Philibert le mauvais sujet*. — Mlle. *Victorine* a reparu. — La recette s'est élevée à peu près à 5,000 fr.

Janvier, 8. — Mme. *Alexis Colleuille* a remplacé Mme. *Dorval* dans *30 ans de la vie d'un Joueur*.

15. — Début de Mlle. *Clémence* par le rôle de *Pauline* dans les *Frères à l'Épreuve*.

17. — Première représentation de *Rochester*, mélodrame en trois actes, par MM. *Benjamin A\*\*\** et *Théodore N.*, musique de M. *Alexandre Piccini*, ballet de M. *Coraly*.

Cette pièce est une imitation du *Lovelace français* de M. *Alex. Duval* et de *feu Monvel*, représenté sur le Théâtre-de-la-République, en 1796. Il s'agit donc d'une femme mariée séduite par un grand seigneur, et que ses remords conduisent au tombeau. Seulement, dans l'ouvrage nouveau, elle meurt de chagrin... et d'une dose de poison que l'époux vengé a mêlée au thé conjugal. La scène a été transportée en Angleterre,

le duc de Richelieu est devenu *Rochester*, etc. La dame *Renaud*, de l'original, a été remplacée par une actrice vertueuse, sœur de la marchande coupable et repentante. Les scènes qui appartiennent aux arrangeurs n'ont pas paru déplacées auprès de celles qu'ils ont empruntées, et de ce mélange est résulté un succès.

Février, 8. — Début de Mlle. *Clémence Imbert* par le rôle de *Pauline* dans *les Frères à l'épreuve*.

14. — Première représentation de la *Sœur de l'éligible*, drame en deux actes et en quatre tableaux, par MM. *Ménissier* et *Mourier-Valory*.

Une jeune personne a été séduite par un officier, que sa noble famille veut marier à la fille d'un colonel; le frère de la victime venge l'injure de sa sœur; et, comme il est nommé député, la marquise, mère de l'officier, consent à l'hymen des amans, bien qu'elle compte parmi ses ayeux le perruquier de *Charles-le-Chauve*. — Succès légèrement contesté.

27. — Reprise de la *Neige*, ballet.

Mars, 3. — Première représentation des *Deux charlatans*, pièce en deux tableaux par MM. *Charles D...* et *J... L...*

Cette farce est l'imitation d'une pièce de *Figault-Lebrun*, déjà reproduite sous le titre des *Empiriques* au Gymnase. Un militaire français s'est emparé des dépouilles d'un charlatan et promet de faire des miracles; on le met au défi, et il ne s'agit de rien moins que de rendre une morte à la vie. La prétendue défunte s'était fait enlever par un amant, et le charlatan n'a pas de peine, comme on voit, à la ressusciter. — Succès.

11. — Début de Mlle. *Agarithe* par le rôle de Mme. *Wilkins* dans *Rochester*.

23. — Première représentation de *Sept heures*, mélodrame en trois actes, par MM. *Victor Ducango* et

*Anicet Bourgeois*, musique de M. A. Piccini, ballet de M. Coraly, décoration de M. Lesèvre.

Sous d'autres noms, ou plutôt sans être nommés, *Charlotte Corday* et *Marat* sont apparus dans cet ouvrage. Voici la fable inventée par les auteurs pour amener le trait historique. L'amant de la jeune fille est mort sur l'échafaud par ordre du sanguinaire... Elle ne respire que vengeance, quand son père lui-même va périr pour avoir donné asile à un proscrit. *Marat* ou \*\*\* promet la grâce du père si la fille consent à venir la chercher elle-même. Elle le comprend, y vient, mais armée d'un poignard; la grâce est signée, le tyran frappé... « C'est moi qui l'ai tué ! » s'écrie l'héroïne, et elle marche à la mort. — Grand succès.

Avril, 15. — Clôture.

20. — Ouverture.

24. — Début de M. Vernet par le rôle de l'Amoureux dans *l'Avocat et le Médecin*.

Mai, 2. — Représentation au bénéfice des indigens du cinquième arrondissement. — On a joué *les Dix francs de Jeannette*, *Jocrisse maître et Jocrisse valet*, *Vatel*, et *les Pages du duc de Vendôme*, ballet. La recette s'est élevée à 5,200 fr.

11. — Début de Mme. Mazurier par le rôle de milady Tilzé dans *l'Ecole du scandale*.

13. — M. Auguste a joué, dans *Sept heures*, le rôle de Marcel que remplissait M. Frédéric.

22. — Début de Mlle. Caroline par le rôle de Georgette dans *la Servante justifiée*.

Début de M. Amiel et de Mlle. Elisa Roux dans *le Gascon à trois visages*.

30. — Première représentation de *Marino Faliéro*, mélodrame ou plutôt tragédie en cinq acte et en vers,

223

par M. Casimir Delavigne, décors de MM. Cicéri et Lefèvre, musique tirée des œuvres de M. Rossini.

Cette pièce, que l'auteur a transportée du Théâtre-Français à celui de la Porte-Saint-Martin, est imitée en partie du *Faliero* de lord Byron ; mais plusieurs scènes appartiennent à M. Delavigne, et ce ne sont pas les moins belles. Le style aussi est à lui !!! Offensé par un patricien dans la personne d'*Hélène*, sa jeune épouse, le doge octogénaire conspire contre toute noblesse vénitienne. Bientôt il apprend que le crime imputé à sa femme n'est que trop véritable. Il fut trahi ! n'importe ! Ce qu'il méditait par vengeance, il l'exécutera par patriotisme. Mais le complot est découvert ; le doge est arrêté, condamné. Le peuple se soulève : *Hélène* espère encore... Lorsque ces mots se font entendre : *Justice est faite*. — Succès éclatant.

Juin, 21. — Première représentation de : *Lequel des deux ?* comédie en un acte et en prose, par MM. Chauvauges et J... de la S....

Un vieil officier a une pupille et deux fils ; il la destine à l'un d'eux, et c'est l'autre qu'elle aime ; cependant, elle consent à donner sa main à celui qui n'a pas son amour ; mais on découvre le secret qu'elle gardait, et tout s'arrange pour le mieux. — Succès.

Juillet, 5. — Début de M. de Saint-Félix, dans *Sept heures*.

30. — Première représentation des *Artistes*, ballet pantomime en deux tableaux, par M. Coraly.

Cette bluette est imitée de la *Mansarde des Artistes*, vaudeville du théâtre Madame. On y a ajouté divers incidens de *M. Vautour*. — Succès.

Mlle Aimé-Gauthier a débuté par le rôle de *Lucile*.  
Août, 27. — Première représentation des *Frères Raymond*, ou les *Nouveaux Menechmes*, pièce en six tableaux, par MM. Brisset, Ruben et ...

Des deux *Frères Raymond*, l'un est riche, l'autre est pauvre; l'un est vertueux, l'autre est un scélérat, etc. On voit qu'ils ne se ressemblent guères, quant au moral; quant au physique, ils se ressemblent d'autant plus que c'est le même acteur qui remplit les deux rôles. Cette ressemblance donne lieu, comme bien on le devine, à une foule de quiproquos. Ils se succèdent tour à tour dans l'*Antichambre d'un ministre*, à l'*Hôtel-Dieu*, au *Cimetière*, etc., etc.; et à la fin, le frère vertueux triomphe, tandis que le coupable se tue. — Succès contesté.

Septembre, 13. — Reprise de *Jocko*.

29. — Reprise de *Marino Faliéro*. — l'entrée de M. Frédéric, par le rôle de *Marino*. — Début de M. Provost, par le rôle de *Steno* et de M. Adolphe, par celui de *Fernando*.

Octobre, 14. — Reprise de *Trente ans, ou la vie d'un Joueur*.

Novembre, 2. — Première représentation de l'*Enragée de Chaumont*, comédie en un acte et en prose, par MM. Benjamin A... et Simonin.

Cette *Enragée* n'en est pas une. Destinée à Eugène Dauval, Célestine Darancey n'est pas aimée de son futur, qu'elle n'aime pas non plus; ils se font un mutuel aveu de leurs sentimens. Quelques mots de leur entretien, qu'a entendu un bavard nommé Durand, lui font croire qu'elle a été mordue par un danois, mort enragé. Chacun de fuir Célestine, qui se venge de Durand en l'effrayant par une scène d'*Isaure*. — Succès.

9. — Première représentation de *Macbeth*, mélodrame en cinq actes, imitation libre de *Shakespeare*, par MM. Victor Ducange et Anicet Bourgeois, musique de M. Alexandre, ballet de M. Anatole, décorations de M. Lefèvre.

223

Sous les traits d'un *soldat noir*, le génie du meurtre et du régicide s'attache à Macbeth et le pousse à l'assassinat du roi Duncan nommé régent, puis roi au détriment de Malcolm, fils du monarque. Macbeth a des remords, des visions qui, à chaque instant, révèlent son crime; lady Macbeth, pendant son sommeil, livre le coupable. L'héritier légitime monte sur le trône. — Succès.

226

## RÉPERTOIRE

DES OUVRAGES REPRÉSENTÉS DANS LE COURANT DE  
L'ANNÉE AU THÉÂTRE DE LA PORTE-ST.-MARTIN.

## MÉLODRAMES.

Commissionnaire (le).  
Deux Forçats (les).  
Deux Sergens (les).  
Ecrivain public (l').  
Faust.  
Fiancée de Lammermoor (la).  
Fille du musicien (la).  
Frères Raymonds (les).  
Macbeth.  
Marino Faliéro (en 5 actes et en vers.)  
Pie voleuse (la).  
Rochester.  
Sept heures.  
Trente ans, ou la Vie d'un joueur.

## VAUDEVILLES.

Avocat et le Médecin (l').  
Café de la garnison (le).  
Dix francs de Jeannette (les).  
Gascon à trois visages (le).  
Juif (le).  
Kabry.  
Ménage du Savetier. (le).

227

Muette de Bercy (la).  
Noce et l'enterrement. (la).  
Servante justifiée (la).

**DRAMES ET COMÉDIES.**

Deux Charlatans (les).  
Deux Philiberts (les).  
Ecole du scandale (l').  
Eligible (l').  
Enragée de Chaumont (l').  
Frères à l'épreuve (les).  
Lequel des deux.

**BALLETS.**

Artistes (les).  
Jocko.  
Léocadie.  
Meuniers (les).  
Neige (la).



## CIRQUE OLYMPIQUE.

### ADMINISTRATION.

MM. Franconi ( Henri-Adolphe ) *directeur privilégié.*  
 Ferdinand Laloue, *directeur.*  
 Jobart de Saint-Gand, *administrateur.*  
 Portelette, *caissier*, rue d'Angoulême.  
 Sergent, *inspecteur général du matériel.*  
 Signol, *régisseur.*  
 Langlois, *sous-régisseur.*  
 Brossart, *employé aux écritures.*  
 Eudel, *chargé de la location des loges.*  
 Devilliers, *secrétaire-souffleur.*  
 Colbert, *garçon de bureau.*

### Conseil.

MM. Gaudry, *avocat*, rue des Moulins, 15.  
 Bernard, *notaire*, rue du Petit-Lion-St.-Sauveur, 15.  
 Jatural, *avoué*, rue d'Amboise, 7.  
 Davout, *huissier*, impasse Sourdine, rue des Fossés-  
 Saint-Germain-l'Auxerrois.

### COMÉDIE.

#### Acteurs.

MM. Demouy, boulevard des Filles-du-Calvaire, 17.  
 Paul Seigneurie, à Belleville, rue de Paris, 17.  
 Edmond, rue des Fossés-du-Temple, 38.  
 Delhommé, faub. du Temple, 28.  
 Bailleste, rue du Temple, 108.

229

Chéri-Meneau, rue des Fossés-du-Temple, 38.  
 Thibouville, rue Grange-aux-Belles, 1.  
 Signol, faubourg du Temple, 4.  
 Rébard, rue d'Angoulême, 14, au Marais.  
 Boisselot, rue Bichat, 2.  
 Lussan, rue des Fossés-du-Temple, 60.  
 Fleury, rue de la Marche, 13.  
 Dargent, rue des Fossés-du-Temple, 32 bis, pas-  
 sage du Jeu-de-boules.  
 Edouard Delamarre, rue Meslée, 55.  
 Langlois, faub. du Temple, 95.  
 Gaidreau Léopold, rue de Bretagne, 3.  
 Férin, rue des Fossés-du-Temple, 74.  
 Jules, rue du Temple, 71.  
 Ahn père, *chef des comparses*, faub. du Temple, 1.

*Actrices.*

Mmes. Bussy-d'Hautel, rue de Malte-d'Angoulême,  
 14, au Marais.  
 Stéphanie, boul. St.-Martin, 14.  
 Millot, rue de Lancry, 27.  
 Gratiennne, boul. St.-Martin, 17.  
 Caroline Delarue, rue de Bretagne, 3.  
 Tigée, faubourg du Temple, 1.  
 Amélie, faubourg du Temple, 19.  
 Sophie Tigée, faubourg du Temple, 1.

*Enfants jouant dans les pièces.*

MM. Henri Lagoutte, Auguste.  
 Mlles. Eoulet, Camille.

## MANÈGE.

*Ecuyers.*

MM. Bassin, chef du Manège.  
 Dominique, piqueur.  
 Lamarre, sous-piqueur, chargé de la sellerie.

230

Paul Larribeau, Bastien, l'Espérance, Bertotto,  
 Alfred Tocanier, Amand (grotesque), Oscar,  
 Félix, Mentero.

Mme. Varnier.

*Ecuyère.*

*Elèves.*

MM. Henri Lagoutte, Auguste, Louis, Joseph.  
 Mlle. Camille.

### BALLET.

M. Bertotto, maître de ballets, rue des Fossés-du-  
 Temple, 60.

*Premiers danseurs Premières danseuses.*

M. Monnet, faub. St.-Martin, 81.

Mmes. Gratiennne, boul. St.-Martin, 17.

Bertotto, rue des Fossés-du-Temple, 60.

Varnier, faub. du Temple, 16.

*Corps de ballet.*

MM. Etienne Ahn, Auguste Ahn, Fournol, Olivary,  
 Lemaire, Boulet, Till, Camille, Pain, Léger, Jo-  
 seph, Lili Monnet, Auguste Millot, Tassin.

Mmes. Richomme, Félicité Millot, Coriphées, Virgi-  
 nie Perruche, Prudence Perruche, Sophie Tigée,  
 Fanny Duménil, Victor Duménil, Pauline Roussel,  
 Justine, Armantine Férin, Héloïse.

### ORCHESTRE.

MM. Sergent, chef et compositeur, faubourg du  
 Temple 1.

Julien, deuxième chef d'orchestre.

Dailly, répétiteur des ballets.

Sergent jeune, bibliothécaire.

Francastel, Kriesel, Gautry, Brissy, Alkan, Vallière,  
 Maillard, Bousquet, Fouche, Bonté, Muller, Duro-

231

cher, Duzat, Bach, Jongmans, Jacob, Marceaux,  
Daniel, Douzé, Mahaut.

*Magasins.*

MM. Delgrange, chef, costumier des hommes.  
Martin aîné, Martin jeune, Gillant, Créonte, Le-  
doux.  
Mlle. Adèle Gilbert, chef du magasin des femmes.  
Camoin, Gilbert, mère, Annette.

*Habilleuses.*

Mmes. Petit, Violet, Neveux, Boisselot.

*Théâtre.*

MM. Liénard, machiniste chef.

*Brigadiers.*

MM. Blondin, Sacré, Rébaro, Silvain, Foulet, Char-  
bonnier, Théophile, Henri, Binet, Duvillars, Ray-  
mond, Galtan, Louis Adolphe et trente aides et me-  
nuisiers.

Marandon, serrurier, au théâtre.  
Bazin, tourneur, rue du Temple, 47.

*Luminaires.*

MM. Desmarais et Cléménçon, rue de Vendôme, 25.

*Contrôle.*

MM. Serène, contrôleur en chef, rue des Fossés-du-  
Temple, 32 bis.

M. Beuzard, Mme. Ficard, sous-contrôleurs.

*Buralistes.*

Mmes. Magnaudé, Lagoutte, Capet, Ogier, Bour-  
geois.

M. Blanc, inspecteur-placeur.

*Employés à la perceptions des billets.*

MM. Noël, Henriet, Lamarre, Froment. Colbert, Ri-

252  
 chard, Sochemich, Prince, Gadinot, Bardez, Mayer,  
 Henri.

*Ouvreuses.*

Mmes. Petit, Godet, Henriet, Villeneuve, Bassin, Ma-  
 billotte, Adam, Liénard, Tubeuf, Matz, Leun,  
 Devilliers, Guérinot, Lussan.

*Bureau des cannes.*

Mme. Marcon.

*Accessoires.*

MM. Romain, tapissier chef.  
 Solavin, chef des accessoires.  
 Violet, aide.

*Coiffeur.*

M. Ayerault, rue du Temple, 131.

*Hommes de peine.*

MM. Aimé, Broissa, Revel.

*Veilleur de nuit.*

M. Fournol, au théâtre.

*Concierges.*

MM. Antoine Courtiol, au théâtre.  
 Deldig, aux ateliers, rue de la Tour.

**ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS.**

*Peintres-dessinateurs.*

MM. Charlet, rue de Sèvres, 41.  
 Bellange, rue Fustemberg, 8 ter.  
 Faucaunier, faub. St.-Martin, 11.

*Peintres-décorateurs.*

MM. Dumay, faub. du Temple, 16.  
 Philastre, rue Samson, 2.

*Divers.*

MM. Virot, maître maçon, rue Saintonge, 40.  
 Desgranges, menuisier, rue du Temple, 71.

233

- Allain, cordier, rue Mouffetard, 294.  
 Piquet, Plombier, rue Grenier-Saint-Lazare, 30.  
 Leblond, couvreur, faubourg Saint-Denis, 88, pas-  
 sage du Désir.  
 Joly, vitrier, faub. du Temple, 29.  
 Dreux, peintre en bâtimens, rue Samson, 1.  
 Maillot, bonnetier, rue Bourbon-Villeneuve.  
 Patouelle, charpentier, rue Traversière-Saint-An-  
 toine, 15.  
 Mme. Merci, cordonnière, faub. St.-Martin.  
 Deshayes, bottier, rue des Fossés du-Temple, 77.  
 Ory Mullot, passementier, rue aux Ours, 45.  
 Postel, marchand de draps, rue Saint-Honoré, 14.  
 Bouchet, marchand de toiles, rue Aubry-le-Bou-  
 cher, 45.  
 Laurent, fumiste, rue des Vinaigriers, 29.

## THÉÂTRE DU CIRQUE OLYMPIQUE.

Décembre, 2. — Début des Alcides.

16. — Début d'*Antonio Diavolo*, voltigeur acrobate sur la corde lâche.

Janvier, 10. — Première représentation du *Forçat Libéré*, mimodrame en deux actes, précédé du *Serrurier de Saint-Pol*, prologue en un acte par M. Ch. Hubert et Maréchalle, musique de M. Sergent.

Christophe a été, quoiqu'innocent, condamné aux galères; après avoir fait son temps, il revient dans son pays, d'où on le repousse. Sans ouvrage, sans ressource, il se décide à commettre un vol et en donne avis pour qu'on l'arrête. Dans le coffre qu'il a dérobé, se trouve un écrit par lequel le vrai coupable le justifie. — Succès.

29. — Reprise de *Don Quichotte*.

Mars, 10. — Première représentation des *Têtes-Rouges*, ou les *Bandits du Holstein*, mimodrame en deux actes, par MM. Valory Mourier, et Saint-A..., musique de M. Sergent, décorations de M. Dumay.

Cette pièce est une imitation libre des brigands de Schiller. Un scélérat, qui est officier, a fait condamner et proscrire son frère. Afin d'hériter de sa fortune et d'épouser la fille d'un général; non content de cela, il veut faire assassiner le proscrit; celui-ci s'associe à une troupe de brigands (*les Têtes-Rouges*) commandée naguères par Shinderhane. De là, des scènes de carnage telles que les aiment les habitués du Cirque. — Succès contesté.

17. — Première représentation du *Sémestrier*, tableau villageois en un acte, par M. Ponet, musique de M. Sergent.

Un soldat, revenant dans son village avec une somme dont il a hérité, retrouve sa maîtresse presque infidèle. Heureusement le dernier pas n'est pas fait. La jeune fille se repent, le soldat pardonne et l'hymen s'ensuit. — Succès.

Avril, 6. — représentation à bénéfice. Les acteurs du Vaudeville ont joué la *Maison du Faubourg*, et ceux des Variétés : *Je fais mes farces*.

9. Première représentation de *Latour d'Auvergne*, ou le *Premier grenadier de France*, mimodrame en deux actes, par MM. Léopold et Boirie, musique de M. Sergent, décoration de MM. Dumay et Philastre.

*Latour d'Auvergne* quitte le service lors des crimes de la révolution; il le reprend ensuite pour remplacer un jeune homme qui est sur le point de se marier; il ne veut point accepter le grade qui lui est offert, mais le général en chef lui donne le titre de premier grenadier de France, et un sabre d'honneur. Retranché dans un moulin, il défend seul ce poste en faisant croire à l'ennemi qu'un détachement le seconde; il obtient une capitulation honorable et se moque des assiégeans. Ceux-ci, pour se venger, l'assassinent, et le tableau final est rempli par les honneurs funèbres qui lui sont rendus. — Succès.

Mai, 3. — Première représentation du *Major et le Menuisier*, mimodrame en un acte, par MM. Théodore N. et Henri V..., et du *Marchand Forain*, autre mimodrame en deux actes, par MM. St.-Amand, etc.

La première de ces pièces est un tout petit acte, imité de la *Contribution* de Kotzebue, dont la traduction a été jouée, il y a vingt ans, au théâtre des Variétés-Etrangères. La seconde a plus d'importance; ce marchand forain est un honnête homme qui a élevé



comme son neveu, un enfant qu'il a trouvé, il y a vingt ans, près d'un homme assassiné. Le coupable est un riche négociant, que ses remords conduisent au tombeau. — Ces deux ouvrages ont réussi.

26. — Première représentation du *Coucou et le Cabriolet*, mimodrame en un acte et en deux tableaux, par MM. *Anicet Bourgeois*, *Ménissier* et *Arago*.

Le *Coucou*, qui appartient à un brave homme, renverse le cabriolet d'un misérable, qui, auteur d'un vol, en a accusé un officier et l'a fait condamner; démasqué enfin, le coupable est obligé de fuir, et de céder le champ libre à son rival, qui est le fils de sa victime. — Succès.

Juin, 16. — Première représentation de *la Famille Corse*, mimodrame en un acte, par M. *Jules Dulong*.

*Mathéo*, père corse, ayant accusé un soldat français d'un crime, dont ce dernier est innocent, est condamné à mort par sa propre famille, qui se charge de l'exécution. — Succès.

Juillet, 4. — Première représentation de *l'Éléphant du roi de Siam*, mimodrame en neuf tableaux, par MM. *Léopold* et *Ferdinand Laloue*, musique de M. *Sergent*, ballet de M. *Ertotto*, décorations de MM. *Philastre*, *Dumay* et *Leroux*, mise en scène de M. *Adolphe Franconi*.

Cet éléphant distribue des fleurs aux dames, porte une lettre, rend hommage aux mânes du défunt souverain, protège l'héritier légitime contre les entreprises du fils de l'usurpateur, le délivre de la prison où il est enfermé, et le couronne. La scène du repas de sa seigneurie, et le pas qu'elle danse ont surtout excité l'admiration des amateurs.

16. — Représentation au bénéfice des indigens du sixième arrondissement. — La recette s'est élevée à 3,300.

Novembre, 1. — Rentrée de M. *Paul*, écuyer. — Début de M. *Bastien*, autre écuyer.

16. — Dernière représentation de *l'Eléphant du roi de Siam*.

19. — Première représentation du *Nain de Sunderwald*, pièce en deux actes et en huit parties, imitée de l'anglais, par MM. *Tarqueret* et *Léopold*, musique de M. *Sergent*, décors de MM. *Dumay* et *Leroux*, ballet de M. *Bertotto*, mise en scène de M. *Adolphe Franconi*.

Le chancelier de la régente de Suède, sœur de Charles XII, a juré la perte du comte de Sunderwald, dont il est jaloux. Afin d'y parvenir, il fait exciter à la révolte, au nom du comte, les ouvriers des mines. La régente condamne Sunderwald à mort; mais le génie protecteur de la famille, veille sur lui. Ce génie, qui prend la forme d'un singe, sauve le comte, et entraîne son ennemi au palais des salamandres, pour le faire périr au milieu des flammes. Le nain *Leach*, dans le rôle du singe-génie, déploie une adresse, une force et une agilité extraordinaires; on l'a redemandé après la pièce, qui a réussi.

## RÉPERTOIRE

DES OUVRAGES REPRÉSENTÉS DANS LE COURANT DE  
L'ANNÉE AU THÉÂTRE DU CIRQUE-OLYMPIQUE.

- Chaise de poste (la).  
 Chaumière espagnole (la).  
 Chien du régiment (le).  
 Coucou (le).  
 Cuirassier (le).  
 Diligence attaquée (la).  
 Don Quichotte et Sancho Pança.  
 Drapeau (le).  
 Duel (le).  
 Eléphant du roi de Siam (l').  
 Famille Corse (la).  
 Forçat libéré (le), le Serrurier de Saint-Paul, pro-  
 logue.  
 Hospitalité (l').  
 Hussards (les).  
 Irène.  
 Latour d'Auvergne, premier grenadier de France.  
 Major et le Menuisier (le).  
 Marchand forain (le).  
 Mort de Kléber (la).  
 Nain de Sunderwald. (le).  
 Plâtrier (le).  
 Roulier (le).  
 Sémestrier. (le).  
 Siège de Sarragosse (le).  
 Têtes rouges (les).  
 Vétéran (le).

---

**RELEVÉ DES THÉÂTRES.**


---

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| A Paris . . . . .                                   | 20 |
| (Treize théâtres et sept petits spectacles).        |    |
| Banlieue. . . . .                                   | 8  |
| Troupes sédentaires dans les départemens. . . . .   | 30 |
| Troupes d'arrondissement et ambulantes. . . . .     | 32 |
| Troupes françaises dans les pays étrangers. . . . . | 25 |

---

 115

Environ 2,400 acteurs, actrices, coryphées, figurans, danseurs et danseuses sont attachés à ces divers théâtres ; il faut y ajouter au moins 2,000 individus employés comme musiciens, machinistes, contrôleurs, ouvreuses, etc., etc. Ces artistes et ces employés font vivre leurs familles ; d'où l'on peut conclure que les théâtres, très-favorables d'ailleurs au commerce, assurent l'existence de 15,000 personnes au moins.

## NÉCROLOGIE.

Décembre 1828, 30. — *Hippolyte Michel*, acteur du théâtre des Variétés de Bordeaux.

31. — *Picard* (Louis-Benoit), âgé de 60 ans (il était né le 29 juillet 1769). — On lui doit une grande quantité d'ouvrages qui pour la plupart ont eu du succès. Ses œuvres imprimées en 10 volumes contiennent : les *Amis de collège*, les *Conjectures*, le *Conteur*, le *Cousin de tout le monde*, *Encore des Menechmes*, les *Visitandines*, le *Collatéral*, les *Comédiens ambulans*, *l'Entrée dans le monde*, les *Voisins*, le *Voyage interrompu*, *Duhautcours*, la *petite Ville*, les *Provinciaux à Paris*, les *trois Maris*, *l'Acte de naissance*, le *Mari ambitieux*, *M. Musard*, le *Susceptible*, les *Tracasseries*, le *Vieux Comédien*, les *Filles à marier*, la *Noce sans mariage*, la *Manie de briller*, les *Marionnettes*, les *Ricochets*, *l'Alcade de Molorido*, le *Café du printemps*, les *Capitulations de conscience*, le *Lendemain de Fortune*, les *Oisifs*, la *Vieille Tante*, *M. de Boulanville*, le *Capitaine Beltronde*, *Une Matinée d'Henri IV*, les *Deux Philibert*, *Vanglas*, les *Charlatans et les Compères*, la *Fête de Corneille*, *l'Intrigant maldroit*, la *Maison en loterie*, la *Saint Jean*. — Plus, *Eugène et Guillaume*, roman. Depuis la publication de ces œuvres il a fait paraître plusieurs comédies et romans qu'il a composés seul ou en société, entre autres *l'Agiotage*, les *Trois Quartiers*, *l'Enfant trouvé*, *Héritage et Mariage*, comédies, *Jacques Fauvel*, le *Niais*, etc., romans. Il a laissé une comédie en trois actes, intitulée : *Le Bon Garçon*, en société avec *M. Mazère* et qu'on a jouée au Théâtre-Français. Aux talens les plus

distingués, il joignait les qualités qui font le bon citoyen, l'honnête homme, l'ami dévoué, l'excellent mari, le tendre père. Une foule considérable a suivi sa dépouille mortelle et des regrets bien sincères ont été déposés sur sa tombe par MM. *Villemain*, *Casimir Delavigne*, *Nazères* et *Cartigny*, au nom de ses nombreux amis.

Janvier 1829, 2. — *Auger*, secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Il a publié un grand nombre de *notices* et de *commentaires*. En société avec *M. Püs*, il a fait jouer au théâtre des Troubadours-Louvois, *Lamothe-Houdard*, vaudeville, et une arlequinade. On attribue au mauvais état de sa santé, l'acte de désespoir qui a terminé sa carrière.

..... — *Léonard Touzé*, acteur du théâtre des Variétés. Il a coopéré à quelques vaudevilles qui ont obtenu du succès; on cite entre autres *le Litographe*, joué au théâtre de la rue de Chartres.

Février, 8. — *Jacquinet*, premier danseur et maître des ballets du *Cirque-Olympique*.

17. — *Gossec* (François-Joseph), doyen des compositeurs de musique, né le 17 janvier 1735, à Vergnies, petit village du Hainaut, est mort à Passy dans sa 96<sup>e</sup> année. Il fonda en 1770, *le concert des Amateurs*: il composa pour les fêtes nationales de très-belles symphonies et l'hymne: *Père de l'univers*. On lui doit la musique des opéras suivans: *Thésée*, *Sabinus*, *Toinon et Toinette*, *les Pêcheurs*, *le Faux Lord*, *le Double Déguisement*, *Alexis et Daphné*, *Philémon et Baucis*, *Hylas et Sylvie*, *la Fête du Village*, *Rosine*, *le Camp de Grampré*, *la Reprise de Toulon*; plus, les chœurs d'*Athalie*, un assez grand nombre de chants d'église et les morceaux exécutés aux apothéoses de *J.-J. Rousseau* et de *Voltaire*. On lui attribue aussi une partie de la musique du *Tonnellier*.

19. — *Madame Eloy-Hullin*, jeune dansense de l'académie royale de musique.

Mme *Crétu*, âgée de soixante-six ans, ancienne actrice fort estimée, et qui a long-temps brillé à l'Opéra-Comique; c'était la femme de l'administrateur de ce nom du théâtre des Variétés.

Mars, 19. — M. le baron *Révérony-Saint-Cyr*, âgé de soixante-un ans, auteur de plusieurs romans, entre autres *Fabina d'Herfeld* et la *Princesse de Nevers*. Il a fait jouer aussi quelques opéras comiques, tels que le *Mont-Saint-Bernard*, *Lina* et le *Délire*.

*Idem.* 22. — Mme. *Legros*, née *Troy*, veuve de l'acteur de ce nom; elle était restée l'associée de M. *Valcourt*, directeur du deuxième arrondissement théâtral. Elle jouait avec succès l'emploi de Mlle. *Mars*.

*Idem.* M. *Dalès*, qui tenait l'emploi des premiers rôles de la comédie, dans la troupe française de Moscou, est mort asphixié par la chaleur d'un poêle. Il avait fait partie de diverses troupes de province et notamment à Lille.

Mai, 11. — Mlle. *Jonas*. Elle avait été successivement attachée aux théâtres de Versailles, de la Porte-Saint-Martin et de l'Ambigu. On la citait comme un modèle de décence et de piété filiale. Après quelques mois de maladie, elle a succombé à l'âge de 16 ans.

Juin, 27. — M. *Lebrun*, compositeur de musique; on lui doit entre autres les partitions de *Marcelin* et du *Rossignol*.

Juin. — *Poujol*, qui avait débuté au Théâtre-Français et fait partie du deuxième théâtre, sous le nom de *Déricourt*.

Juillet. — M. *Laignelot* (membre de la convention), auteur de deux tragédies *Agis* et *Cléomène* et *Rienzi*. Le premier de ces ouvrages fut joué en 1779, à Versailles, et en 1782 à Paris.

Août. — *Finart*, acteur à Valenciennes. Il avait trente-trois ans.

*Pépin*, directeur du théâtre de Lorient, Vannes, etc., est mort après plus de trente ans d'exercice, et regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il avait soixante ans.

Septembre, 10. — M. *Godefroy*, danseur mime de l'Académie-Royale de Musique.

Octobre. — Mlle. *Lejeune*. Cette jeune actrice était née à Bruxelles, et y avait commencé sa carrière. Elle a fait partie des théâtres de la banlieue, et venait d'être engagée à l'Odéon. Elle est morte à l'âge de vingt-deux ans.

*Idem*, 3. — M. *Duprényon*, ancien directeur de théâtre dans les départemens, et en Belgique. Il a notamment administré pendant quelques années, les théâtres du Nord et du Pas-Calais. Son fils est en ce moment, directeur du théâtre d'Amiens. Il était âgé de soixante-dix ans.

Mme. *Céleste Molé Dalainville*. Après avoir joué pendant quelques années, sur différens théâtres de province, elle recevait de M. *Lafon*, de la Comédie-Française, des leçons qui l'auraient fait briller sur l'un des théâtres de la capitale; cette jeune personne, petite nièce du grand acteur de ce nom, a succombé à une maladie de langueur.

Mme Delaporte (Anne-Charlotte Férod). Elle fut employée fort jeune à la Comédie-Française comme chanteuse. Le rôle de Fanchette dans le mariage de Figaro, lui avait été donné par l'auteur; elle le joua même dans une représentation qui eut lieu à Genevilliers; mais à Paris, des intrigues de coulisses la privèrent de ce rôle. M. Barré, fondateur du théâtre du Vaudeville, remarqua dans la jeune chanteuse, des dispositions très-heureuses, et il l'engagea à son théâtre, dont elle fut, en peu de temps, un des sujets le plus distingués. On la vit successivement à Feydeau, aux Troubadours, aux Jeunes-Artistes et à l'Ambigu. Elle



laisse un époux inconsolable et des amis qui savaient apprécier la bonté de son cœur et l'amabilité de son caractère.

10. — M. *Vulpian*, reçu avocat en 1814, il se fit connaître par un esprit vif et agréable ; on citait surtout ses plaidoyers concernant les affaires dramatiques ; auteur de plusieurs jolis vaudevilles, il était aimé de ses confrères. Il a été généralement regretté au barreau comme au théâtre. Une petite vérole confluente l'a enlevé à sa mère, à sa femme et à quatre enfans en bas-âge. Il n'avait que 35 ans.

*Idem.* — *Poullot dit Després*, ancien acteur du Théâtre-Français, où il jouait les rôles de raisonneurs et de confidens. — Il est mort à l'âge de 70 ans.

*Idem.* M. *Privat*, père du directeur du théâtre de New-Yorck et de la Nouvelle-Orléans, et qui jouait l'emploi de Martin.

Novembre. — M. *Monrose*, qui avait débuté dans l'emploi de Martin, à Lyon, est mort au Havre, des suites d'une maladie de langueur, occasionnée par tous les chagrins auxquels il a été en butte lors de ses débuts à Lyon. Il laisse une veuve et quatre enfans en bas âge. C'était le frère de M. *Monrose*, sociétaire et excellent comique du Théâtre-Français.

*Idem.* Mme *Jules Ferrand*, née *Lamy*, dite *Munier*, épouse de l'ancien directeur du théâtre de Metz et de Nancy. Elle a tenu avec succès, pendant long-temps, l'emploi des soubrettes dans ces deux villes. Cette actrice a cessé de paraître sur la scène depuis 1819. Elle est morte à l'âge de 58 ans.

24. — Mme *Descourt*, actrice sexagénaire, est morte subitement à Romorantin. L'église a refusé de l'inhumer.

Décembre, 1. — M. *Henry de Fontenay*, acteur et

364

directeur, est mort à Dreux à l'âge de 47 ans. C'était un homme fort estimable.

8. — Mme Gonthier, femme Allaire, pensionnaire de l'Opéra-Comique, où son talent a brillé pendant un grand nombre d'années. Elle avait près de 80 ans.

---

 FEUILLE ADDITIONNELLE.
 

---

Pendant l'impression de notre Almanach, on a joué : au Théâtre-Français, *Elisabeth d'Angleterre*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Ancelot.

*Les Inconsolables*, comédie en un acte, par M. Scribe.

Au Théâtre Royal italien : *Le Nozze di Lammermoor*, opéra en deux actes, musique de Caraffa.

A l'Odéon, *Mon oncle le bossu*, comédie en un acte et en prose, par MM. Melesville et Lafontaine, (quelques jours après, Mlle. Maxime a débuté à ce théâtre par le rôle de *Rodogune*.)

Aux Variétés, *Marie Mignonne*, imitation de *Marie Mignot*, en trois époques, mêlée de couplets, par MM. R... M... et Ch... de L... (On a nommé Delorme). *La Vente aux Enchères*, vaudeville de M. Charles Masson et Rochefort.

Aux Nouveautés, *la Paysanne de Livonie*, Vaudeville en deux actes, par MM. de Villeneuve et Vanderburch, *la Femme*, *le Mari* et *l'Amant*, vaudeville.

A la Porte-Saint-Martin, *l'Homme du peuple*, mélodrame, par MM. Dumersan et Gabriel.

A la Gaité, *le Fils de Louison*, mélodrame de M. Benjamin A., et Alexis C.

A l'Ambigu-Comique, *l'Amour raisonnable*, comédie en un acte et en prose, imitée de la *Pupille de Fagan*, par M. Chavanges. *Le Concierge et le portier*, comédie en un acte et en prose, par MM. R... et ..... (On a nommé *Paul et Auguste*).

Au Cirque, la *Vieille des Vosges*, mimodrame en deux actes, par MM. *Henri et St.-Amand*.

Toutes ces pièces ont réussi ou à peu près.

Voici le relevé des pièces reçues aux différens théâtres.

A l'Académie-Royale de Musique: *Manon-Lescaut*, ballet de M. *Scribe*, *Robert le diable*, opéra de MM. *Scribe et G. Delavigne*, musique de *Mayerbeer*.

Au Théâtre-Français, *Ulovis*, T. de M. *Lemercier*, *Gustave Adolphe*, T. de M. *Arnault fils*, *Hernani*, T. de M. *Victor Hugo*, *Françoise de Rimini*, T. de M. *Drouineau*, *Pharamond*, T., de M. *Delrieu*, *Arbogarte*, T. *La Peyrouse*, D. de M. *Ozanneau*, *Un an, ou le mariage d'amour*, drame de M. *Ancelot*, le *Guide*, drame de MM. *Bouilly et Béraud*, la *Favorite*, comédie, le *Charles II ou le Labyrinthe*, de M. *Alexandre Duval*.

A l'Opéra-Comique, la *Table et le logement*, les *Eaux de Spa* et *Zerline ou Fra-Diavolo*.

A l'Odéon, la *Fête de Néron*, D., *Hamlet*, T. de M. *Léon de Wailly*, *Macbeth*, T. de M. *Léon Halevy*, le *Suzerain*, drame de M. *Merville*, le *Marchand de Venise*, D. imité de *Schakespeare*, par M. *Lamarche*, *Méphistophèles*, D. de M. *Lesguillon*, le *Czar Démétrius*, de M. *Fournier*.

Au théâtre de MADAME, les *Assises*.

Au Vaudeville, la *Revue de Paris*.

Aux Variétés, les *Lapins*.

A la Gaîté, la *Redingote du Maréchal*, comédie de feu *Vulpian*.

A l'Ambigu, le *Félon*, le *Comédien*, et les *Voléurs*, la *Dame et l'Ecuyer*, *Frédéric Styndal*, la *Jolie fille de Perth*, mélodrames.

Au Cirque, *les quatre Frères*, *le Déluge*.

A la Porte-St.-Martin, *l'Agent Dramatique*, *le Comte d'Egmon*, *Hamlet*, *Edith*, *le Watchman*.

La première feuille de l'Almanach, étant déjà sous presse lorsqu'on a joué *Louise ou la Réparation*, au théâtre de Madame, nous n'avons pu faire mention du talent qu'a déployé, dans ce rôle, mademoiselle *Léontine-Lay*, qui, à la fin de son engagement, ne peut manquer d'être appelée à la Comédie-Française, où sa place est marquée.

Nous devons aussi réparer une omission à l'égard de *M. Grandville*, dont le nom aurait dû être cité parmi les artistes qui se sont distingués. Tous les connaisseurs qui l'ont vu jouer dans *l'Ecole des Vieillards*, et *Tom Jones*, seront de notre avis.

Enfin, *Ponchard*, *Mlle. Casimir* et *Moncel*, ont brillé dans *le Dilettante d'Avignon*.

*M.* et madame *Astruc* (née *Fitzelier*), ont rompu leur engagement avec l'Odéon; on dit qu'ils en ont contracté un avec les Variétés.

A l'occasion d'une lettre injurieuse, insérée le 27 novembre, dans le *journal des Salons*, une rencontre a eu lieu le 31, entre *M. M...*, l'un des administrateurs des Variétés et l'auteur de cette lettre, *M. Dovalle*, qui avait refusé de se retracter. — Ce dernier a reçu une blessure, dont il est mort peu d'heures après.

On annonce, pour l'un des premiers jours de janvier, une représentation extraordinaire à l'Académie Royale de Musique, au bénéfice de madame *Cinti-Damoreau*.

On va en donner une sur le théâtre des Nouveautés, pour *M. Thénard*.

On fait de grands préparatifs au Cirque, pour le *Déluge*, qui sera offert à ce théâtre, dans le courant de janvier; on compte sur un succès de vogue.

— Il vient d'être décidé par le ministre de la maison du Roi, qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1830, la subvention de 200,000 fr. serait versée dans la caisse de la Comédie-Française, et profiterait à chaque part sociale. Il sera prélevé néanmoins 50,000 fr. pour mademoiselle Mars, qui reste en dehors de cet arrangement. M. Michelot et mademoiselle Leverd peuvent conserver leurs 10,000 fr. de subvention personnelle, en prouvant qu'ils ont joué six fois tous les mois, ou rentrer dans la position de leurs camarades, ce qui réduirait leur cote-part à 8,000 fr. et les dispenserait de toute justification. Quand aux autres subventionnés, MM. Lafon, Armand, et mademoiselle Duchesnois, il vont se retirer au premier avril, et rien n'a été stipulé à leur égard.

On mande de Carpentras que M. le maire de cette ville et M. le procureur du roi se sont opposés à la représentation de *Tartufe* que demandait le public.

Il paraît certain qu'à dater d'avril prochain, M. Jules Dulong succédera aux directeurs actuels de la Gaité.

On dit aussi que M. Lavigne remplacera M. Martin dans la direction du théâtre de Toulouse.

M Honoré, après avoir donné des représentations dans différentes villes de la Normandie, est de retour à Paris, afin d'y faire jouer *l'Agent dramatique* au théâtre de la Porte-St.-Martin.

#### *Mutations à dater d'avril prochain.*

Avignon. — M. et Mme. Vocher sont engagés à Nantes, MM. Gariot et Rochat à Bordeaux, M. Henry et Mlle. Coraty à Aix, M. Closet et Mlle. Eglé à Berlin. Liège. — M. Romainville est engagé à Marsille.

#### *Résumé.*

Il a été joué dans le cours de cette année environ 173 pièces nouvelles (dans ce nombre figurent une trentaine de mélodrames et plus de 80 vaudevilles). Cent

369

vingt auteurs, au moins, ont eu les honneurs de la représentation; M. *Scribe*, toujours le plus productif, compte pour sa part douze ouvrages. MM. *Melesville* et *Brazier* en ont eu neuf chacun; viennent ensuite MM. *Théaulon*, *A... Dartois*, *Bayard*, *Masson*, *Paul Duport*, *Adolphe de Leuven*, *Vanderburch*, *Arago*, *Antier*, *Anicet-Bourgeois*, *Villeneuve*, *Théodore Nezel*, *Werner* et *Varin*.

---

### AVIS.

MM. les directeurs de théâtre sont instamment priés de vouloir bien envoyer *franc de port*, dans le courant d'octobre, au plus tard, le tableau de leurs troupes, soit à M. *Coupart*, rue *Coquenard*, n° 17 bis, faubourg *Montmartre*, soit à M. *Barba*, éditeur, cour des *Fontaines*, *Palais-Royal*.

---

**TABLE DES MATIÈRES.**


---

|                                                                | Pages.     |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| Avant-Propos, Nouvelles, Procès, Événemens,<br>Mutations, etc. | 1          |
| Relâche dans les Théâtres.                                     | 30         |
| Artistes qui ont voyagé.                                       | <i>id.</i> |
| Artistes qui sont distingués.                                  | 31         |
| Prix des places aux différens Théâtres.                        | 33         |
| Académie-Royale de Musique.                                    | 43         |
| Théâtre-Italien.                                               | 60         |
| Théâtre-Français.                                              | 70         |
| Opéra-Comique.                                                 | 87         |
| Odéon.                                                         | 107        |
| Théâtre de S. A. R. Madame.                                    | 119        |
| Vaudeville.                                                    | 134        |
| Variétés.                                                      | 154        |
| Nouveautés.                                                    | 171        |
| Gaité.                                                         | 192        |
| Ambigu-Comique.                                                | 205        |
| Porte-Saint-Martin.                                            | 214        |
| Cirque.                                                        | 228        |
| Spectacles de curiosité.                                       | 239        |
| Bals publics.                                                  | 251        |



371

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| Agens des Auteurs et Correspondans dramatiques.  | 255 |
| Journaux de théâtre, etc.                        | 256 |
| Théâtres de la banlieue.                         | 257 |
| Théâtres sédentaires des départemens.            | 264 |
| Théâtres d'arrondissement et Troupes ambulantes. | 209 |
| Théâtres étrangers.                              | 334 |
| Nécrologie de 1829.                              | 359 |
| Feuille additionnelle.                           | 364 |

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Fonte: Fundo Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

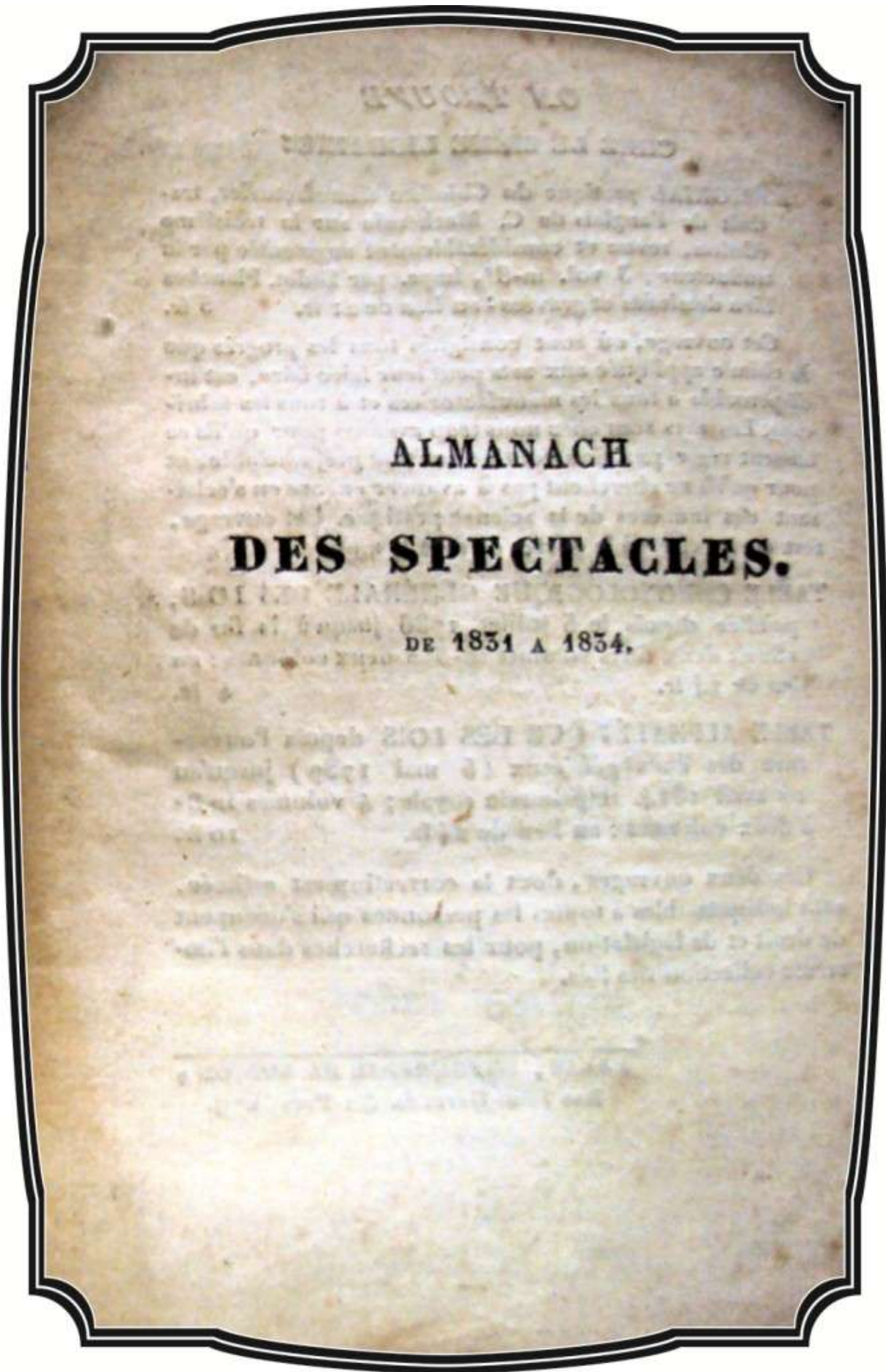
Source: Fonds Léon Chancerel, *Société d'Histoire du Théâtre*.

---

# ALMANACH DES SPECTACLES

---

1831 - 1834



UNION LO

UNION LO

UNION LO

UNION LO

**ALMANACH**

**DES SPECTACLES.**

DE 1831 A 1834.

UNION LO

UNION LO

UNION LO

ALMANACH  
DES  
**SPECTACLES**

DE 1831 A 1834.

**DIXIÈME ANNÉE.**

CONTENANT le Personnel des Théâtres de Paris, des départemens et de l'étranger; la Demeure des artistes et employés des théâtres de la capitale; le Prix des places aux théâtres, spectacles et autres établissemens publics; l'Indication des bals et les prix d'entrée; la Liste des artistes qui ont voyagé; les Mutations, Nouvelles, Procès; la Nécrologie des auteurs, acteurs et actrices, etc., etc.

Œuvre utile aux Étrangers.

ET A TOUTES LES PERSONNES QUI APPARTIENNENT AUX THÉÂTRES  
OU QUI LES FRÉQUENTENT.

PARIS,

BARBA, ÉDITEUR,

PALAIS ROYAL, GALERIE DE CHARTRES,  
DERNIÈRE LE THÉÂTRE-FRANÇAIS.

—  
1834.

## AVANT-PROPOS.

### PROCÈS ET NOUVELLES DIVERSES.

L'ALMANACH DES SPECTACLES, bien qu'interrrompu depuis 1831, n'éprouvera point de lacune; toutes les nouveautés représentées pendant cette interruption, sont mentionnées dans le volume que nous publions.

L'année 1831 a été beaucoup plus productive que les années précédentes; cela tient à l'établissement de trois théâtres, ceux du Palais-Royal, des Folies-Dramatiques et de Molière. Cette année a vu paraître deux cent soixante-douze ouvrages, dont cent soixante-onze vaudevilles; cent soixante-douze auteurs ont eu les honneurs de la représentation; ce nombre de cent-soixante-douze a été absolument le même l'année suivante :

Voici le relevé de 1832 : Deux cent cinquante-sept nouveautés, dont cent quatre-vingt-quatre vaudevilles, et seulement deux tragédies et treize comédies. Une des singularités de l'époque est la qualification donnée à la plupart des pièces : anciennement, on jouait des *dramas*, des *comédies*, des *vaudevilles*; au lieu de cela, on a eu des *esquisses*, des *tableaux*, des *pochades*, des *croqua-*

des, des points de vue, des voyages, des journées, des romans, des chapitres, des parties, des chroniques, des légendes, des imbroglios, des ballades, des scènes fantastiques, des rêves, des cauchemars, et jusqu'à nue charcuterie.

Riche de talent et fort bien dirigée, l'Académie royale de Musique a constamment la vogue.

Le théâtre Italien promet d'avoir également un hiver très-heureux.

Dans l'espoir d'améliorer leur situation financière, les sociétaires de la Comédie-Française ont renoncé à leurs droits administratifs en faveur d'un directeur; le choix est tombé sur M. Jouslin Delasalle, précédemment régisseur général de ce théâtre, et qui montre un grand désir de contribuer à la prospérité de notre scène nationale.

On parle de divers projets dont l'exécution ne pourra, dit-on, avoir lieu qu'au mois d'avril.

Il paraît certain que l'Odéon sera desservi concurremment par le Théâtre-Français et par l'Opéra-Comique.

Fermé deux fois à la salle Ventadour, ce dernier théâtre a repris faveur dans la salle des Nouveautés, grâce au *Pré aux Cleres*, qui a ramené la foule.

Le Gymnase a sans doute perdu aux événemens de juillet; mais l'habileté de son directeur et la bonne composition de la troupe l'ont maintenu au rang où il s'était placé dans l'opinion.

Entraîné par les circonstances, le Vaudeville a joué des drames lugubres, et les bordereaux du caissier ont justifié cette tentative, dont gémissent les vieux amateurs de *l'enfant malin*.

Les Variétés ont aussi fait quelques excursions dans le genre élevé; mais les scènes populaires leur conviendront toujours mieux.

Il en est de même au théâtre du Palais-Royal, qui n'a

eu de véritables succès qu'avec des tableaux légers et plaisans, bien plus convenables pour lui que les pièces à prétention. Une localité excellente, une très-bonne administration, de jeunes acteurs très-zélés et de jolies actrices assurent à ce théâtre l'avenir le plus heureux.

Entièrement livré au genre romantique, le théâtre de la Porte-Saint-Martin a donné plusieurs grands ouvrages des deux chefs de la nouvelle école, qui se disputent la palme.

La Gaité n'a pas dégénéré, puisqu'on y pleure toujours, et l'Ambigu tient son rang, placé sur *la même ligne*; *l'Empereur Napoléon* et les *Cent Jours* ont soutenu le Cirque. Enfin les Folies-Dramatiques font d'assez bonnes affaires, et le théâtre Molière, contrarié dans son exploitation, n'en a été que plus actif; mais ses efforts ont été impuissans.

Les théâtres ont eu à lutter contre le choléra, les émeutes et les critiques acerbes de quelques écrivains qui se font un plaisir de condamner toutes les productions nouvelles, et notamment le *vaudeville*, genre auquel ils ont juré une guerre à mort. Que ces aristarques blâment l'immoralité de certains ouvrages, les pièces où la politique remplace la gaité, le charlatanisme de la plupart des affiches, l'abus des représentations *extraordinaires* dites à *benefice*, la vente illicite des billets de *fauteur avec rétribution*, ils auront raison; mais qu'ils ne cherchent point à nuire à des établissemens utiles pour se venger de n'avoir pu faire admettre leurs productions informes.

L'année 1833 a été signalée par une véritable passion de musique en plein air. C'est M. Masson de Puyneuf qui l'a fait naître, et ses concerts des Champs-Élysées, exécutés avec une précision remarquable, ont attiré, chaque soir, la belle société de la capitale.

4

Les concerts donnés au jardin Turc ont également été fort suivis ; les concerts d'hiver auront-ils le même avantage ?

Il nous reste à parler des procès qui ont eu lieu dans le monde théâtral. En voici un aperçu :

C'est madame Damoreau-Cinti qui ouvre la marche. Cette célèbre cantatrice, craignant qu'en 1835, époque à laquelle finit son engagement à l'Opéra, on ne lui refusât la retraite de 2,400 francs que lui promit le ministère de la maison du roi lorsqu'elle quitta les Italiens pour la rue Lepelletier, est venue demander au tribunal de commerce que M. Véron garantît la pension dont il s'agit. L'aréopage de la place de la Bourse n'a pas trouvé que le droit de la demanderesse, qui n'était nullement contesté, pût donner lieu, quant à présent, à l'ouverture d'une action judiciaire contre M. Véron, qui, en ce qui le concerne, a rempli jusqu'à ce jour, avec exactitude et ponctualité, les engagements contractés. En conséquence, madame Damoreau-Cinti, déclarée purement et simplement non recevable, a été condamnée aux dépens.

Triomphe remporté par *Vert-Vert* sur l'Opéra-Comique, qui, après bien des remises de cause, est condamné, d'après les termes du traité conclu avec M. Anténor Joly, gérant de ladite feuille, à la laisser vendre dans l'intérieur de la salle, à l'exclusion de tout autre programme.

Condamnée, par jugement, à jouer une pièce de M. Laverpillière (*le Sophiste, ou l'Homme et ses écrits*), la Comédie-Française proposa une distribution de rôles qui ne convint pas à l'auteur, et la maintint, malgré ses refus d'y consentir. *Indè iræ!* puis des assignations et des plaidoiries.



Déclaré non recevable dans sa démarche, M. Laverpillière a eu les dépens à payer.

Lorsqu'on loue des places d'avance, c'est bien le moins qu'on en jouisse : quatorze personnes étaient venues du village de Wissons, exprès pour voir *Arnal* dans les *Cabinets particuliers* ; à leur arrivée au spectacle, le premier banc de la première galerie, arrêté pour elles, se trouva envahi, et les *usurpateurs* n'en purent être délogés. Actionné pour ce fait en justice, le directeur a été condamné à restituer le prix des places et à payer 60 francs de dommages et intérêts, ainsi que tous les dépens.

De Paris, la discorde s'envole en province, dans le département du Doubs.

Mademoiselle Dorsan, première chanteuse du théâtre de Besançon, devient enceinte : son directeur (M. Claparède) lui fait une retenue sur ses appointemens, pour les douze jours de couche ; l'Ellevion de la troupe (M. Alphonse) s'en indigne. Altercation violente : directeur, directrice, régisseur, sont battus et terrassés par l'Ellevion. Plainte au procureur du roi contre lui. D'autre part, mademoiselle Dorsan demande, pardevant le tribunal de commerce, la retenue qu'elle a subie, et le directeur est obligé de la lui restituer. La police correctionnelle vengera-t-elle au moins M. Claparède de son Ellevion ? point : on trouve des *circonstances atténuantes*, et M. Alphonse n'est condamné qu'à 15 francs d'amende et aux dépens.

M. Harel, lorsqu'il prit la direction du théâtre de l'Odéon en 1829, obtint de la liste civile une subvention mensuelle de 13,800 francs, qui, pendant deux années consécutives, lui fut payée régulièrement ; mais, en 1831, le ministre de l'intérieur crut devoir réduire

l'allocation dont il s'agit, d'abord à 10,000 francs, puis à 9,000 francs, en déclarant qu'il n'était pas obligé de tenir les engagements pris par l'ancienne liste civile. M. Harel se pourvut contre les décisions ministérielles devant le conseil d'état; voici la teneur de l'arrêt qui fut rendu, à cette occasion, le 22 avril dernier :

« Considérant que le traité passé le 26 avril 1829 n'a  
 » pas été soumis à l'approbation du ministre de l'inté-  
 » rieur, qui pouvait seul engager les fonds de la sub-  
 » vention votés par les lois de finances; que l'intendant  
 » de la liste civile ne pouvait obliger le trésor et n'avait  
 » capacité de disposer que des fonds qui lui étaient re-  
 » mis par le ministre de l'intérieur, sans pouvoir con-  
 » tracter d'engagemens pour l'avenir et disposer des de-  
 » niers qui n'étaient accordés par la loi des finances qu'au  
 » ministre de l'intérieur responsable;

» La requête du sieur Harel est rejetée. »

Les sieurs Millou et Guillaume voulaient ouvrir un nouveau théâtre dit *Théâtre Français*, à Marseille. Le préfet des Bouches-du-Rhône s'y opposa, et le ministre du commerce et des travaux publics approuva l'arrêté pris en cette circonstance. Les sieurs Millou et Guillaume en appelèrent alors au conseil d'état, qui, dans son audience du 23 mai, rejeta leur requête, attendu qu'aux termes de l'article 7 du décret du 8 juin 1806, tous les théâtres des départemens devaient être munis de l'autorisation des préfets, et que le décret, exécuté comme loi de l'état, avait été maintenu par l'article 59 de la charte.

M. Souchet, riche propriétaire des Batignoles-Monceaux, ayant fait construire une salle de spectacle dans cette commune, MM. Seveste, en vertu du privilège qu'ils ont d'exploiter les théâtres de la banlieue, exigèrent de lui et des chefs de société auxquels il prêtait

sa salle, une somme de 150 francs par représentation! Plusieurs procès s'élevèrent alors. Par arrêt de la cour royale, MM. Souchet et Barthélemy furent condamnés, le premier à 200 francs, et le deuxième à 100 francs d'amende, pour avoir ouvert un théâtre et y avoir joué sans autorisation. MM. Seveste, qui, par le même arrêt, avaient été déclarés non recevables à se porter partie civile, appelèrent de ce jugement et en obtinrent un autre, par lequel MM. Souchet et Barthélemy durent payer solidairement 500 francs de dommages et intérêts à MM. Seveste, qui furent en outre autorisés à faire fermer le théâtre des Batignoles-Monceaux, et à requérir à cet effet, s'il y avait lieu, la force publique.

*M. Véron et un choriste.* — Ce choriste, nommé Cajani, fut renvoyé, soi-disant pour inconduite, mais plutôt par suite d'une intrigue de coulisses, s'il faut en croire son avocat. On l'avait placé, à une représentation de la *Muette*, dans un souterrain, pour produire un effet musical. Au dessus de sa tête, une trappe était restée ouverte pour le passage de la voix : le choriste a l'idée de lever les yeux, et aperçoit une actrice sans caleçon!... (On ne dit pas laquelle.) Si le fait est exact, ce n'était pas le choriste, mais bien l'actrice qu'il fallait punir, pour avoir négligé la *précaution morale*. Quoi qu'il en soit, le tribunal près duquel se pourvut le choriste, décida « que les réglemens qui régissent l'Académie royale de Musique étaient dans l'intérêt des artistes comme dans ceux du théâtre; et, attendu que M. Cajani avait été destitué en dehors des termes de ces réglemens, et qu'il lui était dû une indemnité pour son renvoi immédiat, il condamna le directeur à lui payer 600 francs de dommages et intérêts. »

Mademoiselle *Vignerot*, qui, depuis plusieurs années, réclame judiciairement ou sa réintégration à l'Académie

royale de musique, ou une pension, a été de nouveau déboutée de sa demande.

Par jugement rendu le 5 septembre dernier, il a été relevé que M. Cartigny, artiste dramatique, a été relevé de l'état de faillite dans lequel l'avait placé un jugement du même tribunal, en date du 30 juin 1831; que ledit jugement a été rapporté et considéré comme nul et non avvenu, et M. Cartigny remis au même et semblable état qu'il était précédemment à ce jugement.

M. Armand Marcellin, directeur du théâtre de l'Île-Bourbon, a été condamné par le tribunal correctionnel de Bordeaux pour s'être servi de passeports falsifiés.

La quatrième chambre de la cour royale de Grenoble, statuant sur l'appel d'un jugement du tribunal de commerce de la même ville, portant qu'un cafetier qui fait jouer la comédie dans son établissement n'est tenu à aucune redevance ou indemnité envers le directeur breveté des théâtres du ressort, a rendu, le 6 août dernier, un arrêt qui réforme le jugement qui avait donné lieu à l'appel, et condamne le cafetier à payer au directeur la somme de 10 francs, à laquelle est réduit le montant de la rétribution réclamée.

La cour royale de Paris, chambre des appels de police correctionnelle, persistant dans sa jurisprudence sur les théâtres dits *de société*, a, par un arrêt du 29 août dernier, infirmé le dernier jugement du tribunal de police correctionnelle, qui avait renvoyé de toute plainte le sieur Génard, propriétaire du petit théâtre de la rue de Lanery, et l'a condamné à cent francs d'amende; elle a, de plus, ordonné la fermeture de ce théâtre.

En composant son drame de *l'Incendiaire*, ou *l'Archevêque et le Curé*, M. Fontan ne se doutait probablement pas qu'il dût occasioner le changement d'une des

premières autorités municipales du royaume. C'est ce qui est arrivé cependant à Metz. Le maire de cette ville ayant cru devoir défendre la seconde représentation de la pièce dont il s'agit, un grand tumulte s'en est suivi. Pendant plusieurs jours, le théâtre fut fermé. L'autorité céda enfin, et la pièce fut rétablie sur le répertoire. Mais M. le maire et son adjoint jugèrent à propos de donner leur démission, ne voulant pas revenir sur la décision qu'ils avaient prise.

La ville de Valenciennes a rendu un éclatant hommage au talent de mademoiselle Duchesnois, en acquérant le beau portrait de cette tragédienne, que madame Tripiet-Lefranc, nièce de la célèbre madame Lebrun, avait envoyé à l'exposition fondée par les amis des arts du département du Nord.

Le 29 septembre, on a procédé, à la Ferté-Milon, à l'inauguration de la statue de Racine, né dans cette ville. Des discours ont été prononcés, à cette occasion, par le maire, par le sous préfet et par M. Imbert, directeur des gardes nationales au ministère de l'intérieur. M. Pelet, de la Lozère, membre de la chambre des députés, a lu aussi quelques vers.

Le jour des funérailles de mademoiselle Bourgoïn, un incident assez singulier est, dit-on, survenu. Le cercueil de l'actrice a remplacé immédiatement, sous le funèbre baldaquin, celui de madame Dalloz, femme de l'avoué de ce nom, et fille de mademoiselle Bigottini.

Le 3 octobre a été un jour néfaste pour la ville de Chatellerault. Dès la veille, une affiche, placardée à tous les coins de rue, colportée dans toutes les maisons et distribuée à chaque passant, annonçait un *délicieux* spectacle. Jugez-en vous-même, d'après la rédaction de cette affiche, que nous transcrivons littéralement :

» M. Numa, premier comique du théâtre du Gymnase,  
 » passant par cette ville, aura l'honneur de donner trois  
 » représentations seulement, dont la première aura lieu  
 » demain jeudi, 3 de ce mois.

» Le spectacle commencera par l'*Aristomanie*, ou *Iphi-*  
 » *génie en Périgord* (dans laquelle devaient jouer sept ac-  
 » teurs, y compris M. Numa et mademoiselle Emira).

» Le spectacle sera terminé par les *Vieux Péchés*, ou  
 » l'*Avarice punie*, vaudeville (dans lequel M. Numa de-  
 » vait remplir le rôle de Dorval, qu'il a créé à Paris, et  
 » madame Numa, celui de madame Rapinard).

» Entre les deux pièces, M. *Auguste*, artiste profes-  
 » seur de tours d'adresse, donnera une séance de son art,  
 » dont il ne donne pas de détails, persuadé que ce char-  
 »latanisme est inutile pour les personnes qui ne connais-  
 » sent pas ce genre, et fait pitié aux véritables connais-  
 » seurs.

» On commencera à sept heures et demie très-pré-  
 » cises.

» Prix des places : Premières, 1 fr. 50 cent.; secondes,  
 » 1 fr.; troisièmes, 50 cent.

» *Perroud*, régisseur. »

A l'heure dite, les habitans de Chatellerault d'accou-  
 rir et d'encombrer la salle. On s'entretient du bonheur  
 qu'on va avoir d'entendre, d'admirer des acteurs de Pa-  
 ris. Huit heures sonnent, et le rideau n'est pas encore  
 levé. On s'impatiente, on trépigne; le commissaire  
 de police monte au théâtre: pas d'acteurs. Il va au bu-  
 reau de la recette: un acteur et une actrice y sont ve-  
 nus il y a une demi-heure, ont pris une partie de la re-  
 cette, et l'on n'a revu personne depuis. Le commissaire,

qui veut avoir le cœur net du retard qu'on met à commencer, se transporte à l'auberge où loge la troupe; on lui dit que le personnel dramatique se composait seulement d'un homme et d'une femme, que tous deux sont sortis vers l'heure indiquée pour le spectacle, et qu'on n'en a plus entendu parler. Quel coup de foudre! Il fallut revenir au théâtre et faire une allocution analogue à la circonstance. Commissaire et spectateurs allèrent ensuite se coucher. Le *Journal d'Indre-et-Loire*, en racontant cette mésaventure, fait observer très à propos que *l'ordre du spectacle avait été interverti; qu'on avait commencé par les tours d'adresse, dont l'artiste professeur avait dédaigné de donner les détails; et que madame Rappinard avait mieux joué son rôle qu'on n'aurait pu l'imaginer.*

Il est fort heureux que M. Numa n'ait pas eu l'idée d'aller à Chatellerault le 4 octobre; car, grâce à la manière dont son nom avait été exploité, nous ne savons vraiment comment on l'eût reçu, et si le commissaire de police n'eût pas commencé par faire une descente à son hôtel et par le conduire en prison.

Des désordres ont eu lieu, dimanche 17 octobre, au théâtre de Bordeaux. L'autorité a fait évacuer la salle; mais, les groupes s'étant reformés au dehors, et des pierres ayant été lancées dans les fenêtres du théâtre, la force armée est intervenue pour dissiper les attroupemens. Vingt-six arrestations ont été faites.

M. Rolland de Courbonne, ancien artiste de l'Opéra, et actuellement propriétaire du théâtre du Palais-Royal, s'est réservé, dans le bail passé avec MM. Dormeuil et Charles Poirson, la jouissance de deux loges avec le droit de disposer librement des billets d'entrée. L'un de ces billets, acheté par MM. Malvalin et Thurot à l'établissement de M. Held, où l'on vend les billets de spectacle,

fut refusé le 12 septembre au contrôle, conformément aux ordonnances de police, et il s'ensuivit un procès. Attaqués en dommages et intérêts par qui de droit, MM. Held et de Courbonne prirent des conclusions récursoires contre MM. Dormeuil et Charles Poirson; mais le tribunal a rejeté leur demande en garantie, et les a condamnés à payer à MM. Malvalin et Thurot la somme de 25 francs, tant pour indemnité que pour le prix des deux places. Tous les dépens ont également été mis à leur charge.

La veille de la Saint-Charles, 4 novembre, les artistes des deux théâtres royaux de Bruxelles ont donné une sérénade à M. Cartigny. Aux applaudissemens dont on couvrait l'exécution des divers morceaux, se mêlèrent des cris de : *A bas le directeur Cartigny!* Une lutte fut le résultat de ces cris contradictoires. Un des jeunes gens qui se trouvaient là a été grièvement blessé d'un coup de canne; un autre a reçu un coup de stylet; ses vêtemens, par bonheur, ont seuls été atteints.

Mademoiselle Tuelle, première chanteuse du théâtre de Saint-Quentin, trouvant mauvais que M. Passevant, son directeur, refusât l'entrée du théâtre à son père, qu'il ne lui confiât pas des partitions, et qu'il ne la qualifiât pas d'élève du Conservatoire, est venue demander au tribunal la résiliation de son engagement; la seule chose qu'on lui ait accordée, c'est de payer les dépens.

MM. Drouville et Bantin, acteurs du théâtre de Gand, après s'être pris de querelle, allèrent sur le terrain. Deux coups de pistolet furent échangés, sans qu'aucun d'eux portât. Les adversaires voulurent alors continuer le duel à l'épée; mais les témoins ne l'ont pas souffert.



Voici les noms de plusieurs artistes qui, au mépris de leurs engagements, ont fait des fugues et mis leurs directeurs dans l'embarras.

*M. Adolphe Ternaud.* — Engagé, dès le 11 juin, pour tenir l'emploi de second ténor à Strasbourg, ce jeune homme avait reçu ses avances le 25 juillet, et, au lieu de se rendre à son poste, il écrivit de Bruxelles, le 14 août, qu'il ne pouvait pas rejoindre par des circonstances indépendantes de sa volonté, qu'il en était bien peiné, et que, quant aux avances, il s'empreserait de les faire tenir à M. Brice, le directeur. Depuis, il n'en a plus été question. S'il faut en croire une note insérée dans les journaux de la Belgique, M. A. Ternaud fit plus encore; car, presque à la même époque, il quitta la ville de Liège, où il jouait les *trial*, et d'où il devait se rendre à Strasbourg, emportant à sa maîtresse de maison 250 francs pour prix de sa pension et de son logement pendant trois mois.

*M. Morel.* — Pensionnaire de M. Nestor, directeur du troisième arrondissement théâtral, il a quitté furtivement Sedan, emportant les avances qu'on lui avait comptées.

*M. Blondel et Madame Juliet.* — L'un tenait, à Tournay, l'emploi de Martin, et l'autre celui des deuxièmes Dugazon. Ils sont partis de compagnie. Le tribunal de commerce, sur la demande du directeur, les a condamnés à la restitution de leurs dettes et à des dommages et intérêts.

*M. Jules Léon.* — Il était attaché au théâtre de Perpignan, et trouva plus commode d'aller s'engager dans la troupe de Béziers, que dirige M. Francisque. Tous les deux ont été condamnés à payer une indemnité de 3,000 francs à M. Lecourt, directeur de Perpignan.

*M. Belnie, de l'Opéra-Comique.* — Il avait reçu et accepté secrètement la proposition d'un engagement pour Gand. Poussé sans doute par quelques remords de conscience, il se confia à M. Paul, gérant du théâtre, qui lui promit qu'on le mettrait à même de restituer les avances qu'il avait touchées et dont il avait déjà peut-être disposé. Mais c'était une ruse tendant seulement à retenir le transfuge. M. Belnie, prévenu à temps de ce qui se tramait contre lui, quitta précipitamment la capitale, et il était déjà loin pendant qu'on le guettait aux barrières.

*Mademoiselle Modeste-César Cora.* — Cette jeune personne, étant sans doute trop à l'étroit au théâtre de Belleville, le déserta pour celui de Rouen. M. Seveste fit valoir alors son engagement, qui stipulait que la partie qui le violerait paierait une indemnité de 2,000 francs, outre un dédit de 600 francs. Mais mademoiselle Cora était sur ses gardes, et elle a fait déclarer au tribunal de commerce que, si elle avait quitté la banlieue, c'était dans le but de mettre son *innocence* et sa *vertu* à l'abri des séductions de son directeur. Les juges ne s'attendaient pas à cela; aussi n'ont-ils osé se prononcer séance tenante; et, ne trouvant pas, quoi qu'en ait dit l'avocat de la défenderesse, les faits suffisamment éclaircis, ils ont renvoyé la cause et les parties devant M. Chapellier, nommé d'office arbitre-rapporteur. Nous rendrons compte, en temps utile, du jugement qui sera rendu, et qui ne peut manquer d'amuser beaucoup nos lecteurs.

Le tribunal a également condamné à des dommages et intérêts envers M. Seveste, *M. Beau*, qui est parti furtivement et sans s'arrêter, de Montmartre à Saint-Petersbourg.

ARTISTES QUI ONT VOYAGÉ ET DONNÉ DES REPRÉSENTATIONS  
DANS LES DÉPARTEMENTS.

*Académie royale de Musique.*

MM. Ad. Nourrit ; Perrot.  
MM<sup>es</sup> Damoiseau, Taglioni, Montessu, Duvernay, Pauline Leroux, Perceval.

*Théâtre-Français.*

MM. Monrose, Ligier, Armand.  
M<sup>lle</sup> Mars.

*Opéra-Comique.*

MM. Ponchard, Lemonnier, Moreau-Cinti, Féréol, Vizzentini.  
M<sup>mes</sup> Ponchard, Pradher.

*Vaudeville.*

MM. Volnys, Lafont, Arnal.  
M<sup>me</sup> Albert.

*Gymnase.*

MM. Paul, Bouffé, Ferville.  
M<sup>mes</sup> Léontine Volnys, Jenny-Vertpré.

*Variétés.*

MM. Vernet, Odry, Brunet.  
M<sup>me</sup> Jenny-Colon.

18

*Palais-Royal.*

MM. Lepeintre aîné, Philippe.  
Mlle Virginie Déjazet.

*Porte Saint-Martin.*

MM. Frédéric Lemaître, Boccage.  
Mme Dorval.

*Ambigu.*

Mlle Irma.

*Cirque.*

M. Ad. Franconi.

*Artistes n'appartenant à aucun théâtre.*

MM. Potier, Perlet, Henri Monnier, Honoré.  
Mmes Guérin, Verneuil, Garcia-Vestris, Berthier.

PRIX DES PLACES  
AUX DIFFÉRENS THÉÂTRES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

|                                                                               | fr. | c. |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|----|
| Premières de face et d'avant-scène, baignoires d'avant-scène.                 | 9   | "  |
| Orchestre, balcon, deuxièmes de face et d'avant-scène.                        | 7   | 50 |
| Premières de côté, baignoires de côté, galerie et amphithéâtre des premières. | 6   | "  |
| Deuxièmes de côté et troisièmes de face.                                      | 5   | "  |
| Troisièmes de côté et d'avant-scène, quatrièmes de face.                      | 3   | 50 |
| Parterre.                                                                     | 3   | 60 |
| Quatrièmes de côté, cinquièmes de face, amphithéâtre, cinquièmes.             | 2   | 50 |

THÉÂTRE-FRANÇAIS.

|                                                                                                    |   |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Loges de galerie du rez-de-chaussée, balcon, loges de premières de côté, avant-scène de premières. | 6 | 60 |
| Orchestre.                                                                                         | 5 | "  |
| Premières de côté et première galerie.                                                             | 4 | 50 |
| Deuxièmes loges.                                                                                   | 3 | 50 |
| Galerie des deuxièmes.                                                                             | 3 | "  |

18

|                    | fr. | cs. |
|--------------------|-----|-----|
| Troisièmes loges.  | 2   | 60  |
| Parterre.          | 2   | 20  |
| Troisième galerie. | 1   | 50  |
| Amphithéâtre.      | 1   | "   |

## THÉÂTRE ROYAL ITALIEN.

|                                                        |    |    |
|--------------------------------------------------------|----|----|
| Premières loges, deuxièmes de face, premier balcon.    | 10 | "  |
| Deuxièmes loges de côté, rez-de-chaussée et orchestre. | 7  | 50 |
| Troisièmes de face.                                    | 6  | "  |
| Troisièmes de côté.                                    | 5  | "  |
| Quatrièmes de côté.                                    | 4  | "  |
| Parterre.                                              | 3  | 60 |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                           | 2  | "  |

## OPÉRA-COMIQUE.

|                                                                           |   |    |
|---------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Stalles, balcon des premières, premières du premier rang.                 | 6 | "  |
| Premières du deuxième rang, orchestre, rez-de-chaussée, première galerie. | 5 | "  |
| Deuxièmes loges.                                                          | 4 | "  |
| Parterre.                                                                 | 2 | "  |
| Balcon des deuxièmes.                                                     | 2 | 50 |
| Deuxième galerie.                                                         | 1 | 75 |
| Amphithéâtre.                                                             | 1 | 50 |

## GYMNASE DRAMATIQUE.

|                                                                           |   |    |
|---------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène, premières loges fermés, loges d'entresol, balcon et stalles. | 5 | "  |
| Baignoires, premières loges, première galerie, orchestre.                 | 3 | 50 |

19

|                                       | fr. | c. |
|---------------------------------------|-----|----|
| Deuxièmes fermées.                    | 3   | "  |
| Deuxièmes loges.                      | 2   | 50 |
| Troisièmes loges et deuxième galerie. | 2   | "  |
| Parterre.                             | 1   | 75 |

## THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

|                                                                     |   |    |
|---------------------------------------------------------------------|---|----|
| Balcon, avant-scène du rez-de-chaussée et des premières, stalles.   | 5 | "  |
| Avant-scène des deuxièmes, premières et deuxièmes grillées de face. | 4 | "  |
| Orchestre, baignoires, galerie, balcon des deuxièmes.               | 3 | 50 |
| Deuxièmes de côté.                                                  | 3 | "  |
| Troisièmes de côté.                                                 | 2 | 25 |
| Amphithéâtre des troisièmes.                                        | 2 | "  |
| Quatrièmes et parterre.                                             | 1 | 65 |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                                        | 1 | 25 |

## THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

|                                                                                                                 |   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène des premières, baignoires de face, loges de la galerie, premières loges de face, stalles et balcon. | 5 | "  |
| Orchestre, première galerie, rez-de-chaussée de côté et premières loges.                                        |   | "  |
| Troisièmes loges, amphithéâtre du parterre.                                                                     | 2 | 50 |
| Parterre et amphithéâtre des troisièmes.                                                                        | 2 | "  |
| Amphithéâtre des quatrièmes.                                                                                    | 1 | 25 |

## THÉÂTRE DU PALAIS-ROYAL.

|                |   |   |
|----------------|---|---|
| Avant-scène.   | 5 | " |
| Loges fermées. | 4 | " |

20

|                                | fr. | cl |
|--------------------------------|-----|----|
| Orchestre.                     | 2   | 50 |
| Galerie.                       | 3   | "  |
| Premières loges ou baignoires. | 2   | 50 |
| Deuxièmes.                     | 2   | "  |
| Deuxième galerie.              | 1   | 50 |
| Parterre.                      | 1   | 25 |

### PORTE-SAINT-MARTIN.

|                                                                                   |   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Stalles, loges grillées du premier rang.                                          | 5 | "  |
| Loges grillées du deuxième rang.                                                  | 4 | 50 |
| Loges grillées de côté.                                                           | 3 | 60 |
| Balcon des premières.                                                             | 3 | "  |
| Orchestre, première galerie, loges du deuxième rang et avant-scène des deuxièmes. | 2 | 50 |
| Deuxièmes loges.                                                                  | 2 | "  |
| Parterre, premier amphithéâtre, pourtour.                                         | 1 | 50 |
| Troisième galerie.                                                                | 1 | "  |
| Deuxième amphithéâtre.                                                            | " | 50 |

### THÉÂTRE DES FOLIES-DRAMATIQUES.

|                                                                  |   |    |
|------------------------------------------------------------------|---|----|
| Avant-scène du rez-de-chaussée, des premières et loges de face.  | 2 | 25 |
| Baignoires, balcon, avant-scène des deuxième et troisième rangs. | 1 | 50 |
| Orchestre.                                                       | 1 | "  |
| Parterre et premier amphithéâtre.                                | " | 75 |
| Seconde galerie.                                                 | " | 50 |
| Troisième galerie.                                               | " | 30 |



---

 CIRQUE OLYMPIQUE.
 

---

*Directeurs.*

- MM. Adolphe Franconi, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Ferdinand Laloue, rue des Fossés-du-Temple, n. 66.  
 Sergent, rue des Fossés-du-Temple, n. 68.  
 Signol, premier régisseur, rue des Fossés-du-Temple, n. 74.  
 Langlois, deuxième régisseur, faubourg du Temple, n. 139.  
 Firmin-Sergent, inspecteur du théâtre, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Julien, chef d'orchestre, rue Saint-Denis, n. 183.  
 Francastel, répétiteur, rue Sainte-Avoye, n. 57.  
 Henri jeune, souffleur, rue de Malte, n. 33.

*Acteurs.*

- MM. Paul Seigneurie, rue de Paris, à Belleville, n. 17.  
 Edmond, rue d'Angoulême, n. 27.  
 Chéri, quai Valmy, n. 4.  
 Champein, faubourg du Temple, n. 17.  
 Demouy, rue de Malte, n. 14.  
 Alfred, rue Folie-Méricourt, n. 3.  
 Gautier, boulevard Saint-Martin, n. 17.

## 109

Pradier, faubourg Saint-Denis, n. 155.  
 Didier, rue de Crussol, n. 20.  
 Fleury, quai Lafayette, n. 11 bis.  
 Edouard, rue des Fossés-du-Temple, hôtel de  
 Genève.  
 Julien, faubourg du Temple, n. 15.  
 Grimbert, rue de la Barrière-Poissonnière, n. 8.  
 Chevalier, rue Saint-Maur, n. 19.  
 Henri, passage du Jeu-de-Boule, n. 1.  
 Férin, rue du Faubourg-du-Temple, n. 26 et 28.  
 Provots, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n.  
 Ahn aîné, rue  
 Lécolle, rue du Faubourg-Poissonnière.  
 Tassin, rue du Faubourg-du-Temple.  
 Camille, rue

*Actrices.*

Mmes Stéphanie, rue Saint-Marc, n. 21.  
 Millot, rue Saint-Sébastien, n. 46.  
 Valmont, rue des Fossés-du-Temple, n. 68.  
 Bussy, rue de Malte, n. 14.  
 Gratiennne, boulevard du Temple.  
 Mathieu, rue Boucherat, n. 28.  
 Lenoir, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Veiss, rue des Marais, n.  
 Adèle, rue de Lancry, n.

*Théâtre.*

MM. Ahn père, chef des comparses, rue du Faubourg-  
 du-Temple, n. 1.  
 Desgranges, costumier.  
 Mlle Adèle, costumière.  
 MM. Joseph Liénard, machiniste, rue de Malte,  
 n. 10.  
 Sacré, Foulet, Nancy, Silvain, Blondin, brigadiers.

*Manège.*

- MM. Bassin, chef du manège, au théâtre.  
 Firmin Sergent, régisseur.  
 L'Espérance, piqueur, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Paul, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Bastien, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Lagoutte, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Armand, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Gontard, rue des Fossés-du-Temple.  
 Auguste, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.
- Mmes Leroux, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Steinberg, rue des Fossés-du-Temple.  
 Camille, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Caroline, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Huit palfreniers.

*Magasinière.*

- Mme Petit, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.

*Contrôle.*

- MM. Lapôte, chef, rue du Temple, n. 108.  
 Henriet, sous-chef, carré Saint-Martin, n. 291.  
 Noël, contrôleur, rue d'Angoulême, n. 12.  
 Matran, id., rue Faubourg-Montmartre.  
 Heude, id., rue Joubert, n. 6.  
 Mayer, placeur, rue du Faubourg-S.-Denis, n. 78.

*Buralistes.*

- Mme Lagoutte, rue du Faubourg-du-Temple, n. 16.  
 Magnaudet, carré Saint-Martin, n. 254

111

Capet, rue de Poitou, n. 30.  
Henriet, carré Saint-Martin, n. 291.

*Location des loges.*

M. W. Mayer, préposé à la location, faubourg Saint-Denis, n. 78.  
Cinq contrôleurs à l'intérieur, et dix-huit ouvreuses.

## RÉPERTOIRE

DES OUVRAGES REPRÉSENTÉS AU CIRQUE-OLYMPIQUE DE  
1830 A 1833.

1830. — 6 décembre. — L'Empereur (Prosper Saint-Alme). G. s.

1831. — 21 avril. — Les Lions de Mysore, mélodrame (Henri Wilmot et Théodore Nezel). S.

22 novembre. — Les Séranos ou le *Te Deum* à Malaga, mélodrame (Valory). S.

1<sup>er</sup> décembre. — La Vie d'un cheval, vaudeville (Barthélemy et Maximilien). S.

22 déc. — Les Polonais, mélodrame (Prosper). S.

1832. — 1<sup>er</sup> mai. — L'Eléphant du roi de Siam, mélodrame. S.

13 octobre. — La République, l'Empire et les Cent jours, mélodrame (P. Saint-Alme). G. s.

1833. — 20 avril. — La Prise d'Anvers, mélodrame (Prosper Saint-Alme). S.

22 juin. — Les Coulisses du cirque, vaudeville (Desnoyers). S.

21 sept. — Le Brigand de l'anberge des Abruzzes.

26 novembre. — Ouverture par la première représentation de l'*Homme du siècle*, mélodrame en quinze tableaux, par M. Prosper, décoration de Philastre et Cambon.

NOUVEAUTÉS JOUÉES PENDANT LE MOIS DE  
 DECEMBRE 1833;

- 4 décembre.—La Révolte au Sérail, ballet, à l'Opéra  
 (Taglioni). S.
- 5 décembre.—C'est encore du bonheur, ou le Pré-  
 destiné, au Vaudeville (Lockroi et Arnould). S.
- 5 décembre.—La Danseuse de Venise, vaudeville, au  
 Palais-Royal (Théaulon et Deforges). S.
- 5 décembre.—Le royaume des Femmes, ou le Monde  
 à l'envers, vaudeville, à l'Ambigu (Desnoyer et Co-  
 gniard). S.
- 7 décembre.—Suite d'une Séparation, vaudeville, au  
 Gymnase (Alexis Comberousse et Paulin Duport). S.
- 10 décembre.—Les Puces travailleuses, vaudeville, à  
 Molière (Lepeintre jeune et Eugène Décour). S.
- 11 décembre.—Bagnaudais aux Champs-Élysées, à  
 l'Ambigu. S.
- 11 décembre.—Aimer et Mourir, drame, à l'Ambigu  
 (Benjamin Antier et Alexis Comberousse). S.
- 12 décembre.—Le Sauveur, vaudeville, aux Variétés  
 (Léon Halevy et Lhérie). S.
- 14 décembre.—Un heureux Ménage, vaudeville, au  
 Gymnase (Xavier Saintine et Lausanne). S.
- 17 décembre.—Il sait tout, vaudeville, au théâtre de  
 la Porte Saint-Martin (H. Dupin et Sauvage). S.
- 17 décembre.—Les Faussaires anglais, mélodrame.  
 à l'Ambigu (Laboullaye et Eugène Courmon). S.

- 17 décembre. — Jean de Calais, au théâtre Italien. Ch.  
 17 décembre. — L'amitié d'une jeune Fille, mélodrame,  
 aux Folies Dramatiques (Valéry et Saint-Gervais). S.  
 21 décembre. — Le Lorgnon, vaudeville, au Gymnase  
 (Scribe). S.  
 28 décembre. — Angèle, drame, à la Porte Saint-Mar-  
 tin (Scribe). S.  
 28 décembre. — Dieu et le Diable, vaudeville, à la Gai-  
 té (Théodore Nezel et Simonnin). S.  
 28 décembre. — Serf et Boyard, mélodrame, à l'Am-  
 bigu (Sauvage). S.  
 29 décembre. — Pignon sur rue, vaudeville, à Mo-  
 lière.  
 30 décembre. — La Révolte des Femmes, vaudeville,  
 au Palais-Royal. (Villeneuve et Charles de Livry.) S.  
 31 décembre. — Le Revenant, opéra, à l'Opéra-Co-  
 mique (Calvimont et Gomès). S.  
 31 décembre. — Le Prix de Folie, au Vaudeville,  
 (Etienne Arago). S.  
 31 décembre. — Le Magasin Pittoresque, vaudeville,  
 aux Variétés (Frédéric Courey, Dupenty [et Maurice  
 Alhoy). S.  
 31 décembre. — Visites à ma Tante, vaudeville, à  
 l'Ambigu (Laboullaye et Courmon). S.  
 31 décembre. — La Chanoinesse, vaudeville, au Gym-  
 nase (Scribe et Francis). S.

283

On a joué deux cent dix-neuf pièces nouvelles à Paris,  
savoir :

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Académie Royale de Musique. | 4     |
| Théâtre-Français.           | 12    |
| Opéra-Comique.              | 11    |
| Opéra-Italien.              | 1     |
| Gymnase.                    | 19    |
| Vaudeville.                 | 22    |
| Palais-Royal.               | 29    |
| Variétés.                   | 23    |
| Porte Saint-Martin.         | 13    |
| Gaité.                      | 21    |
| Ambigu.                     | 28    |
| Folies Dramatiques.         | 9     |
| Cirque.                     | 4     |
| Molière.                    | 23    |
| Panthéon.                   | 9     |
|                             | <hr/> |
| Total.                      | 219   |

Cent quarante-huit auteurs ont coopéré à ces divers ouvrages, parmi lesquels on compte cent trente-huit vaudevilles.

FIN.



## TABLE DES MATIÈRES.

|                                         | Pag. |
|-----------------------------------------|------|
| AVANT-PROPOS.                           | I    |
| Artistes qui ont voyagé.                | 15   |
| Prix des places aux différens théâtres. | 17   |
| Académie royale de Musique.             | 21   |
| Théâtre Italien.                        | 28   |
| Théâtre-Français.                       | 31   |
| Théâtre de l'Opéra-Comique.             | 37   |
| Odéon.                                  | 46   |
| Théâtre du Vaudeville.                  | 48   |
| Gymnase Dramatique.                     | 56   |
| Variétés.                               | 63   |
| Palais-Royal.                           | 73   |
| Nouveautés.                             | 83   |
| Théâtre de la Gaité.                    | 86   |
| Ambigu-Comique.                         | 93   |
| Porte-Saint-Martin.                     | 102  |
| Cirque Olympique.                       | 108  |
| Folies Dramatiques.                     | 113  |

|                                                                                                                           | Pag.       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <i>Théâtre Molière,</i>                                                                                                   | 119        |
| <i>Panthéon.</i>                                                                                                          | 122        |
| <i>Théâtre Choiseul de M. Comte.</i>                                                                                      | 126        |
| <i>Théâtre du Luxembourg.</i>                                                                                             | 138        |
| <i>Funambules, acrobates.</i>                                                                                             | 140        |
| <i>Lazari, Gymnase enfantin.</i>                                                                                          | 141        |
| <i>Séraphin, Diorama.</i>                                                                                                 | <i>Ib.</i> |
| <i>Panorama d'Alger.</i>                                                                                                  | 142        |
| <i>Agens des auteurs et Correspondans dramatiques.</i>                                                                    | 143        |
| <i>Commission dramatique.</i>                                                                                             | 144        |
| <i>Tarif des droits d'auteur aux divers théâtres de Paris.</i>                                                            | 146        |
| <i>Liste des Auteurs et Compositeurs morts depuis plus de dix ans, et pour lesquels la perception des droits a cessé.</i> | 147        |
| <i>Liste des Auteurs et Compositeurs morts, mais dont les droits ne sont pas encore éteints.</i>                          | <i>Ib.</i> |
| <i>Bals publics.</i>                                                                                                      | 150        |
| <i>Journaux de théâtres.</i>                                                                                              | 154        |
| <i>Théâtres de la Banlieue.</i>                                                                                           | 155        |
| <i>Théâtre Montmartre.</i>                                                                                                | 156        |
| <i>Théâtre de Belleville.</i>                                                                                             | 160        |
| <i>Théâtre de Mont-Parnasse.</i>                                                                                          | 162        |
| <i>Théâtres des Départemens.</i>                                                                                          | 166        |
| <i>Grand Théâtre de Lyon.</i>                                                                                             | <i>Ib.</i> |
| <i>Grand Théâtre de Bordeaux.</i>                                                                                         | 169        |
| <i>Théâtre des Variétés de Bordeaux.</i>                                                                                  | 171        |
| <i>Théâtre des Arts à Rouen.</i>                                                                                          | 173        |
| <i>Théâtre du Havre.</i>                                                                                                  | 176        |
| <i>Théâtre de Marseille.</i>                                                                                              | 178        |
| <i>Théâtre de Toulouse.</i>                                                                                               | 180        |
| <i>Théâtre de Strasbourg.</i>                                                                                             | 185        |
| <i>Théâtre de Lille,</i>                                                                                                  | 187        |

|                                                                                  | Pag. |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|
| Théâtre de Nantes.                                                               | 188  |
| Théâtre de Montpellier.                                                          | 191  |
| Théâtre de Metz.                                                                 | 194  |
| Théâtre de Douai.                                                                | 196  |
| Théâtre de Calais.                                                               | 197  |
| Théâtre de Besançon.                                                             | 199  |
| Théâtre de Perpignan.                                                            | 200  |
| Théâtre d'Amiens.                                                                | 202  |
| Théâtre de Boulogne.                                                             | 203  |
| Théâtre de Limoges.                                                              | 205  |
| Théâtre de Brest.                                                                | 206  |
| Théâtre de Châteauroux.                                                          | 208  |
| Théâtre de Dieppe.                                                               | 209  |
| Théâtre de Béziers.                                                              | 210  |
| Théâtre de Chartres, Elbeuf, Évreux.                                             | 212  |
| Théâtre de Sens.                                                                 | 213  |
| Théâtres d'arrondissemens et troupes ambulantes.                                 | 215  |
| Théâtres étrangers.                                                              | 246  |
| Nécrologie.                                                                      | 273  |
| Théâtre de Versailles.                                                           | 277  |
| Théâtre des Célestins (à Lyon).                                                  | 280  |
| Nonveautés jouées sur les théâtres de Paris pendant<br>le mois de décembre 1833. | 285  |

FIN DE LA TABLE.